
MUSIC - UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 07918536 9



HISTOIRE

DE LA

MAÎTRISE DE ROUEN.



HISTOIRE

DE LA

MAÎTRISE DE ROUEN

1re PARTIE : DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION

Par l'Abbé A. COLLETTE

Aumônier au Lycée Corneille.

2me PARTIE : DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À NOS JOURS

Par l'Abbé A. BOURDON

Chanoine honoraire, Maître de chapelle de la Primatiale.

Préface par l'Abbé E. PRUDENT

Aumônier des Sœurs de Saint-Joseph.

ILLUSTRATIONS PAR E. CHARPENTIER.

EAU-FORTE DE H. MANESSE.



ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

88, rue Jeanne-Darc, 88

—

1892


UNIVERSITY OF

A Sa Grandeur

Monseigneur Thomas

Primat de Normandie, Archevêque de Rouen

Au Protecteur éclairé de tous les Arts
en particulier
de la Musique Religieuse

Au Bienfaiteur le plus insigne de la Maitrise

Au Prélat bienveillant
qui a daigné accepter la Dédicace de ce Livre modeste

Hommage

de Respect, de Reconnaissance
et de Filial Dévoûment.



PRÉFACE.



Une Histoire de la Maîtrise !

Un in-4° de 300 pages pour la contenir, des illustrations de toute sorte pour l'orner, deux écrivains pour la faire : voilà bien de l'emphase, n'est-ce pas ? Et, en apparence, de considérables prétentions pour fort peu de chose ! Vous vous trompez. Il n'y a ici ni prétention ni emphase.

Tout d'abord la Maîtrise de la Cathédrale de Rouen a véritablement une histoire.

Elle ne date pas d'hier, en effet, cette petite, et charmante, et très utile institution ; et il n'en est pas tant d'autres qui puissent revendiquer plus de gloires !

Sans vouloir remonter trop haut (1), sans « tirer à soi les choses » comme dirait Sainte-Beuve, en se gardant bien de confondre les *Maîtrises* avec les *Écoles épiscopales,* notre maison possède encore, vous le verrez, d'importants quartiers de noblesse. On vous dira tout à l'heure qu'elle a pour premier patron saint Évode, enfant de chœur de l'Église de Rouen au ve siècle; on vous montrera qu'elle était établie au temps de Jean d'Avranches et de Guillaume le Conquérant; on vous donnera la liste, assez longue, de ses protecteurs illustres, de ses maîtres distingués, de ses hommes remarquables, depuis les cardinaux d'Amboise jusqu'à Titelouze et au petit Boïel : cela ne vaut-il donc point qu'on le signale?

Et si, dès maintenant, vous vous rappelez que la vie d'une Maîtrise est celle de la basilique qu'elle dessert; si vous songez à la place occupée de tout temps par les Cathédrales dans l'existence des grandes cités; si vous vous dites qu'en elles, aux époques de foi, fut le vrai centre des âmes; si vous réfléchissez que leurs cérémonies ont été des sources intarissables d'inspiration, leurs merveilles une impulsion constante vers l'idéal, leurs chants la seule joie du peuple pendant des siècles : — joie si pure, si tranquille, si profonde, si supérieure, hélas! aux ivresses d'aujourd'hui! — enfin, si vous pensez qu'ayant participé à une pareille vie, une Maîtrise comme la nôtre a bien dû jouer, elle aussi, son bout de rôle ici-bas, vous ne

(1) D'après une étude publiée récemment par diverses feuilles religieuses, la Maitrise de Notre-Dame de Paris compterait six personnages élevés par l'église aux honneurs des autels : saint Marcel, évêque de Paris; saint Brieuc qui évangélisa la Bretagne; saint Bertrand, évêque du Mans; saint Guillaume, saint Cloud et le Bienheureux Pierre de Luxembourg, frère du roi Louis VII. Il faudrait citer en outre quatre élèves devenus papes : Innocent III notamment et Adrien V. Puis Maurice de Sully, Abailard, Guillaume de Champeaux dont il suffit de rappeler les noms. — On confond ici évidemment Maitrise et École épiscopale. Au contraire, c'était bien une Maitrise, au nom près, que l'École pour laquelle le célèbre Gerson écrivit un règlement très détaillé, règlement, ajoute le travail que nous venons de citer, respectueusement et intégralement suivi jusqu'à la Révolution, rajeuni depuis, selon les besoins modernes, mais demeuré la charte inviolable de la maison.

trouverez sans doute pas étonnant qu'on étudie ce rôle et qu'on s'essaie à le faire connaître. Vous comprendrez du même coup comment a pu naître le livre présent.

Et puis, s'il faut vous avouer tout..... Oh! pas trop haut, ceci; bien à l'oreille :

Il est si beau l'enfant, avec son doux sourire!....

Il est si gracieux à toute époque l'élève de la Maîtrise, avec sa voix de rossignol, sa mine épanouie, son regard tout ouvert, son parler franc, sa tête rasée, et, les dimanches, son aube blanche, cravatée de rouge, où semblent reflétées la pureté des anges et leur céleste gaîté! En vérité, je vous le dis, quand on le connaît de près cet enfant, on l'aime; et quand on l'aime, quel charme de l'étudier dans le passé comme on le suit dans le présent, et, de cette manière encore, de s'occuper un peu de lui!

Poésie! direz-vous..... Eh bien! soit; nous le voulons, mais serait-il donc si enviable celui qui ne trouverait à nos enfants de chœur ni charme, ni poésie?

Les deux générations qui nous ont précédés ont beaucoup chanté, vous en souvient-il? une romance qui commençait ainsi :

Sous les arceaux de Notre-Dame
Des nids d'oiseaux se sont blottis.....

et qui finissait, si nous ne nous trompons, par un tableau de genre, bleu et rose, d'un idéalisme incomparable. Les oiseaux, les choristes, les femmes, le prêtre, tout le monde, au salut, chantait le même hymne à l'unisson! Et cela, qui ravissait nos grand'mères, paraît certes bien fade aujourd'hui!

Tant pis, cependant! Qui sait si ce n'est pas nous, les petits-fils, qui exagérons tant soit peu! Au fond, oh! que la

romance d'hier pensait juste, et qu'elle ne parlait pas si mal! Oh ! que cela est charmant les petits oiseaux des cathédrales, les nids légers posés là, dans la sécurité la plus douce, on ne sait par quelle divination ! suspendus aux meneaux, collés aux clefs de voûte, tremblant au bruit des orgues et pleins de gazouillements en sourdine quand, au sanctuaire, les chants sacrés retentissent ! Et qu'il est naturel, après tout, de comparer à ces nids nos petits chanteurs et nos Maîtrises !

« En ce temps de fête, écrivait un jour de Noël Mgr de Ségur aux enfants de chœur de l'abbaye de Saint-Claude, je vais droit à vous, mes petits frères; vous, les fauvettes, les oiseaux-mouches, les beaux petits oiseaux du Paradis. Je ne sais si ces oiseaux chantent bien ; mais, ce que je sais, c'est qu'il faut qu'ils chantent trois fois bien pour chanter aussi bien que mes chers petits enfants de Saint-Claude. »

Oui, oui, il faut la retenir pour les enfants de chœur, cette jolie comparaison du nid dans les basiliques ! Lisez donc ce qu'ils étaient hier, — nous ne parlons que des nôtres, — regardez donc ce qu'ils sont aujourd'hui : comme ils semblent bien créés pour le temple saint, n'est-ce pas? et comme leurs évolutions font penser à des battements d'ailes, leurs démarches à des envols pleins de grâce !

Les voici venir à vêpres : c'est samedi, prélude d'une grande solennité; ou les voici à matines : c'est la semaine sainte, — la semaine des *Lamentations,* comme ils disent.

Par le superbe escalier de pierre qui relie la salle du Trésor à l'église, ils descendent ; bras croisés, fronts recueillis, ils vont au chœur, non sans un coup d'œil à gauche et un coup d'œil à droite ; puis, ils s'alignent devant l'autel, ils font leurs révérences, ils arrivent. Cependant les vêpres marchent, courent, s'achèvent, une procession s'organise, elle s'arrête devant l'autel du Vœu, l'orgue tonne, jetant à pleines sonorités ces paroles inarticulées : *Inviolata, integra et casta es,*

Maria, et, d'une voix facile, quoique un peu distraite, les enfants répondent : *Quæ es effecta, fulgida cœli porta!* Et ainsi se déroule l'hymne toute entière.

O cet antique *Inviolata,* si cher à nos pères et si poétique encore dans sa désolation présente! Pourquoi faut-il que les catholiques rouennais s'en soient désintéressés peu à peu, qu'on n'y voie chaque samedi que de rares fidèles, qu'on le comprenne mal et qu'on le solennise de moins en moins?

Savez-vous bien que voilà cinq siècles qu'il est chanté sous nos vieilles voûtes gothiques ; cinq siècles que le pieux chanoine Thomas Le Tourneur en fonda l'usage au moyen de cinquante livres tournois; cinq siècles qu'il anime le monument sacré comme un *Laus perennis* à la Madone!

Savez-vous bien qu'à la veille même de la Révolution la cité y accourait tout entière, et que la place du parvis était quelquefois, de ce fait, « couverte de carrosses et de gens de livrée » dans toute son étendue!

Savez-vous bien que ces mêmes jours le clergé remplissait de ses deux files toute la longueur de la nef; le cardinal de La Rochefoucauld se trouvant ainsi reculé jusque sous les grandes orgues!

Ignorez-vous enfin que le pape Clément VI enrichit ce pieux exercice de cent jours d'indulgences, dès son établissement, afin qu'il fût fréquenté davantage et que sa popularité devînt vite pour l'Église de Rouen un nouveau titre d'honneur! (1)

Mais tout succombe ici-bas et tout s'oublie. Il ne reste guère plus, du grand concours de fidèles signalé jadis à la station de l'*Inviolata,* que les vénérés chanoines, successeurs de Le Tourneur, et nos « petits enfants d'autel », heureux de

(1) Voir pour l'histoire de la station de l'*Inviolata : La Cathédrale de Rouen,* par M. l'abbé Julien Loth, à l'*Appendice.* L'éminent écrivain a fixé la date et l'origine de cette coutume.

chanter Marie comme leurs ancêtres du bon vieux temps. O prestige des souvenirs! Est-ce à cause de ce passé? Il nous a toujours paru que nos enfants de chœur étaient plus gracieux que nulle part en cette fonction touchante.

Leur habileté pourtant se déploie plutôt ailleurs; par exemple, aux motets en musique, aux messes à grand orchestre, à l'exécution des Oratorios, aux grands airs religieux qu'il faut savoir si bien nuancer et si parfaitement dire.

Nous parlions de la semaine sainte, tout à l'heure, « la semaine des Lamentations, » disions-nous : voilà, que vous en semble? un vrai jour de triomphe pour le jeune artiste de la Maîtrise.

Il est quatre heures du soir. Au dehors le ciel est gris, dans le temple une clarté douteuse tombe des vitraux; près de l'autel, sur le chandelier à quinze branches, la lueur des cierges jaunit tristement et s'allonge. Le chœur immense est tout rempli.

Dans les stalles, les membres du Chapitre, bréviaire aux mains, aumusse aux genoux; à droite et à gauche — camails noirs sur rochets blancs — le séminaire; près de l'orgue, les clercs enfants, avec l'aube longue et la rouge pèlerine; aux alentours les fidèles.

C'est le mercredi saint, on fait l'office des Ténèbres.

La pensée du Calvaire oppresse les âmes, il y a dans l'air comme une émotion répandue; on ne sait pourquoi, on se sent un vague désir de pleurer.

Tout à coup..... Mais laissons la parole à un ancien enfant de chœur aujourd'hui publiciste. M. Cornély faisait naguère ce tableau charmant dans lequel plus d'un vieil habitué de la Cathédrale de Lyon a cru le reconnaître :

« Tout à coup on voit se lever d'un des bancs les plus bas un tout petit clerc. Il doit avoir onze ans. Il a le corps grêle, les cheveux châtains, les yeux bleus. Il a les joues roses, d'ordi-

naire du moins, car pour l'instant ses joues roses sont blanches d'émotion.

« Avant de sortir du milieu de ses camarades, il a donné un coup de coude à droite en disant : « J'ai bien peur. » Et un coup de coude à gauche en disant : « Surtout ne me fais pas rire. » Ça, c'est de la forfanterie, car il n'a pas envie de rire du tout le petit clerc. Il a les tempes, la gorge et l'estomac serrés, et ses mains, croisées sous son camail, sont toutes froides.

« Il se dirige en chancelant vers la vaste estrade, élevée de trois marches, qui termine le chœur et sur laquelle sont d'ordinaire installés les pupitres de la Maîtrise. Il écoute les dernières notes de la ritournelle de l'orgue et il commence, après avoir toussé doucement pour s'éclairer la voix.

« C'est un petit son aigrelet, tremblotant, mais bien juste, qui sort de cette frêle poitrine et qui murmure :

« Incipit lamentatio Jeremiæ prophetæ.

« Sur la dernière syllabe il y a une cadence lente et plaintive dans le mode mineur que l'enfant chanteur a particulièrement travaillée. Il l'exécute d'une manière qui le satisfait lui-même. La voix se raffermit. Ce n'est plus l'oisillon qui bat de l'aile au bord du nid : c'est l'oiseau qui vole.

« Sorti du petit corps, un *lamento,* de seconde en seconde plus sonore, grandit, s'élève, plane. Il va frapper les vitraux qui tamisent les restes du jour dans l'abside et à travers lesquels les rayons du soleil mourant viennent diaprer les feuillets du gros livre, qui vibrent dans les doigts du petit clerc. Il monte, il contourne les piliers ; il monte encore, il emplit les voûtes et il redescend sur le chantre minuscule, qu'il excite, qu'il enivre. L'enfant n'est plus à terre. Il lui semble qu'il s'est envolé à travers le temps et l'espace, qu'il

est devenu la voix de Jérusalem pleurant son veuvage, sanglotant sur ses gloires détruites et ses fils disparus.

« Et, sous les nefs immenses, debout depuis six siècles, il s'égosille harmonieusement, comme un rossignol aux yeux crevés pour qui la nature tout entière se résume en son propre chant.

« Ses camarades et ses maîtres le regardent avec étonnement. Les vieux chanoines ont remonté sur leur nez, pour mieux le voir, les lunettes d'or aux verres bombés...

« Et là-bas, bien loin, près du bénitier, une brave femme, une mère, pleure délicieusement en buvant de toutes ses oreilles ce pépiement sacré qui est sorti d'elle.

« C'est fini. Fiévreux, baigné de sueur, après avoir sangloté sa dernière note, l'interprète du prophète Jérémie revient à son banc et regarde ses condisciples, qui lui font signe avec l'œil qu'il a très bien chanté.

« Les Ténèbres s'achèvent. Les clercs déposent au vestiaire calotte, camail, surplis et soutane, et, tout à l'heure, les cris joyeux de leur récréation succèderont aux lamentations du prophète. »

Hors de l'église, en effet, il n'y a plus en eux que d'ordinaires écoliers.

Peu semblables, Dieu merci ! à leurs prédécesseurs parisiens du moyen âge, qui assistaient aux classes assis sur de la paille, ne parlaient que latin et étaient voués à la frugalité la plus austère « dans le but, dit Gerson, de conserver leur voix », ils sont, au contraire, très semblables aux enfants de nos maisons d'instruction les plus florissantes : gais et rieurs, laborieux et soumis, ayant tout au plus, dans le regard et la parole, une pointe de franchise mieux aiguisée et un ton délibéré qui les distingue.

Et tels seront-ils jusqu'au prochain office.

Mais alors ils redeviendront ce que nous avons dit, les

passereaux du sanctuaire, — *passer invenit sibi domum, altaria*, — regrettant peut-être un peu, s'ils savent leur propre histoire, la belle époque, l'époque lointaine, l'époque aux mœurs simples et à la foi naïve où la table de travail était dressée derrière le grand autel, où le pupitre du maître s'adossait presque au tabernacle, où le rudiment s'apprenait en costume de chœur, pendant la célébration des messes, entre une ablution versée et un *amen* répondu; où le mobilier sacré contenait *(proh pudor!)* une armoire aux verges (1)...; mais si voisine, cette armoire, du calice et de l'hostie! mais si étrangement maniées ces verges, par le diacre ou le sous-diacre, au milieu des exercices du culte! mais si insignifiantes, probablement, puisqu'elles étaient ainsi employées et en un tel lieu! guère plus terribles, allez, que nos beaux airs grondeurs et nos verbeuses semonces d'aujourd'hui!

Cette familiarité n'est évidemment plus possible aux mœurs présentes, quoi qu'elle fût sans doute aussi pénétrée de respect que telles et telles de nos prétentieuses attitudes. Mais n'est-il pas vrai qu'elle serait agréable encore à plus d'un Français primesautier? N'est-il pas vrai surtout qu'elle était pour plaire à l'enfance, si avide de naturel et si débordante de candeur?

A bien prendre, du reste, c'est une grande idée de Dieu qu'elle suppose. On confessait jadis, en se la permettant, qu'on ne se sentait rien en présence de Dieu; qu'on ne voulait ni se composer devant lui, ni se hausser plus que de raison, ni s'en faire accroire à soi-même.

Quels élans de foi se mêlaient, d'ailleurs, à ces façons ingénues! Était-on assez fier, en ce temps-là, de remplir quelque petit rôle à l'église! s'honorait-on assez d'y vêtir la soutane, d'y paraître en surplis, d'y psalmodier, d'y chanter!

(1) Cf., p. 13 et 14.

Et comme on connaissait à l'avance les droits subtils des plus menues fonctions !

— Ici celui-ci, ailleurs cet autre, commande le régent du chœur ; à un tel de chanter aujourd'hui, à tel autre de garder le silence.

— Non, non ! je conteste. Mon droit.....

Et voilà, céans, jusque au pied de l'autel, un débat qui s'institue.

Qui dira combien le *Lutrin* de Boileau aurait de volumes si le poète avait entrepris de raconter en vers tout les conflits de toutes les Sainte-Chapelle du temps passé ?

— Nous ne cédons à personne le pouvoir de chanter ici Matines, disaient un jour de Noël, chape au dos et en présence d'Henri IV, les chantres de Notre-Dame de Paris.

— Partout où paraît notre maître, partout il nous appartient de chanter, ripostaient les chantres de la chapelle du roi.

On parlait haut, on s'animait.

— Messieurs, fit Henri IV de sa voix claire, aujourd'hui les Matines seront célébrées à deux chœurs. Les chantres du Chapitre prendront un verset, mes chantres diront l'autre.

Bien des discussions pareilles furent sans doute moins spirituellement apaisées.

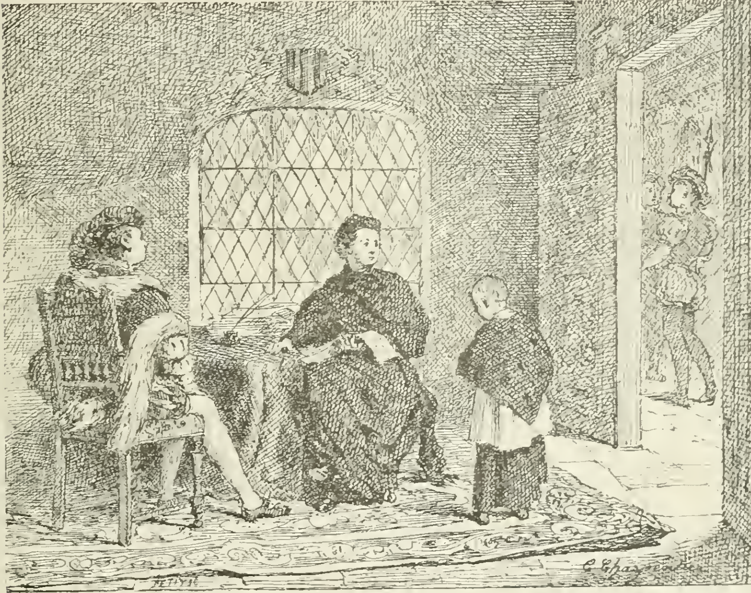
Mais qu'il fallait de piété, d'ingénuité, de bonté d'âme pour se disputer ainsi les honneurs du culte, tout en se mettant à l'aise avec lui !

Quand par hasard un enfant de chœur était partie dans le procès, alors l'agitation gagnait de proche en proche, et, quelquefois, troublait toute la sacrée hiérarchie.

Car ils eurent leurs droits comme tout le monde, les chers petits : leurs jours de préséance, par exemple, leurs privilèges, leurs aubaines. Et ils n'avaient pas peur, certes, de les revendiquer !

Témoin l'arracheur d'éperons dont on lira bientôt l'histoire (1).

Et témoin encore ce Clément Desmeilliers qui, osant un jour s'échapper du chœur, s'introduisit en tapinois dans le palais archiépiscopal, glissa entre les mains des laquais et se présenta avec audace devant Georges II d'Amboise pour réclamer, au nom de tous...., des étrennes attardées. Malheur ! l'Archevêque était en grande conférence avec un ambassadeur du Roi !



Les étrennes, cela va sans dire, furent données immédiatement. Mais « une correction légère, dit l'Archevêque, devrait bien s'ajouter à l'écu d'or octroyé » ; mais il gronda, ce disant,

(1) Cf. p. 23.

ses laquais tout à l'heure inattentifs; mais les laquais se vengèrent sur l'enfant et le fouettèrent; mais, rentré au chœur, l'enfant fut malade d'émotion et fit mander sa mère; mais le lendemain la mère courroucée porta plainte devant le vénérable Chapitre... Et le Chapitre alors délibéra; et il se trouva offensé dans sa juridiction sur la Psallette métropolitaine; et l'Archevêque, sachant cela, envoya Jean de Boton, prévost de Conches, son familier, donner les explications nécessaires. Ce fut une affaire considérable, on le voit, et nos archives n'ont pas omis de la mentionner. Elle se termina, quelque temps après, par la nomination de Clément Desmeilliers à une bourse du collège de Justice (1).

L'anecdote paraîtra d'un mince intérêt, sans doute; elle dit bien, cependant, quelles libres allures avaient alors nos petits clercs; comme ils étaient défendus, considérés, aimés. Anges ailés du temple (on ne peut s'empêcher de répéter l'image), enfants gâtés des chanoines, benjamins des archevêques, favoris de la terre et du ciel, ils laissaient à d'autres les timidités vaines et ne s'effarouchaient de rien. Ils voletaient partout, becquetaient çà et là, étaient chez eux chez les plus grands aussi bien que dans la maison du bon Dieu; et ils n'en étaient ni moins respectueux, ni moins dévots, ni moins aimables. En corrigeant parfois leurs ébats, on se gardait de leur couper les ailes. Pourquoi l'eût-on fait? les Innocents jouent bien au ciel avec leurs palmes.

Notre Maîtrise a-t-elle encore, présentement, cette grâce dans cette simplicité? Y a-t-elle ajouté quelque chose pour suivre les progrès modernes : le sentiment plus délicat de la dignité, la correction du maintien telle qu'on l'exige aujourd'hui de l'enfant, le développement du goût dans la conduite comme dans l'art, dans les manières comme dans la piété?

(1) 27 juin 1514.

Nous nous dispenserons ici de répondre. Mais nous dirons aux lecteurs :

Allez demain à la Cathédrale, regardez à loisir nos maîtrisiens (c'est, à Rouen, la dénomination accoutumée), et vous les aimerez tout naturellement sans doute. Et ainsi vous ferez ce que faisait le Chapitre d'hier et ce que fait le Chapitre d'aujourd'hui; vous suivrez l'exemple donné, à travers les siècles, par tous les pontifes de ce diocèse, Mgr Thomas mieux que tous et le premier.

Mais, chut! hâtons-nous de laisser la parole aux historiens attendus. « Il se serait pendu plutôt que d'écrire une préface » disait — dans une préface! — Gustave Flaubert de son camarade Louis Bouilhet. Et la nôtre devient si longue !

Ne terminons pas, néanmoins, sans adresser un mot direct aux enfants dont nous avons tant parlé :

Vous êtes à la Maîtrise, chers enfants, pour recevoir une éducation pieuse non moins qu'une éducation musicale. Plus que l'idéal artistique, l'idéal moral est dressé sous vos yeux. Souvenez-vous-en à jamais : c'est vers lui surtout qu'il faut diriger vos pensées.

Vous avez dix, douze ou quinze ans ; que serez-vous bientôt ?

Deux ou trois d'entre vous, nous le savons, font un beau rêve. Ils méditent de faire un pacte éternel avec cet autel, qui parait si délicieux à leur enfance, et auquel, leur semble-t-il, tout le bonheur est attaché. Plus d'un « petit clerc » veut être véritablement « clerc » et que la sainte milice, un jour, le reçoive dans ses rangs. Dieu soit béni !

Mais la plupart suivront une autre voie. La carrière artistique s'ouvre, les appelle : ils y courent. Mais alors même que serez-vous, mes amis ? Organistes de nos paroisses ? Chefs d'orchestre de nos chorales ? Chanteurs, professeurs, compositeurs ?

Un peu tout cela, c'est probable, et non moins brillamment

que vos aînés. Allez donc à grands pas vers ce but, et que le succès vous accompagne !

Mais, avant tout, restez fidèles à l'amour du Christ, — il n'en est point de préférable ; à la musique d'église, — aucune autre ne vaut mieux.

Pour avoir sacrifié, sans tempérance, aux muses profanes, émancipés qu'ils se croyaient au sortir du sanctuaire, combien de vos devanciers ont gaspillé leur talent et compromis leur âme !

Vous, demeurez dans votre chemin.

« Vous êtes, disait à vos pareils le pieux prélat déjà cité, les plus éloquents prédicateurs de la prière que j'aie jamais entendus : tenez ferme à cette évangélique vocation, mes petits frères. »

O petits frères de la Maîtrise de Rouen, vos amis les plus vrais pensent tous ainsi.

Les jours passeront, mornes souvent, désespérants parfois : au fond de votre cœur rien ne croulera cependant, ni la foi à l'idéal, ni la foi à la vie future, tant que vous demeurerez prêts à chanter, dans le sentiment qui vous anime aujourd'hui, l'*Incipit lamentatio*, ou notre *Inviolata* bien-aimé.

E. Prudent.

En la fête de sainte Cécile, 22 novembre 1891.



Avant-propos.



Lors *de sa réception à l'Académie de Rouen, le savant abbé Langlois prit pour sujet de son discours l'*Histoire de la Maîtrise, *dont il était alors le Directeur. Dans ce discours nécessairement succinct, l'érudit récipiendaire dut laisser de côté bien des faits intéressants, et se contenter de citer simplement les noms des maîtres de chapelle, sans rien dire ni d'eux, ni de leurs œuvres. Aussi son étude, publiée dans le* Précis des travaux de l'Académie *(année 1850), sous ce titre :* Revue des musiciens et des maîtres de chapelle de la Métropole, *est-elle fort incomplète. Nous avons essayé de reprendre ce sujet, et pour lui donner les*

développements qu'il nous semblait comporter et rendre notre travail aussi exact que possible, nous nous sommes efforcé de réunir tous les documents qui pouvaient s'y rapporter.

Ces documents, nous les avons extraits en grande partie des registres manuscrits où sont consignés, jour par jour, toutes les délibérations du Chapitre depuis l'année 1365.

Nous devons de particuliers remerciements à M. Ch. de Beaurepaire, qui a bien voulu mettre à notre disposition cette précieuse collection, dont l'inventaire (1) publié par ses soins est si utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre diocèse.

Nous nous faisons un devoir d'exprimer aussi notre gratitude à M. l'abbé Sauvage, chanoine-intendant de la Cathédrale, qui a eu l'obligeance de nous ouvrir la bibliothèque du Chapitre, où nous avons pu prendre connaissance des notes de M. l'abbé Langlois et de plusieurs autres manuscrits qui nous ont été d'un grand secours.

Ancien élève de la Maîtrise à laquelle nous sommes resté attaché de cœur, c'est avec bonheur que nous lui consacrons ces pages. Sans doute cette intéressante institution aurait mérité d'avoir un historien plus digne d'elle; puissions-nous au moins n'avoir pas été trop au-dessous de notre tâche.

Rouen, le 6 janvier 1891
En la fête de l'Épiphanie de N.-S.

(1) Archives départementales, série G, n° 2115 et suiv.



PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION.



Introduction.

Origine des maîtrises. — Les écoles épiscopales. — Existence probable d'une école ecclésiastique à Rouen, au Ve siècle. — Ecole de chant au VIIIe siècle, sous saint Remi. — La maîtrise capitulaire et le chœur de la Cathédrale à la fin du XIVe siècle.



N employa de bonne heure des enfants dans les églises, non seulement pour servir à l'autel, mais encore pour réciter les leçons de la liturgie (1) et chanter certaines parties de l'office divin.

De bonne heure aussi on vit s'ouvrir, dans beaucoup de diocèses, des écoles épiscopales où les enfants des cathédrales étaient formés à la connaissance des lettres des cérémonies, et du chant. Ce furent là les premières maîtrises. Si on en croit les actes de saint Evode, il devait exister une école de ce genre à Rouen dès le Ve siècle. Ils racontent en effet que ses parents le confièrent tout jeune à l'église de Rouen, pour l'instruire, l'élever et le former au

(1) « Leur voix fraîche et limpide les rendait particulièrement propres à remplir ce ministère de lecteurs, dans les grandes basiliques, où ils se faisaient facilement entendre de tous les fidèles. » (L'abbé Duchesne, Origines du culte chrétien, *p. 335).*

service de Dieu (1). Et comme ils ajoutent qu'il se distingua bientôt de ses condisciples non seulement par ses vertus, mais aussi par son chant (cœpitque cantu pollere), *on peut en conclure que ces enfants, attachés à la cathédrale, étaient chargés, à Rouen comme ailleurs, d'exécuter certaines parties de l'office divin.*

*Le chant liturgique était fort simple à cette époque ; il se réduisait à la psalmodie et à quelques hymnes, antiennes et répons d'une exécution facile. Pendant plusieurs siècles il garda en France sa forme primitive et reçut peu de développements ; il n'en fut pas de même en Italie, où les maîtres de l'Ecole romaine s'appliquaient sans cesse à le perfectionner et à l'enrichir de pièces nouvelles, si bien même que lorsqu'on voulut, au VIII*e *siècle, introduire le chant romain en France, on dut faire venir des maîtres d'Italie pour donner à nos clercs l'intelligence des livres dits* Grégoriens, *et leur apprendre à s'en servir (2). C'est dans ce but que le roi Pepin envoya à Rome son frère, notre évêque Remi. Autorisé par le pape à emmener avec lui le sous-prieur de la* Schola *romaine, nommé Siméon, Remi s'empressa d'ouvrir à Rouen, à son retour, une école de chant qui devint bientôt prospère ; malheureusement ce maître habile fut rappelé en Italie avant d'avoir pu achever d'instruire ses élèves. Ceux-ci le suivirent à Rome, où ils se perfectionnèrent dans leurt art, et plus tard ils revinrent dans les Gaules où ils fondèrent plusieurs écoles (3). Celle de notre abbaye*

(1) « ..... puerilibus annis præterea prætermissis viris traditur litteris sacris imbuendus. Qui favente Deo, præ cætera turba sodalium proficiebat ecclesiastico nutrimento, cœpitque *cantu pollere,* charitate fulgere, castitate vernare, eloquio coruscare, in omni prudentiâ decoratus incedere ; in Rothomagensi enim civitate, ut Deo omnipotenti devoti cordis servitium exhiberet, Ecclesiæ a parentibus traditur educandus, ubi sancte et juste conversatus, multis virtutibus exornatus præ cunctis effulsit. »

Acta sanctorum octobris... t. IV, 8 oct., p. 246.

*Nous devons dire que les Bollandistes ne trouvent pas que les actes de saint Evode soient dignes d'une très grande confiance. Il ne faut pas notamment en accepter les premiers mots : « Fuit in illo tempore quo Chlotarius filius incliti regis Francorum Ludovici agebat in sceptris, vir.... » Saint Evode est de beaucoup antérieur au règne de Clotaire... Mais si ces actes sont relativement jeunes, ils ne paraissent pourtant pas postérieurs au XI*e *siècle, et ont dès lors un grand intérêt au point de vue des traditions de l'Eglise de Rouen* (Note de M. l'abbé Sauvage).

(2) *Aug. Gevaert.* Les origines du chant liturgique de l'Église latine.

(3) *Sirmond,* Concilia Galliæ, *t. II, p. 58.* Gallia Christiana, *t. XI, col. 20. Duchesne, t.* 2. Historiæ Franc. script. *Archon,* Histoire de la chapelle des rois de France. *Gevaert,* Origines du chant liturgique.

de Fontenelle devint, sous la direction de l'abbé Gervold, une des plus florissantes et des plus célèbres (1).

Il est probable que l'Église de Rouen, qui avait donné l'impulsion à cette réforme de chant liturgique, eut aussi dès lors une école spéciale pour ses chantres; il n'en est fait mention nulle part cependant. Il faut même descendre jusqu'au XIe siècle pour trouver quelques renseignements sur le chant dans notre cathédrale. Nous savons par Jean d'Avranches (2) qu'à cette époque elle retentissait jour et nuit du chant des psaumes et des hymnes ; et comme il nous montre des enfants prenant part aux offices du chœur, psalmodiant avec les clercs et chantant certains répons et graduels que la liturgie leur réservait, on peut croire que les prêtres réguliers (3) qui faisaient alors l'office canonial avaient déjà à leur service une petite maîtrise, dont l'existence nous paraît même assez bien établie par ce que ce même auteur nous raconte de la fête des Innocents. Nous n'avons pas cependant de documents précis sur cette maîtrise capitulaire avant la fin du XIVe siècle.

Son histoire positive ne commence, en somme, qu'avec les Registres des délibérations du Chapitre, *qui nous apprennent qu'elle se composait en 1377 de quatre enfants d'autel (4) dirigés par un maître appelé Médard (5). Ce sera le point de départ de notre étude.*

Pour bien nous rendre compte du rôle que cette modeste institution avait à jouer, présentons d'abord le tableau du chœur de la Cathédrale au XIVe *siècle.*

Voici comment se composait son personnel :

1° L'archevêque et ses vicaires généraux, parfois évêques, souvent étrangers au Chapitre, voire même au diocèse;

2° Les dignitaires au nombre de dix :

Le doyen, *vrai chef du Chapitre (comme chanoine, l'archevêque avait rang après lui au chœur, sauf quand il officiait) ;*

(1) Gallia Christiana, *t. XI, col. 172.*

(2) *Jean d'Avranches,* De officiis ecclesiasticis.

(3) *On les désignait alors sous le nom de frères* (fratres ecclesiæ).

(4) Pueri altaris. *C'est ainsi qu'on les désigne alors. Plus tard on leur donnera le nom de choristes* (choristæ).

(5) Registres capitulaires, *13 nov. 1377.*

Le chantre (1), *chargé des écoles en général et de la maîtrise en particulier ;*

Le trésorier ;

Les six archidiacres ;

Le chancelier.

3° *Les chanoines au nombre de cinquante, dignitaires non compris ;*

4° *Les huit petits chanoines, dits des* quinze marcs, *et les chapelains répartis dans cinq collèges, qui ne comptaient pas moins de soixante-dix clercs ou prêtres choristes, spécialement chargés de chanter l'office. Ils devaient savoir par cœur le psautier et les hymnes, antiennes, versets et répons de tous les offices communs et propres (2).*

Cette composition du chœur de la cathédrale ne sera pas sensiblement modifiée dans la suite ; l'introduction de la musique nécessitera seulement l'adjonction de quelques musiciens aux chapelains choristes et l'augmentation des enfants, dont le nombre sera porté successivement à six, huit, dix et douze, chiffre qui ne sera jamais dépassé.

Les fonctions que ce petit chœur avait à remplir n'exigeaient pas d'ailleurs un nombre considérable d'exécutants.

(1) Nous désignerons souvent le chanoine chantre sous le nom de Grand Chantre, *pour éviter toute confusion avec les chantres ordinaires.*

(2) Il y avait à Rouen, outre les huit petits chanoines chantres, dits des quinze marcs, *fondés par l'archevêque Gautier (1199-1201), cinq collèges de chapelains choristes :*

1° Le collège de la Commune, dont l'origine, d'après Dom Duplessis, est inconnue. Il comptait environ vingt-cinq chapelains ;

2° Le collège de Darnétal. On ne sait pas non plus quand et par qui il fut fondé. Les libéralités qui lui furent faites en 1300 par l'archevêque Guillaume de Flavacourt lui permirent d'entretenir seize chapelains ;

3° Le collège d'Albane, fondé par Pierre de Colmieu, cardinal d'Albe, en 1245, pour huit chapelains ;

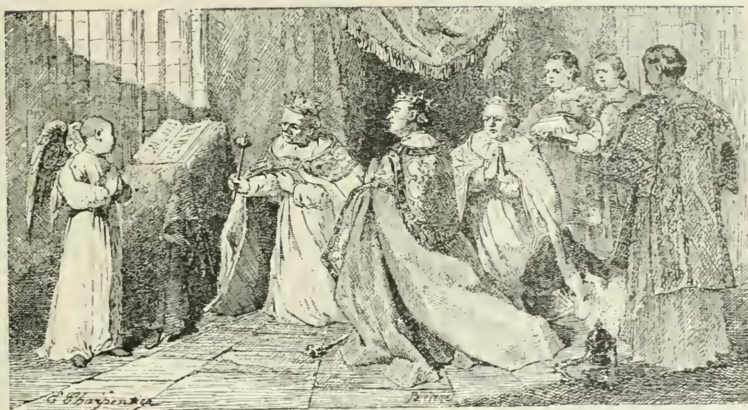
4° Le collège du Saint-Esprit, fondé par l'archevêque Guillaume de Flavacourt en 1305, pour six chapelains ;

5° Le collège des Clémentins, fondé en 1350 par l'ancien archevêque de Rouen, Pierre Roger (devenu pape sous le nom de Clément VI), pour seize chapelains. On donnait à ces clercs ou prêtres choristes le nom de chapelains, parce qu'ils étaient chargés d'acquitter les fondations attachées aux chapelles de la Cathédrale dont les revenus assuraient leur subsistance.

D'après un aveu dressé par le Chapitre à la demande de Charles VII, il y avait au chœur de la Cathédrale onze dignitaires, vingt-cinq chanoines, huit chapelains nommés petits chanoines, quarante-huit chapelains en quatre collèges, soixante-neuf autres chapelains fondés et portant l'habit d'église. (Reg. cap., *1453*).

La Maîtrise, en effet, était spécialement destinée au service du Chapitre, qui l'entretenait à ses frais, pour rehausser la pompe de ses offices. Aussi ne dépendait-elle que de lui. Il ne cessera du reste, comme nous le constaterons dans la suite de cette histoire, de s'intéresser à elle d'une façon toute particulière; et nous la verrons, sous sa haute et puissante protection, se maintenir florissante et prospère, jusqu'au jour où elle tombera avec lui.





CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LA FIN DU XIVe SIÈCLE JUSQU'AU XVIe.

§ I. — Fonctions des enfants de chœur. — Sévère discipline. — Leur costume, fondation du chanoine Gilles Deschamps. — Leur entretien. — Leurs petits bénéfices.



E n'était point une sinécure que la charge d'enfant de chœur de la cathédrale au moyen âge. Comme les chanoines, ces petits clercs devaient assister à tous les offices du jour et de la nuit, prendre part aux cérémonies et chanter les versets et les répons qui leur étaient réservés.

Chanter fut dès le principe leur fonction principale.

Jusqu'à la moitié du xve siècle ils n'eurent à étudier que l'antiphonaire et le graduel, le plain-chant étant alors seul en usage (1); mais ils devaient, ainsi que les chapelains, chanter tout de mémoire, sauf les leçons qu'ils

(1) *R. C.*, 10 juillet 1399. Le déchant ou discant, *discantus*, qui depuis longtemps déjà s'était répandu dans beaucoup de cathédrales, ne paraît pas avoir été connu à Rouen. On

lisaient à l'aigle, où un petit pupitre avait été disposé pour eux, comme on le voit dans le marché passé avec un artiste de Liége chargé de faire un nouveau lutrin en 1394 (1). Le Chapitre voulut qu'il fût en laiton fin, et pareil à celui de l'église de Paris, « ..... ains que le bec et le col de l'esgle seront de meilleure « contenance et fachon....; et si ara, dessoubs la queue de l'esgle, « un petit létron pour les petits enfants d'autel ..... » (2).

Tous les jours ils récitaient la première leçon de Matines et chantaient le premier répons, sauf à la fête de la Toussaint où on leur réservait le huitième se rapportant aux vierges, qu'ils chantaient en aube, un cierge à la main et la tête couverte de leur amict comme d'un voile (3).

Ils devaient encore réciter le martyrologe à Prime et chanter les petits versets après les hymnes de Laudes et Vêpres (4), les répons brefs, quelquefois le graduel et le trait, et, à partir du 27 octobre jusqu'à la Nativité, l'acclamation *Noël! Noël!* après complies sur le chant de l'hymne *Creator alme siderum* (5).

Ils devaient aussi servir la messe capitulaire, aider l'officiant à

donnait ce nom de déchant à une harmonie fort usitée au moyen-âge, qui consistait primitivement en un contrepoint mesuré à deux parties. Dans la suite on le fit à trois et quatre parties, sous les noms de triplum et de quadruplum. Francon de Cologne fut un des premiers régularisateurs du déchant.

Le déchant était mesuré, tandis que la *diaphonie* était un *contrepoint* simple. F. C.

Les écrivains ecclésiastiques parlent du déchant dès le x[e] siècle.

« Malgré ses défauts effroyables, dit Castil-Blaze, le déchant jouissait au moyen-âge d'une grande popularité et on payait bien plus cher le maître et les chantres qui pouvaient faire entendre cette cacophonie. »

(1) Ce lutrin qui coûta 300 livres fut exécuté par un Liégeois nommé Du Bois.

(2) Cédule de l'Esgle, G, 2119.

(3) Cet usage ne fut aboli qu'au XVII[e] siècle. (Dom Pommeraye, *Histoire de l'Église cathédrale de Rouen*, p. 623.)

(4) Les versets des mémoires étaient chantés par l'officiant.

(5) Le 27 octobre précédait juste d'un mois le premier terme de l'Avent. — Les diocèses de Bayeux et de Lisieux avaient des coutumes semblables. — *Ordo Roth.*, 27 oct. — *Cær. Lexov.*, ibidem. — *Dict. Eccles.*, t. II, p. 385. Note de M. l'abbé Malais.

Les répons brefs étaient chantés par un seul enfant, en haut des stalles de son côté, et les petits versets au milieu du chœur par deux enfants dans les fêtes doubles et par trois dans les triples. En arrivant ils faisaient la révérence non seulement à l'orient et à l'occident *antè et retrò*, mais encore au midi et au septentrion, *in ambitu*. — C'est à l'obligeance de M. Le Manissier que nous devons ces renseignements.

s'habiller (1) et indiquer à tour de rôle aux chanoines les leçons et répons qu'ils avaient à réciter et à chanter (2).

Leurs moindres infractions étaient punies avec sévérité. Il y avait des verges en permanence derrière le maître-autel pour châtier leurs omissions et leurs fautes (3).



(1) *R. C.*, 3 septembre 1436.

(2) *R. C.*, 9 juin 1446.

(3) « *Dni statuerunt ut virgæ de quibus solent parvi pueri corrigi seu castigari custodiantur retro majus altare in certo loco ; et si pueri servientes altari prædicto, dum ibidem missa celebratur, vel eorum alter, minus honestè seu debitè se habuerit, vel habuerint, per diaconum seu*

Et quand, en servant la messe, ils se laissaient aller à quelque étourderie, le diacre ou le sous-diacre devaient immédiatement les corriger.

Nous verrons dans la suite de cette histoire que ces verges n'étaient pas un vain épouvantail. On en faisait cependant un plus fréquent usage à la maîtrise qu'à l'église. C'était ordinairement le maître des enfants qui leur administrait ces corrections (une stalle du chœur représente un de ces maîtres dans l'exercice de cette peu intéressante fonction). Quelquefois aussi on en chargeait le messager du Chapitre (1).

Aujourd'hui cette sévérité nous paraîtrait excessive; mais il faut dire à la décharge des chanoines que ces corrections corporelles étaient alors et devaient rester longtemps encore en usage dans toutes les écoles (2). Le bon Gerson lui-même voulait qu'on se servît de verges pour corriger les enfants; mais il recommandait qu'on le fît *temperatè,* avec modération (3).

Dès le commencement du XVe siècle (1410) (4), le nombre des enfants de chœur fut porté de quatre à six; pour que ces nouveaux titulaires ne fussent pas entièrement à la charge du Chapitre, l'archevêque Louis de Harcourt leur donna les revenus de deux clercs de Darnétal, qu'il supprima (5).

Leur costume de chœur se composait d'une tunique ou soutane

subdiaconum, tunc servientem altari prædicto, statim de dictis virgis puniantur seu puniatur, secundum discretionem dicti diaconi vel subdiaconi. » 21 nov. 1413.

Ce règlement sera rappelé plusieurs fois dans les registres des délibérations : *Juxta morem antiquum reponantur virgæ retro majus altare.* 26 déc. 1477.

(1) *R. C.*, 14 juillet 1477.

(2) On sait qu'en Angleterre le fouet est encore en usage, et que tout récemment on en a voté le maintien comme préferable aux retenues et aux privations de jeu.

(3) Gerson, *Doctrina pro pueris ecclesiæ Parisiensis;* Oper., t. IV, col. 720.

(4) *R. C.*, 18 août 1410.

(5) « *Animadvertentes quod in nostra ecclesia pueri altaris in numero quaternario duntaxat existant, propter cujus numeri paucitatem divinum servitium interdum minus devotè, minusque reverenter adimpletur.* » Dél. du 29 décembre 1413.

Jusqu'alors il y avait eu seize clercs de Darnétal, huit à la nomination de l'archevêque, prenant chaque jour huit deniers à la mense épiscopale, huit à la nomination du Chapitre, prenant chaque jour la même somme sur la bourse du Chapitre. (Note de M. Ch. de Beaurepaire.)

en drap (1) généralement de couleur violette, d'une aube unie et de *peliçons* (2) ou camails se terminant en pointe comme ceux des chanoines.

L'hiver ils portaient de longs manteaux noirs à queue.

A partir de 1460 ces vêtements furent garnis de fourrures.

Ils recevaient la tonsure (3) dès leur admission au chœur, et leurs cheveux étaient entièrement rasés (4).

Un bon chanoine, nommé Gilles Deschamps (5), pris de pitié pour ces pauvres enfants qui devaient passer de longues heures dans l'église en toute saison, sans pouvoir abriter leur petite tête nue sous une chaude aumusse (6) comme les chanoines, eut la généreuse pensée de faire une fondation pour leur assurer à perpétuité de bons bonnets d'hiver.

En voici la teneur avec ses curieux considérants :

« 11 janvier 1427. — Par devant Levigneron, clerc tabellion, comparaît vénérable et discrète personne, maître Gilles Deschamps, chanoine et chancelier de l'Église Notre-Dame de Rouen, lequel déclare donner trente sous tournois de rente annuelle et perpétuelle aux doyen et Chapitre, aux quatre termes de l'année, savoir 20 sous aux quatre termes sur Jehan Viel, drapier de Saint-Vivien de Rouen, et dix sous aux quatre termes sur Jehan Marsis, cordier de Saint-Maclou.

« ...... C'est don faict pour et afin que pour les tems advenir, le dit donneur, ses amis et bienfaicteurs du temps passé et advenir soient et demeurent à toujours perpétuellement ès bienfaicts,

(1) Le 4 déc. 1422, on fait acheter pour les enfants du drap à 25 sous tournois l'aulne... *nisi posset reperire meliori foro* (sic).

(2) *R. C.*, 24 mars 1448. — 27 février 1465.

(3) *R. C.*, 17 sept. 1446. — 11 janv. 1447. — 11 déc. 1447.

(4) Cet usage subsista jusqu'en 1830.

(5) Gilles Deschamps fut élu haut doyen le 9 mars 1434. Il mourut le dernier jour d'octobre 1438, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge dans le même tombeau que son oncle, Gilles Deschamps, cardinal, évêque de Coutances. — Les hérétiques brisèrent en 1562 leur mausolée et la belle figure en marbre blanc du cardinal. — Dom Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale*, p. 60.

(6) A cette époque, les chanoines se couvraient encore la tête de leur aumusse ; mais il leur était interdit de le faire lorsqu'ils remplissaient des fonctions à l'autel. — *Canonici non debent habere almucia super caput, cum ministri sunt altaris.* Die XIII[a] novembris 1367.

prières, oraisons des Enffans d'Autel, et que les maistres des dicts Enffants d'Autel de ladicte Église, soient tenus quérir, trouver, bailler et livrer aux dicts Enffants, qui sont six en nombre, par chacun an, à la feste de Toussains, à chacun d'iceulx, ung bonnet de drap de laine, à oreilles, bon et suffisant, de couleur vermeille, pour eschiver aux froidures du temps d'yver, et obvier aux inconvéniens d'icelles, qui peuvent advenir souventeffois aux Enffans dessus dicts pour le jeune âage, en quoy ils ont accoustumé servir en ladite Église, de jour et de nuyct, lesquels bonnets les dicts enffants pourront porter aux heures et par le temps qu'ils ne officieront point en ladite église, toutes fois qu'il plaira aux dits maîstres leur faire porter, et qu'ils verront être expédient.

« ...... Présent messire Regnault l'Archevesque, curé de Saint-Patrix (1). »

La maîtrise de Rouen, comme celles de toutes les cathédrales, était entretenue par le Chapitre, qui nourrissait les enfants et stipendiait les maîtres chargés de les surveiller et de les instruire. Elle disposait en outre de quelques fondations faites en sa faveur. Les enfants tiraient aussi de leur service de petits bénéfices qu'ils remettaient à leurs maîtres ; quant à ceux qui leur étaient personnels, on leur reconnaissait le droit de s'en former un petit pécule.

Voici quels étaient leurs principaux profits :

Chaque chanoine était obligé de donner tous les dimanches à l'enfant qui lui portait l'eau bénite après la grand messe : *un blanc, cinq deniers tournois*. S'il ne la versait lui-même, la somme était retenue sur ses distributions (2).

(1) *Cartulaire*, n° 8 bis, f° 368.

(2) *R. C.*, 21 nov. 1413. G. 2863. (Le blanc ou gros tournois d'argent valait douze deniers.)

L'archevêque étant membre du Chapitre, il était permis aux enfants de lui porter, le dimanche, l'eau nouvellement bénite. « Estant arrivé une fois que le maître des enfants de chœur s'était saisi de quelques pièces d'argent que Mgr l'Archevesque avait données à leur doyen qui lui avait été présenter de l'eau bénite ; il fut dit à la réquisition du promoteur du Chapitre qu'il les rendrait au dit doyen, comme lui appartenant de droit, et non au dit maistre. » Dom Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale*, p. 557.

Au XVIIIe siècle, tout chanoine devait donner, le jour de son installation, un escu a partager entre tous les bas-formiers, chapelains et enfants de chœur. *Ibid.*, p. 557.

Comme tous les clercs du chœur, ils avaient part aux distributions du Collège de la Commune, ce qui leur rapportait à peu près dix-huit livres (1).

Pour chanter les psaumes de la pénitence aux obits de Charles V, fondés en 1384, ils recevaient à l'origine dix livres. (Cette somme fut doublée dans le cours du siècle suivant.)

Enfin ils avaient droit aux offrandes faites aux messes solennelles célébrées au chœur de la cathédrale, sauf quand l'archevêque officiait (2). Ils auraient eu de ce chef d'assez jolis revenus si le Chapitre n'avait restreint leurs droits par une décision prise en 1429. Voici dans quelles circonstances : le duc de Bedfort, régent du royaume pendant l'occupation anglaise, offrit un jour, à la messe du Chapitre, deux écus d'or. Le maître des enfants s'en empara selon son droit, et comme il craignait sans doute qu'on ne lui reprît cette royale offrande, il se hâta de la mettre à profit en s'en servant pour acheter du blé (3). C'est du moins ce qu'il déclara aux chanoines qui, ne pouvant se décider à renoncer à cette aubaine, l'avaient fait mander pour la lui réclamer.

Afin que la chose ne se renouvelât pas, le Chapitre eut toujours soin dans la suite de stipuler, en nommant les maîtres, que les offrandes en or lui seraient réservées (4). Ainsi réduits, ces petits bénéfices, joints aux revenus des fondations, ne formaient pas une somme considérable ; et les maîtres arrivaient à grand'peine, même avec leur allocation annuelle de soixante à quatre-vingts livres, à pourvoir à l'entretien de leurs élèves.

Au sortir de la Maîtrise, les enfants de chœur étaient ordinairement autorisés à prendre rang après les clercs choristes, en attendant qu'une place de chapelain devînt vacante (5). Quelquefois on

(1) *R. C.*, 1420.

(2) En 1386, le chanoine Gilles Deschamps ayant remis à Jean de Bellemare, maître des enfants de chœur, l'offrande faite à une messe célébrée par l'archevêque Guillaume de Vienne, qu'il avait assisté comme diacre, fut assigné pour ce fait par mandement du roi Charles VI à comparaître avec ledit Jean de Bellemare devant la Cour de Paris.

(3) *R. C.*, 5 et 7 avril 1429.

(4) *R. C.*, 29 oct. 1433. — 18 juin 1467.

(5) *R. C.*, 1402.

les envoyait étudier à l'Université de Paris où des bourses avaient été fondées en leur faveur (1).

§ II. — Fête des Innocents; drames liturgiques.

Attachés à la cathédrale comme le moine à son cloître, les enfants de la Maîtrise ne sortaient jamais, même pour aller chez leurs parents, qui avaient renoncé, en les offrant au Chapitre, à tous leurs droits sur eux (2).

A part les quelques heures de récréation qu'ils prenaient dans la cour d'Albane où devaient s'ébattre tant de générations, tout leur temps partagé entre l'office et l'étude se passait à l'église ou dans leur pauvre et triste logis que le soleil ne visitait guère et qui sans doute n'avait de joli que le gracieux nom de *psallette* sous lequel on le désignait souvent (3).

Rien ne rompait la monotonie de cette vie bien grave pour leur âge. Aussi qui pourrait croire que pendant les longs offices ils n'aient jamais rêvé des champs? Qu'aux beaux jours surtout, quand ils voyaient reverdir et fleurir les plantes des vieux murs, seul indice pour eux du retour du printemps, ils n'aient point été tentés souventes fois de s'enfuir loin de leurs sombres cloîtres, comme le firent un jour cinq d'entre eux (4) pour s'en aller, à travers les bois, chanter Matines avec les oiseaux.

Une fois dans l'année, cependant, le jour des saints Innocents, il leur était permis de *s'esbaudir* un peu et de se mettre en liesse. De temps immémorial c'était leur fête à eux. Ce jour-là ils faisaient à frais communs un petit banquet, qu'un de leurs camarades, qu'ils nom-

(1) Voir au chapitre V : *Études des Enfants de chœur.*

(2) *R. C.*, 7 juin 1414.

(3) Le mot de Maîtrise n'est employé que beaucoup plus tard.

(4) *R. C.*, 20-21 juillet 1503. — Les messagers du Chapitre envoyés après eux les rejoignirent à douze lieues de Rouen, à Cliponville. Quelques années auparavant deux autres s'étaient sauvés jusqu'à la ville d'Elbeuf (22-23 oct. 1488).

maient pompeusement leur maître d'hôtel (1) *(magister hospicii)*, était chargé d'organiser (2).

Mais ces réjouissances privées n'étaient rien en comparaison des honneurs publics qui leur étaient réservés ce même jour au chœur de la cathédrale, où ils remplissaient toutes les fonctions, où l'un d'eux même était autorisé à prendre le titre et le costume d'*évêque* et à bénir le peuple. Cette intéressante et curieuse fête d'enfants était certainement antérieure au XIIe siècle : car notre évêque Jean d'Avranches nous en donne tout le cérémonial dans son livre *De Officiis ecclesiasticis*. Nous emprunterons à M. l'abbé Picard le récit qu'il en a fait d'après ce curieux ouvrage :

« La veille immédiatement après l'office de saint Jean l'Évangéliste, deux enfants, revêtus d'aubes et de tuniques, la tête couverte de l'amict et tenant en leur main chacun un cierge ardent, se dirigeaient du vestiaire au chœur. Venaient ensuite les autres enfants attachés à l'église, pareillement en aubes et en chapes, et aussi le cierge à la main; puis enfin celui d'entre eux qui avait été désigné pour porter ce jour-là le titre d'évêque et en recevoir les honneurs. Il marchait solennellement, paré des vêtements pontificaux, la mitre en tête et à la main la crosse ou bâton pastoral (3). Le cortège enfantin se dirigeait ainsi à travers le chœur vers l'autel des Saints-Innocents; pendant la marche le chœur chantait des répons adaptés à la circonstance. A l'autel des Saints-Innocents se faisait une station

(1) *R. C.*, 8 janv. 1436. — 31 déc. 1436. — 3 janv. 1437.

(2) Il semble raisonnable, dit un vieil auteur, de donner aux enfants de chœur quelque réjouissance en chomant leur feste, et de leur doubler leur pitance aux despens de ceux qu'il appartient, comme il se fait louablement en plusieurs églises, afin qu'ils prennent leur récréation tant spirituelle que corporelle au moins une fois l'an : car hors de là leur petit ordinaire est fort maigre, pour la conservation de leurs voix, disent leurs maitres, par une règle commune tirée de leurs majeurs, selon qu'atteste Durand en ces termes : « *Antiqui pridiè quo cantandum erat, cibis aliis abstinebant propter causam vocis, prœterquam leguminibus psallentibus apertis, unde et cantores vulgo fabarii dicti sunt.* » (J. de Bordenave, *Estat des églises cathédrales et collégiales de France)*.

(3) Dans un inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux, dressé en 1476, on trouve mentionnés les objets suivants : « deux mitres du petit évêque, les mitaines du petit évêque, le bâton pastoral du petit évêque, et quatre petites chapes de satin vermeil, à l'usage des enfants de chœur pour la fête des Innocents. »

solennelle présidée par l'enfant évêque, auquel la rubrique donnait le titre de *Dominus episcopus*.

« A la fin de la station, le peuple était invité à s'humilier et à se recueillir pour recevoir la bénédiction du jeune prélat : *Humiliate vos ad benedictionem*.



« Il la donnait à haute voix et avec toutes les solennités d'usage :

« *Dominus omnipotens benedicat vos*, etc.

« Le jour de la fête les enfants étaient environnés des mêmes dis-

tinctions. A l'exception de la messe, qui était célébrée en leur présence par un chanoine, ils remplissaient en grande pompe toutes les fonctions du chœur. Cet office, d'après les rubriques générales, devait être simplement du rite *double;* mais les enfants avaient le droit d'ordonner qu'il fût *triple*, et leurs prescriptions étaient observées. *(Pueri voluntate faciunt illud triplex.)*

« Le seigneur évêque commençait l'invitatoire; il chantait la neuvième leçon, la plus solennelle des Matines. Il retournait ensuite au vestiaire pour y reprendre les ornements pontificaux, en revenait processionnellement comme la veille, précédé du même cortège, et entonnait lui-même le *Te Deum*.

« Laudes et Prime se chantaient pareillement sous la présidence de l'enfant évêque. A la messe il appartenait aux enfants de diriger le chœur *(Pueri regant chorum) ;* eux seuls portaient les chapes et exécutaient les diverses cérémonies (1). L'évêque (toujours l'enfant) commençait la prose, l'offertoire, etc., et ceux des enfants auxquels aucune fonction spéciale n'avait été assignée occupaient les premières places dans le chœur *(in superiori parte).*

« Aux vêpres, mêmes honneurs au seigneur évêque, mais hélas! bientôt arrivait le terme de sa gloire; au *Magnificat*, pendant que le chœur chantait ces paroles : *Deposuit potentes de sede*, le bâton pastoral lui était ôté des mains et était mis en réserve pour celui qui devait être élu l'année suivante.

« Le Chapitre alors rentrait dans tous ses droits, et le semainier terminait l'office.

« On ne peut nier que cette fête ne fût belle et touchante. Plus d'un cœur maternel devait battre vivement à la vue du jeune et innocent cortège. Quelle joie surtout pour la mère du *Dominus Episcopus?* C'était aussi une pensée toute chrétienne que d'honorer de la sorte, au milieu du peuple fidèle, l'enfance que l'Évangile propose pour modèle à tous, et dont le Sauveur a dit : *Sinite parvulos venire ad me* (2). »

(1) Comme on le fait encore à Saint-Ouen de Rouen et dans plusieurs églises de Paris.

(2) *Quelques cérémonies allégoriques anciennement en usage dans l'église Cath. de Rouen*, par M. l'abbé Picard. *(Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1847, p. 373 et suiv.)

Le Chapitre donnait vingt ou trente sous tous les ans aux enfants pour cette fête (1).

L'archevêque y contribuait aussi. « Le jour de saint Etienne, baillé à l'évêque des Innocents et autres enfants de l'Église de Rouen, si comme il est accoustumé, 20 sous (2). »

Cette charmante fête de l'enfance devait être abolie en 1452. Le cardinal d'Estouteville, à la prière des enfants de chœur qui ne pouvaient se résigner à sa suppression, en demanda le maintien au Chapitre, *rejectis abusibus et insolenciis :* elle ne fut cependant pas rétablie.

Le 17 novembre de la même année, la petite chape rouge de l'évêque des Innocents, qui avait été donnée le 31 décembre 1430 par le duc de Bedfort avec plusieurs autres ornements, lorsqu'il se fit recevoir chanoine de Rouen, fut vendue quarante-cinq sous au chanoine Marguerie. On remplaça la fête des Innocents par quelques jours de congé que les enfants allaient passer dans les maisons de campagne des chanoines ou chez les religieux de Saint-Wandrille, de Jumiéges ou de Bonport (3).

Le samedi de Quasimodo l'office était aussi chanté par les enfants de chœur. Cet usage subsista même jusqu'au XVIIe siècle. Nous lisons en effet dans les *Registres capitulaires,* au 1er septembre 1666 : « ...... Au lieu que les enfants de chœur ont accoutumé de faire l'office à la messe du samedy de Quasimodo, le dit office sera fait par Messieurs...... »

La charge tout honorifique d'évêque des Innocents n'était pas cependant sans droits ni privilèges.

L'enfant de la maîtrise qui en était revêtu recevait par le fait même de son élection la mission spéciale de veiller à ce que, suivant la règle prescrite, personne ne pénétrât en armes dans le chœur de la cathédrale; et le Chapitre lui conférait le droit de confiscation sur les éperons des contrevenants.

(1) *R. C.*, 19 janvier 1423.

(2) Comptes de l'archevêché, 1403.

(3) *Domini dederunt licentiam pueris chori eundi lusum loco festi Innocentium. R. C.*, 10 mai 1452; promenades, 9 mai 1460, 15 septembre 1466, 17 juillet 1480, juillet 1483, 29 juin 1485, 25 juin 1489, 9 juillet 1492.

Il est à penser que les gentilshommes auxquels il arrivait par mégarde d'oublier la prescription, le plus souvent acceptaient, en gens d'esprit, qu'on les rappelât à la règle et laissaient de bonne grâce le *dominus episcopus* exercer sur eux sa juridiction d'un caractère tout particulier.

Toutefois il n'en allait pas toujours ainsi, comme le prouve le fait suivant, que nous trouvons raconté tout au long dans les registres capitulaires :

Un certain Vincent Roussel de Harefleu (Harfleur) se permit d'entrer un jour (en janvier 1391) dans le chœur des chanoines pour assister à la messe du Chapitre, *tout housé* et *esperonné*.

L'élection de l'évêque des Innocents avait eu lieu peu de temps auparavant et le nouveau dignitaire, uniquement occupé de sa charge, l'exerçait avec une vigilance difficile à mettre en défaut.

Aussi incontinent après l'office s'en alla-t-il hardiment réclamer au gentilhomme ses éperons d'argent. Le fier seigneur pensant qu'il pouvait impunément braver ce *dominus episcopus* bien incapable de l'excommunier, refusa de les lui abandonner.

Impatienté par l'insistance de l'enfant qui, pour affirmer ses droits, s'était mis en devoir de les lui ôter, il s'emporta même jusqu'à le menacer de son épée. Le pauvre petit dut céder à la force.

Mais l'affaire fit scandale; les chanoines se jugeant atteints dans la personne de leur jeune clerc, se chargèrent de revendiquer ses droits méconnus.

Dès le lendemain le brutal sire d'Harfleur, mandé à la barre du Chapitre, fut contraint de faire des excuses devant tous les chanoines réunis (1).

La suppression de la fête des Innocents ne fit pas cesser le droit conféré aux enfants de la maîtrise d'enlever les éperons de quiconque négligeait de les ôter avant d'entrer dans le chœur; ils l'exercèrent même jusqu'au XVIIe siècle, comme le témoignent les règlements portés par le Chapitre à cette époque pour remédier à certains abus. En 1617 on recommanda à leurs maîtres de veiller à ce qu'ils demandassent aux gentilshommes leurs éperons sans exiger d'eux

(1) *Vincentius de Harefleu fecit emendam dominis in eorum capitulo.* (Penultima Januarii 1391.)

aucune gratification (1). Et quelques années plus tard on leur défendit sous les peines les plus sévères d'user de ce droit en dehors du chœur (2).



Il était d'usage au moyen âge de représenter dans les solennités certaines scènes allégoriques dans lesquelles les enfants de chœur

(1) Novembre 1617.
(2) 14 janvier 1632.

avaient toujours quelque rôle à remplir. C'est pour nous une raison d'en parler. On a donné à ces représentations religieuses exécutées dans les églises le nom de *drames liturgiques,* pour les distinguer de celles qui étaient données sur les places publiques.

Dans le principe, ces mystères se confondaient avec l'office même du jour, auquel on ajoutait simplement quelques séquences ou répons, que chantaient des clercs costumés.

Peu à peu ces accessoires prirent un développement plus considérable et se transformèrent en épisodes et en drames à part. Mais ils conservèrent toujours, dit M. Coussemaker, leur caractère littéraire et musical originaire (1).

Il n'y avait pas à Rouen de fêtes solennelles sans représentations de ce genre. Notre vieille cathédrale, alors dans toute sa splendeur, avec ses riches vitraux, ses peintures murales, ses bas-reliefs de bois et de pierre et ses statues innombrables, était bien le théâtre qui convenait à ces représentations naïves, qui semblaient animer et mettre en scène toute cette armée de bons anges, de démons et de saints partout représentés sur ses vitraux et sur ses murs.

Le sujet de ces drames, emprunté à la sainte Écriture ou aux légendes des Saints, avait toujours quelque rapport avec la fête qu'on célébrait.

Ainsi la veille de Noël (2) on mettait en action la scène des pasteurs. Deux enfants de chœur, habillés en anges, allaient inviter des clercs costumés en bergers à venir adorer l'Enfant Jésus nouveau né, et ils les conduisaient en chantant le *Gloria in excelsis*, derrière le maître-autel, devant une petite crèche où deux autres personnages représentant la sainte Vierge et saint Joseph récitaient un dialogue tiré des paroles du saint Évangile. Après avoir adoré l'Enfant Jésus, ils retournaient au chœur en chantant *Alleluia;* et on commençait la messe de minuit.

(1) Coussemaker, *Drames liturgiques.* — E. du Méril, *Origines latines du théâtre moderne.*

(2) 5 décembre 1452. Aux Matines de Noël les bergers feront le service en habits de bergers *(Cessantibus tamen stultitiis et insolenciis) usque ad missam media nocte duntaxat.* G, 2134.

Le jour de la Circoncision, les prophètes se présentaient l'un après l'autre et chantaient ce qu'ils avaient prédit du Messie (1).

A la fête de l'Épiphanie, une autre scène allégorique rappelait au peuple le mystère du jour.

Après Tierce, les trois plus hauts dignitaires du chœur paraissaient revêtus des ornements royaux, le sceptre en main, le diadème sur la tête; ils partaient de l'orient, l'un du milieu, les deux autres de chaque côté du maître-autel; et se réunissant au bas des degrés du sanctuaire, ils se donnaient le baiser de paix. Des clercs, revêtus de riches tuniques, marchaient à leur suite portant l'or, l'encens et la myrrhe. Après une procession solennelle on s'arrêtait à l'autel de la Croix sous le jubé, devant une belle tente fermée par des rideaux à frange d'or.

Là les mages adoraient le divin Enfant et déposaient à ses pieds leurs présents. Un petit choriste, vêtu d'une longue aube blanche, apparaissait alors et allait chanter devant un pupitre auprès de la tente, les versets suivants : *Impleta sunt omnia quæ propheticè dicta sunt; ite obviam, remeantes aliam, ne delatores tanti regis puniendi eritis.....* Suivant l'avis de cette voix qui semblait venir du ciel, les mages retournaient au chœur par un autre chemin (2).

Le jour de Pâques, on exécutait, immédiatement après Matines, une autre scène liturgique, qui rappelait non moins sensiblement aux fidèles le mystère de la Résurrection.

Les saintes femmes étaient représentées par trois diacres revêtus de dalmatiques et voilés de l'amict; l'ange du sépulcre, par un enfant de la Maîtrise; et le Sauveur, par un haut dignitaire tenant une croix à la main. Ces personnages récitaient les dialogues de l'Évangile devant un tombeau disposé dans une des chapelles de la cathédrale. On se rendait ensuite au chœur en chantant *Alleluia, le Christ est ressuscité. Il est ressuscité le Christ fils de Dieu, alleluia.* Et on entonnait le *Te Deum* (3).

(1) Dom Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 621.

(2) Ce curieux *Office de l'Étoile* ou des *Trois rois* et celui du *Sépulcre* ont été publiés avec le chant par le chanoine Le Prevost, à la suite du *de officiis* de Jean d'Avranches, pp. 206 et 211. La représentation du *Mystère des trois rois* fut abolie le 3 janvier 1522.

(3) Cet office du sépulcre, attribué à un moine bénédictin, se trouve dans un manuscrit

Cet *Office du sépulcre* se célébra à la Cathédrale plus longtemps que les autres; il ne fut aboli qu'au XVIIe siècle par le cardinal de Joyeuse. On résolut alors de ne rien garder de ces scènes symboliques, « que l'on n'avait introduites dans la liturgie (dit dom Pommeraye (1) avec quelque dédain) qu'en faveur d'un peuple ignorant et grossier, qu'on tâchait d'instruire par ces figures sensibles accommodées à la faiblesse de son esprit, » mais qu'un siècle plus éclairé, ajoute le chanoine Le Prevost, « eut raison d'abolir pour empêcher nos rites sacrés de dégénérer en inepties et en jeux scéniques (2) ».

Il eût été plus juste de dire que le peuple n'était plus alors assez simple pour s'intéresser à ces représentations naïves; et qu'il répugnait au clergé lui-même, aux dignitaires surtout, d'en remplir les rôles (1).

§ III. Seconde moitié du XVe siècle. — Introduction de la musique au chœur de la Cathédrale.

Nous ne pouvons dire d'une façon certaine à quelle époque la musique fut introduite dans le chœur de la cathédrale (2). On peut supposer que les enfants en exécutaient dès 1423, car on défendit

de Saint-Benoit-sur-Loire, d'une haute antiquité, publié par la Société des Bibliophiles français en 1839.

(1) Dom Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 620.

(2) *Officium stellæ. Per officium stellæ intellige spectaculum (seu ut vocabant mysterium), quo apparitionis stellæ et adorationis magorum historia populo exhibebatur. Eodem sensu accipiendum est officium sepulcri. Hæc et alia sequiorum temporum inventa, quæ diutius apud majores nostros perseverasse docet Ordinarium, castigatior ætas jure posteà abrogavit, ne sacri ritus in ludos scenicos et ineptias defluerent.* (De officiis ecclesiasticis *Johann. Abrinc.* — Annotationes *Le Prevost, p. 123.*)

(1) M. Pierre Le Verdier a parlé de ces drames liturgiques dans l'intéressante introduction qui précède le *Mystère de la Nativité*, publié par ses soins pour la Société des Bibliophiles normands en 1886, et M. l'abbé Loth dans son *Histoire de la Cathédrale*, p. 569.

(2) Si on ne faisait pas de musique religieuse à la cathédrale au commencement du XVe siècle, certains chapelains en faisaient de très profane. En 1410, on en réprimanda un « ...... *qui s'était rendu de nuict et de jour par les tavernes et aux nopces, comme un jongleur avec une lyre et autres instruments à cordes* ». (G, 2121.)

cette année-là à leurs maîtres, sous les peines les plus sévères, de leur permettre d'aller chanter dans les maisons particulières autres que celles des chanoines (1); il n'est pas question de *motets* cependant avant 1444 (2). A partir de cette époque on eut toujours soin de donner aux enfants des maîtres capables de leur enseigner la musique, et on en fit à toutes les fêtes.

Sans doute les compositions religieuses qu'on exécutait alors étaient loin d'être parfaites ; leur harmonie était dure et étrange, les successions n'en étaient pas toujours régulières ni les cadences heureuses, et leur rythme compliqué en rendait l'exécution difficile ; les bons habitants de Rouen cependant, charmés par leur nouveauté, ne pouvaient se lasser d'*ouïr ces jolis chants*.

De son côté le Chapitre se montrait de plus en plus fier de sa Maîtrise.

La renommée de ses jeunes chanteurs à la voix fraîche et cultivée s'était répandue au loin; aussi maintes fois il arrivait que des évêques ou des personnages de marque témoignèrent, en passant par Rouen (3), le désir d'entendre ces enfants, dont l'art simple et candide avait tant de charme.

Mais le Chapitre tint toujours la main à ce que de semblables faveurs ne fussent pas accordées. Les maîtres avaient l'ordre formel de ne point céder aux sollicitations des prélats ou des grands seigneurs qui demandaient à entendre chanter les enfants de chœur de la cathédrale en dehors de l'office canonial.

Une fois pourtant l'on vit fléchir la rigueur de cette règle. Ce fut en faveur d'un certain bailli d'Évreux, nommé Floquet, qu'eut lieu l'exception dont les *registres capitulaires* ont gardé le souvenir.

Ce bailli avait fait une perte cruelle et en demeurait inconsolable. Or, pendant qu'il était retenu malade de chagrin dans son hôtel de Rouen, le cycle liturgique ramena la pompe des fêtes de la Toussaint et l'anniversaire à la fois douloureux et cher à toutes les familles chrétiennes de la commémoration des morts.

(1) *R. C.*, 21 août 1423.

(2) Le Chapitre ordonne, le 22 mars 1444, que les enfants chanteront un motet à l'occasion de l'entrée à la cathédrale de la reine d'Angleterre.

(3) *R. C.*, 19 août 1446, 22 septembre 1452.

Le retour de ces fêtes de l'Église aviva dans le cœur du pauvre bailli le sentiment de son deuil et lui inspira de chercher quelque adoucissement à son invincible tristesse dans le chant des enfants de la cathédrale. Les chanoines, mus de compassion, lui envoyèrent leurs enfants de chœur, qui « si doulcement chantèrent que le dolent bailli en fut tout consolé (1) ».



On peut rapprocher de ce fait la touchante histoire du célèbre peintre Van der Goes qui, devenu fou, n'éprouvait un peu de soulagement à son mal de folie qu'en entendant chanter les enfants de l'abbaye où on l'avait interné; et aussi ce trait de la vie du vieux maître flamand Guillaume Dufay (2), qui, sentant sa fin approcher,

(1) *R. C.*, 1er novembre 1449.

(2) Guillaume Dufay, qui fut longtemps chapelain, chantre de la chapelle du pape, mourut à Cambrai le 27 novembre 1474. M. Jules Didiot, *Revue de l'art chrétien*, année 1888, p. 111. Haberl a publié de curieux documents sur ce musicien.

demanda comme consolation suprême, à ses confrères les chanoines de Cambrai et aux enfants de la maîtrise, de venir chanter à mi-voix auprès de son lit après qu'on lui aurait administré les derniers sacrements, l'hymne *Magno salutis gaudio* et son célèbre motet : *Ave regina cœlorum*.

Le roi Louis XI lui-même ne put échapper au charme de la voix des enfants de la Maîtrise de Rouen. Comme il assistait dans la cathédrale à l'office de l'Assomption, en l'année 1462, il fut si ravi de les entendre qu'il leur fit remettre après la messe une généreuse offrande, qui servit, comme nous le disons plus loin, à la construction d'une nouvelle maîtrise. Pourtant l'astucieux roi ne s'était pas fait la réputation d'aimer les arts et il ne paraît pas qu'il eût en particulier fort apprécié les musiciens et les chanteurs.

On raconte au contraire qu'un jour, comme il demandait à Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, « quel présent il pourrait faire à l'ambassadeur d'Angleterre, qui peu lui coustât et dont il n'eût aucun regret ; celui-ci lui répondit : Sire, vous avez une chapelle de chantres et de musiciens qui ne vous donnent pas grand plaisir. Il me semble que vous ne pourriez lui donner chose dont vous deviez vous passer plus aisément (1). »

Non seulement le Chapitre ne permettait pas à ses enfants de chanter au dehors, mais il n'autorisait pas même leurs maîtres à les conduire aux messes des Confréries célébrées à la cathédrale.

Il fit quelquefois cependant une exception en faveur de celles de Notre-Dame (2) et de Saint-Romain, qui comptaient plus de membres que les autres et dont les fêtes étaient célébrées avec plus d'éclat.

Ne se contentant pas de cette faveur, les frères de Saint-Romain auraient voulu que l'on permît aux petits choristes de chanter à la fête qu'ils donnaient au peuple à l'occasion de la délivrance du prisonnier, le jour de l'Ascension, devant le portail des Libraires. Le Chapitre s'y refusa, en leur disant de se contenter de leurs batteleurs (3).

(1) De Bordenave, *Estat des églises cath. et collèg.*, p. 553.

(2) *R. C.*, 9 août 1446.

(3) *R. C.*, 17 may 1447.

Les développements pris par la musique exigèrent bientôt un nombre plus considérable de choristes. Le Chapitre le comprit, et ce fut sur ses instances que le cardinal d'Estouteville fonda deux nouveaux titulaires (1). Pour leur assurer des prébendes, il obtint du pape Sixte IV, au mois de juillet 1462, une bulle qui imposait à la cure de Saint-Maclou une redevance annuelle de cent livres. Leur entretien était mis ainsi à la charge de cette paroisse, considérée alors comme la plus riche de la ville (2). Cette rente devait être souvent contestée et donner lieu à de nombreux procès entre le Chapitre et les curés de Saint-Maclou (3).

Les chanoines ne s'épargnaient aucune peine pour le recrutement de ces petits chanteurs, allant quelquefois au loin les chercher eux-mêmes (4) ou envoyant leurs maîtres faire des explorations jusqu'aux extrémités de la province (5).

Ils ne négligeaient rien non plus pour assurer la conservation de leur voix, défendant par exemple aux maîtres de leur donner de la chair de porc et de faire apprêter leurs aliments à l'huile, même en carême, *ne voces eorum corrumpantur vel impediantur* (6).

Jusqu'en 1482 il n'y eut pas de chanteurs spéciaux attachés à la Maîtrise comme ténors et basses (7) ; on choisissait, pour exécuter ces parties, des chapelains doués de bonnes voix et connaissant la musique (8).

Dans les solennités, des amateurs de la ville venaient se joindre à ces choristes. Le Chapitre tenait à ce que les maîtres de chapelle

(1) En attendant que la question de la fondation fût réglée, le Chapitre avait eu un septième enfant qui n'avait pas droit aux distributions et aux profits du chœur. (12 septembre 1468.)

(2) La cure de Saint-Maclou était évaluée, à la fin du XV[e] siècle, à quatre cents écus d'or du coin du roy.

(3) Procès entre le Chapitre et les curés de Saint-Maclou : Jean Lesueur, Pierre Séquart, Claude Séquart. G, 3674, 2169.

(4) Il en vient d'Arras, 29 octobre 1478. L'archidiacre Pierre de Croixmare est chargé d'en rechercher aux Andelys, 14 juin 1482.

(5) *R. C.*, 26 août 1486.

(6) *R. C.*, 21 et 26 septembre 1471, 6 mars 1483.

(7) Le premier mentionné est un *ténoriste*, nommé Godefroy Barbier, 1482.

(8) Un de ces chapelains, appelé Jean de Saint-Gilles, laissa par testament *un escu d'or pour*

eussent de particuliers égards pour ces auxiliaires de bonne volonté (1).

Primitivement les enfants occupaient avec leurs maîtres un bâtiment voisin de la cathédrale (2); en 1412 on les logea dans une maison précédemment habitée par deux chanoines, située près du four du Chapitre (3). Lorsqu'ils eurent pour directeurs des chanoines ils demeurèrent le plus souvent chez leurs maîtres.

En 1477, on dut les installer tant bien que mal dans le parloir même du Chapitre. Cet état de choses ne pouvant durer indéfiniment, on décida l'année suivante de leur construire une maison (4). Les travaux ne furent commencés cependant qu'en 1480. On employa à cette construction l'offrande faite par le roi Louis XI quelques années auparavant et une somme de trois cents livres donnée pour cette œuvre par les exécuteurs testamentaires du chanoine Pierre Lefrançois (5); en reconnaissance de cet acte de générosité, les enfants devaient réciter tous les jours, après les grâces, le *De profundis* avec les oraisons pour l'âme du défunt.

Cette maison, qui existe encore, dut être édifiée à peu de frais. On se contenta de disposer quelques appartements au-dessus d'une porte charretière qui donnait accès aux caves et aux greniers du Chapitre, non loin de la bibliothèque que l'on achevait de construire (6).

boire, aux chantres musiciens et aux enfants de chœur, à la condition qu'ils chanteraient une messe qu'il avait composée.

Son testament, écrit en vers, est des plus curieux; nous n'en citerons qu'une strophe où il est question de sa collection de musique :

....
Touchant mes livres de musique
Et autres qu'ay en ma boutique,
A Pol mon neveu je les livre
Et pesassent-ils mille livres ;
Auquel je pry par mots exquis
Qu'il prie pour ceux qui l'ont acquis.

(1) *R. C.*, 17 novembre 1466.

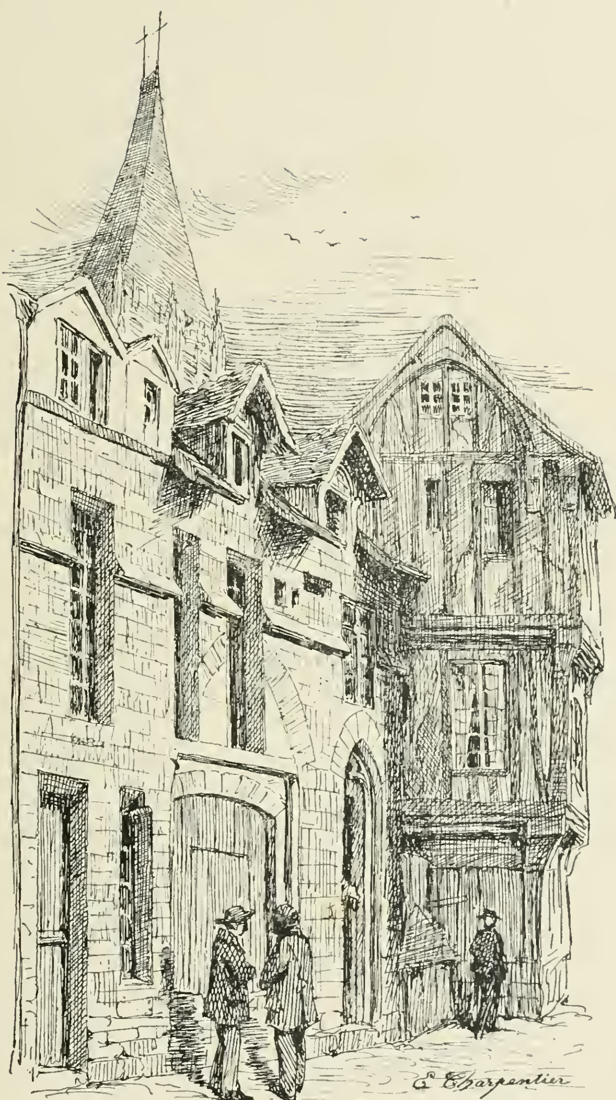
(2) On répare cette maison le 9 mars 1377.

(3) *R. C.*, 1412, 1418.

(4) *R. C.*, 21 octobre 1478, 24 octobre 1479.

(5) *R. C.*, 13 novembre 1480.

(6) 20 mars 1480. On dut faire, cette année-là, une remise à « *Gillet Lespre enlumineur,*


E. Charpentier

Comme il n'y avait là qu'une cour exiguë, les enfants furent autorisés à prendre leurs ébats dans l'enclos du collège d'Albane (1). En 1512, ainsi que nous le dirons plus loin, ils quittèrent cette maison, qui devint le logement du *sacriste* (2), pour aller prendre possession de celle qui leur fut donnée par le chanoine Cappel.

pour le louage d'une échoppe en considération de ce qu'il n'avait pu besongnier de son mestier, pour l'édiffice que l'on faisait pour les enfants de cuer. » G, 3029.

(1) *R. C.*, 24 septembre 1482.

(2) M. le chanoine Robert s'installa dans cette maison lorsqu'il fut nommé intendant de la cathédrale, et y demeura jusqu'à sa mort. Actuellement le conseil de fabrique y tient ses réunions.

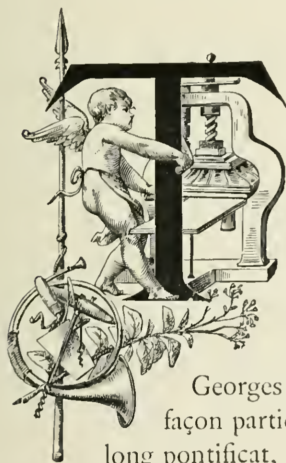




CHAPITRE II.

(XVIe SIÈCLE).

§ I. — Développements pris par la Maîtrise au XVIe siècle. — Fondations pour les musiciens. — Attentions du Chapitre pour ses enfants. — Fondations des chanoines Étienne Haro, Cappel et Auber.



Tout, comme nous allons le voir, devait contribuer à la prospérité de la Maîtrise au XVIe siècle. Le talent et la réputation de ses maîtres, les progrès de l'art musical, l'engouement général pour le chant, et surtout la généreuse émulation des chanoines et des archevêques, ses protecteurs naturels, qui multiplièrent alors les fondations en sa faveur.

Georges II d'Amboise surtout s'intéressa à elle d'une façon particulière; aussi la musique prit-elle sous son long pontificat, de 1510 à 1550, un essor extraordinaire. Il examinait lui-même les chanteurs (1), les rétribuait de ses

(1) *R. C.*, 1er juin, 28 juillet 1529.

deniers (1), correspondait à l'étranger pour découvrir les meilleurs maîtres et les plus habiles organistes (2) et recevait fréquemment les musiciens de sa cathédrale dans ses splendides résidences de Gaillon et de Vigny, qui, achevées et embellies par lui, étaient devenues le rendez-vous de tous les artistes.

Comme le pape et le roi, il avait une maîtrise particulière qui le suivait partout et chantait avec celle de la cathédrale quand il résidait à Rouen. La plus parfaite harmonie ne paraît pas avoir toujours régné entre ces deux maîtrises. Quelquefois même l'archevêque et les chanoines durent intervenir pour rétablir la paix entre ces musiciens rivaux. C'est ainsi qu'un jour de répétition générale, les enfants de la chapelle épiscopale, prenant fait et cause pour l'organiste, Pierre Dumarais, leur maître, auquel un ténor de la cathédrale, nommé Monceau, avait cherché querelle, s'emparèrent de l'habit du ténor et le mirent en pièces. Le cardinal, pour donner satisfaction au Chapitre auquel Monceau avait porté plainte, dut faire fustiger ses enfants, habiller de neuf le ténor et obliger son organiste à aller faire des excuses aux chanoines (3).

Le jeudi saint, 29 mars 1525, Georges II d'Amboise réunit les chanoines après la Cène et leur exposa que pour obtenir une exécution plus parfaite de la musique il avait arrêté que dorénavant les six chapelles du *Saint-Esprit* ou de *Flavacourt* et les quatre petites prébendes des quinze livres, dont la nomination lui appartenait, seraient affectées à l'entretien de dix musiciens. Il ajouta à ces bénéfices, qui étaient fort modestes, une somme de deux mille livres. Les chanoines, pour répondre à la générosité de leur archevêque, doublèrent la somme et décidèrent que le revenu de ces quatre mille livres serait employé à augmenter les bénéfices de ces chapelles.

Le chanoine Pierre de Croixmare avait déjà fondé, le 19 avril 1513, une rente annuelle de trente livres qu'il porta plus tard (7 août 1534) à cent livres, à partager entre quatre musiciens des collèges des Clémentins, du Saint-Esprit, d'Albane et de Darnétal.

(1) *R. C.*, 29 mars 1525.
(2) *R. C.*, 16 avril 1529; 2 juin, 12 juillet 1530.
(3) 10 décembre 1537.

Ces fondations devaient assurer aux musiciens un traitement, modeste sans doute, comme ceux de tous les chapelains du chœur, mais suffisant pour leur entretien.

Les chanoines n'ont pas alors moins de zèle que leur archevêque pour leur Maîtrise. Ils s'en occupent sans cesse. Il est question de musique presque à chaque page de leurs délibérations. Ils sont constamment en quête de musiciens, à Paris, à Chartres, aux Andelys, à Noyon, à Troyes, à Vienne, à Beauvais, et surtout dans les villes de Flandre et des Pays-Bas, qui fournissent alors des artistes à l'Europe entière. Leurs enfants, qui se recrutent dans les meilleures familles (1) sont habillés comme des dignitaires de l'Eglise, avec des mantelets garnis d'hermine et des tuniques en damas rouge ornées de fleurons d'or (2). Il n'est pas de détails dont ils ne s'occupent ; ils veillent à tout pour que rien ne leur manque. Quand les vivres sont chers, ils recommandent à leurs maîtres de ne rien diminuer de leurs rations habituelles et prennent à leur charge le surcroît de la dépense (3). Ils tiennent à ce qu'ils aient bon feu en hiver (4) et les dispensent d'assister aux matines quand le froid est trop rigoureux (5). Ils ne négligent rien pour leur instruction, veillant à ce que les leçons leur soient toujours régulièrement données (6). Ils appellent pour les diriger des maîtres renommés, des compositeurs distingués. C'est Mathurin Dubuisson, musicien du roi Louis XII, auquel ils offrent vingt écus d'or pour le détacher de la cour (7). C'est François Dulot, de Saint-Omer, et Guillaume Leroy, habiles contrapuntistes et compositeurs de talent, dont les œuvres ont mérité de passer à la postérité. En un mot, il n'est sorte d'attentions qu'ils n'aient

(1) Beaucoup sont nobles ; il en est dont les parents sont membres du Parlement. 1554, 1556, 1558.

(2) Laurence Sochon, veuve de Martin Loutrel, offre au Chapitre huit costumes complets pour les enfants de chœur. Pour la remercier, le Chapitre lui promet de la faire enterrer dans la cathédrale auprès de son mari..... 5 juin 1503, 19 octobre 1323, 16 avril et 4 novembre 1524, 27 novembre 1544, 14 mars 1588.

(3) 19 janvier 1531, 6 mars 1534, 20 octobre 1551.

(4) 4 janvier 1535.

(5) 14 janvier 1533.

(6) 20 mars 1532.

(7) 14 septembre 1507.

pour ces enfants, les invitant même à venir chez eux et les recevant volontiers avec leurs maîtres dans leurs maisons de campagne, aux jours de congé.

Nous en signalerons quelques-uns qui se montrèrent particulièrement généreux :

C'est d'abord Étienne Haro, proviseur du collège de Justice à Paris (1), qui donna, en 1510, douze cents livres tournois pour assurer deux bourses à perpétuité dans son collège aux enfants de la Maîtrise, à la seule condition qu'ils réciteraient à son intention, tous les ans à la Saint-Étienne d'août, les sept psaumes de la pénitence avec les litanies, après les matines (2).

Pour jouir de ces bourses, les enfants devaient avoir passé deux ans au service du Chapitre. « Ils pouvaient rester au collège trois ans pour y étudier la grammaire, et ces études préliminaires achevées, tout le temps nécessaire pour compléter leur cours des arts (3). Ils devaient recevoir chacun quatre sous parisis par semaine, pendant toute l'année et même pendant les vacances ; il était absolument interdit de rien exiger et même de rien accepter d'eux, soit pour la prise de possession de leur bourse, soit pour l'usage de leur chambre et de la librairie. Haro se réservait la nomination de ces deux boursiers pendant sa vie et l'attribuait après sa mort à ses confrères le doyen et les chanoines de la cathédrale de Rouen (4). »

Le chanoine Cappel se montra plus généreux encore. Il légua aux petits enfants de la Maîtrise qu'il avait toujours aimés sa maison et une somme d'argent, qui devait leur être distribuée le jour de son service.

Après avoir manifesté le désir d'être enterré à l'entrée de la chapelle Notre-Dame, derrière le chœur, « sous l'ymage de Monsieur Saint-

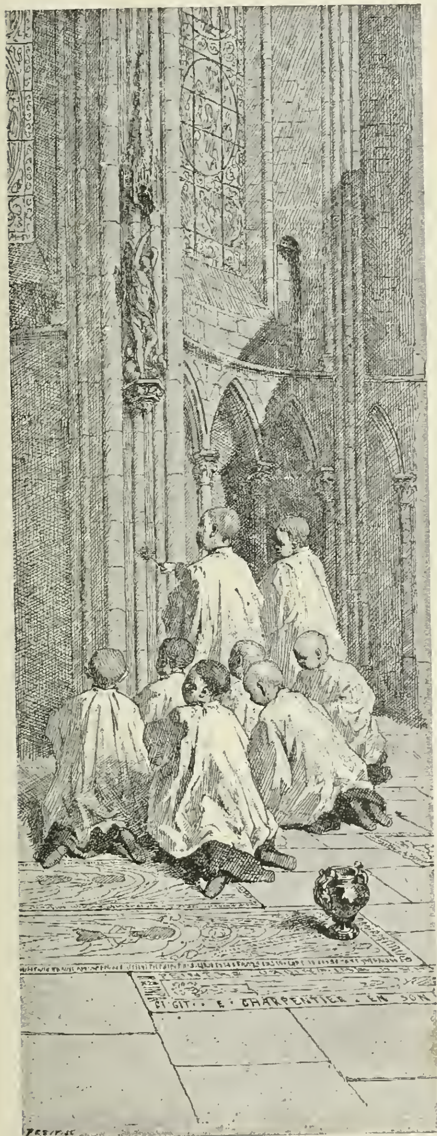
(1) Le collège de Justice avait été fondé en 1349 par Jean Justice, chantre de Bayeux, chanoine de Paris, pour douze boursiers, huit du diocèse de Rouen et quatre du diocèse de Bayeux.

(2) Sa donation est acceptée par le Chapitre le jeudi 12 décembre 1510.

(3) Au moyen âge, l'étude des arts se divisait en deux parties, le *trivium* et le *quadrivium :* le *trivium* se composait de la grammaire, de la dialectique et de la rhétorique ; l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie formaient le *quadrivium.*

(4) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789,* I, 220.

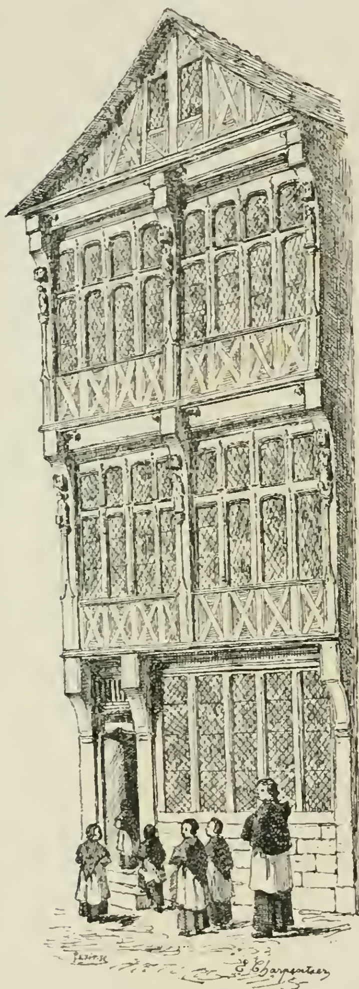
Michel », dont il avait fait don à l'église, au près du petit benesquier



qui se trouvait à cet endroit, il ajoutait : « que aulx enfants de cueur de l'Église de Rouen soit donné le jour de mon premier service à chacun dix sols pour leur propre et singulier prouffit, et à leur maître principal vingt sols, affin qu'ils prient Dieu pour moy et mes amis trespassés, et qu'ils ayent mémoire de faire pour moy ce qu'ils doivent faire après mon trépas chacun jour au retour de vespres de l'Église, c'est de s'arrêter devant l'ymage Mons. Saint-Michel, à l'entrée de la chapelle Notre-Dame de derrière le cueur, là, où je seray, se Dieu plaist, enterré, et y aura quelque petite représentation mortuaire en mon nom en ce lieu ; et là debvront pauser chascun d'eulx et dire ung *ave Maria* à mon intention, et par la main du plus ainé d'eulx, ou de leur sepmainier, jeter de l'eau benoiste en disant ces mots : *Requiescat in pace, amen,* chacun jour après complies.

« Item plus en l'onneur de Dieu et pour l'amour de ce que j'ay toujours eue aulx enfants de cueur de l'Église de Rouen, par quoy entre aultres choses j'ay naguères impétré et

obtenu par lettre de Messieurs les doyen et Chapitre d'icelle Église que, pour le bien et utilité d'iceulx enfants présens et advenir, ils seront logiés après mon trépas, et apoinctés pour leur demeure et logis à perpétuité pour le temps advenir, en la maison canoniale où je demeure à présent près les trois Maures et le portail des libratiers d'icelle eglise (1). »



Ce bon chanoine mourut âgé de quatre-vingt-six ans, le 13 octobre 1512.—Trois jours après les enfants de chœur furent mis en possession de sa maison, qui dut leur paraître bien belle en comparaison de celle qu'ils quittaient. Mieux exposée, elle recevait au moins quelques rayons de soleil. Ils l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

Nous devons mentionner encore le chanoine Auber, qui légua aux petits enfants choristes une somme de deux cents livres, à laquelle ses exécuteurs testamentaires ajoutèrent cent autres livres, à la condition que ces enfants réciteraient tous les jours à voix basse, en sortant du chœur, après complies, le *De profundis* pour le repos de son âme en passant auprès de sa tombe (2).

Quelques chapelains firent ainsi des dons à la maîtrise. L'un d'eux, nommé Lestivoudois, s'inspirant

(1) Ce testament a été publié par M. Ch. de Beaurepaire, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, année 1876.

(2) *R. C.* 15 février 1521.

de l'exemple de Jean de Saint-Gilles, qui avait légué « un escu d'or pour boire » à ses confrères, donna tout le vin de sa cave aux chapelains, ses anciens collègues, et aux enfants de chœur, les priant, en retour, de bien vouloir réciter pour lui un *Pater* et un *Ave Maria*, ce qu'ils durent faire de tout cœur (1).

§ II. Considérations générales sur la musique au XVIe siècle. — De la musique à la Maîtrise à cette époque.

Dès la seconde moitié du XVe siècle la science de l'harmonie s'était partout répandue, et le contre-point était cultivé dans toutes écoles; mais si les musiciens de cette époque écrivaient correctement, leurs œuvres étaient généralement froides et sèches, trop souvent même elles dénotaient un manque absolu de goût.

Les uns par exemple aimaient à mêler ensemble des chants liturgiques tout à fait différents, comme le *Gloria in excelsis* avec l'*Ave regina cœlorum*, ou le *Sanctus* avec l'*Ave verum*, ce qui, à l'exécution, devait rappeler tant soit peu la confusion des langues à la tour de Babel (2). D'autres, par une manie plus singulière encore, s'appliquant à de ridicules imitations, s'inspiraient de certains cris d'animaux ou de chants d'oiseaux. On pourrait citer comme un parfait exemple de ce genre une messe appartenant au répertoire de la chapelle du pape, dans laquelle le ténor ne faisait que répéter *cou cou* sur les deux notes *ut, la* (3). D'autres enfin, revenant au déplorable usage des farcis (4), ne se faisaient pas scrupule de prendré pour thème de leurs compositions religieuses des chansons profanes, quelquefois fort inconvenantes. Ces abus, qui devaient durer jusqu'à la fin du XVIe siècle, auraient infailliblement amené la suppression de la musique dans les églises, si Palestrina, par ses sublimes compositions, ne l'avait sauvée en la relevant.

Cet illustre compositeur, incontestablement supérieur à ses contemporains, n'exerça cependant pas en France une influence aussi consi-

(1) 1540.

(2) *Bausteine für musikgeschichte von Fr. Haberl*, I, p. 56, 57, 94.

(3) Les farcis étaient des paraphrases intercalées dans les textes sacrés et les prières litur-

dérable que certains musiciens de l'École néerlandaise. Roland Delattre (1), en particulier, régna en maître dans toutes nos maîtrises, où le nom et les œuvres de Palestrina étaient à peine connus (2).

Il n'est pas surprenant du reste que l'impulsion artistique qui devait faire éclore en France, au XVIe siècle, tant d'œuvres et d'artistes, nous soit plutôt venue du Nord que du Midi, des Pays-Bas plutôt que de l'Italie. L'école néerlandaise ou gallo-belge était en effet à son apogée (3), alors que l'école italienne, dont Palestrina est véritablement le père, ne faisait que de naître. Jusque-là, la chapelle papale elle-même ne s'était composée que d'éléments étrangers. Au XVe siècle en particulier, tous les chanteurs pontificaux étaient français ou belges (4).

La Maîtrise de Rouen ne devait pas rester en dehors de ce grand mouvement de renaissance artistique; elle y participa même d'une façon toute particulière. Dès les premières années du XVIe siècle, elle

giques. Au XIIe siècle, la coutume s'était établie dans beaucoup d'églises de faire chanter au déchant des paroles différentes de celles de l'office. Notre archevêque Eudes Rigaud interdit cet usage aux religieuses de la Sainte-Trinité de Caen. *Visitavimus monasterium monialium Sanctæ Trinitatis Cadomensis..... In festo Innocentium cantant lectiones cum farcis; hoc inhibuimus.* Au XIIIe siècle on imagina de faire chanter au ténor des mélodies de chansons vulgaires pendant qu'au déchant ou partie de dessus on chantait les paroles latines de la liturgie. Fétis cite un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor (Bibl. nat.), où, à la suite de motets purement latins, il en a trouvé trente-cinq à deux voix de cette espèce sur un *Immolatus*, le ténor chante : *Liesse ou confort prendray. Ille vos docebit* a pour accompagnement : *Je m'estais mise en voie.* Le motet *Fiat voluntas* sert de déchant à la chanson : *En espoir d'amour, mercy.* Et ainsi des autres. Au XVIe siècle, des musiciens célèbres écrivirent des messes entières sur une chanson obscène, faisant passer alternativement le chant et les paroles de cette chanson dans toutes les parties. Ainsi, sur un *Sanctus* ou un *Incarnatus est*, on entendait chanter : *Las, bel ami.....* (Fétis, *passim*).

(1) Rolando di Lassus, Orlando Lassus, de son vrai nom Roland Delattre, surnommé de son temps le prince des musiciens, naquit à Mons en 1520, fut longtemps maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran, puis se fixa, en 1557, à Munich, où il mourut en 1595.

(2) Le nom de Palestrina n'est pas mentionné une seule fois dans le répertoire de la Maîtrise de Rouen.

(3) Jamais la vieille école néerlandaise n'avait brillé d'un plus vif éclat. On peut citer parmi les principaux maîtres de cette époque Jacques Obrecht et Ockenheim, que l'on doit considérer, dit Eitner *(Biographie der musiksammelwerke)*, comme les ancêtres intellectuels de toutes les écoles de musique. Josquin Desprez, de Cambrai, fut aussi l'objet des louanges enthousiastes de ses contemporains qui ne se lassaient pas de l'admirer (Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge)*.

(4) Haberl, dans son curieux ouvrage sur *la Chapelle des Papes*, cite, parmi les chanteurs

reçut d'un maître de l'école belge, François Dulot, de Saint-Omer (1), l'élan d'une vie nouvelle. Sous la direction de ce musicien d'élite et sous celle de son successeur, Guillaume Leroy, elle devint bientôt une des premières écoles de musique de France, presque la rivale de la maîtrise du roi, et comme une sorte de pépinière de chanteurs et d'artistes, où les maîtres de chapelle vinrent de toutes parts recruter leurs meilleurs sujets. Cette prospérité fut même, comme nous le verrons, une cause d'ennuis et d'embarras pour le Chapitre.

On n'avait fait jusque-là qu'un assez timide usage de la musique ; on en chanta dès lors couramment à tous les offices. Il fallut même, à cause de cela, modifier la vieille coutume de la cathédrale, qui voulait que tout fût chanté de mémoire. Une exception fut faite en faveur des musiciens, qui furent autorisés à chanter leurs motets sur le livre (2). S'inspirant de ce qui se faisait en Flandre, le Chapitre fit placer en 1519 un orgue au Jubé. Cet instrument, *pulchræ magnificentiæ,* disent les *Registres capitulaires,* donné par le chanoine Pierre Mésenge (3), ancien maître des enfants de chœur, devait être malheureusement détruit par les calvinistes en 1562. L'organiste qui le touchait n'accompagnait pas les chanteurs ; il leur donnait seulement le ton en faisant un prélude. Dans les hymnes et les cantiques, il alternait avec eux, comme cela se fait encore dans certaines villes d'Allemagne, à Cologne en particulier, où la musique ancienne et le plain-chant ne sont jamais accompagnés par l'orgue.

On chantait alors comme musique des faux-bourdons à trois voix, semblables à ceux qu'on exécute aujourd'hui encore à la chapelle

pontificaux, plusieurs clercs ou prêtres attachés au diocèse de Rouen. Il nous a paru intéressant de relever leurs noms :

Matthieu Hannelle, prêtre, curé d'une portion de la paroisse de Saint-Martin de Veules.

Jean Luce, clerc de Rouen, entré à la chapelle du pape en 1418.

Pierre de la Fontaine, prêtre de Rouen, 1420.

Jean Doré, du diocèse de Rouen, 1420.

Gilles Lenfant, *alias* Flannel, curé d'Anneville. A partir de Palestrina, tous les chanteurs sont italiens *(Bausteine für musikgeschichte von Fr. Haberl,* I, p. 56, 57, 62, 64, 116).

(1) Le plus célèbre des organistes de la cathédrale, le chanoine Titelouze, était aussi originaire de Saint-Omer.

(2) *R. C.*, 29 mars 1525, 19 août 1568.

(3) *R. C.*, 1515, 24 juillet 1519.

Sixtine, puis des antiennes, des motets et des messes à deux, trois, quatre et cinq voix (1).

Dans les fêtes ordinaires, on chantait en musique les cantiques de laudes et de vêpres, et, après le *Magnificat*, un motet se rapportant à la fête du jour; en plus, dans les solennités, la messe toute entière et certains psaumes de vêpres et de laudes.

Il serait intéressant de connaître le répertoire de musique de la Maîtrise à cette époque; malheureusement les renseignements que nous avons là-dessus sont fort incomplets. Nous savons seulement par les *Registres capitulaires* (2) que l'archevêque Georges II d'Amboise avait donné un grand *Recueil* estimé cinquante écus d'or, renfermant des messes et des pièces de musique de différents auteurs; ces mêmes registres mentionnent aussi un grand livre en papier « où estaient escrites à la main les messes de M. Certon (3), » don du chanoine Ballue, et les messes de Christophe Moralès (4) imprimées à Lyon par Jacques Modet (5).

Dès le commencement du XVIe siècle, l'imprimeur Attaingnant (6) avait publié les principales œuvres des musiciens du temps, en particulier celles d'Orlando Lassus, de Josquin Desprez, de du Caurroy et de Claude de Sermisy; il était dès lors facile de se les procurer.

Les maîtres de chapelle avaient aussi leurs collections particulières, comme on le voit par l'inventaire du mobilier de Pierre Caron, décédé en 1579. Nous y trouvons :

(1) La musique d'église, dite en style *a capella*, comprenait le faux-bourdon, le contrepoint ordinaire sur le plain-chant, et le contrepoint fugué. — Le faux-bourdon était une harmonie établie sur le plain-chant et note contre note, où l'on n'employait que des accords parfaits majeurs et mineurs. Le contrepoint sur le plain-chant consistait à faire chanter par l'une des parties les paroles sur les notes du plain-chant, tandis que les autres parties marchaient en harmonie avec plus ou moins de notes; enfin, le contrepoint fugué ne différait de ce dernier que par la forme donnée aux parties, qui développaient et se transmettaient un sujet de l'une à l'autre, selon les règles de l'imitation de la fugue et du canon (Raymond).

(2) *Inventaire du mobilier de la Maîtrise*, dressé en 1545. G, 2821.

(3) Pierre Certon fut maître de musique de la Sainte-Chapelle. Rabelais l'a placé au nombre des musiciens célèbres de son temps.

(4) Musicien espagnol du XVIe siècle.

(5) G, 2821.

(6) Imprimeur parisien, qui eut longtemps le monopole des publications musicales.

Les *Messes à quatre parties*, de Certon; ses *Mélanges*, en six livres;
Quatre livres de *Chansons* d'Arcadelt (1);
Cinq livres de *Chansons* d'Orlande (2) et de Cottelay (3);
Cinq livres de *Motets* du musicien espagnol Guerrero (4).
Eux-mêmes étaient pour la plupart compositeurs.

Toute cette musique était écrite suivant les différents modes du plain-chant, *ad imitationem moduli*. Dans les psaumes, le chœur des chantres alternait avec celui des musiciens, un verset était psalmodié, l'autre chanté en musique; le tout s'harmonisait parfaitement (5).

Ce qui se fait aujourd'hui en Espagne, où l'on continue de chanter la musique des vieux maîtres, peut donner une idée assez juste de ce qu'était la musique religieuse en France à l'époque de la Renaissance. A Burgos en particulier, on a conservé tous les anciens usages : la liturgie, les chants, les costumes sont les mêmes que du temps de Philippe II; si bien que ceux qui assistent aux offices, nous écrivait dernièrement le maître de chapelle de la cathédrale, peuvent se croire en plein XVIe siècle (6).

Certains esprits, admirateurs passionnés du passé, trouvant que la musique religieuse moderne est trop dramatique et qu'elle ne se distingue pas assez de la musique profane, voudraient qu'on n'acceptât à l'église que cette ancienne musique de chapelle. Mais si on reproche à notre musique d'être trop dramatique, ne peut-on pas, par contre,

(1) Arcadelt fut attaché à la chapelle pontificale, puis entra au service du cardinal de Lorraine.

(2) Roland Delattre.

(3) Cottelay.

(4) Guerrero, de Séville.

(5) Les maîtres de cette époque ont laissé peu de motets au Saint-Sacrement. L'usage des saluts n'existait pas alors; il ne se répandit qu'au siècle suivant et ne devint commun qu'au XVIIIe siècle.

(6) ..... *En nuestra Iglesia se cantan obras del siglo 16 y posteriores, y de autores tan famosos como Palestrina, Salazar, Hernandez y otros..... tenemos empeño y proposito de conservar todas las praticas antiguas, asi el que asista a nuestros oficios puede creer que estamos enteramente en el siglo 16, nuestra liturgia, nuestros habitos, nuestras canturias son las mismas o hechas a imitacion.....*

Enrique BARRERA
maestro de Capilla de Burgos.
3 de febrero de 1889.

reprocher à la musique ancienne d'être généralement froide et peu mélodique. Elle est sévère sans doute; en est-elle plus religieuse? Il est certain, en tout cas, qu'il n'y avait pas autrefois plus qu'aujourd'hui de genre spécial à l'Église. Les chansons à boire sont du même style que les motets, et l'on pourrait, sans inconvénient, comme cela se faisait souvent, d'ailleurs, en échanger les textes.

Il faudrait, à ce compte, répudier aussi en peinture et en sculpture les œuvres de ces derniers siècles et s'en tenir à celles du moyen âge : car, là encore, les procédés de l'art profane ne se distinguent pas davantage de ceux de l'art religieux.

Sans doute il se rencontre parmi les musiciens comme parmi les peintres et les sculpteurs bien des artistes auxquels le sentiment religieux fait entièrement défaut; mais doit-on croire qu'aucun d'eux n'en puisse être animé?

En somme, c'est affaire d'inspiration et de goût; et la musique, qu'elle soit ancienne ou moderne, n'est religieuse que si on y sent passer un souffle de foi. Or, à ce point de vue, on ne peut nier qu'il n'y ait, dans les œuvres de nos contemporains eux-mêmes, bien des pages qui vaillent celles des plus vieux auteurs. Aussi, à notre avis, un bon maître de chapelle doit-il être éclectique, n'exclure aucune école, ne bannir aucun genre; mais réunissant dans son répertoire les chefs-d'œuvre nouveaux aux chefs-d'œuvre anciens, ne pas plus répudier le présent que le passé.

§ III. Engouement pour le chant au XVIe siècle.

L'engouement pour la musique était tel au XVIe siècle que tous les grands seigneurs voulaient avoir des maîtrises particulières, non seulement pour le service de leurs chapelles, mais pour faire aussi de la musique profane et chanter pendant les repas.

Ceux qui ne pouvaient entretenir des chanteurs à leur service en engageaient au moins quelques-uns quand ils donnaient des fêtes.

(1) Les musiciens de la Renaissance nous ont laissé un nombre considérable de chansons, de madrigaux et d'airs à boire.

C'est ainsi que l'abbé commendataire de Saint-Victor fit demander au Chapitre la musique de la cathédrale pour chanter dans son hôtel de Rouen, pendant un festin où il avait convié de grands personnages (1). Les chanoines lui refusèrent cette faveur qu'ils n'accordaient qu'au roi quand il passait par la ville. Lors de l'entrée de Henri II, par exemple, les enfants de la cathédrale, revêtus de riches costumes de velours, chantèrent sur une estrade dressée devant la cathédrale (2). Ils chantèrent également devant Henri III pendant la collation qui lui fut offerte par Messieurs de la ville (3). En dehors de ces grandes circonstances ils n'étaient jamais autorisés à prêter leur concours aux fêtes profanes; et plusieurs fois leurs maîtres, pour avoir enfreint les défenses formelles du Chapitre à cet égard, furent sévèrement réprimandés (4).

Les chanoines se réservaient cependant le droit de les inviter à chanter chez eux (5). Il ne leur était pas davantage permis du reste d'assister aux fêtes religieuses célébrées en dehors de la cathédrale (6), à moins qu'elles ne fussent présidées par des dignitaires ou des chanoines. C'est ainsi qu'ils se rendirent un jour, sous la conduite de l'archidiacre Bignes, à la porte Saint-Hilaire, récemment reconstruite, pour chanter un *Salve regina* devant l'image de la madone (7).

(1) 11 juin 1535.

(2) 22 septembre 1550, 16 octobre 1550.

(3) 17 juin 1578.

(4) 2 juillet 1526, 20 août 1588. Voir plus loin les Biographies de François Dulot et de Nicolas Morel.

(5) Défense est faite aux maîtres de conduire les enfants, tant hors que dedans la ville, en maisons autres que celles de Messieurs (20 août 1588).

Les enfants chantent des chansons chez le chanoine Denys de Brèvedent (2 septembre 1567).

Ils chantent des psaumes français chez le chanoine d'Abaro (25 janvier 1565).

(6) Guillaume Leroy est réprimandé pour avoir conduit les enfants de la Maîtrise sans permission, le jour de la fête de saint Wandrille, à l'abbaye de Saint-Ouen, où on les avait invités à chanter et à souper (23 juillet 1536).

Les chapelains Plastrier et Miette, qui les avaient menés au couvent des frères Mineurs, sur la demande de maître *de Cornibus*, prédicateur renommé de l'époque, sont menacés de la prison (31 mars 1540).

(7) 9 septembre 1581. La porte Saint-Hilaire fut reconstruite vers 1570. Tous les ans les enfants de la Maîtrise chantaient le *Gloria laus*, le dimanche des Rameaux, à la porte des Carmes (*R. C.*, 1539.)



Il n'y avait d'exception que pour la fête des *Palinods,* qui se célébrait tous les ans le jour de la Conception. Comme au siècle précédent, ils allaient à cette occasion chanter chez les Carmes quelques motets en l'honneur de la Sainte Vierge.

§ IV. Enlèvements d'enfants pour la chapelle royale.

La cour en France ne resta pas étrangère au grand mouvement artistique de la Renaissance. François Ier en particulier s'intéressa à tous les arts, surtout à la musique. Amateur passionné du chant, il ne dépensait pas moins de dix mille livres pour sa chapelle (1). Ses chanteurs le suivaient partout, même dans ses campagnes; et son historien rapporte qu'assistant un jour, à Bologne, à la messe du pape, il fit chanter ses musiciens avec ceux de la chapelle pontificale. « Et y étaient les chantres du pape et du roi, lesquels il faisait bon ouïr, car c'étaient deux merveilleusement bonnes chapelles ensemble, et chantaient à l'envi. »

Le recrutement de la maîtrise du roi se faisait de la manière le plus simple du monde. De temps à autre, le maître de chapelle de la cour allait faire une tournée en province et choisissait, parmi les chanteurs des cathédrales, des sujets à sa convenance. Plus que toutes les autres, la Maîtrise de Rouen devait être mise ainsi à contribution.

Les chanoines protestèrent d'abord avec énergie. Une fois même, comme nous le verrons tout à l'heure, ils plaidèrent bravement et gagnèrent leur procès. Mais un jour vint où on ne tint plus aucun compte de leur résistance, et où il leur fallut céder sans mot dire aux injonctions royales. Ils se contentèrent alors, pour mettre leur responsabilité à l'abri, de renvoyer dans leurs familles les enfants qu'on leur demandait, laissant les parents se débattre avec les gens du roi. C'était d'ailleurs une bonne fortune pour ces enfants que d'être admis à la chapelle royale. Aussi les avisés Normands, tout en se lamentant

(1) *Chapelle des rois de France* (Castil-Blaze).



de se les voir enlever, étaient-ils charmés au fond de pouvoir ainsi, sans bourse délier, leur assurer une position enviée et honorable.

C'est en 1517 qu'il est question pour la première fois d'enlèvement d'enfants pour la chapelle du roi. François Ier ayant assisté plusieurs jours de suite pendant le mois d'août aux offices de la cathédrale, avait été frappé de la perfection du chant et de la beauté des voix; les enfants de chœur surtout l'avaient ravi... Croyant probablement répondre à ses désirs, plusieurs courtisans, le sire de Lautrec en tête, imaginèrent d'en enlever deux pour les emmener à Paris. Sûrs de l'impunité, ils se rendirent de nuit à la Maîtrise (1), qu'ils prirent d'assaut comme une bastille, s'emparèrent de vive force du

(1) *R. C.*, 24 août 1517.

jeune Dominique Dujardin que le roi avait sans doute particulièrement remarqué, et d'un autre enfant que les registres ne désignent pas, et les entraînèrent en hâte en dehors de la ville. Instruite de l'enlèvement, la mère du petit Dominique s'en vint dès le lendemain matin porter plainte aux chanoines et les prier de lui remettre le peu d'argent que l'on devait à son enfant pour qu'elle pût aller à sa recherche. Ceux-ci, soupçonnant cette femme de s'être entendue avec les ravisseurs, ne voulurent rien lui donner, mais ils prirent immédiatement les mesures nécessaires pour se faire rendre leurs choristes par les courtisans du roi, auxquels ils intentèrent un procès.

Quelques jours après, le sire de Lautrec, qui s'était le plus compromis en cette affaire, écrivit une lettre d'excuses aux chanoines (1) et les invita à faire prendre eux-mêmes leurs enfants à Paris. Ils dépêchèrent aussitôt un oncle du petit Dominique pour les ramener à Rouen, sans pour cela renoncer à poursuivre l'affaire en justice (2).

Ce Dujardin, que les gens du roi avaient si cavalièrement enlevé, devint plus tard directeur de la Maîtrise (3).

Les bons chanoines ne devaient pas toujours avoir aussi facilement gain de cause contre le roi. Un jour vint même où il se contenta de leur notifier ses ordres par de simples lettres de cachet (4). C'est ainsi qu'il leur fit demander le jeune Regnard d'Andely (5); les chanoines ne le lui cédèrent il est vrai que sur ses instances réitérées (6), mais on leur fit comprendre que toute résistance était inutile, qu'il fallait obéir. Ce fut alors en plein le règne du bon plaisir; bon gré, mal gré, ils durent remettre aux porteurs des lettres du roi : Ardant, Sandrin, Testart et plusieurs autres choristes dont les registres ne nous donnent pas les noms (7).

Les chanoines, ayant appris que le maître de la chapelle royale

(1) 10 septembre 1517.

(2) *Sed propterea non retardetur processus.*

(3) De 1536 à 1548; de 1559 à 1565.

(4) *Ad mandatum* (disent les *Registres capitulaires*) *Domini nostri Francorum regis contentum in suis litteris missivis hodie capitulariter præsentatis*, etc.

(5) 12 avril 1532.

(6) 10 juillet 1532.

(7) 26 juin 1446. 1540, 1547, 10 octobre 1554.

chargé d'organiser une maîtrise pour le dauphin et le duc d'Orléans, non moins passionnés que leur père pour la musique, allait se rendre à Rouen, résolurent d'user de ruse pour conserver leurs choristes. Ils les cachèrent dans leurs propres maisons et répandirent le bruit qu'ils étaient malades (1). Mais cela ne leur servit de rien; il leur fallut quand même céder un de leurs meilleurs sujets, le jeune Pierre de Tocqueville, au duc d'Orléans. Avant de partir, l'enfant voulut faire son petit testament. « Il légua sur ses économies : *trente livres tournois à sa sœur pour l'aider à se marier; douze livres à son père qui devait le conduire à la cour du duc à Compiègne;* le chanoine Jean Romé fut chargé de garder le reste de son pécule pour subvenir aux besoins de sa mère (2). »

Le duc d'Orléans devenu roi ne devait pas procéder autrement au recrutement de sa chapelle; c'est aussi par lettres de cachet qu'il se fera livrer les enfants Guillaume Denys, Robert de Frémont et Guillaume Pellerin (3). Comme si ce n'eût pas été assez pour la Maîtrise de Rouen d'être mise ainsi en coupe réglée par le roi et ses fils, il lui fallait encore fournir des recrues à une foule d'illustres solliciteurs. Le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, le cardinal de Lorraine (4), l'amiral d'Annebault, Louis de Brézé, évêque de Meaux, le cardinal Jean du Bellai, évêque de Paris (5), Georges II d'Amboise lui-même la mirent ainsi à contribution (6). Les chanoines durent même céder un de leurs enfants à la reine d'Écosse, lors d'un voyage qu'elle fit à Rouen avec le roi Jacques V en 1536 (7).

Rien ne prouve mieux en somme la prospérité de la Maîtrise à cette époque et la réputation dont elle jouissait que ces nombreuses demandes adressées de tous les côtés au Chapitre par les plus illustres personnages eux-mêmes pour obtenir quelques-uns de ses choristes.

(1) 27 novembre 1537.

(2) *R. C.*, 28 novembre 1537.

(3) 1554, 1556, 1557.

(4) 31 août 1540.

(5) *R. C.*, 1517, 1532, 1534, 1536, 1537, 1540, 1543, 1546, 1547, 1554, 1556, 1557, 1571.

(6) 10 février, 1-10 juin 1535.

(7) 29 mars 1536.

§ V. La Maîtrise pendant les troubles religieux et sous la Ligue. — Oratoires et démonstrations religieuses. — Fondation du cardinal de Bourbon.

Les guerres religieuses qui désolèrent la seconde moitié du XVIe siècle portèrent pendant plusieurs mois la désorganisation et le trouble dans le chœur de la cathédrale.

Les chanoines, les chapelains, les enfants de la Maîtrise et leurs maîtres durent même quitter la ville lorsqu'elle fut aux mains des huguenots qui pillèrent la cathédrale (1), les églises et les communautés, saccagèrent les maisons des chanoines, les collèges des chapelains et jusqu'au vestiaire des enfants de chœur, dont ils enlevèrent les riches costumes (2).

Les chanoines se réfugièrent alors dans leurs maisons de campagne et les enfants de la Maîtrise à Gaillon, où ils furent recueillis par l'archevêque (3).

L'office divin, suspendu le 3 mai 1562, ne fut rétabli qu'à la Toussaint, dont les premières vêpres furent célébrées en grande pompe. Le jour de la fête, sur l'ordre du roi et de la reine-mère, qui se trouvaient alors à Rouen, on fit une procession générale en actions de grâces pour l'heureux rétablissement de la paix; les enfants durent prendre part à cette cérémonie; ils étaient alors rentrés en ville, mais n'étaient pas encore réinstallés à la Maîtrise. Quelques jours plus tard, le Chapitre ayant appris que des seigneurs de la Ligue voulaient les enlever pour leurs chapelles particulières, ordonna à leur maître de les réunir sans retard dans leur collège, « où on les nourrirait comme on pourrait (4). » Les intendants de la fabrique furent chargés de pourvoir provisoirement à leurs accoutrements (5).

Les fêtes devaient se renouveler sans cesse sous la Ligue. Les pré-

(1) Ils se rendirent à la cathédrale le dimanche 3 mai 1562, à l'heure de la grand'messe, firent irruption dans le chœur où ils brisèrent tout, sauf les stalles.

(2) *R. C.*, 18 novembre 1562.

(3) *R. C.*, 26 novembre 1562.

(4) 10 novembre 1562.

(5) 18 novembre 1562.

dicateurs du temps, pour faire impression sur le peuple, multipliaient même les démonstrations religieuses, organisant des processions qui parcouraient la ville le jour et la nuit, ou disposant dans les églises de grands reposoirs richement ornés et illuminés, auxquels on donnait alors le nom d'*oratoires* ou de *paradis,* où l'on exposait solennellement le Saint-Sacrement devant lequel on célébrait en grande pompe le service divin avec chants et musique (1). La cathédrale fut souvent le théâtre de démonstrations de ce genre auxquelles les enfants de la Maîtrise, les chanoines et l'archevêque lui-même prenaient quelquefois part.

Il en est question pour la première fois en 1570. Un jésuite, le célèbre P. Possevin, qui prêchait le Carême, fit dresser, par l'organiste Josseline et les chantres de la cathédrale, un paradis derrière le chœur où l'on fit le service divin avec chants en musique le jour de Pâques et tous les jours de la semaine suivante (2).

Les enfants de la Maîtrise demandèrent à cette occasion des robes neuves au Chapitre, « *veu qu'ils n'avaient pas le change, que les leurs étaient lacérées et rompues, et qu'elles servaient à les couvrir pendant la nuict* (3). »

Le vendredi saint de l'année 1587, le cardinal de Bourbon, à la demande des ligueurs, ordonna pour la nuit une procession où devait se trouver un grand nombre de pénitents.

« Le Chapitre, ne pouvant montrer moins de zèle que son archevêque, décida de s'y rendre en corps avec les enfants de chœur et les chanteurs qui feraient de la musique. On partit à sept heures du soir pour Saint-Vivien et de là pour Saint-Godard, où l'on avait élevé un oratoire ; on se rendit ensuite aux Jacobins et aux Cordeliers, en chantant le *Miserere.*

« Rien, dit Fallue, ne pouvait impressionner davantage la multitude que cette procession faite à la lueur des flambeaux, devant laquelle on

(1) Ces pieuses cérémonies n'avaient rien de commun avec les grandes exécutions musicales que saint Philippe de Néri organisait à la même époque en Italie, et auxquelles on donna le nom d'*oratorios,* de l'Oratoire où elles eurent primitivement lieu.

(2) *R. C.*, 31 mars 1570.

(3) *R. C.*, 4 mars 1570.

portait un grand christ attaché à une énorme croix en bois, laquelle était entourée de vingt-quatre pénitents, pieds nus et vêtus de blanc. On avait formé un chœur d'enfants qui chantaient un verset après que le prédicateur avait cessé de parler. Le cortège ne rentra pas avant minuit à la cathédrale.

« Ces processions se renouvelèrent plusieurs fois dans le courant du mois et l'on établit même sur les places publiques des oratoires permanents, où le coadjuteur de l'archevêque venait faire la prédication (1). »

L'année suivante, 1588, Henri III se trouvant à Rouen, voulut paraître plus catholique encore que les ligueurs; il ordonna lui-même plusieurs processions auxquelles il prit part avec toute la ferveur d'un zélé pénitent. Il fit prévenir le Chapitre qu'il assisterait le 15 juin aux premières vêpres de la Fête-Dieu et le lendemain à la procession et à la grand'messe au chœur ; on pria le cardinal de Bourbon de venir lui-même officier dans son église. A la procession, le roi marcha, une torche à la main, derrière le dais porté par quatre maréchaux de France.

Cette même année 1588, le 19 décembre, le prédicateur, Me Tartier, fit dresser un oratoire dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur; le théâtre où se firent les cérémonies pendant neuf jours fut éclairé, aux frais du Chapitre, par un luminaire qui brûla jour et nuit; chaque jour, les enfants et les chanteurs y exécutèrent, sous la direction de leur maître, une messe en musique (2).

Un autre prédicateur, Me Lucain, demanda, en 1590, que pour exciter le peuple à la dévotion, on fit chanter *O salutaris hostia* par deux enfants de la Maîtrise, à la place de l'*Ave Maria*, au commencement du sermon, chacun devant se mettre à genoux pour adorer pendant ce temps le Sacré Corps (3).

C'est ce même Lucain qui fut chargé de parler au peuple après une grande procession prescrite par le Chapitre, pour remercier Dieu

(1) Fallue, *Histoire de l'Église métropolitaine*, III, p. 414.
(2) *R. C.*, G. 2176.
(3) *R. C.*, G. 2177.

d'avoir préservé le roi Henri IV d'un *assassinateur* (1). Cette procession devait se renouveler plusieurs fois pendant le mois de janvier 1595 ; mais le peuple, qui commençait à se lasser, ne se dérangeant pas pour y assister, on se contenta de faire chanter le psaume *Exaudiàt* en faux-bourdon.

Toutes ces démonstrations, dont le but était de détourner les fidèles des idées nouvelles et de le maintenir dans le catholicisme, n'avaient plus du reste raison d'être après l'avènement et l'abjuration de Henri IV ; les catholiques se sentaient dès lors assez forts et assez assurés du pouvoir pour ne plus craindre les huguenots. Peu à peu l'apaisement s'était fait dans les esprits, les divisions s'étaient éteintes, les querelles apaisées.

Aussi, quand le Béarnais fit son entrée solennelle à Rouen, au mois d'octobre 1596, tous les cœurs étaient-ils à la joie. Comme il s'y trouvait encore le jour de Noël, il voulut assister à la messe à la cathédrale et y communier.

Il s'y rendit, accompagné des princes de Nemours, de Conti, de Mayenne, de Montpensier et d'une foule de gentilshommes. La haute messe fut chantée en musique avec accompagnement « de *cornets, buccines* et autres instruments musicaux », par les chantres de la chapelle du roi, réunis à ceux de la cathédrale et aux enfants de chœur (2).

Nous ne pouvons passer sous silence la généreuse fondation faite à la fin du siècle par le cardinal Charles Ier de Bourbon en faveur de la Maîtrise. Trouvant que le nombre de huit enfants était insuffisant pour le service de la cathédrale et la bonne exécution du chant, il voulut que le Chapitre en eût quatre de plus. Il donna pour leur entretien les dîmes des « terres essartées ou à essarter (défricher) en la forêt de Lyons (3) », et leur réserva, comme bénéfices, quand ils quitteraient la Maîtrise, quatre chapelles et quatre prébendes des quinze marcs, « afin qu'ils *ne demeurassent pas impourveuz et vagabonds par la ville* (1578) ».

(1) Jean Châtel avait essayé d'assassiner Henri IV le 26 décembre 1594.
(2) *R. C.*, 25 décembre 1596.
(3) 24 janvier 1571, 31 mars 1578.

Neuf ans plus tard (1), le cardinal Charles II de Bourbon, contrarié de ce que les chanoines n'eussent tenu aucun compte des volontés de son prédécesseur, les prévint qu'il allait reprendre les dîmes qu'il leur avait concédées (6 septembre 1587). Sur ces menaces, le Chapitre décida qu'on aurait deux enfants de plus pour la fête de Pâques et il fit apposer des affiches aux portes de la cathédrale et dans les lieux publics de la ville pour prévenir ceux qui voudraient se présenter que ces places seraient mises au concours. On convint de donner au maître, en raison de cette augmentation d'élèves, huit cents livres pour leur entretien et leur nourriture, mais on fut bientôt obligé, par suite de la difficulté des temps, de renoncer à garder ces dix choristes. Le 26 septembre 1589 on arrêta qu'on ne remplacerait pas ceux qui sortiraient ; on en revint ainsi au nombre de huit, qu'on fut encore obligé de réduire à six le 24 juillet 1592, à la demande de leur maître, « *vu la charté de toutes vivres.* » Rouen était alors assiégé par les troupes de Henri IV et la misère était extrême, au point que des gens mouraient de faim, comme au temps de l'investissement de la ville par les Anglais. Le nombre des choristes fut dans la suite graduellement augmenté ; mais ce ne fut que longtemps après, au milieu du siècle suivant, qu'on put remplir entièrement les intentions du pieux fondateur.

(1) L'archevêque Charles II de Bourbon avait déjà adressé des plaintes au Chapitre à ce sujet, le 14 mars 1584.





CHAPITRE III.

(XVIIe SIÈCLE).

§ I. — État de la Maîtrise au XVIIe siècle.



BRANLÉE un instant par les discordes civiles et les guerres religieuses qui troublèrent la fin du XVIe siècle, la Maîtrise se releva bientôt et redevint, sous la direction de maîtres habiles, florissante et prospère.

Mais c'en était fait désormais des dons généreux et des fondations princières (1) : elle dut dès lors se suffire à elle-même avec ses propres revenus, ses bénéfices ordinaires et les allocations du Chapitre. Sa situation paraît même avoir été assez précaire au début du XVIIe siècle; maîtres et élèves en étaient réduits à de pénibles extrémités. Nous lisons en effet dans les Registres capitulaires au

(1) Les seules fondations intéressant la Maîtrise qui soient mentionnées dans les archives capitulaires au XVIIe siècle sont :

1° La fondation, par le chanoine François d'Eudemare, d'une messe en musique dans la chapelle de la Sainte Vierge, le jour de la Circoncision, chaque année (1616);

2° La fondation par le chanoine Jacques de Bourdigal, maître ordinaire de la Chambre

5 nov. 1603. « Le maître des enfants avec quatre d'iceulx ont été incrépés d'avoir été, par l'Eglise, *mendier* le jour de la Toussaint dernière, et a été faict inhibition et défense de ne plus retourner à tel acte, et seulement de s'adresser à Messieurs. » On supprima alors toutes les dépenses qui n'étaient pas d'une absolue nécessité (1).

Cet état de choses, du reste, ne devait pas durer; les temps redevinrent bientôt meilleurs; le Chapitre augmenta progressivement les traitements des maîtres et des musiciens et donna même à la Maîtrise une allocation suffisante (2) pour l'entretien de douze enfants, nombre qui n'avait pas encore été atteint (3).

Comme aux siècles précédents, les chanoines continuèrent de s'occuper d'une façon toute spéciale de leur Maîtrise, s'intéressant personnellement à chacun de leurs enfants : examinant eux-mêmes ceux qui se présentaient (4), réprimandant ceux qui ne s'appliquaient pas suffisamment à l'étude de la musique ou de la grammaire, leur remettant toujours une somme d'argent à leur départ de la Maîtrise, assurant même l'avenir de ceux qui avaient rendu de particuliers services, soit en facilitant leur admission à la cléri-

des Comptes de Normandie, de deux hautes messes qui devront être chantées par les enfants de chœur, chaque année, dans la chapelle Saint-Pierre, lieu de sa sépulture (1618);

3° La fondation par Me Thomas Legoy, clerc de la chapelle de Notre-Dame, d'un *Stabat mater* qui devra être chanté tous les vendredis par les enfants de chœur (8 février 1634).

(1) « Ordonné que, quand il sera reçu un enfant de chœur, il ne sera faict aucunes dépenses en festins à leur entrée, ni pour le chantre, ni aux roys, ni à la jouste. » (Mars 1608.)

(2) L'allocation, qui n'était que de huit cents livres en 1601, fut portée à dix-sept cents livres en 1670.

(3) 18 août 1644. Le 16 juillet 1696, on décide, vu les dépenses excessives du Chapitre, de réduire le nombre des enfants de chœur à neuf; on retire au maître cent livres par enfant supprimé. Pour la même raison on réduisit leur nombre à huit en 1705. En dehors de ces époques critiques, on maintint les enfants au nombre de dix et de douze.

(4) Le 19 octobre 1644, un certain Morin en amène deux ou trois de Paris, sur son bateau; on le remercie. — « Lorsqu'il y a une place vacante, dit Dom Pommeraye, on continue de choisir un certain nombre de jeunes enfants que le maistre de musique présente au Chapitre, et on reçoit celui qui, au jugement de la Compagnie et du maistre, a la plus belle voix et plus propre au service de l'Église. Leur réception n'a pas besoin d'autres cérémonies que du consentement de Messieurs de Chapitre, et de l'installation aux basses formes qui se fait par celui qui y préside du côté même de la place à remplir; et, lors de la réception, les parents sont tenus d'habiller le récipiendaire et lui fournir une robe, une aube, et semblables petits meubles, et il les remporte lorsque le Chapitre le congédie du service de l'Église. » Dom Pommeraye, *Hist. de l'Église cathédrale*, p. 556.

cature (1), soit en leur faisant une petite pension (2), soit en les envoyant étudier à Paris (3).

La discipline était toujours sévère, mais on ne faisait plus usage de châtiments corporels que pour punir des fautes d'une certaine gravité. C'est ainsi qu'on fit fustiger en plein Chapitre un enfant de chœur qui, après avoir commis un larcin, s'était enfui avec les habits d'un serviteur de l'église, en passant par une fenêtre d'où il *avait manqué de se précipiter* (4).

§ II. Maladies des enfants de chœur.

La maîtrise fut éprouvée dans le courant du XVIIe siècle par des maladies de toutes sortes.

Si les saignées fréquentes avaient pu préserver des mauvaises fièvres, comme on le croyait à cette époque, les pauvres enfants de chœur auraient dû bien se porter, car on les saignait alors presque tous les mois (5). Mais cela ne les préserva ni de la *peste* ni de la *petite vérole,* ni même de la *pelade.*

Souvent, en effet, ils furent atteints d'une certaine affection du cuir chevelu, qui rendait difficile l'emploi du rasoir.

En 1612, le chirurgien Brasdefer adressa à ce sujet une supplique au Chapitre : « On me donne seulement un sou, disait-il, pour raser chaque enfant; or il n'y a apparence aucune de les accom-

(1) 17 décembre 1621.

(2) A Philippe Lemaitre enfant de chœur, vingt-sept livres de don gratuit, à raison de soixante sous par an, pour avoir été neuf ans enfant de chœur, *comme il est accoutumé,* et, de plus, dix-huit livres d'extraordinaire, pour les bons et agréables services qu'il a rendus avec beaucoup de modestie, au contentement d'un chacun (1628-1629). G, 2986.

(3) Jacques Desvaux, doyen des enfants de chœur, est licencié d'aube, pour aller étudier au collège (1626). G, 2314.

Don gratuit d'un écu par an à un enfant âgé de dix-neuf ans, depuis neuf ans à la Maîtrise « pour le faire solliciter de son infirmité et ensuite le faire estudier » (1654).

(4) 15 novembre 1606. Fallue, IV, 12.

(5) En 1557, les enfants sont tous saignés par le médecin Guillaume Lelarge. C'est la première fois qu'il est question de cette opération dans les registres du Chapitre. Les saignées sont de plus en plus fréquentes jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Elles le furent moins au XVIIIe.

moder à ce prix : il y va en effet de beaucoup de temps et de linges, et je ruine mes ferrements; car en raison de la contagion de leur mal, il faut que je les passe à la meule avant qu'ils servent à aucun autre...... (1). » On fut souvent à cause de cela obligé de leur faire les cheveux aux ciseaux.

En 1643 on envoya plusieurs enfants atteints de ce mal à l'Hôtel-Dieu, et on donna à la sœur qui les avait *médicamentés* une belle aiguière du prix de dix-huit livres (les chanoines faisaient bien les choses) et quinze livres douze sous aux infirmiers servants (2).

La peste, qui fit tant de victimes à Rouen au XVIIe siècle, atteignit aussi la Maîtrise (3).

Le 20 octobre 1626, un enfant mourut frappé par le fléau.

Le Chapitre supplia le lieutenant général, M. de la Ferté, de ne pas faire *croiser* la porte de la Maîtrise qu'on fit immédiatement désinfecter par des éventeurs auxquels on paya cent cinquante livres. Malgré ces précautions, plusieurs enfants étant tombés malades, on dut se résoudre à leur faire quitter la ville. On les installa à la hâte à Bonne-Nouvelle, rue de la Chaussée, dans une maison avec jardin, désignée sous le nom de *Jeu de paume de l'Aigle d'or*.

Il avait été décidé que les musiciens, chantres et enfants, ne rentreraient pas à la cathédrale avant la vigile de la Toussaint.

Le 30 octobre, l'archidiacre Le Pigny, docteur en médecine, déclara qu'on pouvait sans danger les faire revenir en ville. Son avis fut malheureusement suivi. On n'allait pas tarder à s'en repentir; dès le lendemain, en effet, jour de la Toussaint, un des enfants fut subitement atteint du terrible mal, en servant la messe.

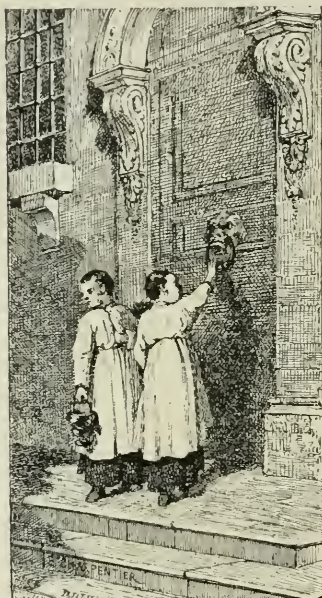
(1) Jusqu'en 1672, ce sont des chirurgiens qui sont tout à la fois chargés de saigner et de raser les enfants; ils reçoivent pour cela environ douze livres par an. A partir de 1672, des barbiers sont chargés *de la façon de leur poil*. Plus tard il y eut un médecin spécialement attaché à la Maitrise, dont les honoraires étaient ordinairement payés comme ceux des prédicateurs à cette époque, en sucre et en bougies (5 décembre 1765).

(2) *R. C.*, 1642, 1643.

(3) Déjà en 1560 (19 juillet), les enfants avaient dû quitter la Maitrise, la peste s'étant déclarée dans une maison voisine de la leur. Ils furent installés pour quelque temps dans le logement du sacriste.


E. Charpentier

Deux marqueurs, mandés en hâte, enlevèrent immédiatement le pauvre petit pestiféré au Lieu-de-Santé, après l'avoir enveloppé dans un grand manteau pour qu'on ne vît pas ses habits de chœur qu'on ne prit pas le temps de lui retirer.





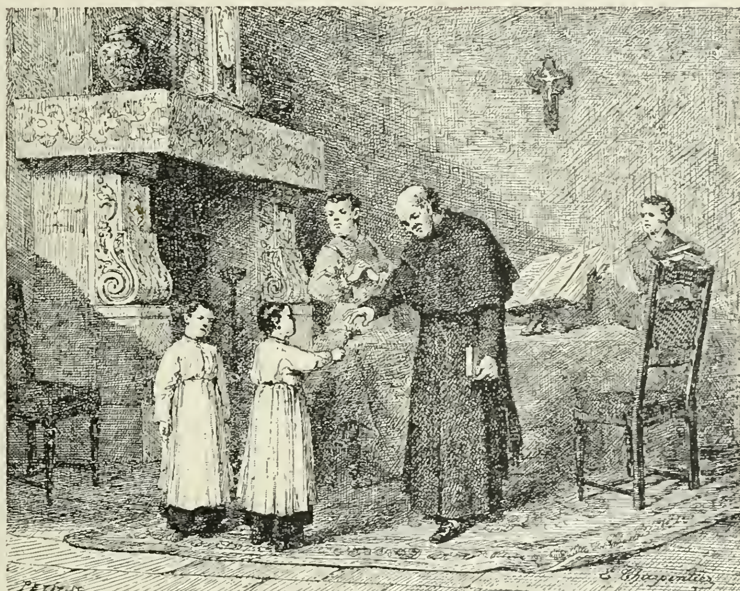
Les enfants furent renvoyés le jour même à leur maison de Bonne-Nouvelle, qu'ils n'auraient pas dû quitter.

La contagion devait sévir encore deux ans plus tard (1), mais elle ne fit pas de victimes à la Maîtrise. Les enfants ne quittèrent pas la ville ; on leur défendit seulement de porter l'eau bénite aux chanoines (2), comme ils le faisaient de temps immémorial.

(1) *R. C.*, mai 1628.

(2) *R. C.*, mai 1628. On avait déjà porté la même défense pour la même raison en 1533.

Dans une nouvelle apparition de la peste en 1650, la Maîtrise fut encore atteinte. On dut porter au Lieu-de-Santé l'enfant de chœur Edeline, et faire immédiatement désinfecter la maison (1).



Il est plusieurs fois question aussi de la petite vérole(2) et d'autres affections moins sérieuses.

On peut constater, en parcourant les comptes du Chapitre, qui donnent le détail de toutes les ordonnances et des dépenses faites pour ces petits malades, qu'ils étaient entourés des soins les plus délicats.

(1) Quatre livres un sou à deux marqueurs qui portèrent au Lieu-de-Santé l'enfant de chœur Edeline, quatre-vingts livres à Sandrin, éventeur et aux trois hommes qui travaillèrent avec lui pendant trois jours à éventer la maison des enfants de chœur...... 1650.

(2) *R. C.*, 1645...... 1680......

§ III. Chant et instruments de musique au XVIIe siècle.

On ne devait pas se passionner au XVIIe siècle comme au XVIe pour les choses de l'art.

Le goût de la classe cultivée était alors plutôt tourné vers les études littéraires et les recherches historiques. Le Chapitre de Rouen, qui avait suivi le mouvement, eut la gloire de compter dans son sein, à cette époque, une pléiade de savants (1) qui, comme le dit l'abbé Langlois, s'appliquèrent avec ardeur, sous la conduite d'un archevêque (2), littérateur distingué lui-même, à défricher le champ de l'érudition et des lettres. La musique était dignement représentée cependant, dans ce Chapitre d'académiciens, par le grand chantre Gaulde, auteur de plusieurs messes en musique qui furent exécutées à la cathédrale, et par le célèbre Titelouze, qui tint l'orgue pendant quarante-cinq ans.

Le chœur, au dire des auteurs liturgistes, était alors un des mieux ordonnés de France; jamais peut-être le culte n'avait été célébré avec autant d'éclat. Particulièrement soucieux de la bonne exécution du plain-chant, le Chapitre exigeait que les chapelains qui, comme autrefois devaient tout chanter de mémoire (3), suivissent stric-

(1) On peut citer parmi les chanoines de ce temps : Dadré, auteur de *la Chronologie historiale des évêques de Rouen ;* Nagerel, auteur de *la Description des pays et duché de Normandie;* d'Eudemare, auteur d'une *Histoire de Guillaume le Conquérant;* Behotte, auteur d'une *Apologie de saint Romain contre Rigaud,* d'une *Défense du Privilège,* d'écrits sur les droits des archidiacres; Lebrun, auteur d'un livre intitulé *Archidiaconus sive de archidiaconorum dignitate et officiis liber;* Jean Le Prévost, éditeur de Jean d'Avranches et auteur d'une *Histoire de Normandie* restée manuscrite. Il écrivit aussi, en collaboration avec d'Eudemare, un mémoire intitulé *Des Singularités et antiquités de l'Église cathédrale.* Et François Métel de Boisrobert qui présida, dans sa maison de Paris, les premières séances de l'Académie française, et à qui le grand Corneille adressa des vers. (L'abbé Langlois, *Revue des maîtres de chapelle,* p. 19.)

(2) François de Harlay, helléniste aussi distingué qu'élégant latiniste.

(3) Aucun chapelain ne sera reçu à l'ordre de sous-diacre sous titre de collège qu'après avoir récité le *Psautier* et le *Commune sanctorum,* à l'ordre de diacre qu'après avoir récité les *antiennes* et *histoires du temps,* et à l'ordre de prêtrise qu'après avoir récité tout le *service de l'Église* par mémoire. (12 févr. 1656). — Défense aux anciens chapelains de porter des

tement les règles grégoriennes et ne se permissent aucune innovation qui pût en altérer le caractère (1). C'est ainsi que sur la remontrance faite par le promoteur « qu'aucuns chapelains, voulant observer la quantité en chantant, corrompaient le chant, il leur fit défendre d'y rien changer sous les peines au cas appartenant (2) ».

On continua à chanter en musique comme par le passé certaines parties de l'office. Les anciens maîtres Orlande, Guerrero, du Caurroye, Pevernage, restèrent en faveur jusqu'à la seconde moitié du siècle. On parut leur préférer ensuite des auteurs de l'époque comme de Bourmonville, Auxcousteaux, Letellier et Dumont (3).

livres dans le chœur. Messieurs sont priés et exhortés de n'en porter pareillement. (11 juin 1656.)

(1) Le chapelain Jean Duboc, voulant faciliter à ses confrères l'étude du plain-chant, composa une méthode qu'il soumit à l'approbation du Chapitre le 14 mai 1623.

(2) *R. C.*, 1er juin 1617.

(3) Voilà, en suivant les dates, les principaux achats de musique faits par le Chapitre pour la Maîtrise dans le courant du XVIIe siècle :

Achat, à Paris, d'un livre où sont les Messes d'Orlande (1599). On fait relier en basane verte six livres de musique de Pevernage, six livres d'Orlande et six cahiers de musique (1603).

A Théodore Reinsaert, pour vente de dix-huit messes en musique, 20 livres (1609); achat de livres de musique chez Romain de Beauvais (1619); achat de deux livres de musique, l'un de Bournonville, l'autre de Guerrero (1622). — Mémoire de la musique envoyée par Pierre Ballard, imprimeur du roy, à Paris : les Motets de du Caurroy, les deux livres, 7 livres 10 sous; les *Mélanges* dudit du Caurroy, 6 livres; les *Mélanges,* de Claude Lejeune, 1er livre, 5 livres; les seconds *Mélanges,* 5 livres; *Les douze modes*, de Le Jeune, avec les paroles morales, 5 livres; les *Octonaires*, dudit Le Jeune, 2 livres 5 sous; les *Derniers airs*, de Bæsset, 2 livres; Messes d'Orlande : *Ad placitum,* 12 sous; *Domine Dominus noster,* 1 livre; *Ad libitum,* de Bournonville, 12 sous; *Ave Maria,* 12 sous (1626). — Mémoire de plusieurs sortes de musique qu'il a esté nécessaire d'acheter à Paris, tant messes que motets et chansons : six livres de motets de M. Auxcousteaux, maitre de la Sainte-Chapelle, 70 sous; six autres livres de chansons du même autheur, 70 sous; deux messes de M. Titelouze, l'une à six parties, l'autre à quatre, 65 sous; cinq messes de M. Frémart, 10 livres; deux autres à cinq parties, l'une de M. Auxcousteaux, l'autre d'un appelé Letellier, maitre de la musique de Châlons, 4 livres; trois messes à quatre parties, de M. Bournonville, 75 sous; deux autres messes, une de *Requiem,* de du Caurroy, l'autre d'un appelé Lauverjat, 60 sous (1644).

Notes de Ballard, imprimeur à Paris : morceaux achetés par M. Yard, organiste, pour les enfants de chœur : de Bournonville, *Nunc dimittis,* à 5, 20 sous; *J'ay senti les deux maux,* à 5, 20 sous; *Ave Maria,* à 4, 16 sous; de du Caurroy, *Missa pro defunctis,* à 5, 30 sous; de Titelouze, *Votiva,* à 4, 16 sous; de Cosset, *Gaudeamus omnes,* à 5, 20 sous; de Letellier, *Allons-y gayement,* à 5, 20 sous. Autres morceaux de Auxcousteaux, Fonteuay, Lauverjat,

La musique était ordinairement exécutée au jubé, sauf dans les fêtes simples, où les psaumes et cantiques étaient chantés en faux-bourdon au milieu du chœur (1).

Parmi les maîtres de chapelle de l'époque, qui étaient pour la plupart des musiciens distingués, nous devons citer Frémart, Lesueur et Lallouette. Ces trois artistes avaient une réelle valeur. Frémart et Lallouette furent appelés à diriger la maîtrise de Notre-Dame de Paris, et Lesueur, ancien élève de la maîtrise de Rouen, fut jugé digne de concourir, en 1683, pour la place de maître de chapelle du roi.

Voici dans quelles circonstances eut lieu ce concours et l'anecdote assez plaisante que Lecerf de la Vieuville raconte sur Lesueur à ce sujet :

Les essais de Lulli avaient augmenté le désir que Louis XIV avait d'introduire l'orchestre dans sa chapelle; pour y parvenir plus promptement, Dumont et Robert furent mis à la retraite en 1683. Lulli proposa alors de partager le service en quatre quartiers, afin qu'un plus grand nombre de compositeurs donnât plus de variété à la musique. Vingt concurrents se présentèrent; Louis XIV en choisit huit, parmi lesquels se trouvaient Colasse, Lalande, Minoret, Goupillet et Lesueur (2). Ce dernier, dit Lecerf de Lavieuville (3), n'était pas le moins capable; homme d'un génie heureux et fécond, latiniste habile, il méritait d'être admis à la chapelle de la Cour.....
« Comme il n'avait pas de grands protecteurs, il crut devoir se faire connaître et donner bonne opinion de lui avant que de composer pour le concours, et il fit chanter un jour à la messe du roi une

Florent dit François, de Bournonville le jeune, d'Helfert. Total du prix de ces divers morceaux, 25 livres. Au messager de Paris, pour les avoir apportés, 20 sous (1657).

On fait venir de Paris des motets et des chansons de M. Dumont, maître de la musique du roi (1666).

Le 6 février 1634, Bernardin Bourlacu, maître de musique du roi de Bavière, présente au Chapitre différentes pièces de musique de sa composition ; on lui donne 8 livres.

(1) *R. C.*, 24 déc. 1692.

(2) Castil-Blaze, *Chapelle-musique des rois de France*, p. 134.

(3) Lecerf de Lavieuville, *Comparaison entre les musiciens italiens et français*, deuxième partie.

pièce de sa façon. C'était le psaume *Qui habitat in adjutorio.....* psaume admirable duquel il avait fait un motet égal au texte, à ce qu'il croyait, et qui était véritablement d'une musique exquise. Le roi et toute sa cour l'écoutaient avec une grande attention. Au septième verset : *Cadent a latere.....*, Lesueur avait peint ce mot *cadent* par un chœur en fugue qui faisait un roulement de sept ou huit notes en descendant, et quand de grosses basses parcouraient cette octave bruyante et appuyaient ferme sur le dernier ton, il n'y avait point d'auditeur qui ne dût se représenter, selon Lesueur que cette invention avait charmé, un homme roulant du haut d'une montagne en bas, et faisant à la fin le bruit qu'on fait lorsqu'on tombe très rudement. Cette peinture ne frappa que trop un des courtisans qui étaient là; bon, dit-il, à un des éclats de la fugue *ca, a, a, a, adent,* en voilà un de bas qui ne se relèvera point. Cette plaisanterie troubla le sérieux et le silence de toute l'assemblée; le roi en rit et il semblait que l'on n'attendît que la permission de l'imiter: on en rit longtemps et de bon cœur. Cependant le roi fit signe de la main qu'on se tût, et le motet continua..... Au dixième verset : *Flagellum non appropinquabit,* etc., le bonhomme Lesueur, dont le malheur était de ne pas s'être élevé au-dessus de ces puérilités, s'était appliqué à imiter le bruit long, aigu et sifflant des fouets, si bien qu'on se serait cru au milieu de cinquante capucins se donnant la discipline...... Le roi et sa cour rirent de nouveau de cette imitation de mauvais goût.... Le motet s'acheva sans qu'on en tînt compte; il ne fut plus écouté. »

On enferma les concurrents dans une maison, où ils furent pendant cinq ou six jours nourris aux dépens du roi, sans pouvoir communiquer avec personne; et chacun travailla de son mieux sur le psaume *Beati quorum remissæ sunt iniquitates* marqué pour le concours. Toutes ces compositions furent ensuite publiquement exécutées. Quand le tour de Lesueur fut venu, tous les courtisans se dirent l'un à l'autre : C'est le *ca, a, a, a, adent;* ce fut une risée générale et on ne fit aucune attention aux belles choses que le motet renfermait. L'infortuné Lesueur fut ainsi exclu du concours sans avoir été entendu ni jugé. « Colasse, Lalande, Minoret, qui ne lui étaient pas supérieurs, et Goupillet, qui certainement lui était infé-

rieur, ayant été choisis, il s'en revint tristement à Rouen (1) et toute sa vie il garda un vif ressentiment contre la cour.

« Cette aventure le dégoûta si fort des images pittoresques, des rébus musicaux et des badinages d'une fausse expression, qu'il jeta au feu toute sa musique pour en composer de nouvelle dans un style si sage et si mesuré, qu'elle déplut souverainement aux Rouennais accoutumés à son ancienne manière (2). » Pour comble d'humiliation, le brave homme devait se voir dès lors traiter de haut par le Chapitre lui-même, qui prit prétexte de son insuccès au concours pour exiger de lui qu'il soumît toutes ses compositions au grand chantre avant de les faire exécuter (3).

Outre les maîtres de chapelle, la cathédrale compta encore plusieurs musiciens dont on exécuta les œuvres. Nous mentionnerons parmi eux les chanoines Titelouze (4) et Gaulde (5), que nous avons déjà cités, et les chapelains Machois (6), Artus Laurent (7), Pierre Carrel (8) et Roger du Castel (9).

Le Chapitre permettait alors, plus facilement qu'autrefois, à la Maîtrise de chanter au dehors. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle il devait autoriser ses enfants à aller chanter aux messes du parlement et des avocats, et aux saluts solennels que faisaient célébrer Messieurs de

(1) Le Chapitre lui avait délivré, avant son départ pour Paris, un certificat de bonne vie et mœurs attestant qu'il était chanoine des quinze marcs et maître de musique de la cathédrale de Rouen depuis plusieurs années, qu'il n'y avait en sa personne rien de contraire à la piété, et qu'il avait l'habitude de fréquenter les sacrements aux fêtes solennelles avec modestie et dévotion (15 juillet 1683).

(2) Castil Blaze, pp. 111, 130, 134. Lecerf de Lavieuville, deuxième partie, p. 139.

(3) *R. C.*, 14 août, 12 déc. 1685.

(4) Le chanoine Titelouze offre un recueil de messes composées par lui. On le fait remettre au maitre des enfants de chœur pour qu'il les fasse chanter (31 nov. 1626).

(5) Un chanoine est chargé par le Chapitre de remercier M. le chantre Gaulde pour l'envoi de ses messes en musique; il devra lui donner l'assurance qu'on les fera chanter en cette église (26 nov. 1640).

(6) On donne dix livres au musicien Machois, pour son psaume *Exaudiat* (26 janv. 1641).

(7) On donne également dix livres au chapelain Laurent Artus, pour une messe en musique composée par lui.

(8) On chantera, le jour de l'Assomption, un motet composé par M[e] Pierre Carrel, cy-devant enfant de chœur (14 août 1693).

(9) 6 sept. 1694.

la Cour des aydes, de la Chambre des comptes, de la Monnoye, etc. Ils se rendaient aussi presque tous les ans aux fêtes particulières de plusieurs communautés religieuses : aux Carmes, à Saint-Ouen, à Saint-Amand, aux monastères de la Visitation (1), aux Feuillants, à l'Oratoire, aux Emmurées, à la Madeleine et chez les Jésuites, les Capucins, les Augustins et les Cordeliers.

Il avait été longtemps d'usage à la cathédrale de chanter sans accompagnement. Au XVIIe siècle, plusieurs instruments furent introduits dans le chœur : le serpent (2), le fagon ou basson (3) pour l'accompagnement du plain-chant. Et le cornet (4), la sacquebutte (5) et les instruments à cordes : violons violes (6) et basses de violes ou violoncelles, pour accompagner la musique.

On se servait souvent aussi d'un orgue portatif que l'on installait dans le chœur ou au jubé (7). A la fin du siècle, dans toutes les grandes fêtes, il y avait musique avec symphonie; des instrumentistes du théâtre venaient se joindre ces jours-là aux musiciens ordinaires de la cathédrale (8).

On fit dès lors apprendre aux enfants à jouer de ces différents ins-

(1) A partir de 1680, les enfants vont tous les ans à la fête de Saint-François de Sales, au premier monastère, quelquefois aux deux.

(2) Le serpent est mentionné dans les *Registres capitulaires* de Sens dès 1453. Cet instrument ne fut donc pas inventé, comme le prétend Lebeuf, par un chanoine d'Auxerre en 1590.

(3) On se sert encore de cet instrument en Espagne pour soutenir le chant. A Paris, dans beaucoup d'églises, il remplace l'orgue aux inhumations.

(4) Le cornet est un très ancien instrument. Le corps sonore, ordinairement en corne, était percé de sept trous dont un en dessous pour le pouce de la main gauche; il était long de deux pieds environ et on en jouait comme de la trompette. Le 2 mai 1641, le maître de la confrérie de Notre-Dame supplie le Chapitre « de permettre qu'aux processions des Rogations on fasse chanter quelques cornets de musique, au lieu des trompettes qui sont pour la plus grande part à la guerre ».

(5) Ancienne trompette dont la tige se repliait sur elle-même de façon que le tuyau ou le pavillon était parallèle au tuyau de l'embouchure et de la même longueur que ce dernier. On s'en servait pour soutenir la partie de basse-contre.

(6) Il est très souvent question de violes, basses de violes et violes de gambe. Les enfants qui chantaient les Lamentations étaient ordinairement accompagnés par une basse de viole.

(7) *R. C.*, 18 avril 1677, 18 août 1677, 1684, 2 mars 1687, 13 juin 1698.

(8) *R. C.*, 4 février 1692.

truments, surtout du violoncelle dont on se servait couramment (1).

Leurs professeurs devaient être bien peu payés, si nous en jugeons par la supplique suivante que la femme d'un pauvre cornettiste, devenu fou, adressa au Chapitre (2).

« Jacqueline Ribout, femme de Jean Letournois, expose que son mari a montré à jouer du cornet à un enfant de chœur pendant un mois, à raison de trois heures par jour, et que pour tant de leçons il lui a esté accordé une pistole. Il y a pris tant de travail et s'y est tellement altéré le cerveau qu'il y a gagné le mal dans lequel il est présent : car auparavant il était sage et sa conversation était agréable à tout le monde. A présent il est réduit dans une prison, les fers aux pieds et aux mains, sans bien et sans argent, et dans un état si misérable qu'il fait plorer ceux qui le vont voir. »

En 1663, on décida de faire donner des leçons d'orgue à plusieurs enfants de la Maîtrise (3) par un professeur qu'on ne désigne pas. L'école d'orgue était dès lors fondée, elle devait subsister jusqu'à la Révolution. C'était ordinairement l'organiste de la cathédrale qui était chargé de donner les leçons.

§ IV. — Musiciens vicariants ou passants.

Beaucoup de musiciens, à la fin du XVIe siècle et pendant tout le XVIIe, aimaient à faire leur tour de France. « Chantres et maîtres de musique partaient à cheval quelquefois, le plus souvent à pied, et allaient de ville en ville, de cathédrale en cathédrale, recevant ici l'hospitalité d'un confrère, d'un curé ou d'un chanoine, couchant là, à la belle étoile, et faisant de plus ou moins longs séjours dans les

(1) En 1626, on achète trois basses-violes pour les Enfants. « A Minedorge, faiseur d'instruments, pour deux violons fournis aux enfants de chœur, dix-huit livres (1677). » L'archevêque fait don de plusieurs instruments de musique aux enfants de chœur (8 mars 1694).

(2) *R. C.*, 1648.

(3) On cherchera un maître organiste pour instruire Charles Tellier, ci-devant enfant de chœur, et les autres enfants que l'on jugera capables, aux dépens du Chapitre (2 janvier 1663).

Chapitres où ils réussissaient à trouver de l'emploi. Cela s'appelait vicarier. Le changement de maîtrise était considéré comme un moyen d'acquérir du talent, en ce sens que le vicariant, mis à même de juger des différentes manières de chanter et d'exécuter la musique dans les différentes paroisses qu'il visitait, y gagnait au moins quelque expérience (1). »

Au commencement du XVIIIe siècle, on en vit souvent qui, ne trouvant pas d'emploi dans les églises, en cherchaient au théâtre, où ils se présentaient même quelquefois, au grand scandale du public, en costume ecclésiastique.

« J'ai vu plusieurs fois, dit un auteur du temps, de ces chanteurs qui courent les provinces, paraître à un opéra où ils demandaient à être reçus, et faire entendre leurs voix parmi les acteurs d'un divertissement, se cachant derrière quelqu'un non pas en soutanelle, mais en petit collet et en surtout noir, façon de prêtre. Aussi, jusqu'à ce qu'ils eussent pris la cravate, c'était des huées et des plaisanteries générales, tant la bienséance se fait sentir et respecter en quelque endroit que ce soit (2) ».

La cathédrale vit passer un grand nombre de ces chanteurs nomades (3). Ils faisaient leur partie avec les musiciens du chœur et exécutaient quelques morceaux de leur répertoire. Le Chapitre leur faisait remettre une légère offrande, et ils continuaient leur chemin. On n'exigeait d'eux, d'ailleurs, aucunes références; le maître de chapelle devait simplement s'assurer de ce qu'ils savaient faire et ne point accepter ceux qui n'étaient pas *proprement et honnêtement vêtus* (4). Le facétieux auteur de l'*Entretien des musiciens,* Annibal Gantez, qui fut maître de chapelle à Marseille, Aix, Arles, Avignon, Grenoble, Aigues-Mortes, Toulouse, Montauban, Aurillac, La Châtre, Le Havre, Paris et Auxerre, s'arrêta ainsi à Rouen le 21 juin 1629, et chanta à la grand'messe.

(1) Ern. Thoinan, préface à l'*Entretien des musiciens,* p. XI.

(2) Lecerf de Lavieuville, *Parallèle entre la musique française et italienne,* troisième partie, p. 191.

(3) Les *Registres capitulaires* mentionnent des *passades* de musiciens presque tous les jours.

(4) *R. C.,* 25 may 1684.

Il est probable qu'il fit cette station en se rendant au Havre pour prendre la direction d'une modeste maîtrise qui paraît avoir été organisée comme le sont aujourd'hui la plupart de celles des paroisses. Les enfants étaient externes et ne vivaient ni avec le maître ni en communauté (1).

Il rencontra là un organiste fort incapable qui se vantait cependant d'être le premier homme du monde en son métier, parce que, disait-il, il savait vivre d'un métier qu'il ne savait pas (2). On peut se faire une idée par les lettres de Gantez de ce qu'était cette vie de vicariant et à quelles aventures de toutes sortes les pauvres musiciens ambulants étaient exposés.

Voici le récit qu'il nous fait de l'un de ses voyages :

« ...... Ha! que c'est une pauvre chose que de vicarier sans argent..... Ma bourse ayant failli il m'a fallu coucher au serein, crainte de laisser mon manteau au cabaret, et par ce moyen faire le noviciat des filoux, lesquels font coucher sous la cape du ciel ceux qui veulent estre receus dans leur bande, affin de les accoustumer à la fatigue et à l'incommodité. Dans cet estat ce ne fust pas les puces qui m'empeschèrent de dormir, mais faute d'avoir soupé, estant impossible de reposer si le ventre n'est satisfait. Toutefois en cela les musiciens sont heureux parce qu'ils ne craignent rien, car un marchant n'en oserait autant faire, vous protestant qu'en cette posture, je n'eus pas seulement mémoire si dans les bois y avoit des loups ou dans les chemins des volleurs. Mais pour achever je vous diray, que comme une disgrâce ne vient jamais seule, le lendemain, après avoir desjeuné chez un curé, la pluye me saisit si fort dans ces montagnes du Lymosin, que je ne savais de quel bois faire flesches, ny à quel saint me recommander. Néantmoins étant esloigné des retraites, j'eus recours au ciel, et après avoir dit toutes les prières que je savois par mémoire, je composai en musique un psaume de David qui me sembla venir à propos, *Salvum me fac, Deus ; quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam,* lequel je vous envoie, croyant que par iceluy vous comprendrez mieux en quelle douleur

(1) *Entretien des musiciens,* lettre XXVIII.
(2) *Idem,* lettre XV.

j'estois pour lors, que je ne vous saurois jamais dire, puisqu'il n'y a que les petites douleurs qui parlent et que les grandes sont muettes..... (1). »



Quoique Gantez ait dit « qu'un musicien ne fut jamais estimé s'il n'a un peu voyagé », il ne semble pas que les meilleurs maîtres de chapelle du XVIIe siècle aient mené cette vie errante. En tous cas,

(1) *Entretien des musiciens*, lettre XXXV. Annibal Gantez a composé des messes, des motets et des chansons; mais aucune de ses œuvres n'est venue jusqu'à nous.

ceux qui dirigèrent le mieux la maîtrise de Rouen furent de mœurs fort sédentaires. Frémart occupa son poste pendant quatorze ans, Clément Le Boulanger pendant trente-trois ans, et Jacques Lesueur pendant près de trente ans. Le Chapitre ne laissait pas volontiers, d'ailleurs, ses chanteurs promener ainsi leur talent. Ses musiciens recevaient du reste d'assez beaux gages (quatre cents livres environ par an) pour n'être pas tentés d'aller chercher fortune ailleurs. Un certain René Bodin (1), cependant, pris du désir de voyager, demanda au Chapitre la permission de se rendre outre-mer (*aux terres neuves*). Il ne fit pas fortune, revint cinq mois après et supplia (2) inutilement le Chapitre de le reprendre.

Gantez reconnut lui-même qu'on ne gagnait rien à courir le monde, et qu'à mener cette vie errante il ne s'était pas seulement épargné *deux doubles*. L'expérience m'a appris, dit-il dans une de ses lettres, « que, qui est bien ne faut pas qu'il bouge..... C'est pourquoy je veux réparer le temps perdu, et servir le Créateur en repos..... (3). » Sur cette bonne résolution, il s'arrêta à Auxerre « où il trouvait le vin bon, » et il y demeura jusqu'à sa mort.

§ IV. Confrérie et Puy de Sainte-Cécile.

Il y avait à Rouen, dès le commencement du XVI[e] siècle, une confrérie établie en l'honneur de Sainte-Cécile, dont les organistes qui l'avaient prise pour patronne formèrent le premier noyau (4). Plus tard, des musiciens de la ville et des étrangers vinrent se grouper autour d'eux (5).

Les associés se réunissaient tous les ans, à la cathédrale, le jour

(1) *R. C.*, 13 février 1627.

(2) *R. C.*, 20 juillet 1627.

(3) *L'entretien des musiciens*, lettre XXIV.

(4) *Registres capitulaires*, 22 novembre 1539.

(5) En 1554, c'est le maître de musique des *Enfants de la Collégiale du Bourgtheroulde* qui est maître de la confrérie. Il est autorisé à faire chanter la messe et les vêpres à la cathédrale, le jour de Sainte-Cécile. *R. C.*, 22 nov. 1554.

de la fête de la sainte, pour chanter en son honneur une messe en musique.

Ils se tenaient ordinairement dans le haut de la nef, devant l'autel Saint-Pierre, sous le jubé, où un ancien maître de la confrérie, Jehan Payne, fut autorisé, en 1570, à placer une image de la sainte, à laquelle l'autel lui-même, changeant de vocable, ne tarda pas à être dédié.

Le puy ou concours de musique est mentionné pour la première fois en 1565. Le 24 novembre, les chanoines reprochent au maître de musique des enfants de chœur de leur avoir fait chanter des *chansons dissolutes* au puy de Sainte-Cécile.

En quoi consistait ce concours, nous ne pourrions le dire exactement, les registres et les statuts de la confrérie ne nous ayant pas été conservés ; nous savons seulement qu'il y avait plusieurs prix pour des chansons françaises et des motets latins. La valeur de ces prix s'élevait, en 1661, à cent livres. En 1666, le chanoine Delafosse donna six cents livres pour la fondation d'un second prix, consistant en une écritoire du poids de six onces pour le « débattu » du motet à deux chœurs et neuf parties (1).

Voici, d'après les notes que nous avons pu recueillir, comment se faisait ce concours.

On adressait tous les ans aux musiciens des villes prochaines et « eslongnées » les différents sujets du concours. Les compositions envoyées étaient examinées par le maître de chapelle, qui était pour cela dispensé d'assister aux offices du chœur plusieurs jours avant la fête.

En 1624, Me Frémart, ayant sans doute du temps de reste, en profita pour composer une chanson contre le maître de la confrérie, qu'il fit chanter par ses enfants au puy de Sainte-Cécile. On s'en plaignit au Chapitre.

C'est un rôle ingrat que celui de juge, surtout quand il s'agit d'apprécier les œuvres des artistes. Aussi, les décisions des maîtres de chapelle ne furent-elles pas toujours acceptées sans conteste.

(1) Dom Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, p. 689.

Quelquefois même ils furent personnellement attaqués avec violence par des candidats malheureux. C'est ainsi qu'en 1673, le maître de musique Jacques Lesueur se plaignit au Chapitre d'avoir été odieusement calomnié par toute la France par un musicien de la cathédrale nommé Martin Bertheaume, qui l'accusait d'avoir vilainement retenu et *safrané* les prix de Sainte-Cécile, savoir : deux au sieur Minoret, maître de la musique de Rhodez, et un au sieur Farouët, maître de la musique de Dijon.

Les chansons et motets « prémiez » étaient exécutés publiquement par les enfants de chœur et les musiciens de la cathédrale; on dressait pour cela un petit théâtre dans la salle du Chapitre, que l'on ornait de tentures et de tapisseries. Les noms des lauréats étaient ensuite solennellement proclamés par les princes de la confrérie.

Le puy de musique se tint plusieurs fois à la Maîtrise; mais à la suite de certains désordres, les vitres de la maison ayant été brisées, on décida de le tenir toujours dans la salle du Chapitre (*R. C.* 1622). Un banquet était ensuite offert aux chanteurs et aux associés, aux frais des princes et de la confrérie.

A l'église, on exécutait, la veille de la fête, un motet après vêpres en l'honneur de la sainte, et le jour on chantait la messe en musique.

En 1632 la fête eut un éclat tout particulier. Le chanoine Titelouze fit dresser dans la nef, devant son orgue, quatre grands théâtres pour l'exécution d'une messe avec symphonie, composée par lui. On dut se mettre à l'œuvre dix jours à l'avance pour monter la charpente. Le grand archidiacre Barthélemy Hallé se chargea d'obtenir l'autorisation du Chapitre, et il dirigea lui-même les travaux. Nous lisons, en effet, dans les *Registres capitulaires,* au 11 nov. 1631 : « Monsieur l'archidiacre Hallé a prié la Compagnie de lui permettre de faire dresser quatre théâtres dans la nef de cette église pour le jour de Sainte-Cécile, suivant l'advis que M. Titelouze, chanoine et organiste en cette église, luy aurait donné de faire les dits théâtres, afin de rendre la musique plus harmonieuse et les voix et instruments plus intelligibles. »

Nous devons ajouter que la musique de Titelouze méritait bien

ces frais exceptionnels. On peut le considérer en effet comme un des meilleurs musiciens de son temps.

Au XVIIe siècle le puy de Sainte-Cécile était à son apogée, et c'est pour cela même que nous avons remis à en parler à ce chapitre. C'est à peine s'il le cédait alors au fameux puy des Palinods. De nombreux musiciens prenaient part au concours, et des compositions étaient envoyées de tous les points de la France. Les pièces primées étaient transcrites sur des registres déposés à la Maîtrise; malheureusement ils ne nous ont pas été conservés.

« Les poètes se mirent aussi de la partie pour célébrer dans leurs vers la reine de la musique. Les pères jésuites, Commire et Delarue, dédièrent plusieurs odes aux princes du puy (1), qui se recrutaient parmi les magistrats et les hauts dignitaires du clergé. » Il y avait entre eux comme une généreuse émulation pour donner à la fête un éclat de plus en plus grand : l'ambition s'en mêlant même, on ne tarda pas à oublier les sages règlements de 1601 (2), qui interdisaient aux maîtres de l'association de faire des dépenses exagérées. Ces fêtes étaient l'occasion de véritables prodigalités. Dans ces conditions, la charge de maître devint si onéreuse qu'il ne se trouva bientôt plus personne pour l'accepter.

« Ce fut pour remédier à ces abus, dit dom Pommeraye, que messieurs Du Four, abbé d'Aulnay, chanoine et trésorier de la cathédrale; Robert Le Cornier de Saint-Hélène, grand archidiacre; Bernard Le Pigny, archidiacre du grand Caux; Charles du Romé, archidiacre du Vexin françois, et les autres maistres et confrères s'assemblèrent l'onzième d'octobre 1660; et reconnaissant que comme par le passé, les grandes dépenses avaient refroidy la piété des fidèles de s'engager dans cette sainte société, ils voulaient y remédier, ayant à cet effet arrêté par entre eux et pour l'avenir, que qui que ce soit des princes qui aurait donné son nom à la dite confrairie serait quitte de tous dépens pour cent cinquante livres, sans

(1) M. l'abbé Loth, *Histoire de la cathédrale de Rouen*, p. 86.

(2) Les statuts de la confrérie de Sainte-Cécile, refaits en 1601, furent confirmés et approuvés l'année suivante par le cardinal Charles de Bourbon. (Dom Pommeraye, *Histoire de l'Église cathédrale*, p. 689.)

que l'on pût exiger de lui aucune somme plus grande, et que lesdits sieurs princes seraient exhortés de ne se piquer d'aucune jalousie ni émulation qui pût un jour détourner ceux qui auraient dessein de s'y mettre; et comme la confrairie a un revenu et un fond assez considérable, ils autorisaient le prince à prendre de ce fond de quoy suppléer aux frais, si ladite somme de cent cinquante livres n'y pouvait satisfaire (1). »

A partir de 1678, on ne sait pour quelle cause, la fête de la confrérie ne fut plus célébrée à la cathédrale, mais à Saint-Michel. Les musiciens et les enfants de la Maîtrise furent autorisés à s'y rendre tous les ans, le 22 novembre, pour chanter une messe en musique. La fête n'eut plus dès lors l'éclat d'autrefois.

En 1708 on essaya de la restaurer. Nous lisons en effet dans les *Registres capitulaires*, au 21 novembre :

« Vu que depuis plusieurs années la fête de Sainte-Cécile a été entièrement négligée, il a été arrêté par provision et pour cette année seulement, que l'office de Sainte-Cécile sera célébré dans le chœur de cette église, *more duplici*, que le maître de musique cherchera des voix convenables et des instruments propres pour augmenter la musique aux vêpres de la veille et à la messe du jour, auxquels musiciens il sera donné par chaque office à chacun 20 sous, qui seront pris sur le revenu de ladite confrairie. »

Malgré les efforts faits pour la sauver, l'antique et naïve institution ne devait pas se relever. Il n'y eut plus de concours ni de séances publiques. Tout cela paraissait sans doute suranné aux beaux esprits du temps.

Les chanoines, qui s'intitulaient princes de la confrérie, disposèrent à leur gré de ses revenus qui s'élevaient à plus de 700 livres. Ils s'en servaient soit pour récompenser les musiciens ou les enfants de la Maîtrise qui s'essayaient à composer, soit pour donner des gratifications à des chanteurs de passage, soit pour secourir des musiciens pauvres (2). On continua cependant de célébrer la fête aux frais de la confrérie. Les musiciens recevaient 20 sous par office, comme il

(1) Dom Pommeraye, *Histoire de l'Église cathédrale*, p. 689.

(2) Archives de la Préfecture, G, 3567.

avait été décidé le 21 novembre 1708. Après la messe on leur offrait un déjeuner, et on remettait 50 livres au maître de musique pour le régal des enfants de chœur (1).

En 1725, les musiciens demandèrent à retourner à Saint-Michel. Ils ne revinrent à la cathédrale qu'en 1751. Ils chantèrent cette année-là, après la messe, un *Te Deum* solennel pour la naissance du duc de Bourgogne (2).

La fête est mentionnée, pour la dernière fois, en 1780. Il n'en est plus question ensuite. Me Cordonnier demanda bien au Chapitre, en 1783, l'autorisation de faire chanter, le 22 novembre, une messe avec symphonie; mais cette permission ne lui fut pas accordée.

On a dit que le puy de Sainte-Cécile méritait une histoire (3). Ce n'est pas ce que nous avons eu la prétention de faire. Nous ne croyons pas d'ailleurs que l'on puisse écrire sur le puy de Sainte-Cécile autre chose qu'une simple notice, les archives de la confrérie ayant été perdues (4). Les registres des délibérations capitulaires offrent seuls quelques renseignements intéressants : c'est avec ces documents épars que nous avons essayé de reconstituer l'histoire de cette curieuse institution (5).

(1) Archives de la Préfecture, G, 2397.

(2) La Sainte-Cécile est célébrée aux Carmes en 1764.

(3) L'abbé Langlois, *Revue des maîtres de chapelle*, p. 19.

(4) Il n'y a à la Préfecture que quelques pièces relatives à des fondations ou des donations et des relevés de compte.

(5) Nous avons publié ce chapitre dans *le Patriote de Normandie* (14 et 15 nov. 1889).





CHAPITRE IV.

(XVIII[e] SIÈCLE.)

§ I. — Musique et plain-chant à la Cathédrale au XVIII[e] siècle.



Dès la fin du règne de Louis XIV, la musique dramatique avait commencé à prendre une certaine importance. Elle devait se développer rapidement et s'épanouir au XVIII[e] siècle avec Gluck et Grétry. La musique religieuse, au contraire, qui déjà avait perdu l'antique majesté de son style, allait baisser de plus en plus et pour s'accommoder au goût du jour ne plus rien retenir de sa belle et grave simplicité. Elle n'avait d'ailleurs pour la représenter à cette époque, en France du moins, aucun auteur d'un talent supérieur : aussi tous les compositeurs religieux de ce temps (et ils étaient légion) sont-ils aujourd'hui justement oubliés. On délaissa alors partout les vieux maîtres, dont la musique grave et sévère semblait fastidieuse

et monotone, pour exécuter de préférence les œuvres du jour, d'un style plus animé sans doute, mais d'une inspiration généralement peu religieuse.

On perdit aussi à cette époque le sentiment des mélodies grégoriennes, dont on ne comprenait plus la beauté simple et touchante. Une sorte de plain-chant musical, déjà mis à la mode au siècle précédent par Dumont et Lulli, s'introduisit avec la fâcheuse réforme de la liturgie dans toutes nos cathédrales. Rouen suivit ces errements, et le Chapitre, qui jusque-là avait conservé les saines traditions, se laissa malheureusement entraîner à des innovations dans le goût du jour. Cette réforme du chant, moins radicale que celle de la liturgie, se fit d'ailleurs avec une certaine habileté; on s'appliqua à sauver ce qu'on put des anciens chants, et les nouveaux, d'une mélodie heureuse, devinrent bientôt populaires. A part cependant quelques hymnes, répons et proses qui nous ont été en grande partie conservés, il faut reconnaître que ce plain-chant de fantaisie, y compris même le trop fameux introït de Pâques (1), ne mérite pas d'être regretté par les connaisseurs et les gens de goût. A Rouen aussi, comme ailleurs, l'ancien répertoire de musique fut à peu près abandonné. Les auteurs préférés furent alors Campra, Lalande, Brossard et Bernier, musiciens de la fin du siècle précédent, et parmi ceux de l'époque, Gilles, Chéron, Valette, Petoville et surtout Rousseau (2).

Plusieurs maîtres de chapelle eurent une certaine réputation comme compositeurs, et leurs œuvres tinrent une place importante dans le nouveau répertoire. Nous devons citer parmi eux : Lamy, Fromental et Madin.

Fromental avait fait entendre à la cathédrale, n'étant encore que

(1) Un critique du temps cite cette pièce de chant comme un parfait exemple de mauvais goût. « Si ce texte, dit-il, n'était point ancien et composé dans le romain, et connu dans toutes les églises, l'auteur de ce nouveau chant et ceux qui l'ont admis seraient excusables ; mais qu'on se rappelle la douceur et la majesté de l'ancien chant et qu'on en fasse la comparaison avec celui-ci, pourra-t-on n'être pas choqué du changement ? En effet, cette nouvelle composition, qui pour tout mérite n'a que de l'éclat, sans douceur, sans gravité, dont les expressions n'ont rien de mélodieux ni de naturel, à l'exception du premier mot *Resurrexi*, est tout à fait scabreux et baroque... » Poisson, *Traité théorique et pratique du plain-chant appelé grégorien*, 1749, p. 155.

(2) *R. C.*, 1712, 28 novembre 1738, 1776.

simple enfant de chœur, cinq ou six motets (1) à grande symphonie de sa composition, qui avaient émerveillé le public ; aussi les chanoines, qui appréciaient son talent, lui accordèrent-ils sans hésiter, après l'avoir nommé maître de chapelle (19 avril 1728), six mois de congé, pour qu'il allât se perfectionner dans la science musicale à Paris.

Si nous en jugeons par la curieuse lettre suivante, adressée par un chanoine de Saint-Jean-le-Rond à un chanoine de Rouen, il mit le temps à profit.

« J'espère Monsieur que vous ne serez pas faché d'apprendre de moy, que M. Fromental, votre maistre de musique, a fait chanter à Notre-Dame samedy dernier, un motet à symphonie qui a fait l'admiration de tous les connaisseurs, et mérité l'applaudissement de tout le public; pour ce qui est de moy, quoique partie intéressée à ce sujet, par rapport aux soins que j'ay pris pour qu'il ne manquast rien à l'exécution de son motet, j'auray l'honneur de vous dire avec toute la franchise possible que les deux motets qu'il a fait chanter étaient également bons, ayant des chœurs bien travaillés et des récits bien chantants. Et de plus, j'ajouteray que le dit M. Fromental vaut bien des maîtres de musique de Paris qui sont en place *(quos honoris causâ non appello) ;* mais à propos du dernier motet qu'il a fait chanter, il faut que j'aye l'honneur de vous faire le récit d'un trait de la Garonne :

« Un de mes amis de Bourdeaux, connaisseur en musique, s'est promené pendant tout le motet et avait soin de changer de quartier; à chaque verset finy il le blasmait au souverain degré et enfin estant au bout de son rosle, il n'a pu avoir la satisfaction de trouver une seule personne qui ait blasmé la moindre chose du motet, dont il était intérieurement fort satisfait. Peut estre croirez-vous, Monsieur, que je veux vous en imposer en vous rapportant ce fait, si M. l'abbé Gouy et M. l'abbé Grésil et Monsieur vostre maistre de musique veulent me rendre justice, ils vous certifieront qu'ils estaient présents, lorsque le dit Monsieur de Bourdeaux m'est venu trouver pour me dire qu'il estait fort content du motet, et qu'il avait joué ce rosle pour scavoir le jugement des connaisseurs et du public.

(1) *R. C.*, 7 septembre 1725, 2 janvier, 23 juin, 14 août 1727, 3 février 1728.

« Je croy, Monsieur, que c'est assez vous prouver que la musique de M. Fromental a esté goustée de tout Paris ; il ne me reste plus qu'à vous dire que je me suis employé du meilleur de mon cœur dans tout ce qui a pu contribuer à lui faire plaisir.

« Monsieur, je vous feray observer qu'il en a couté près de vingt écus pour la symphonie ; pour ce qui est des voix, ç'a été mon affaire.

« TENAILLE, pr.

« Chanoine de Saint-Jean-le-Rond, à Paris (1). »

Ce que Gantez avait dit un siècle auparavant : « La composition est aujourd'hui chose commune, et il n'y a si petit chantrillon qui ne fasse maintenant plus que compagnon (2), » était alors vrai à la lettre. Jamais en effet les compositeurs n'avaient été aussi nombreux. Les enfants de chœur eux-mêmes écrivaient des messes et des motets, et les *Registres capitulaires* font mention presque à chaque page d'œuvres d'élèves exécutées à la cathédrale, avec la permission des chanoines.

Outre Fromental, dont nous venons de parler, les *Registres capitulaires* citent les élèves : Quemin (3), Hébert (4), Philippe Abdé (5), Suin (6), Poulain (7), Bugle (8), Goulé (9) ; un ancien enfant de chœur nommé Branchart (10), devenu habitué du chœur, fut aussi autorisé à faire exécuter ses œuvres à la cathédrale.

Toutes ces compositions d'élèves étaient sans doute assez mé-

(1) Archives de la Préfecture. *Lettres de musiciens.*

(2) Gantez, *Entretien des musiciens.* Lettre XIIIme.

(3) *R. C.*, 1er juin 1695.

(4) *R. C.*, 7 juin 1748.

(5) *R. C.*, 10 mars 1752.

(6) *R. C.*, 1753.

(7) *R. C.*, 1753.

(8) *R. C.*, 1792.

(9) *R. C.* A maitre Goulai, doyen des enfants de chœur, vingt-quatre livres pour plusieurs motets et pour une messe en musique de sa composition qu'il a fait exécuter en l'église cathédrale (1789). Le reçu est signé Goulé. C'est par erreur qu'il y a Goulac dans l'inventaire (G, 2463).

(10) 29 mai 1722, 13-18 novembre 1722, 7 juin 1723, 7 septembre 1725.

diocres, mais leur nombre seul est une preuve de la prospérité et de la fécondité des études musicales de notre Maîtrise.

Le Chapitre, du reste, ne négligeait rien pour favoriser le développement de son école de musique et encourager les élèves qui montraient des dispositions pour la composition. Non seulement il leur permettait de faire exécuter leurs œuvres à la cathédrale, mais il leur accordait en récompense des gratifications qui s'élevaient quelquefois à cinquante livres (1) ; et il donnait les habits d'église et le titre d'habitué, à tous ceux qui, en sortant de la maîtrise, étaient capables de composer un motet (2). Grâce à ces encouragements, cette intéressante institution demeura florissante et prospère jusqu'à la Révolution.

§ II. Chanteurs et instrumentistes.

L'usage de faire de la musique avec symphonie dans les grandes fêtes, qui s'était introduit à la cathédrale à la fin du XVIIe siècle, se maintint pendant toute la durée du XVIIIe. En temps ordinaire, le chant n'était accompagné que par deux violoncelles et deux serpents.

En 1720, on décida que le revenu des chaises placées dans le chœur et au jubé, occupées habituellement par des personnages de distinction, serait employé à payer les instrumentistes, au nombre de vingt environ, qui venaient s'adjoindre aux musiciens ordinaires de la cathédrale dans les fêtes triples de première classe. Cet orchestre était loin d'être compliqué comme ceux d'aujourd'hui; il ne comptait guère qu'un triple quatuor, deux flûtes, un hautbois, deux bassons et deux serpents. Cela suffisait aux exigences du temps. Il était ordonné aux artistes d'accorder leurs instruments sous le jubé avant d'entrer au chœur, pour ne point interrompre l'office (3).

(1) *R. C.*, 18 novembre 1722.

(2) Les enfants ne recevaient leur congé d'aube qu'après avoir présenté au Chapitre une pièce de musique de leur composition. — 20 livres à Guenée, doyen des enfants de chœur, pour son congé d'aube, bien qu'il n'ait point fait exécuter, ainsi que le veut l'usage, un motet avant sa sortie... (1762).

(1) *R. C.*, 12 septembre 1777.

Voici comment se composait le chœur des musiciens ordinaires et les gages qui leur étaient alloués à la fin du siècle (1) :

Deux hautes-contre à 500 liv.	1.000 liv.
Deux hautes-tailles à 450 liv.	900
Deux basses-tailles à 300 liv.	600
Quatre basses-contre à 300 liv.	1.200
Deux serpents à 300 liv.	600
Deux violoncelles à 120 l. et 80 liv. . .	200
Douze enfants de chœur.	
	4.500 liv.

En plus de ces dix chanteurs, il y avait toujours comme autrefois huit chapelains de chœur qui psalmodiaient avec eux dans les faux-bourdons. Tous ces musiciens devaient savoir *lire sur le livre* (2) et ils étaient tenus de se rendre à la maîtrise toutes les fois que le maître de musique l'exigeait (3). Ils ne reçurent les gages relativement élevés que nous venons d'indiquer que lorsque les chanoines eurent obtenu la réduction des anciennes fondations devenues absolument insuffisantes pour l'entretien de leurs titulaires, ainsi qu'ils l'exposèrent en 1759 à Monseigneur de la Rochefoucauld, dans un mémoire où ils lui disaient en substance : « La musique, regardée aujourd'hui comme d'un usage général dans les grandes églises, n'a de fonds destinés à son entretien que les six prébendes du Saint-Esprit, lesquelles produisent à chacun des titulaires quatre-vingts livres ; les quatre dites des quinze livres qui ne produisent à chacun que trente livres ; et les quatre dites des quatre parts, dont il ne reste presque plus que le nom. Ce qui compose en tout quatorze places, lesquelles réunies ensemble n'en vaudraient pas une bonne... Aussi les musiciens tiennent-ils fort peu à ces bénéfices ; ils y renoncent même d'autant plus volontiers, qu'ils ne servent qu'à leur fournir des honoraires de messes dont ils sont suffisamment pourvus par ailleurs. » En 1767, conformément aux désirs du Chapitre, Monseigneur de La Roche-

(1) *R. C.*, 16 janvier 1766.
(2) *R. C.*, 1766.
(3) *R. C.*, 11 décembre 1786.

foucauld réduisit toutes ces anciennes fondations et les réunit avec plusieurs autres à la mense commune des chapelains, sur laquelle on réserva chaque année quatre mille livres pour les musiciens.

Les dépenses générales pour la musique, qui n'étaient que de trois mille livres en 1738, devaient s'augmenter progressivement et atteindre à la fin du siècle six mille neuf cent soixante-six livres.

§ III. Dépenses pour les enfants. — Règlement pour les maîtres et les élèves.

L'entretien de la Maîtrise était toujours à la charge du Chapitre. Les parents ne payaient aucune pension pour leurs enfants ; ils devaient seulement leur fournir un petit trousseau et quelques menus objets dont voici le détail (1) :

Note des dépenses que sont obligez de faire les parents d'un enfant de chœur quand il est receu.

Il doit apporter six chemises neuves, parce qu'on lui en donne six quand il sort de la Maîtrise. Ces six chemises pour un enfant de six à huit ans coûtent toile et façon environ . . . . . 16 l. 10 s.

Une paire de souliers neufs	3 l.
Six mouchoirs de poche	5 l.
Quelques paires de manchettes	3 l.
Un bonnet de nuit de laine	1 l. 5 s.
Un bonnet rouge garni de peau et quelques rabats.	9 l.
En argent	37 l. 15 s.

(1) Il en était de même aux siècles précédents ; nous lisons, en effet, dans Dom Pommeraye : « Le Chapitre fournit les robes, pelissons, bonnets, chapes pour l'hyver, et les parents sont tenus d'entretenir leurs enfants de toutes autres choses nécessaires. S'ils n'en n'ont pas moyen on le prend sur le fond ou gros qui se fait à chacun d'eux de leurs distributions, qui leur appartiennent en vertu de certaines fondations de l'Église ; le fond est déposé entre les mains d'un de Messieurs de Chapitre, nommé pour pourvoir à leurs besoins, il tient registre de la recepte, et de la mise qu'il fait pour eux, et leur en rend compte quand ils sont sortis (1442-1443). » Dom Pommeraye, *Hist. de l'Église cathédrale*, p. 557.

A l'enfant de chœur qui l'a exercé . . . . . . 3 l.
A la servante de la Maîtrise . . . . 3 l.
Un présent au maître de musique et au maître de de latin.
La bienvenue à ses camarades, environ . . . . 9 l.
Au garçon chirurgien qui l'a rasé pour la première fois. . . . . 15 s.

Il faut encore des livres à son usage, papier, décrottoirs, une serrure de coffre, une ceinture de soye.

Les enfants avaient toujours comme autrefois la tête entièrement rasée, seul leur doyen avait le droit de porter perruque. Leur costume paraît avoir peu varié; l'ancien bonnet garni de fourrures était remplacé par une calotte rouge doublée de peau et un bonnet carré; ils avaient toujours sous leur aube unie une soutane rouge (1) et des bas rouges. L'hiver, ils portaient de longs manteaux noirs à queue avec un grand camail terminé en pointe par derrière; ces deux vêtements étaient bordés d'une bande d'étoffe rouge (2). Quand ils étaient chargés de porter les chandeliers et l'encensoir, ils déposaient leur chape et leur camail et servaient en aube.

A la fin du siècle, les enfants de la Maîtrise avaient l'honneur d'avoir à leur tête, au chœur, deux jeunes chanoines *in minoribus*, c'est-à-dire non encore promus au sous-diaconat, MM. de Rias de Villeneuve et Outrequin de Saint-Léger (3). Ce dernier avait été fait chanoine à l'âge de sept ans par le cardinal de La Rochefoucauld, qui l'aimait tendrement et qui avait voulu ainsi venir en aide à sa famille. Ces deux petits chanoines ne pouvaient occuper les hautes stalles qui leur appartenaient de droit; ils y posaient seulement leurs livres avant l'office, puis ils allaient se placer au troisième rang en tête des enfants de chœur. Comme à ceux-ci, il leur était interdit de s'asseoir, excepté aux leçons et aux répons de matines et à l'épître

(1) G, 2463. Il est souvent question d'achats de serges de Lyon, de Caen, de Saint-Lô, de Fécamp et de frocs de Basqueville.

(2) Il est dit que la somme de trois cent cinquante-cinq livres, provenant de la vacance du siège épiscopal, sera employée à fournir du galon aux tuniques que M. le Trésorier a données pour les enfants de chœur de cette église (22 août 1721).

(3) Outrequin étudia à l'Université de Paris aux frais du Chapitre en 1767 (G, 2461).

de la messe; ils demeuraient debout pendant toutes les autres parties de l'office divin (1).

En 1786, on fit un nouveau règlement pour les enfants et leurs maîtres. Nous avons cru devoir le transcrire en entier; il nous initie en effet à la vie intime de la Maîtrise à cette époque et nous donne de curieux détails sur le régime de la Maison.

Lundi 10 avril 1786. « Messieurs les Commissaires chargés d'examiner les changements à faire à la Maîtrise, par rapport à l'administration économique suivant la délibération du 28 janvier dernier, et authorizés par la délibération du 15 mars suivant à proposer à la compagnie pour la place de maître de latin des enfants de chœur, un prêtre capable de remplir ses vues à l'égard de la dite administration, ont proposé maître Houlbrèque, prêtre, vicaire de Grémonville, pour être maître de latin des dicts enfants de chœur, les instruire de leur religion, leur apprendre à lire et à écrire et se charger de leur nourriture et de celle du maître de musique et d'une servante de laquelle il paiera les gages.

« Mesdits sieurs ont ajouté que l'avis de la Commission était qu'il convenait d'accorder au dit maître de latin :

« 1° Deux mille huit cents livres par chacun an pour la fourniture de toutes les provisions de bouche, grosses, menues et journalières, pour celles du bois, de la chandelle, et autres nécessaires pour la cuisine, suivant l'usage;

« 2° De lui payer la valeur de quatorze livres de pain par jour dont il y aura douze livres au moins de pain bourgeois. Il lui sera libre de prendre le pain où il jugera à propos, et le Chapitre payera les quatorze livres, suivant le prix réglé par la police pour le pain bourgeois;

« 3° De lui payer le bois et la chandelle pour la salle des enfants seulement et suivant l'usage ordinaire;

« 4° De lui fournir la somme de six cents livres pour ses appointements, laquelle somme sera composée des distributions tant du chœur que de la commune qui sont attachées à la place de petit prébendé

(1) *Essai historique sur le Chapitre de Rouen pendant la Révolution,* par l'abbé Langlois, p. 61, note.

des quinze livres, avec les honoraires de ses messes; et le surplus, montant à cent cinquante livres, lui sera payé par le Chapitre.

« Mes dits sieurs ont ensuite proposé le règlement qui suit :

« *De la nourriture des enfants.* — Pour les jours gras, on leur donnera à dîner la soupe et le bouilli, le soir du rôti ou l'équivalent, et à l'un et l'autre repas la quantité suffisante.

« Les jours maigres, à dîner, la soupe et un seul plat de légumes ou d'œufs, et toujours en quantité suffisante.

« La boisson sera réglée pour le dîner et pour le souper, à raison du besoin, avec la considération qu'il faut que des enfants boivent suffisamment ; leur cidre sera coupé à moitié à la cave.

« On leur donnera un verre de cidre au déjeuner, de l'eau à la collation.

« *De la nourriture des maîtres.* — Les maîtres dîneront et souperont avec les enfants et à la même heure. Les jours gras à dîner, ils auront la soupe et le bouilli, une entrée deux fois la semaine, et du dessert tous les jours soir et matin.

« A souper le rôti, et deux fois la semaine de la salade.

« Les jours maigres, de la soupe, un plat de légumes avec un plat d'œufs ou de poisson. Le soir, un plat de légumes et un plat d'œufs *(servatis servandis).*

« Si le maître de musique ne boit pas de cidre, celui qui tiendra la pension sera obligé de lui donner en argent la valeur d'un muid et demi de cidre au prix courant, et en conséquence le dit maître de musique se fournira le vin à ses dépens.

« On ne souffrira point de chiens dans la Maîtrise ni aucuns animaux qui puissent faire de la consommation.

« Quand les maîtres voudront donner à manger à des étrangers, ils le feront dans leurs chambres et à leurs frais ; ils auront attention de n'inviter que pour le dîner et jamais au souper.

« *De la conduite des enfants.* — Le maître de musique sera spécialement chargé de la conduite des enfants aux heures où il donnera ses leçons et lorsqu'ils seront tous à l'église, soit dans la chapelle, soit au chœur ; il aura soin de veiller à ce qu'ils y remplissent leurs fonctions posément et avec décence.

« Le maître de latin sera spécialement chargé de veiller sur les en-

fants pendant tout le temps qu'ils seront à la maîtrise, excepté le temps des leçons du maître de musique.

« Les deux maîtres s'arrangeront ensemble pour les mener à la promenade deux fois par semaine, autant que faire se pourra.

« Il ne sera permis à aucuns chapelains musiciens d'entrer dans la salle d'étude des enfants, si ce n'est pour les répétitions de la musique lorsqu'il y aura nécessité ; hors ce cas, les maîtres ne pourront recevoir que dans leurs chambres les dits chapelains, ainsi que ceux du chœur et tous les étrangers.

« On ne laissera point entrer non plus dans la salle d'étude les parents des enfants, encore moins les mères et sœurs. Si elles veulent voir leurs enfants, on les fera passer dans la salle du vestiaire ou dans la chambre des maîtres.

« Ouï lequel rapport et délibéré, le dit maître Houlbrèque a été choisi et nommé pour être maître de latin des enfants et administrer la pension de la Maîtrise aux conditions proposées par Messieurs les Commissaires. Il devra se conformer au règlement ci-dessus, sauf et sans préjudice des autres règlements faits précédemment pour le gouvernement de la Maîtrise, lesquels continueront d'être exécutés dans tous les points auxquels il n'a point été dérogé par le présent règlement. »





CHAPITRE V.

ÉTUDES DES ENFANTS DE CHŒUR.

Leurs maitres de grammaire.



N bon chanoine du XVIIe siècle, Jean de Bordenave (1), se plaignait que de son temps les enfants des maîtrises fussent peu instruits. « Ils ne prennent soin, disait-il, de vacquer à aucune autre étude que la musique, et se rendent de tout inhabiles, ignorants et indignes des principaux offices de leur estat : jusques là qu'étant sortis de la psallette, ils sont plus grands postes et coureurs de campagne, que les ribleurs de nuict (2). A quoy ceux qui ont charge du chant et de l'office du chœur aux églises, cathédrales et collégiales, devraient avoir esgard et modérer cet exercice en telle sorte

(1) Jean de Bordenave, chanoine de Lescar en Béarn « *Estat des églises cathédrales et collégiales* (1643). »

(2) Rôdeurs de nuit, au XVIIe siècle. Comme nous l'avons dit plus haut, beaucoup de compagnons de musique menaient une vie d'aventures, allant chanter d'église en église, gagnant leur vie comme ils pouvaient en *vicariant*.

que les enfants qui s'y emploient eussent le temps et le moyen d'être instruits non-seulement en *la, sol, fa,* mais aussi en la doctrine qui est nécessaire à ceux qui désirent se faire promouvoir aux ordres sacrés ; estant chose inepte et ridicule de voir qu'entre tous ceux qui s'y présentent, ils n'y en a point de moins capables que les chantres qui ont pris leur nourriture en ces églises........... Disons donc que ce n'est pas assez d'accorder au son de la verge la discordance des enfants de chœur, ni de leur apprendre les règles du *passif,* mais qu'il faut leur enseigner les sciences, où le maistre doit apporter une grande précaution, et considérer la qualité de ceux qu'il instruict sans exiger de ces petits innocents plus que leur jeune aage ne leur donne. Et au bout il doit leur inculquer les conditions qui accompagnent les bons enfants, à sçavoir : l'innocence, pour être purs et sans malice en toutes leurs actions, conformément à leur dénomination, *cum puer a puritate proprie dicatur, quasi purus aer*........... Qu'il leur apprenne aussi qu'ils sont habillez de rouge, *ut ex purpuræ rubore ad pudorem innitantur,* et qu'ils doivent marcher avec la modestie requise aux petits..... »

La Maîtrise de Rouen ne nous paraît pas avoir mérité les sévères reproches que le chanoine Jean de Bordenave adressait d'une façon trop générale aux maîtrises de son temps; sans doute les enfants s'appliquaient à la musique plus qu'à toute autre étude, mais on leur enseignait aussi les éléments de la grammaire et des lettres.

Dès les premiers temps les maîtres chargés de leur direction devaient leur apprendre le latin en même temps que le chant et ordinairement ils étaient aidés par un auxiliaire.

Nicolas Decan	1425
Jean Pigache.	1444
Jean Hardy	1446 (1)

sont spécialement désignés comme professeurs de grammaire. Toute la matière de l'enseignement élémentaire était alors renfermée dans un manuel, en usage dans toutes les écoles de l'époque, tiré du traité

(1) Jean Hardi reçoit pour cela cinq livres par an.

d'*Ælius Donatus* (grammairien latin du IVe siècle, maître de saint Jérôme), auquel on donnait le nom de *Donat* ou *Donnest*.

Pour que les enfants pussent travailler plus facilement entre les heures des offices, on leur avait installé une table derrière le chœur, avec tout ce qui leur était nécessaire pour étudier et pour écrire (1). L'intention était bonne au point de vue de l'économie du temps; mais il était à prévoir que ces enfants, après avoir passé de longues heures aux offices, seraient exposés à se laisser entraîner à la légèreté naturelle à leur âge jusqu'à oublier même le respect dû au saint lieu. C'est ce qui arriva plusieurs fois. Souvent les prêtres qui célébraient la sainte messe étaient troublés par le bruit qu'ils faisaient en jouant derrière l'autel, où de mauvais sujets venaient les rejoindre pour faire avec eux toutes sortes de méchants tours; on dut recommander à leurs maîtres de veiller à ne pas les laisser fréquenter ces mauvais garnements *(garciones)* qui les empêchaient de travailler et ne leur donnaient que de mauvais conseils et de mauvais exemples. Plusieurs fois ils furent corrigés pour n'avoir pas tenu compte des justes observations qui leur avaient été faites à ce sujet (2).

Au XVIe siècle, la charge de maître de grammaire est définitivement établie et est dès lors tout à fait distincte de celle de maître de musique (3).

Nous avons relevé quelques-uns des noms de ces modestes précepteurs, qui ne se doutaient probablement pas qu'on parlerait d'eux plusieurs siècles après leur mort.

Guillaume Haudent	1526
Jean Leplastrier	1527
Jean Lamy	1532

On recommande à Jean Lamy de ne pas faire apprendre aux enfants la grammaire de Despautère qui paraît trop difficile (4).

(1) 1467, 15 déc. 1477.

(2) 2, 27 janvier 1476, 26 déc. 1477, 2 août 1486.

(3) Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les maîtres de grammaire ne reçoivent que dix livres par an.

(4) *R. C.*, 21 mars 1532. — Despautère fut plusieurs fois imprimé à Rouen au XVIIe siècle.

Guillaume Thibaut 1537 (1)
Guillaume Haudent, pour la seconde fois. 1539

Aussi modeste que savant, Guillaume Haudent employait les loisirs que lui laissait sa charge à étudier les anciens et à traduire leurs œuvres.

« Ésope était son auteur favori, dit M. l'abbé Loth; les apologues du vieux poète grec charmaient son esprit gaulois, il prit la peine de traduire en vers toutes ses fables. Quand il eut poli et repoli son œuvre, il se donna la consolation de lui faire voir le jour. Il s'adressa à de bons libraires du temps, les frères Robert et Jehan Du Gord, qui l'éditèrent avec un soin infini et l'illustrèrent d'enluminures d'un dessin naïf quelquefois, mais d'une composition pleine d'esprit.

« Guillaume fit placer sur son livre cette devise consolante et fière : *Vie aprez Mort;* et j'imagine que quand il passait par le portail des Libraires pour se rendre à la Métropole, il aimait à jeter un regard paternel sur ce beau livre, fruit de ses pensées et de ses veilles, qui s'étalait aux boutiques de Robert et Jehan Du Gord, et lui répétait délicieusement : *Vie aprez Mort.*

« Cette espérance ne l'a pas trompé; son livre, qui a été réimprimé par la Société des Bibliophiles normands en 1877 (2), est un des monuments des plus anciens et les plus achevés de la littérature badine du XVIe siècle (3). »

Il publia encore trois autres ouvrages :

Le véritable discours de la vie humaine, Paris, 1545. *Les cent premiers apophtegmes d'anciens illustres princes et philosophes,* jouxte la traduction latine d'Erasme. Lyon, 1551 (4) ; enfin *Les propos fabuleux moralisez*. Lyon, 1556.

L'Académie de Rouen possède de lui une pièce manuscrite présentée aux Palinods.

(1) *R. C.*, 29 mars 1537.

(2) Imprimé à Rouen par Henri Boissel.

(3) M. l'abbé Loth, *Rapport sur le mémoire de M. Lormier*, dans le *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, 1874.

(4) Voir pour plus de détails la Notice publiée par M. Lormier en tête de l'édition des Bibliophiles normands.

Le bon Guillaume Haudent, après avoir rempli les modestes fonctions de maître de grammaire des petits enfants de chœur pendant sept ans, demanda humblement au Chapitre, en 1545, la permission de se retirer. Il devait entrer peu de temps après chez les Carmes comme précepteur des novices.

Il résolut de finir ses jours chez ces religieux, demanda à être enterré dans leur église, et leur légua tous ses biens en leur recommandant son âme.

Les successeurs de Guillaume Haudent furent :

Wandrille Guibart 1545
Léonard Cette 1548
Thomas de Lespault 1549
Robert Stappart 1553

Ce Robert Stappart avait d'abord dirigé l'école de grammaire de l'abbaye de Saint-Ouen avec Jean Leroux. Ce devait être un maître capable : car, dans leur lettre de nomination, le vicaire général du cardinal de Lorraine, abbé de Saint-Ouen, dit qu'il espère « que par leur labeur et industrie les escolles des arts de l'abbaye pourront être remises en bon bruit et renommée par abondance et fréquentacion d'escolliers, chose de grand prouffict et louenge en la ville ». (16 mai 1550) (1).

Jean Legras 1555

C'était un latiniste distingué. Il prononça le jour de Pâques (4 avril 1555) un discours latin sur la Résurrection, devant le Chapitre. Devenu vieux et sourd, il dut se retirer en 1571.

Jean du Lict 1571
Guillaume Saillard 1572

Ce dernier recevait quinze livres de gages par an. Un de ses élèves, nommé Jean Petit, entra comme novice à Jumiéges en 1573. Il y fut conduit par le chanoine Cléret avec une lettre de recommandation du Chapitre.

(1) M. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instr. publique*, I, p. 126.

Étienne Durand 1575
Louis Vimont 1576

Louis Vimont, curé de Saint-Martin-du-Pont, recevait comme maître de grammaire six écus par an.

Adam de Dieppedalle . . . . 1579, 10 écus.
Jacques Routier 1581 (1)
Nicolas Cavelier 1586

Jeune homme docte, disent les *Registres capitulaires* (2), Nicolas Cavelier avait d'abord dirigé une école en ville, fut nommé, en 1591, curé de Saint-Vincent (3).

Michel Gautier. 1597
Jacques Doisy 1599

Curé de Saint-Amand de Rouen, Jacques Doisy recevait trente livres par an.

Pierre Franchart 1603
Denis Paploré 1604
Davesne 1608
Guillaume Hubert, 11 avril. 1614

Chapelain du collège des Clémentins, Guillaume Hubert supplie, en 1633, le Chapitre de bien vouloir lui accorder une légère augmentation : car « pour la peine et diligence qu'il apporte à faire la leçon aux enfants. . . pour leur apprendre à lire et leur enseigner les éléments de la grammaire, il n'a que trente-six livres par an. . . »

Nicolas Montcuyt. 1636
Jean Douvier 1642

Ce dernier reçoit annuellement quarante-huit livres.

(1) En 1585, on achète différents livres pour les enfants à Richard Lallemand, libraire (pour huit acteurs qui sont : *Donetz, Rudiment, principes, Cathon* et *la Manière de retourner les verbes,* impression de Paris, cinquante-six sous).

(2) G, 2464, 2465.

(3) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instr. publique*, I, 95, note.

Gratien Lenfant, 3 octobre 1647
Jacques Reaulx (1) 1676

On fait à Jacques Reaulx un traitement de cent livres par an.

Daviel 1693
J.-B. Cottais. 1694
De Caulx 1698
Benoist. 1720
Auber 1726
Le Chesne. 1736
Desvaux 1759
Dupuis 1770

Calligraphe de talent, Dupuis reçut trois cent soixante livres pour un livre des évangiles écrit de sa main (30 janvier 1772).

Jacques Dezannée. 1785
Houlbrèque 1789

Ancien vicaire de Grémonville, Houlbrèque fut enfermé, en 1793, au séminaire de Saint-Vivien (2).

Il y avait aussi, en 1789, à la maîtrise, un maître d'écriture nommé Lhernault. Il recevait pour cet emploi, qu'il occupait depuis deux ou trois ans, quarante livres par an.

Ce Lhernault prêta le serment civique le 16 janvier 1791 et se rétracta quelques jours après.

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les enfants de la maîtrise avaient comme livres d'étude ceux dont se servaient les jésuites dans leurs collèges. Les comptes du Chapitre mentionnent (3) les *Fables de Phèdre,* les *Épitres de saint Jérôme,* deux livres de saint Augustin, les *Épitres familières de Cicéron,* des fragments de *Frontin,* le *Manuel de*

(1) Cette liste n'est certainement pas complète; comme elle n'offre pas un grand intérêt, nous n'avons pas cru devoir faire de plus longues recherches pour donner exactement tous les noms.

(2) Il fut nommé, après la Révolution, clerc des sacrements à la Cathédrale.

(3) Comptes du Chapitre, G 2693, 2696, 2697, 2698, 2700, 2701, 2702, 2704, 2706, 2707, 2349, 2352, 2726.

saint Bernard, les *Épitres de saint François-Xavier,* les *Dialogues* de Cordier et de Vivès (1), et les *Particules* de Pomey (2).

Ils avaient, comme grammaire latine, un abrégé de Despautère, fait par Behourt, très répandu alors dans les écoles et appelé vulgairement *le petit Behourt* (3).

Le maître de grammaire chargé de leur donner aussi l'instruction religieuse devait leur faire réciter et leur expliquer l'histoire sainte et le catéchisme (4). Cet enseignement était, en somme, celui des classes élémentaires des collèges de l'époque.

Les élèves qui se destinaient aux ordres recevaient une instruction plus complète; on poussait même leurs études assez loin pour leur permettre d'aller à l'Université de Paris où deux bourses (5) avaient été fondées pour eux au collège de Justice, en 1550, par le chanoine Haro, comme nous l'avons dit ailleurs.

A la veille même de la Révolution, en 1790, le Chapitre avait désigné le doyen des enfants de chœur comme bénéficier d'une bourse fondée au XV[e] siècle à l'Université de Pavie par un ancien chanoine de Rouen, Branda de Castiglione, cardinal de Plaisance. Cette bourse, par suite sans doute des longues guerres entre la France et l'Italie, n'avait pas eu de titulaire depuis 1526.

Ce cardinal, désireux de témoigner à la cathédrale de Rouen sa reconnaissance pour les biens qu'il en avait reçus comme chanoine et comme archidiacre, avait voulu que, dans le collège fondé par lui à Pavie sous le titre de Saint-Augustin, il y eût une bourse réservée à

(1) Louis Vivès, savant espagnol, né à Valence en 1492. Il fut successivement professeur à Louvain, à Oxford et à Bruges, où il mourut en 1546. Il était très lié avec Erasme. On a de lui divers traités de littérature, de philosophie et d'éducation. — La maison Lemale, du Havre, vient de réimprimer son curieux *Livre de l'Institution de la Femme chrestienne.*

(2) Pomey, jésuite, né en 1619, mort en 1673. On a de lui plusieurs bons ouvrages classiques.

(3) Behourt était de Rouen. Il fut nommé principal du collège des Bons-Enfants, en 1586. Il mourut à Rouen en 1621. C'était un professeur de mérite, justement renommé de son temps.

(4) Ils avaient entre les mains le *petit Catéchisme* du P. Canisius, célèbre jésuite hollandais, mort en 1597. — D'après un ancien règlement, les enfants de la Cathédrale devaient se confesser aux quatre bonnes fêtes de l'année et à celle de l'Assomption.

(5) Une de ces bourses avait dû être supprimée par suite de l'abaissement des revenus de ce collège, qui fut réuni à Louis-le-Grand le 21 novembre 1763.

un écolier que désigneraient ses anciens confrères, les chanoines de Rouen, entre les clercs originaires du diocèse et parvenus au terme de leurs études de grammaire.

Cet écolier pouvait passer six années entières à Pavie et étudier à son choix la théologie, le droit civil, le droit canon, la médecine ou les arts (28 mai 1430). Un des directeurs de la Maîtrise, le chanoine Jean Letourneur, avait joui de cette bourse.

Par une particularité assez remarquable, dit M. Ch. de Beaurepaire, auquel nous empruntons tous ces détails, ce fut peu de temps avant sa suppression que le Chapitre de Rouen s'avisa de faire revivre ses droits. Le chanoine Perchel écrivit dans ce but une lettre à l'évêque de Pavie, qui parut disposé à accepter l'étudiant proposé, pourvu qu'il apportât avec lui des pièces établissant les droits du Chapitre.

Le jeune Goulé, qui avait été désigné, faisait ses préparatifs de départ lorsque le Chapitre fut dissous (1).

(1) Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique avant 1889*, t. I, p. 243 et suiv.





LISTE CHRONOLOGIQUE

DES MAITRES DE CHAPELLE

1377

Médard.

1379

Jean Laurent, chapelain des Clémentins.

1386

Jean de Bellemare.

1399

Jean Maçonnet. Précédemment maître des enfants de la cathédrale d'Évreux, nommé maître des enfants de la cathédrale de Rouen le 24 mars 1399 et installé le 23 juin suivant. « *Juravit magistratûs officium in scientiâ et moribus bene fideliter et diligenter exercere.* On lui remit, pour servir à l'instruction des enfants : un *graduel*, un *psautier* et l'*office de Saint-Louis*, notés.

1405

Jean Guérout, prêtre, *officium magistratûs gratanter acceptavit;* fut reçu le 26 septembre 1405.

1419

Robert Labbé, mentionné comme maître des enfants d'autel, le 19 août 1419. On lui donne chaque semaine quatre sous huit deniers pour la nourriture de chaque enfant (1). Le 25 août on lui recommande d'être plus assidu au chœur et de mieux corriger ses élèves.

1423

Pierre Pigache, nommé le 24 mai 1423.

1423

Jean Langlois, 23 juin 1423. On lui défend de permettre aux enfants d'aller chanter ailleurs que chez les chanoines, sous peine pour lui d'une amende de cinq sols, et pour les enfants d'être fouettés en plein Chapitre (24 août 1423).

1423

Robert Labbé et *Pierre Pigache*, ensemble (18 octobre 1423).

1425

Jean Desquennes et *Nicolas Decan* (maître ès-arts) ensemble, 18 octobre 1425. Le premier est spécialement chargé d'apprendre le chant aux enfants; le second de les instruire sur la grammaire, avec douze autres écoliers qu'il pourra, s'il le veut, recevoir comme commensaux ou boursiers, avec l'agrément du maître des écoles. (10 novembre 1425).

(1) *R. C.*, 15 juin 1420.

1431

Robert Labbé, pour la troisième fois, et *Jean Desquesnes* (20 octobre 1431). On leur donne soixante-dix livres tournois par an.

1433

Jean d'Eudemare, chanoine, maître ès-arts. Dans une réunion capitulaire, tenue le 8 octobre 1423, les chanoines avaient décidé qu'il n'y aurait plus qu'un seul maître *(ut antiquitùs solebat fieri)* pour instruire les enfants aussi bien sur le chant que sur la grammaire; c'est dans ces conditions que Jean d'Eudemare, ancien enfant de chœur (1), fut nommé le 29 octobre. On lui permit d'instruire six enfants avec ceux de la Maîtrise.

1440

Pierre Le Prevost et *Guillaume Marc-d'Argent,* ensemble (18 octobre 1440).

1441

Jean d'Eudemare, pour la seconde fois (28 septembre 1441). C'est sous ce maître que la musique paraît avoir été introduite à la cathédrale. Il en est question pour la première fois, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, le 22 mars 1444. Trouvant sans doute que les enfants étaient trop peu nombreux pour bien exécuter le chant en parties, il demanda au Chapitre d'en augmenter le nombre, et, comme il demandait aussi un traitement plus élevé, on en prit occasion pour lui retirer sa charge (9 octobre 1443).

Il dut être peu regretté de ses élèves : car il était envers eux d'une dureté excessive, les nourrissant mal (10 juin 1438) et les accablant

(1) Jean d'Eudemare, fils de Robert d'Eudemare, de la paroisse Saint-Laurent de Rouen, fut reçu à la maîtrise le 7 juin 1414, « *Eâ die Robertus d'Eudemare ejus pater, ac Elias Buffet plegiaverunt dictum Johannem et fuit receptus, sub conditione quod non recedet ab Ecclesia pro serviendo alibi, nisi de licentia dñorum de capitulo.* »

de coups. Le Chapitre dut même lui adresser de sévères remontrances à ce sujet, « *ne ipse a cætero indebitè corrigeret pueros chori, de pugnis, palmis, pedibus aut baculis, in capite, auriculis aut vultu, sed solum de virgis* » (11 mai 1443).

1444

Raoul d'Hangest, chanoine (14 octobre 1444), offrit au Chapitre de prendre provisoirement les enfants dans sa maison jusqu'à ce qu'on eût trouvé un homme capable de les initier à la science du chant. *(Ad introducendum eos de cantu.)* On lui donna comme maître auxiliaire Jean Pigache, auquel on fit un traitement de cinq livres par an, pour apprendre la grammaire aux enfants (G. 2917).

1446

Pierre de Lagny, chanoine (29 août 1446), promit de régir, gouverner et former aux bonnes mœurs les petits enfants de chœur de la cathédrale, de leur apprendre le chant et de les faire instruire sur la grammaire (son auxiliaire Jean Hardi devait être chargé de ce soin). Il s'engagea à leur fournir : *panem, larem, domum, domicilium et alia victui hominum necessaria*, moyennant cent vingt livres tournois par an, que le Chapitre convint de lui verser en quatre termes.

1446

Robert Lesueur, chanoine (30 mars 1446), remplaça Pierre de Lagny, décédé. Il dirigea avec succès la maîtrise pendant sept ans. Il devait être installé chantre en 1454.

1453

Guillaume Poulart, chanoine (7 septembre 1453), n'occupa la charge de maître des enfants que pendant quelques jours ; il demanda lui-même à se retirer en désignant son successeur.

1453

Jean Quatreul, chanoine (27 septembre 1453). Il reçoit quatre-vingts livres par an.

1456

Mathieu Gaudin, chanoine, nommé pour un mois le 3 octobre 1456. On donne cette année-là soixante sous tournois à Guillaume Petit, surnommé le Chantre, qui était venu d'Évreux à la demande du Chapitre pour instruire les enfants.

1456

Pierre Escoulant, chanoine (15 novembre 1456), s'installe avec les enfants de chœur dans la maison du chanoine Guillaume du Désert (1).

1461

Jean Quatreul, chanoine, pour la seconde fois (17 août 1461). Les chanoines exigèrent en le nommant qu'il leur reconnût le droit de visiter la maîtrise..... *cum visitatione dñorum de capitulo ad eorum beneplacitum; et casu quod non ità bene repertum fuerit consensit quod dñi provideant de alio magistro*..... Le 7 septembre 1462, le Chapitre avait permis aux enfants de prendre avec leur maître deux jours de vacance, à la condition toutefois qu'ils ne passeraient pas la nuit en dehors de la maîtrise. Jean Quatreul n'ayant pas tenu compte de cette défense fut mandé quelques jours après à la barre du Chapitre. Il s'excusa en disant que les enfants, qu'il avait conduits à Bon-Port, n'auraient pu, à cause de la longueur de la route, rentrer le jour même, et que sur les instances de l'abbé ils étaient restés à l'abbaye où on les avait fort bien reçus. On le condamna à payer vingt-cinq sous d'amende pour sa désobéissance. Contrarié, il donna sa démission (7, 18, 20 septembre 1462).

1462

Jean du Crotay, prêtre, ancien enfant de chœur (2), élu le 22 sep-

(1) Pierre Escoulant mourut le 11 juillet 1489, dans sa paroisse de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, où il fut inhumé.

(2) Jean du Crotay avait été reçu comme enfant de chœur le 17 septembre 1446.

tembre 1462. Il fut décidé qu'il exercerait sa charge sous la haute surveillance du grand chantre Robert Lesueur. Celui-ci, par considération pour le Chapitre et aussi pour être agréable à son commensal, le vicaire de l'évêque de Coutances, qui aimait beaucoup les petits enfants, reçut les choristes et leur maître dans sa propre maison (22, 23 septembre 1462, 4 septembre 1466). Bon chanteur et bon musicien, Jean du Crotay avait malheureusement certains défauts qui lui attirèrent souvent de sévères réprimandes de la part des chanoines.

Un jour même on dressa contre lui un long réquisitoire au Chapitre, dans lequel on lui reprochait « de traiter durement ses élèves, de les frapper à coups de pieds et de poings, de ne pas les instruire suffisamment sur la musique et la grammaire, de ne pas mettre à profit le temps qui suivait matines, le plus favorable pour l'étude, de les laisser souvent inoccupés et vagabonds pour s'en aller chanter des messes avec des camarades et (ce qui était plus grave) d'aimer à fréquenter les tavernes et de rentrer tard au logis du grand-chantre où couchaient ses élèves » (3 et 4 septembre 1466).

Une autre fois on lui reprocha de manquer d'égards envers les musiciens auxiliaires qui venaient chanter dans les grandes fêtes avec ceux de la cathédrale, de les maltraiter, de les injurier : « *Et eos vocare berannos* » (17 novembre 1466).

Enfin, les enfants de chœur eux-mêmes imaginèrent un jour d'adresser au Chapitre une dénonciation écrite, dans laquelle ils exposèrent leurs griefs contre leur maître auquel ils reprochaient :

« 1° De ne leur rien apprendre sur le chant et sur la grammaire; 2° de les traiter de *Pourcheaulx-Dieu*, sans doute pour leur reprocher leur nourriture; 3° de ne pas les reprendre lorsqu'ils se trompaient dans leurs leçons et de ne pas corriger leurs devoirs (27 et 29 août 1467). » Le grand chantre Robert Lesueur qui, tout en reconnaissant les travers de maître du Crotay, appréciait ses qualités, fut indigné des mauvais procédés de ses élèves; et il déclara au Chapitre qu'il ne voulait pas garder plus longtemps chez lui ces petits rebelles, assez méchants pour contraindre leur maître à se retirer (27-29 août 1467).

1467

Jean Quatreul, chanoine, sous-chantre, pour la troisième fois. Après une longue délibération le Chapitre décide, le 1er septembre 1467, de reprendre pour maître des enfants de chœur le chanoine Jean Quatreul. Il est convenu que « *ministrabit eis hospicium honestum bonæ amplitudinis, alimenta decentia, doctrinam in musica et grammatica, directionem in moribus et gestis, correctionem moderatam, nec permittet pueros extrà ecclesiam vel domum pro lucro, aut aliter, cantare sine consensu capituli.....* »

Au mois d'août 1468 on dut, à cause de la peste, installer les enfants et leur maître dans la maison du chanoine Jean Roussel. Quatreul, pris de peur, demanda à se retirer; le Chapitre lui rappelant qu'il avait accepté la charge pour trois ans s'y refusa et exigea qu'il tînt jusqu'au bout ses engagements, « *quapropter adimpleret et perficeret opus inchoatum cum honore et onere;* » ce qu'il fit du reste (1). Il devait même, son temps expiré, s'engager de nouveau pour trois ans (30 août 1470), après lesquels il demanda à se retirer, alléguant le mauvais état de sa santé et l'insubordination des enfants « *Quia ipse debilitatur et propter malitiam puerorum, qui difficiles sunt ad regendum et corrigendum.* » Le Chapitre accepta sa démission en le remerciant de ses bons services (16 août 1473) (2).

1474

Jean Morieult, prêtre, chapelain du collège d'Albane, après avoir exercé provisoirement la charge de maître des enfants de chœur pendant un an, fut nommé, le 26 septembre 1474, pour trois ans, et installé avec ses élèves dans la maison du grand-chantre.

On lui donna comme à son prédécesseur un maître auxiliaire pour enseigner la grammaire.

Il se retira en 1477, dirigea pendant plusieurs années la Maîtrise

(1) *R. C.,* 11-16 août 1468.

(2) Le 7 avril 1472, on donna au chanoine Quatreul un maitre auxiliaire pour enseigner la grammaire aux enfants.

d'Évreux (1) et revint à Rouen où il avait conservé ses bénéfices, en 1494.

1474

Jean du Crotay, pour la seconde fois (16 septembre 1477). Il eut pour auxiliaire *Nicolas Bonnet*, ancien élève de la maîtrise (2) qui se retira en 1480 et fut remplacé par un autre enfant de la cathédrale nommé Guillaume Lavielle. Sévère et rigoureux, Lavielle traitait ses élèves comme il avait été traité lui-même dans sa jeunesse (3), se servant volontiers de verges pour les corriger. Il ne paraît pas du reste avoir dépassé les bornes d'une juste sévérité, car le Chapitre ne lui adressa aucun blâme à ce sujet (4).

Jean du Crotay, natif de Beaunay, chapelain du collège d'Albane, mourut dans ce collège le 16 août 1501. Il s'était retiré de la Maîtrise au commencement de l'année 1482. Dans son testament il rappelle qu'il fut enfant de chœur, évêque des Innocents, boursier au collège de Justice et maître des enfants de chœur.

1482

Jean Letourneur, chanoine, ancien boursier du collège de Pavie, nommé le 9 janvier 1482 pour trois ans, devait diriger la Maîtrise pendant douze ans. Sur les instances du chapitre, il renouvela trois fois en effet son engagement triennal, le 12 octobre 1485, le 1er juillet 1488 et le 26 juillet 1491. Il recevait par an cent quarante livres.

(1) *R. C.*, 14 octobre 1479.

(2) C'est ce même Nicolas Bonnet qui avait rédigé, quelques années auparavant, la dénonciation contre Jean du Crotay, que les enfants avaient fait remettre au Chapitre (27-29 août 1467).

(3) Le 14 juillet 1477, Guillaume Lavielle avait été fustigé devant tous les enfants de chœur pour sa mauvaise conduite.

(4) Les *Registres capitulaires* racontent que Lavielle ayant un jour donné le fouet à un enfant nommé Pierre de Moy, celui-ci, sur le conseil de son frère Étienne, alla porter plainte à son père qui vint à la Maîtrise plein de colère, apostropha violemment les maîtres et les accabla d'injures. Le Chapitre, loin de désapprouver Lavielle, lui ordonna de fustiger Étienne de Moy devant ses condisciples, pour le punir d'avoir poussé son frère à la rébellion (1er mai 1481).

Les *Registres capitulaires* constatent qu'il s'acquitta de sa charge avec zèle et dévouement, et qu'il eut toujours soin de procurer à ses élèves des maîtres capables pour leur enseigner le chant et les lettres. On n'eut à lui reprocher que son excessive bonté..... « .....*fuerit exhortandus de timore ipsis choralibus incutiendo, qui pro suâ puerili ætate audaces nimis, et temerarii plus quam poscit ætas, videntur, ad correctionem eorum et emendationem in melius*... » (12 octobre 1485). Il devait être chargé, en 1499, de la correction et révison du Bréviaire. Nommé sous-chantre le 14 janvier 1482, chantre le 8 octobre 1500. Il mourut le 28 mai 1521.

1494

Jean Morieult, pour la seconde fois. Le Chapitre décida, le 4 juillet 1494, qu'on écrirait à Jean Morieult, directeur de la maîtrise d'Évreux, pour le prier de venir diriger celle de Rouen.

Il occupa ce poste pendant dix ans; en se retirant il demanda au Chapitre de lui donner un bénéfice en compensation de celui qu'il avait abandonné à Évreux pour venir à Rouen. Le Chapitre le remercia de ses bons services et le nomma, en attendant mieux, chapelain des Clémentins (1-2 août 1504).

1504

Pierre Mesenge, chanoine (1er août 1504), accepta la charge de maître des enfants de chœur, à la condition qu'on lui donnerait deux maîtres auxiliaires.

Riche, généreux et ami des arts, c'était pour la Maîtrise une bonne fortune de l'avoir pour directeur, mais il ne devait remplir cette fonction que pendant deux ans : il se retira en effet le 19 mars 1506, pour s'en aller en Terre-Sainte où il avait fait vœu de se rendre (1). Il avait désigné lui-même au Chapitre pour le rem-

(1) Dom Pommeraye parle de ce voyage et il dit que, d'après une chronique manuscrite, le chanoine Mesenge serait allé en Terre-Sainte avec un bon nombre de bourgeois de Rouen (*Hist. de la Cath.*, p. 289).

Son journal de voyage a été publié en partie par la *Semaine religieuse* de Rouen, tomes III, IV, V et VI.

placer un choriste de la chapelle royale nommé Mathurin Dubuisson.

Il devait continuer plus tard de s'intéresser aux enfants de la Maîtrise, qu'il reçut plusieurs fois dans sa maison de campagne. Il fit don à la cathédrale, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, d'un orgue magnifique qu'on plaça au jubé.

1506

Mathurin Dubuisson, ténor de la chapelle du roi Louis XII, fut admis comme recteur des choristes le 24 juin 1506. On lui offrit en présent vingt écus d'or et on demanda au cardinal Georges d'Amboise de lui conférer un des bénéfices du collège du Saint-Esprit... « *ad decorum ecclesiæ, qui pro arte cantoriâ in ea auxiliari poterit cum honore illius.....* » On lui fit un traitement de cent livres tournois.

Il se démit de sa charge le 14 septembre 1508 et resta attaché comme ténor au chœur de la cathédrale. Le Chapitre fit demander pour le remplacer un prêtre d'Évreux, nommé Guillaume Beaucamp, qui accepta et se désista quelques jours plus tard (18-23 septembre 1508).

1508

Jean Lefrançois, prêtre, ancien élève de la Maîtrise, où il était entré le 10 octobre 1472. Jean Lefrançois fut nommé recteur des enfants de chœur le 30 avril 1508.

Ce fut un administrateur économe et intelligent; pendant les quatorze années qu'il dirigea la Maîtrise, il sut, avec la modique somme de cent quarante livres qui lui était allouée annuellement par le Chapitre, pourvoir à tous les besoins de ses élèves. Il ne demanda pas même de secours extraordinaire pendant les années 1521 et 1522, où le blé valut vingt-cinq et trente sous la mine, le double du prix ordinaire; aussi les *Registres capitulaires* font-ils son éloge : « *Remaneat Johann. Francisci ad rectoriam choristarum, attento eorum regimine debito et laudabili.....* » (20 août 1512). Il mourut dans le courant du mois d'octobre 1522. Les chanoines envoyèrent des députés à Gaillon pour prier l'archevêque de leur céder un de ses musiciens

nommé Monnicault (22 octobre 1522). Georges d'Amboise le leur ayant refusé, ils firent venir François Dulot de Saint-Omer, que l'organiste de la cathédrale, Pierre Dumarais, leur avait recommandé comme un très habile musicien.

1522

François Dulot (1), de Saint-Omer, fut reçu le 22 février 1522 et pourvu l'année suivante du modeste bénéfice de chapelain du Saint-Esprit.

Musicien consommé, Dulot fut de son temps assez réputé comme compositeur. Plusieurs de ses œuvres nous ont été conservées; elles sont mentionnées dans le *Catalogue des musiciens du XVIe siècle*, d'Eitner (2).

Le cueur de vous, Madame..... chanson à quatre voix, publiée en 1530 à Paris, par Attaingnant, dans un recueil intitulé : *Vingt et huit chansons nouvelles en musique à quatre parties.*

Magnificat primi toni, 4 voc. publié en 1534 par le même éditeur, dans un recueil de musique d'église, ainsi que le motet suivant en deux strophes.

Maria Magdalene (3), *Certe multis argumentis*, à quatre voix.

Nous avons fait relever la chanson sur un exemplaire de la bibliothèque de Munich et le motet sur un exemplaire de la bibliothèque de l'Université d'Iéna. Ces œuvres dénotent une science sérieuse de l'harmonie et une parfaite connaissance du contre-point; on pourrait même les considérer comme des modèles dans leur genre.

Malgré son talent, François Dulot paraît avoir eu peu de succès comme directeur de la Maîtrise. Plusieurs fois le Chapitre dut lui faire des reproches sur la conduite de ses élèves : on se plaignait qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits...., qu'ils s'acquittaient mal de leurs fonctions, ne connaissant pas bien les cérémonies...., qu'ils manquaient de gravité et de retenue jusque dans le chœur...,

(1) Son frère Nicolas étant venu le rejoindre, remplaça Pierre Dumarais comme organiste de la cathédrale; mais il n'occupa ce poste que pendant quelques mois.

(2) *Bibliographie der musik-sammelwerke des XVI und XVII jahrhunderts*, von Robert Eitner. Berlin, 1877.

(3) Voir ce motet à la fin du volume.

qu'ils sortaient de la maîtrise sans permission pour s'en aller par la ville réciter *des comédies*..... François Dulot dut se retirer au mois de janvier 1530. Il fut remplacé par un artiste que l'archevêque Georges II d'Amboise avait lui-même désigné au Chapitre.

1530

Guillaume Leroy, diacre, ancien chantre basse de la chapelle du roi Louis XII, installé le 20 mars 1530. Pour le décider à quitter la cour, les chanoines lui avaient offert un traitement assez considérable (1).

Guillaume Leroy eut aussi une certaine réputation comme compositeur. Il nous reste de lui un motet *O Oriens* (2) publié par Attaingnant en 1534. Nous l'avons fait copier sur un exemplaire de la bibliothèque de l'Université d'Iéna et nous le donnons à la suite de celui de Dulot.

Après avoir dirigé la maîtrise pendant six ans, Guillaume Leroy eut quelques difficultés avec le Chapitre au sujet de son service; on lui reprochait de s'absenter souvent sans permission (3). L'archevêque, qui avait toujours été pour lui d'une bienveillance particulière en raison de son talent, pria en vain le Chapitre d'user à son égard d'un peu de condescendance. Il reçut son congé dans le courant de décembre de l'année 1536, emportant avec lui un recueil de musique estimé cinquante écus d'or, don de Georges d'Amboise, malgré les protestations des chanoines qui prétendaient que ce livre avait été donné à la Maîtrise et non au maître de chapelle; on en référa à l'archevêque qui ne fit rien répondre. Leroy le rendit plus tard, car nous le trouvons mentionné quelques années après dans un inventaire de la Maîtrise.

Contrarié sans doute du départ de Guillaume Leroy, Georges II d'Amboise paraît s'être désintéressé de la nomination de son successeur qui fut choisi et nommé par le Chapitre.

(1) On promit de lui donner tous les ans quarante livres en plus de son traitement (7-9-10 janvier, 20 mars 1350).

(2) Indiqué dans le *Catalogue d'Eitner*.

(3) Leroy fut fréquemment reçu au château de Gaillon par l'archevêque.

1536

Dominique Dujardin, prêtre. Les chanoines n'allèrent pas bien loin chercher un maître pour remplacer Leroy. Il y avait alors dans le chœur de la cathédrale, parmi les petits chanoines dits des *quinze marcs*, un ancien élève de la Maîtrise, nommé Dujardin (1), assez bon musicien et au courant des cérémonies et des usages de l'Église de Rouen : « *Expertus in musicâ, in cæremoniis et usu ecclesiæ.* » On le nomma maître des enfants de chœur le 15 décembre 1536. En 1543 il faillit perdre tous ses chanteurs. François Ier, à bout de ressources, avait exigé du Chapitre de Rouen une somme considérable ; pour la fournir, les chanoines avaient vendu tous les vases d'or ou d'argent qui n'étaient pas indispensables au culte et décidé de réduire les traitements des musiciens à soixante, cinquante et quarante livres. Ceux-ci ayant déclaré qu'ils se retireraient plutôt que de subir la moindre diminution, le Chapitre avait dû céder : mais tous ces tiraillements avaient porté le trouble dans le chœur et rendu la situation du maître de chapelle difficile.

De plus graves embarras l'attendaient. Le 10 juillet 1545 il fut accusé de frapper brutalement ses élèves et de ne pas les nourrir suffisamment. Contraint de venir s'expliquer devant le Chapitre il affirma que les enfants commis à ses soins avaient toujours été par lui bien traités et nourris, qu'il n'en avait corrigé qu'un seul avec sévérité, parce que devant tous ses camarades il avait refusé de lui obéir. Le Chapitre accepta sans doute ses explications : car il ne lui permit pas de se retirer comme il voulait le faire.

Le pauvre maître n'était pas au bout de ses peines. Le professeur de grammaire ayant causé du scandale par sa mauvaise conduite, on s'en prit à Dujardin qu'on rendit responsable de ce scandale qu'il n'avait pas su prévenir, et on le mit en prison dans la basse salle de la tour Saint-Romain, après avoir exigé qu'il donnât sa démission (23 janvier 1548).

(1) Dujardin avait été enlevé en 1517, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, par les gens du roi pour la chapelle royale.

On revint bientôt, du reste, sur ces rigueurs. Quelques années après Dujardin devait même être réintégré dans ses fonctions.

1548

Pierre Olivet, chapelain du collège d'Albane, nommé le 25 janvier 1548, se démit le 27 mars de la même année.

1548

Guillaume Labbé, chapelain du collège des Clémentins, installé le 29 mars 1548.

On le chargea de dresser les tables de Pâques et de la Trinité qu'on distribuait tous les ans aux doyens; il reçut pour cela cinquante sols. Le brave homme ne dédaignait pas les petits profits... Il tenait à accompagner lui-même les enfants qui portaient l'eau bénite aux chanoines, le dimanche, malgré les réclamations du coûtre (bedeau) auquel ses prédécesseurs plus désintéressés avaient laissé ce soin.

Il mourut le jour des Cendres 1559. Le musicien Basset fut chargé de la direction des enfants jusqu'à la nomination d'un nouveau maître.

1559

Hébert Lecouteux, qui paraissait avoir toutes les qualités voulues pour remplir cette fonction, fut choisi par le Chapitre et installé le 2 mars 1559. Mais quelques jours après, alléguant son âge avancé et la faiblesse de sa vue, il pria les chanoines de lui permettre de se retirer. Sa démission ayant été acceptée, l'ancien maître Dujardin fut invité à reprendre la direction des enfants de chœur.

1559

Dominique Dujardin, pour la seconde fois (mars 1559), allait avoir à traverser des temps difficiles. Jusque-là la Maîtrise n'avait pas eu trop à souffrir des discordes civiles et religieuses qui, depuis le commencement du siècle, avaient troublé la ville; mais de graves désordres devaient bientôt éclater. La cathédrale allait être pillée, le

service divin interrompu pendant plusieurs mois. Dujardin sera même obligé de quitter la ville avec ses élèves et de se réfugier à Gaillon chez l'archevêque.

Le 25 janvier 1564 le promoteur porta plainte au Chapitre contre Dujardin, qu'il accusa de s'être rendu, avec plusieurs enfants, chez un chanoine pour chanter des psaumes, *more huguenotorum*. Dujardin avoua qu'effectivement, sur la demande du chanoine d'Abaro (1), qui l'avait invité à venir chez lui avec quelques-uns de ses élèves, il avait chanté certains psaumes (sans doute ceux de Marot) contenus dans des livres qu'il avait apportés avec lui et d'autres chants composés par ledit chanoine et un nommé Lefebvre. On lui ordonna de remettre sans retard tous ces livres au grand chantre.

Fatigué d'un ministère que les hommes et les évènements lui avaient rendu pénible, Dujardin se démit de ses fonctions le 26 mars 1565.

1565

Pierre Caron, maître de chapelle de la cathédrale de Lisieux et curé de Roncherolle-le-Vivier, fut invité par le Chapitre à remplacer Dujardin. Il accepta et fut installé à la fin de mars 1565. On lui donna trois cent quarante livres par an.

Il devait diriger la Maîtrise pendant près de quinze ans, malgré la difficulté des temps et les troubles religieux; il sut s'acquitter habilement de ses fonctions.

Il mourut le 8 décembre 1579. On permit aux quatre plus anciens enfants de porter les coins du drap mortuaire, « attendu que cela avait été autrefoys faict » (9 décembre 1579).

Dans l'inventaire de ses meubles, dressé après sa mort, nous trouvons, indiqués parmi les livres, plusieurs recueils de musique :

1° Une messe de Certon à quatre parties;
2° Quatre livres de chansons d'Arcadelt ;
3° Les mélanges de Certon en six livres ;
4° Cinq livres de chansons d'Orlande et de Cottelay ;
5° Cinq livres de motets de Guerrero (1).

(1) Ce d'Abaro était un ancien élève de la maitrise.
(1) G, 3464.

On nomma, le 9 décembre 1579, *Étienne Lepaincteur* pour tenir les enfants en *crainte* et *modestie* en attendant qu'on eût trouvé un autre maître.

1580

Nicolas Morel, de Paris, chanoine, reçu le 12 janvier 1580 : on l'installa à la fin du mois.

Musicien très distingué, Morel remporta au concours du puy de musique d'Évreux, en 1584, le prix de la lyre d'argent pour la composition de la chanson française à plusieurs voix, commençant par ces mots : *Je porte en mon bouquet*....., et en 1586 le prix du luth d'argent pour la chanson : *D'où vient belle*..... (1).

D'un caractère violent et emporté, Morel, comme les hommes passionnés, passait facilement d'un excès à un autre, corrigeant ses élèves avec dureté (2) ou leur laissant une trop grande liberté. Il s'en suivit un grand relâchement dans la discipline. « Les enfants *divaguaient par la ville, assistaient aux banquets et aux compaignies.* » Un chanoine (3) se plaignit même, un jour en plein Chapitre d'avoir vu sortir *des masques* de la Maîtrise à dix heures du soir. Morel reçut à ce sujet de justes remontrances. On lui reprochait aussi d'avoir des goûts un peu mondains, d'aimer les habits somptueux et de porter des bagues aux doigts (4). Il tint compte sans doute des observations qui lui furent adressées pendant les premières années et s'amenda plus tard : car il fut jugé digne, le 27 août 1592, de remplacer un chanoine qui avait publiquement rompu avec la Ligue pour suivre le parti d'Henri IV. Il devait être dépossédé plus tard, le roi ayant rétabli ses anciens adhérents dans leurs titres. C'est alors probablement qu'il reçut en compensation la cure de Bautot (5) dont il était titulaire lorsqu'il mourut.

Morel recevait de six cent à huit cent livres par an pour l'entretien des enfants. Le 24 juillet 1589 il se rendit au Mont-aux-Malades

(1) Bonnin, *Histoire du puy de musique d'Évreux*. Fétis, *biogr.*

(2) Il lui arriva un jour de châtier si brutalement le doyen des enfants de chœur, que celui-ci faillit en avoir la jaunisse (15 décembre 1587).

(3) Le chanoine Dever, *Reg. cap.*, 26 janvier 1580.

(4) *Reg. cap.*, 15 décembre 1587.

(5) Paroisse du doyenné de Pavilly.

avec quelques élèves et des musiciens du chœur, pour assister à la profession religieuse d'un ancien choriste nommé Mazurier.

Il mourut le 18 février 1597. Le chanoine Jean De la Place fut chargé de la surveillance des enfants et de leur entretien jusqu'à la nomination d'un nouveau maître.

1597

Jacques Canivet, installé le 31 mars 1597, se retira le 15 octobre 1598.

1598

Claude Bavin. Le Chapitre, assemblé *per juramentum et domos* « pour adviser à pourvoir d'homme idoine et capable à la Maîtrise des enfants, vacante par la remise de maistre Jacques Canivet, et après le refert ouy de messieurs le hault doyen grand archidiacre et autres de messieurs les dignités et chanoines, que sur le nombre de six prétendants à icelle a été jugé le plus capable ung nommé Bavin par la preuve qui en a été faite de leurs compositions jugées par les plus experts chantres de cette ville avec autres de la chapelle du roy, a été arrêté qu'on traitera avec le dit Bavin, » qui est nommé le 26 novembre 1598, avec un traitement de huit cents livres.

Il est destitué le 9 mai 1601.

1601

Eustache Picot (9 mai 1601). On lui donne mille livres pour dix enfants.

1604

Michel Chefdeville, prêtre. Le sieur Blondel, maître des enfants de chœur de Paris, avait recommandé aux chanoines de Rouen, en quête d'un maître de chapelle, un musicien flamand nommé Jean Joly, qui se rendit à Rouen le 25 août 1604 et mourut subitement le lendemain. On l'enterra devant la chapelle du Saint-Esprit. Michel Chefdeville fut choisi et nommé le 29 octobre 1604. Il mourut le 27 décembre 1611.

1611

Henri Frémart, prêtre (28 décembre 1611), musicien de mérite, devait diriger la Maîtrise avec succès pendant quatorze ans. En considération de ses bons services, le Chapitre avait décidé, le 1er février 1625, d'augmenter ses gages de cent livres. Il se retira peu de temps après pour prendre la direction de la maîtrise de Paris. Ayant appris qu'il avait sollicité ce poste lors d'un voyage fait sous prétexte d'aller voir son père malade, le Chapitre le manda à sa barre le 17 novembre 1625. Frémart reconnut le fait et offrit de rester jusqu'à Noël; mais le Chapitre blessé exigea qu'il se retirât le jour même.

Frémart devait avoir une belle prestance : car Gantez dit dans une de ses lettres qu'il ressemblait à un empereur (1). Il acquit de son temps une certaine célébrité comme compositeur; à en juger par les nombreuses œuvres qui nous restent, sa réputation n'était pas usurpée. On a de lui (2) :

1° *Missa quatuor vocum ad placitum,* dans le recueil des messes publié par Ballard en 1642, in-fol., tome Ier, n° XX;

2° *Missa quatuor vocum ad imitationem moduli : « Confundantur superbi,* » ibid., n° XXI;

3° *Missa quinque vocum ad imitationem moduli : « Verba mea auribus percipe Domine,* » ibid., t. III, 1643, n° XXIII;

4° *Missa quinque vocum ad imitationem moduli : « Eripe me Domine,* » ibid., 1643, t. III, n° XVI;

5° *Missa quinque vocum ad imitationem moduli : « Domine refugium,* » ibid., n° XVII;

6° *Missa sex vocum ad imitationem moduli : « Jubilate Deo,* » ibid., 1645, t IV, n° X;

7° *Missa sex vocum ad imitationem moduli : « Salvum me fac Deus,* » ibid., n° IX.

Frémart offrit ses messes au Chapitre le 1er janvier 1646.

(1) « Il est requis qu'un capitaine soit de belle et riche taille, et qu'un maitre de chapelle aye bonne façon..... qu'il soit de bonne mine, ainsi que M. Frémart qui ressemble à un empereur. » Gantez, *Entretien des musiciens,* p. 157.

(2) Fétis, *Biographie des musiciens.*

1625

Lazare Yves, chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde et petit chanoine de la Cathédrale, nommé le 28 novembre 1625, mourut au mois de décembre 1631.

1632

Michel Martin, musicien de la cathédrale et ancien élève de la Maîtrise, nommé le 24 janvier 1632, « commencera dès demain à faire son devoir et à battre la mesure dans le chœur. » Il avait été d'abord maître de chapelle à Laon et professeur de musique à Paris. « Sur la plainte faite par Me Michel Martin, petit prébendé, soubsdiacre et maître des enffans de chœur de cette église, de ce que partie des enfants se mutinaient contre luy, incités par des particuliers qui les poussaient à ce faire; que même l'un d'iceulx nommé Louvel aurait descendu en sa cave et tiré des bouteilles de vin et sildre en son absence; et que le père et la mère d'iceluy estoient venus le jour d'hier l'injurier en la Maîtrise : supplions messieurs d'y donner ordre. Lesdits enffans évoquez au Chapitre et interrogez sur lad. plainte. Led. Louvel a confessé avoir tiré le vin et sildre dudit maistre étant absent parce qu'ils n'estoient nourris à l'accoustumée comme au maistre précédent. Iceulx retirés, il a été dit que led. Louvel sera chastié en présence de MM. les intendants de la maîtrise pour les causes sus alléguéez, que tous porteront honneur et respect audit maistre comme ils y sont obligés, avec deffense aux père et mère dud. Louvel de hanter à la Maîtrise soubs quelque prétexte que ce soit, sinon pour porter à leur fils chemises et habits comme aux autres, ainsi qu'il est accoustumé..... » 8 mars 1632.

Le Chapitre avait ordonné que six des plus grands enfants de chœur, conduits par leur maître, assisteraient aux prédications. Le 1er mars 1644, on se plaignit qu'ils y venaient seuls, tumultueusement, sans ordre et sans respect. Comme on avait d'autres griefs contre Michel Martin, on profita de ce prétexte pour le destituer. Et

on nomma pour le remplacer Clément Leboullenger, musicien attaché au chœur de la cathédrale (1).

1644

Clément Le Boullenger, prêtre, chapelain du Saint-Esprit (1er mars 1644). Le 24 juin 1659, il porte plainte contre un chapelain qui lui avait dérobé une messe à laquelle il prétendait avoir beaucoup travaillé. Il mourut le 23 avril 1667.

1667

Jacques Lesueur, clerc, ancien élève de la maîtrise, fut nommé maître des enfants de chœur le 15 juin 1667 (2). Précédemment il avait exercé cette charge à la cathédrale de Lisieux (3). En 1683, il se présenta, comme nous l'avons dit ailleurs, au concours qui eut lieu pour la chapelle du roi.

Le bruit s'étant répandu en ville que Jacques Lesueur était marié avec une femme de la rue des Carmélites, le Chapitre chargea le promoteur aux causes d'offices de prendre des informations à ce sujet. Celui-ci alla trouver le curé de Saint-Godard et le directeur des Carmélites qui lui déclarèrent n'avoir eu aucune connaissance de ce prétendu mariage (4). Lesueur, appelé à comparaître devant le Chapitre pour s'expliquer lui-même sur cette affaire, avoua qu'effectivement il était marié depuis plusieurs années et il présenta des lettres en forme de Mgr Rouxel de Medavy, archevêque de Rouen, datées du château de Grancey (4 avril 1685), portant permission à

(1) Michel Martin mourut de la peste en 1647. Voir dans *la Normandie littéraire,* année 1891, plusieurs articles de M. l'abbé Sauvage sur les Martin.

(2) On l'avait nommé le 9 novembre 1655 à une des petites prébendes des quinze livres. Il recevait en plus trente-six livres de gages comme musicien de la cathédrale (2 janvier 1659).

(3) Il se permit un jour de conduire trois enfants de chœur dans cette ville « *en habit déguisé* ». Les chanoines exigèrent qu'il vînt demander pardon à genoux pour cette escapade (4 décembre 1677). Il avait fait exécuter le 9 septembre 1663, dans l'église des Dominicains de Rouen, une messe et une grande symphonie funèbre qui furent très remarquées.

(4) 6 février 1692.

frère Sylvestre de Saint-Philippe, prêtre religieux Pénitent, de donner la bénédiction nuptiale et de célébrer mariage entre Lesueur, Jacques, et Madeleine Bureau aux charges portées par la dite permission, et un certificat du dit frère Sylvestre de Saint-Philippe daté du 2 mai attestant que le mariage avait été célébré dans la chapelle du château de Canteleu, en présence des sieurs de Roigny et Paysan écuyer. Lesueur, qui n'avait pas osé déclarer son mariage au Chapitre par crainte d'être dépossédé de sa charge, fut maintenu dans ses fonctions à condition qu'il demeurerait avec sa famille en dehors de la Maîtrise (1er mars 1692). Il mourut l'année suivante (16 juillet 1693). Le lendemain le Chapitre décida de ne plus nommer à l'avenir de maître de musique qui ne fût prêtre.

Jacques Lesueur paraît avoir eu un certain mérite comme compositeur; malheureusement aucune de ses œuvres n'est parvenue jusqu'à nous (1).

1693

François Lallouette. Le Chapitre ayant décidé de mettre la maîtrise au concours (2), plusieurs musiciens se présentèrent et furent autorisés successivement à faire entendre leurs compositions à la cathédrale : Gervais, maître de chapelle de Senlis (3), Michel Hermier, maître de musique de Saint-Malo (4), Nicolas Bernier, Michel Guignon (5) et Michel Lamy (6). Tous ces maîtres étaient prêtres; malgré la décision prise par le Chapitre on leur préféra un simple clerc nommé Lallouette, qui avait déjà acquis de la réputation comme musicien et qui passait pour un des meilleurs violonistes de l'époque.

Né à Paris en 1651, Lallouette avait appris la musique à la maîtrise de Saint-Eustache et reçu des leçons de violon de Guy-Leclerc. Lulli,

(1) Lesueur a écrit la musique d'une comédie intitulée : *Le mariage de Flore et du Printemps*. Rouen, 1680.

(2) 18 août 1693.

(3) 21 octobre 1693.

(4) 26 octobre, 6 novembre 1693.

(5) 20 novembre 1693.

(6) 4 décembre 1693.

après lui avoir enseigné la composition, le prit à l'orchestre de l'Opéra, dont il lui laissa bientôt la direction et lui fit écrire les récitatifs et remplir les parties instrumentales de ses opéras. On raconte que Lallouette, s'étant vanté d'avoir composé quelques-uns des plus beaux airs des œuvres de son maître, celui-ci, blessé dans son amour-propre, lui fit perdre sa place de chef d'orchestre à l'Opéra (1). Il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Rouen le 7 décembre 1693. Le 15 février 1695 il donna sa démission pour prendre la direction de la maîtrise de Notre-Dame de Paris. On verra par le passage suivant, que nous empruntons au curieux ouvrage de Lavieuville (2), comment il était jugé par ses contemporains.

Fragment d'une lettre de M. l'abbé X... à...

. . . .

... « J'allai quatre ou cinq fois aux motets de Lallouette, le samedi à l'issue des vêpres, et j'entendis quatre à cinq fois un *Hæc dies* qui n'est ni bon ni méchant. On me dit que depuis Pâques il n'avait fait chanter autre chose, preuve publique de sa paresse ordinaire. Je retournai le jour de la Pentecôte à la grand messe de Notre-Dame, il me parut que le spectacle était encore plus beau que je ne vous l'ai décrit.................; dans la musique de Lallouette il y avait de très beaux morceaux et l'on y sentait une grande correction de composition, si je puis transporter le terme de la peinture à la musique ; mais on y sentait aussi que, faute d'entendre le latin, Lallouette avait moins bien fait qu'il n'aurait pu. Il a conservé la liberté que Campra avait obtenue de faire entrer des instruments à archet dans le chœur; il y avait deux basses de violons, mais quoi qu'elles servissent assez bien à la musique, cela faisait ce jour-là un effet qui me remit à la pensée tout ce que j'ai lu des suites de ce relâchement. Tous les musiciens étaient en chape; l'un d'eux, qui jouait en cet état de la basse de

(1) Fétis, *Biogr. des musiciens.*

(2) Lecerf de Lavieuville, *Comparaison de la musique italienne et française*, p. 209. C'est dans la ville de Rouen qu'eurent lieu les longs débats de l'abbé Raguenet et du conseiller Lecerf de Lavieuville sur le mérite respectif de la musique italienne et de la musique française (V. l'abbé Langlois). Ces deux auteurs, du reste, étaient de Rouen.

violon, choquait plus ce me semble par l'indécence de son action que tous les autres n'édifiaient par la bienséance de leur parure..... »

Dans un autre endroit, Lavieuville dit qu'il préférait le *Miserere* de Lallouette à tout un volume de pièces italiennes (1).

Lallouette a composé un grand nombre de ballets et d'intermèdes pour l'opéra et écrit la musique de la tragédie *Joseph reconnu par ses frères*, pour le collège d'Harcourt. On a de lui deux volumes in-folio de motets publiés à Paris, sans date. C'est dans le second volume que se trouve son *Miserere* si apprécié par Lavieuville.

Il mourut le 1er septembre 1728, âgé de soixante-dix-sept ans.

C'est à tort que l'abbé Langlois donne comme successeur à Lallouette un nommé Pierre Durand. Ce musicien fut autorisé à faire exécuter une messe de sa composition, le dimanche 10 avril 1695, mais il n'est pas mentionné comme maître des enfants de chœur.

1695

Michel Hermier, chapelain de la cathédrale, ancien maître de chapelle de Saint-Malo, est nommé maître de musique le 2 mai 1695. On lui donna son congé le 20 août 1697.

1697

Michel Lamy, prêtre, maître de musique des Saints-Innocents, à Paris, depuis 1694, précédemment musicien de la cathédrale et chapelain du Saint-Esprit (2), fut nommé maître des enfants de chœur le 30 septembre 1697. Il devait occuper ce poste pendant trente ans.

Le 1er août 1724, sur le rapport de MM. les Intendants *ad domos*, sur le mauvais état de la Maîtrise, le Chapitre invita Me Lamy à prendre ses mesures pour demander son congé au premier Chapitre général et le prévint que s'il ne le faisait pas, sa place serait déclarée vacante. Il ne devait se retirer cependant que quatre ans plus tard. S'il donna alors sa démission, ce ne fut pas, comme le prétend

(1) Lecerf de Lavieuville, *Comparaison de la musique italienne et française*, deuxième partie, p. 155.

(2) 20 septembre 1694.

Lavieuville, parce qu'il se refusait à employer au chœur des musiciens de l'Opéra (1), mais à cause de son âge. Nous lisons, en effet, dans les *Registres capitulaires*, au 16 février 1728 : « Sur la requête de Michel Lamy, prestre, qu'il ne peut continuer les soins à la Maîtrise et demande une petite pension pour subsister; sa place est déclarée vacante et en considération de son âge avancé et de ses longs services, une pension de deux cent cinquante livres lui est accordée. »

On a de Michel Lamy un recueil de pièces de chant intitulé : *Cantates, petits motets à une, deux et trois voix, et un cantique nouveau à deux chœurs et symphonie ajoutée,* propre particulièrement pour la fête de Pâques, à l'usage des cathédrales. Paris, 1721, in-folio.

Il examine, dans la préface de cet ouvrage, la manière de composer la musique d'église, et promet de faire paraître un grand nombre de morceaux de ce genre, ainsi qu'un traité sur le même sujet, dans lequel il se proposait de prouver que l'organisation de la musique d'église, en France, était de son temps la meilleure et devait être préférée à celle d'Italie (2).

1728

Louis Legras, clerc du diocèse de Rouen, maître de musique de la cathédrale de Chartres (3), est nommé par le Chapitre maître de chapelle, le 15 mars 1728.

Il fut préféré à Antoine Foüet, maître de musique de la cathédrale de Lisieux, qui devait avoir bien des talents, si on en croit la lettre qu'il adressa au Chapitre le 21 février 1728. Il prétendait connaître plusieurs instruments et particulièrement la basse de viole, et savoir dans *une petite perfection*, plain-chant, musique française et italienne, fleurty et composition. Un mois après, plusieurs maîtres, entre autres ceux de Nevers et de Péronne, se présentèrent pour remplacer Legras, qui se retira au commencement d'avril 1728.

(1) Lecerf de Lavieuville, *Comparaison de la musique italienne et française,* deuxième partie, p. 183.

(2) Fétis, *Biogr. des musiciens.* Ce recueil de Lamy se trouve à la bibliothèque de Rouen, collection Bachelet.

(3) En 1723, il était maître de chapelle à Évreux.

1728

Louis-Nicolas Fromental, ancien élève de la Maîtrise, où il était entré le 7 août 1718. Fromental devait être un de ses maîtres les plus distingués.

Doué d'une grande facilité pour la composition, il avait composé dès l'âge de quinze ans plusieurs motets à grande symphonie qui émerveillèrent tellement les chanoines qu'ils le nommèrent, tout jeune encore, maître de chapelle (19 avril 1728). On lui donna, comme nous l'avons dit ailleurs, un congé de six mois pour aller achever ses études musicales à Paris, aux frais du Chapitre. Il revint à Rouen au mois de septembre, passa sous-diacre en 1732, diacre l'année suivante, prêtre en 1734.

Après avoir brillamment dirigé la maîtrise pendant neuf ans, Louis-Nicolas Fromental devait mourir à la fleur de l'âge, le 30 octobre 1737. Il fut inhumé vis-à-vis la chapelle du Saint-Esprit. Malheureusement aucune de ses œuvres ne nous a été conservée.

1737

Henri Madin, prêtre du diocèse de Verdun, fut nommé maître de chapelle de Rouen le 10 octobre 1737.

Il était, dit Fétis, fils d'un gentilhomme irlandais qui avait suivi en France le roi Jacques II. Il naquit à Verdun en 1698, fit ses études chez les Jésuites de cette ville, et obtint, jeune encore, la place de maître de chapelle de l'église cathédrale de Tours, qu'il quitta pour venir à Rouen. Il paraît avoir été en même temps attaché à la chapelle de la cour; car il demanda au Chapitre, le 15 septembre 1739, la permission d'aller faire son quartier chez le roi.

Il fut nommé, au mois de mars 1741, à un canonicat de Saint-Quentin et quitta Rouen cette année-là, pour aller exercer la charge de sous-maître de musique à la chapelle royale; en 1744, il succéda à Campra comme gouverneur des pages de la musique du roi.

Nous avons retrouvé une lettre qu'il écrivit au chanoine Davoust, grand chantre, qui l'avait remercié de lui avoir offert une de ses messes.

« Versailles, 15 janvier 1744.

« Monsieur,

« Le petit présent que j'ay eu l'honneur de vous faire ne méritait pas que vous vous donnassiez la peine de m'écrire pour m'en remercier. Ce n'est qu'une faible reconnaissance de toutes les politesses que j'ay reçu de vous pendant ma résidence à Rouen.

« Je souhaiterais seulement que votre chœur de musique fut plus complet pour mieux sentir la force de l'harmonie dont cette messe est composée, ainsi que je l'entendis ces jours derniers à Notre-Dame de Paris; mais toutes les églises ne peuvent pas être sur le modèle de cette première métropole.

« Je feray en sorte de vous communiquer quelques autres pièces afin de vous prouver de plus en plus combien je suis dévoué à votre compagnie (1).

« Madin. »

Madin mourut à Versailles à l'âge de cinquante ans, le 4 février 1748.

« Dans la collection de messes, imprimées par J.-B. Ballard, à Paris, en grand format de chœur, on trouve trois messes de Madin à quatre voix; la première a pour titre : *Dico ego opera mea regi;* la seconde : *Vivat pax;* la troisième : *Velociter currit sermo ejus*. La bibliothèque du Conservatoire royal de Bruxelles possède un exemplaire de toutes trois : de plus elle en a les partitions manuscrites. Elle possède aussi les partitions de deux autres messes du même auteur; la première intitulée : *Vivat rex,* composée au commencement de 1741, lorsque l'auteur était encore maître de chapelle de la cathédrale de Rouen; l'autre, *Incipite Domino,* également à quatre voix, écrite en 1743. On trouve à la Bibliothèque nationale

(1) Liasse de *Lettres de musiciens;* archives de la Préfecture.

de Paris les manuscrits de deux grands motets avec symphonie : *Diligam te* et *Notus in Judæâ*. »

Madin s'est aussi fait connaître comme écrivain didactique par un livre intitulé : *Traité du contrepoint simple ou du chant sur le livre* (1), qui, d'après Fétis, n'a aucun mérite (2).

Plusieurs musiciens briguèrent la succession de Madin, à Rouen. Lassus, prêtre, maître de musique de la cathédrale du Mans, recommandé par le maître de chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois ; Cavignon, maître de musique de l'église de Mâcon; Goulet, maître de musique de la cathédrale de Chartres, recommandé par le maître de chapelle de Notre-Dame de Paris, dont il était l'élève; Lesueur et plusieurs autres. Le Chapitre leur préféra un ancien élève de la Maîtrise de Rouen, nommé François Toutain.

1741

Louis-François Toutain, clerc du diocèse d'Évreux, est nommé à la pluralité des voix le 2 juin 1741.

Il est ordonné prêtre en 1743 et se retire le 19 août 1746.

1746

Pierre Pelisson, prêtre du diocèse de Tours, nommé maître de la musique le 30 septembre 1746, reçoit son congé le 29 septembre 1750.

1750

Louis-François Toutain, pour la seconde fois, septembre 1750.

Le 16 décembre suivant, Toutain recevait d'un de ses confrères de Paris une lettre élogieuse qu'il s'empressa sans doute de communiquer au Chapitre, car nous l'avons retrouvée dans ses archives.

(1) Paris, 1742.

(2) Fétis, *Biogr. des musiciens.*

Lettre de M. Fauton, maître de musique de la Sainte-Chapelle à Paris à M. Toutain, maître de musique de la cathédrale de Rouen.

« Paris, 16 décembre 1750.

« Monsieur,

« ..... Monsieur Sionet nous a fait ici un grand récit de votre motet de la Conception. Je n'en ay point été surpris. Je prends beaucoup de part aux éloges et aux applaudissements que vous recevez dans votre patrie. Vous faites mentir le proverbe *Nemo propheta in patria sua*..... En retenant M. Sionet vous lui avez fait perdre soixante livres qu'il aurait gagné par des processions qui se sont faites icy pour la Rédemption des captifs. C'est moy qui avais entrepris celles des péres de la Mercy, qui ont duré trois jours ; le premier jour j'ay donné mon *Te Deum* à cymbales et trompettes qui a fait un effet merveilleux et a été trés bien exécuté..... etc. »

Toutain ayant eu quelques difficultés avec le Chapitre adressa le 18 juin 1753 la lettre suivante aux chanoines pour donner sa démission :

« Malgré tous les soins que je me suis donné dans votre maîtrise, je vois que j'ay le malheur de déplaire; je me retire, MM., pénétré des bontés que vous avez eues pour moi. »

Trabouillet, maître de musique de Saint-Dié, et Pelisson sollicitèrent la place de Toutain qui fut donnée au maître de musique de la cathédrale de Chartres.

1753

J.-B. Duluc, prêtre du diocèse de Bazas, est nommé le 21 août 1753. On prie le grand chantre de lui mander que la Compagnie contribuerait aux frais du transport de ses meubles, par con-

sidération particulière pour lui (7 septembre 1553), et quelques jours après on lui envoie un mandat de quarante-huit livres. A son arrivée à Rouen, on le nomme à une petite prébende des quinze livres (12 octobre 1753).

Après avoir dirigé la Maîtrise avec succès pendant plusieurs années, Duluc mourut à la maîtrise, le 25 octobre 1761.

1762

Pierre Feray, musicien haute-contre, nommé pour remplacer Duluc le 15 janvier 1762, se retire le 5 mai de la même année.

1762

Gilles Bellenger, prêtre du diocèse de Beauvais et maître de musique de la cathédrale de cette ville, ayant été proposé au Chapitre, est invité à venir faire entendre un motet de sa composition. Il est reçu le 16 août 1762 et se retire deux ans après, le 15 mars 1764.

1764

Lambert-Ignace-Joseph Riquez, prêtre du diocèse de Tournai, recommandé au Chapitre par Rousseau, maître de chapelle de la cathédrale de cette ville, est nommé le 10 octobre 1764, après avoir mis en musique et fait exécuter au chœur un motet dont les paroles lui avaient été données par le chanoine chantre.

Le 3 janvier 1780, le doyen représente que le Chapitre de la cathédrale de Tournai renouvelle ses efforts pour y rappeler Me Riquez qui y a été élevé et qui remplit ici depuis quinze ans les fonctions de maître de musique ; et que, pour le déterminer à y revenir, on lui offrait une condition plus avantageuse que la sienne, même de lui conférer un bénéfice en titre et inamovible, ce qui fait d'autant plus d'impression au dit Riquez, que cela le faisait rentrer dans sa patrie et dans sa famille ; que, par là, l'Église de Rouen serait privée d'un sujet dont elle est satisfaite ; en considération des bons services dudit Riquez, le Chapitre lui accorde, outre son traitement, une gratification annuelle de

trois cents livres, laquelle sera convertie en pension viagère, s'il vient à quitter sa place par infirmités ou autrement, à condition qu'il restera au service de l'Église métropolitaine de Rouen.

Aussi capable que modeste, Riquez était digne de l'estime et de la confiance dont le Chapitre l'honorait. On peut dire même que c'est un des meilleurs maîtres qui aient dirigé la Maîtrise. Compositeur fécond, il ne cessa, pendant dix-neuf ans, de produire des œuvres nouvelles, dont aucune, malheureusement, n'est parvenue jusqu'à nous ; maître habile, il sut faire d'excellents élèves.

Il devait mourir à la maîtrise dans l'exercice de ses fonctions le 23 mars 1783, âgé seulement de quarante-deux ans. Il fut enterré dans le caveau des chapelains, sous la bibliothèque.

Un musicien, nommé Deliancourt, fut chargé d'instruire les enfants en attendant qu'on eût fait choix d'un autre maître.

Riquez paraît avoir eu un fonds de musique assez important ; les intendants de la Fabrique furent autorisés par le Chapitre à en faire l'acquisition. On n'en offrit pas sans doute une somme assez considérable : car les héritiers de Riquez l'emportèrent, après avoir reçu du Chapitre vingt-quatre livres pour l'usage qu'on avait fait de cette musique pendant la vacance de la Maîtrise.

1783

Marie-Louis-Urbain Cordonnier (1), clerc du diocèse d'Amiens et maître de musique de la cathédrale d'Évreux, est choisi et nommé maître de chapelle le 13 juin 1783.

Trouvant ses appointements insuffisants, il voulut se retirer au commencement de l'année 1788. Plusieurs musiciens se présentèrent même pour le remplacer ; le Chapitre, pour le retenir, lui donna huit cents livres de gages. Il ne quitta la Maîtrise qu'à la Révolution.

« Devenu commerçant et père de famille, il continua de cultiver son art et dirigea pendant quelques années la musique de la cathédrale de Valence (2). »

(1) D'après Fétis, Cordonnier aurait professé la musique à Paris, avant d'aller à Évreux ; et il aurait eu parmi ses élèves le célèbre chanteur Garat.

(2) L'abbé Langlois.

Le 20 mars 1811 il fit exécuter, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, le psaume *Beati omnes..... uxor tua sicut vitis abundans......*, à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Ce motet, qui a été gravé, est conservé dans le répertoire de la Maîtrise.





CONCLUSION.



Après avoir pendant des siècles contribué à la pompe du culte dans notre cathédrale, charmé et ravi nos pères, formé de nombreuses générations de musiciens, conservé et perpétué les saines traditions de l'art dans notre pays, la Maîtrise de Rouen devait, comme tant d'autres établissements intéressants du moyen âge, sombrer dans la tourmente révolutionnaire et disparaître avec le Chapitre qui, depuis près de cinq siècles n'avait cessé de l'entretenir.

Mais alors que beaucoup d'antiques institutions, depuis longtemps ébranlées, semblaient n'attendre que cette secousse pour tomber et périr; notre Maîtrise, elle, reçut ce coup en pleine prospérité : jusqu'à la fin en effet elle devait rester une des meilleures écoles de musique de France et ses derniers élèves ne sont pas ceux qui lui font le moins d'honneur.

Jamais, du reste, ces écoles ecclésiastiques n'avaient produit autant et de si remarquables sujets. Parmi les plus célèbres, nous citerons : le fameux chanteur François Lays (1), qu'une lettre de cachet vint enlever au monastère de Guaraison, où il avait été élevé, pour être essayé à l'Opéra. A cette époque, dit Fétis, on n'était pas en vain propre à contribuer aux plaisirs de la cour.

François Giroust (2), dont le motet *Super flumina Babylonis* est encore aujourd'hui dans tous les répertoires de musique d'église; Lebrun (3), qui devait être maître de chapelle de Napoléon; élèves tous deux de la maîtrise de Notre-Dame de Paris, que Lesueur (4), ancien enfant de chœur d'Amiens, dirigeait avec tant de succès avant la Révolution.

Le célèbre Mehul (5) avait été élevé lui aussi dans une école ecclésiastique. Il quitta, à l'âge de seize ans, l'abbaye de Prémontrés de Laval-Dieu pour se produire à Paris.

Toutes ces maîtrises des cathédrales et des collégiales étaient alors autant de pépinières, dit Fétis, d'où sortaient les artistes lyriques; la musique qu'on y étudiait ne se distinguant plus, comme nous l'avons dit plus haut, de la musique dramatique qui semblait s'élever et grandir à mesure que baissait le véritable art religieux.

La Maîtrise de Rouen devait donner, elle aussi, à la scène française, un musicien d'un génie heureux et fécond. Le gracieux auteur de la *Dame blanche*, Adrien Boïeldieu, était encore assis sur ses bancs, quand la Révolution française vint chasser le maître et les élèves. Fils d'un secrétaire de l'archevêché, le petit Boïel, comme on l'appelait familièrement, fut placé par son père à la Maîtrise vers 1783. Il apprit,

(1) François Lays, né en 1758 à La Barthe, près de Bagnères. Il débuta à l'Opéra de Paris en 1779 ; il y chanta pendant quarante ans. Il fut en même temps professeur de chant au Conservatoire. François Lays avait une superbe voix de baryton ; il mourut en 1831.

(2) François Giroust, né à Paris, entra à la maitrise de Notre-Dame en 1737.

(3) Louis-Sébastien Lebrun, né à Paris en 1764, passa douze ans à la maitrise de Notre-Dame ; il fut, après la Révolution, nommé chef de chant de la chapelle de l'empereur.

(4) Jean-François Lesueur, né en 1763, fut d'abord enfant de chœur à Abbeville, puis à Amiens. Il obtint, à l'âge de vingt-trois ans, la maitrise de la Métropole de Paris. Il a composé un grand nombre de messes et de motets; il mourut en 1837. Abbeville lui a élevé une statue en 1852.

(5) Etienne-Henri Mehul, né à Givet, en 1763.

sous Cordonnier, les éléments de la musique et reçut de Broche, organiste de la cathédrale, ses premières leçons de piano sur le vieux clavecin de la Maîtrise (1). Il continua de travailler avec lui pendant la Révolution et fit sous son habile direction de si rapides progrès, qu'il devint bientôt un des pianistes les plus distingués de son temps. Il acquit même une telle réputation comme exécutant, qu'il fut choisi, en 1799, comme professeur de piano au Conservatoire de musique que l'on venait de créer.

L'histoire raconte que Broche, qui était d'un caractère violent et emporté, menait assez durement son élève. Le petit Boïel ayant fait un jour une tache d'encre sur un des cahiers de son maître, craignit tellement d'encourir sa colère qu'il prit la fuite et se rendit à pied à Paris. Ses parents, auxquels on l'avait ramené, le remirent sous sa direction en le priant d'être moins sévère. Il était, du reste, dans les habitudes des maîtres de cette époque de rudoyer leurs élèves. Haydn n'avait pas été mieux traité à la maîtrise de Vienne (2) ni chez son cousin Franck, où il reçut, comme il l'a dit lui-même, plus de taloches que de bons morceaux, ni chez le vieux Porpora, auquel il servait de domestique. Grétry fut très durement mené aussi à la collégiale de Saint-Denis de Liège, où il avait été reçu comme enfant de chœur à l'âge de six ans.

Il faut dire, du reste, à la décharge de ces vieux maîtres, que ces rigueurs étaient alors d'un usage général dans toutes les écoles; et sans chercher à justifier les procédés par les résultats, il est permis de reconnaître que ces rudes professeurs savaient former d'excellents élèves.

Boïeldieu eut pour condisciple, à la maîtrise, Jacques-Nicolas Goulé qui devait acquérir une certaine réputation comme musicien.

Né en 1774 à Saint-Jean-du-Cardonnay, Goulé fut placé tout jeune à la Maîtrise par le marquis d'Herbouville qui le protégeait. Il était doué d'une voix ravissante et d'une rare aptitude pour la musique. A l'âge de quinze ans, il fut autorisé à faire exécuter à la cathédrale une

(1) Ce clavecin, porté sur deux tréteaux, était placé dans la salle d'étude de la Maîtrise; il est mentionné dans un inventaire du 13 janvier 1762.

(2) Le grand Haydn était enfant de chœur à Saint-Etienne; et son frère, Jean-Michel, à la chapelle impériale.

messe avec symphonie de sa composition. Cordonnier, son maître de musique, s'intéressait particulièrement à lui, et les chanoines lui accordèrent souvent des gratifications (1) et des sorties de faveur (2) en considération de sa docilité et des progrès qu'il faisait dans la musique et dans les autres études. Ils firent même des démarches, comme nous l'avons dit ailleurs, pour le faire admettre comme boursier au collège de Pavie.

Boïeldieu essaya plusieurs fois d'entraîner Goulé à Paris où il lui promettait les plus grands succès. Simple et sans ambition, il préféra rester en province et mourut à Rouen, où il était très estimé comme professeur de chant, le 30 mai 1818, âgé seulement de quarante-quatre ans.

Goulé a composé un grand nombre de romances. Il en est une qui a été très populaire, c'est la *Suissesse au bord du lac*, sur laquelle on a adapté les paroles d'un cantique :

O ma patrie,
O mon bonheur
....

Il a écrit aussi plusieurs ouvertures, un *Te Deum* (3) et un motet *Incipite Domino*, à grand orchestre, et mis en musique l'*Ode à la paix* (4) et la *Cantate de Bacchus* (5) de J.-B. Rousseau.

Nous terminerons cette notice sur notre maîtrise par ces réflexions d'un critique musical qui nous serviront de conclusion.

« Les anciennes maîtrises, a dit J.-B. Laurens (6), étaient de véri-

(1) « Payé à Me Goulai, doyen des enfants de chœur, la somme de vingt-quatre livres pour plusieurs motets et une messe en musique de sa composition, qu'il a fait exécuter en cette église, suivant la délibération capitulaire du 1er septembre de la présente année. » 3 septembre 1789.

(2) Il a été permis à Goulé, enfant de chœur, d'aller passer trois jours à la campagne chez ses parents, sous la conduite du maitre de musique, en considération de sa docilité et des progrès qu'il fait dans la musique et dans les autres études (23 juin 1788). »

(3) M. Hippolyte Godefroid a bien voulu nous offrir la partition originale de ce *Te Deum*. Il la tenait de l'auteur lui-même, qui avait été son parrain.

(4) L'*Ode à la paix* fut exécutée à la séance publique de la Société de l'Emulation, dont Goulé était membre, le 27 prairial an XII.

(5) La *Cantate de Bacchus* fut exécutée l'année suivante à la séance solennelle de cette même Société. Ce morceau a été gravé.

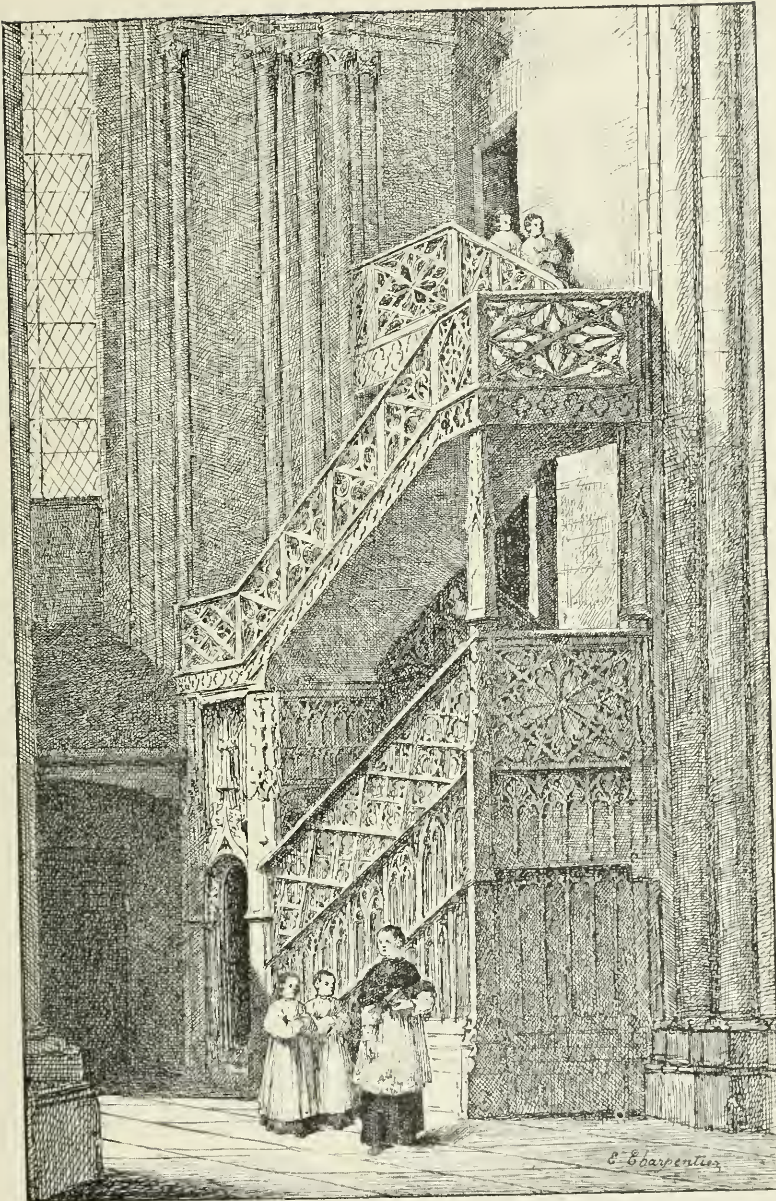
(6) *Revue de la musique religieuse, populaire et classique*, fondée par Danjou, février 1847.

tables conservatoires répandus dans tout le royaume. Elles procuraient au peuple des jouissances musicales plus pures et formaient mieux son goût que ne le fait aujourd'hui le théâtre, pour lequel cependant on sacrifie des sommes si énormes, sous prétexte de protéger l'art... Elles lui permettaient d'entendre d'excellente musique tous les dimanches, par l'audition répétée de divers chefs-d'œuvre; il apprenait à aimer cette bonne et sérieuse musique. Ainsi, il est incontestable que le meilleur moyen d'épurer et de répandre le goût de la musique serait le rétablissement des maîtrises; mais cette mesure est si loin de la pensée des hommes qui gouvernent, elle est devenue même d'une exécution si difficile, faute de traditions et de maîtres capables, qu'il n'y a vraiment que des regrets à exprimer à cet égard et que tous les vœux sont inutiles. »

Plus heureuse que les autres, celle de Rouen a eu cette bonne fortune d'être restaurée peu d'années après la Révolution ; et elle a pu, grâce à la protection de nos archevêques, qui se sont toujours intéressés à elle d'une façon particulière, grâce aussi au Conseil général du département, qui n'a cessé de lui donner tous les ans une généreuse allocation, se maintenir à la hauteur de son ancienne réputation, si bien même qu'elle est aujourd'hui plus prospère qu'elle ne l'a jamais été.

On pourra se convaincre, du reste, en lisant les pages suivantes, écrites par une plume compétente, sur la partie moderne de son histoire, que cette vieille institution est restée digne de son glorieux passé.




E. Charpentier



DEUXIÈME PARTIE.

LA MAITRISE DEPUIS LA RÉVOLUTION.



CHAPITRE I.

DE 1803 A 1820.



QUE furent les commencements de la Maîtrise métropolitaine après les jours néfastes de la Révolution ? Ce qu'ils pouvaient être à une époque où tout était à refaire partout ; des plus modestes.

A la réouverture des églises, en 1802, les prêtres qui avaient échappé aux poursuites sanglantes de la Terreur ou aux misères de la déportation, trouvèrent les sanctuaires dépouillés, les sacristies vides. Plus de linge ni de vases sacrés, plus d'ornements pour la célébration des saints mystères. On dut aller au plus pressé et reconstituer pièce à pièce le mobilier indispensable au service du culte. Ce fut l'occasion d'admirables élans de générosité. La foi et la piété des fidèles, au lendemain même d'une épreuve des plus longues, des plus rudes et des plus douloureuses pour l'Église de France, se montrèrent aussi

vivantes que jamais et surent, une fois de plus, opérer des prodiges.

A Rouen, les largesses réitérées de l'Archevêque, Mgr Cambacérès, et des membres du Chapitre, permirent rapidement de donner une décence suffisante aux offices de la Cathédrale dont la pompe avait été autrefois si digne et si majestueuse.

Dès 1803 le bas-chœur est reconstitué. On y compte, à côté des six chantres et des deux serpentistes titulaires, un certain nombre de chantres honoraires qui apportent *bénévolement* (1) le concours de leur voix à l'exécution des chants liturgiques.

Il n'est pas encore possible d'avoir une Maîtrise constituée et organisée. Mais déjà quelques enfants ont été réunis : un abbé Dumontier (probablement habitué d'honneur à la Cathédrale et sous-chantre) a accepté le soin de veiller sur eux. C'est lui qui les dresse aux cérémonies (2); il leur apprend à chanter les *répons* et les *leçons*, et leur obtient, de la générosité de la Fabrique, du feu durant l'hiver, pour leur sacristie, pendant les longs offices de la veille des grandes fêtes, et l'indemnité d'un sol par leçon et répons, à Matines, à titre d'encouragement (3). Chaque enfant présent à Matines recevait déjà une *gratification* de 3 sols.

Jusqu'en 1809 l'instruction musicale de ces enfants dut être assez sommaire. Un chantre était chargé de leur donner des leçons de musique. Ce fut d'abord, en 1803, un sieur Tardif, qui recevait pour cette peine cinquante francs par an d'émoluments, plus, pour

(1) Le 5 novembre 1803. — ... L'assemblée arrête qu'il n'y aura que ceux qui viennent bénévolement au chœur, qui se fourniront de rochet et soutane à leur propre compte à partir de Noël prochain.

Quant aux chantres et aux enfants de chœur, ils seront entretenus de tout comme par le passé (Reg. de la Fabrique).

(2) M. l'abbé Dumontier ayant demandé qu'on accorde aux enfants de chœur du feu pendant l'hiver, l'administration, considérant que d'un côté la rigueur de la saison peut appuyer la demande du sieur abbé Dumontier, et que de l'autre il deviendrait abusif d'accorder aux enfants de chœur la liberté du feu à leur disposition, arrête qu'il leur sera seulement accordé du feu pour les Matines et Laudes des grandes fêtes (Reg. de la Fabr., 5 nov. 1803).

(3) L'administration, prenant en considération le zèle de ses enfants de chœur et voulant exciter leur émulation, leur accorde une indemnité de un sol par leçon et répons à payer entre les mains de M. Dumontier (30 avril 1806).

souffler (1), trente francs, en tout quatre-vingts francs, outre ses honoraires de chantre. Tardif fut remplacé, en 1804, par un nommé Justin, serpentiste, qui fut remercié en juillet 1805 à cause de son peu d'exactitude. Les enfants restèrent quelque temps sans maître de musique.

Déjà, avant Justin, un sieur *Jolie* (sic), *musicien*, avait été admis, pour *trois mois* (1er février 1804), à jouer du *serpent* ou *basson et instruire* les enfants de chœur. On comprend, à ces changements fréquents de maîtres, les difficultés qu'il y eut, dès le principe, à faire acquérir aux enfants de la Cathédrale la science compétente pour leur service. Si l'on ajoute à l'instabilité de l'enseignement le défaut de local convenable pour réunir ces enfants aux heures d'étude, on se fera facilement l'idée des préoccupations et des regrets des chanoines qui avaient pu connaître les splendeurs de l'ancienne Maîtrise.

Parmi eux M. Quiefdeville de Belmesnil, membre du Chapitre métropolitain avant la Révolution, et que Mgr Cambacérès avait appelé à faire partie du nouveau Chapitre à la restauration du culte en France, particulièrement touché de cette situation précaire et désorganisée des enfants de chœur de la Cathédrale, prit à tâche de favoriser, autant qu'il était en son pouvoir, le relèvement de la Maîtrise. Sa qualité de grand-chantre et d'intendant lui avait permis de se rendre compte, mieux que personne, des vices de l'organisation dont on avait d'abord dû se contenter pour la conduite des enfants. Il avait pu en apprécier les résultats défectueux, tant au point de vue de la tenue qu'à celui du chant des offices. Sa fortune personnelle le mettait à même d'y apporter un premier et efficace remède. Il le fit avec une touchante générosité.

Un immeuble de la cour d'Albane, aliéné pendant la Révolution, se trouva à vendre. M. de Belmesnil l'acheta et le paya de ses deniers au prix de six mille livres. Et, le 12 août 1805, il déposait sur le bureau des séances du Conseil de Fabrique un acte de donation, en forme authentique, par lequel l'administration du temporel de la

(1) Le *soufflage* consiste à chanter derrière les chanoines, pour suppléer, s'il y a lieu, à l'insuffisance de leur voix, les morceaux de chant qui leur sont réservés dans l'office. Cet usage existe encore à la Cathédrale.

Cathédrale devenait propriétaire de l'immeuble acquis par lui, des époux Lénard, à la condition de le mettre à l'*usage et pour l'établissement des enfants de chœur de la dite église*.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le texte de cet acte de donation, avec les considérants qui indiquent le caractère élevé de la généreuse initiative du vénérable chanoine. Le voici :

« Je soussigné, Charles-Adrien de Quiefdeville, demeurant à Rouen, rue des Quatre-Vents, n° 7, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale et paroissiale de la ditte ville;

« Considérant que pour exécuter la loy qui permet aux cathédrales d'avoir des enfants de chœur pour le service divin, il est utile de leur procurer un local convenable pour les rassembler avec leurs maîtres et les faire instruire, soit dans le plain-chant, soit dans la musique ou tous autres exercices;

« Que les cathédrales, comme les autres établissements religieux, ayant été dépouillées de leurs biens, les édifices affectés à ce genre d'établissements ont aussi été vendus ;

« Que le seul local convenable à cet établissement, situé dans la cour de l'Albane, près la Cathédrale de Rouen, aurait été *alliéné* pendant la Révolution au sieur Nicolas-Adrien Lénard, qui depuis, conjointement avec son épouse, l'aurait vendu par contrat passé devant Lequene, notaire à Rouen, le quatre prairial dernier, au soussigné, lequel contrat aurait été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement communal de Rouen, département de la Seine-Inférieure, le vingt-cinq prairial an treize, n° 5615, et qu'il en serait devenu, par ces formalités, propriétaire incommutable;

« Voulant donner à la religion un exemple pieux et à la Fabrique de l'église cathédrale de Rouen des marques de son attachement à ses intérêts ;

« Déclare par le présent être dans l'intention de faire donation entre vifs, pure et simple et irrévocable, en la meilleure forme que donation puisse valoir, au profit de l'administration de la Fabrique de l'église cathédrale et paroissiale de Rouen, de la *ditte* maison en circonstances et dépendances, et sans en rien excepter de ce qu'il en a acquis desdits sieur et dame Lénard, mari et femme, et compris au

contrat de vente ci-dessus *datté*, pour le contrat de donation en forme en être passé au profit des administrateurs actuels aussitôt que le présent acte aura été approuvé par le Gouvernement, pour en avoir la jouissance et propriété à compter du premier vendémiaire prochain : 1° à la charge des administrateurs actuels de la Fabrique de la ditte église et leurs successeurs de le mettre à l'usage et pour l'établissement des enfants de chœur de la ditte église..... »

La donation de M. de Belmesnil fut reçue avec la plus vive gratitude par la Fabrique et le Chapitre. Autorisée par le Gouvernement et approuvée par Mgr le cardinal Cambacérès, elle marqua le point de départ de la reconstitution de la Maîtrise.

En effet, peu de temps après (12 décembre 1805), le Conseil de Fabrique, sur la proposition motivée de son président, M. de Boisville, vicaire général, nomma une commission chargée d'étudier le projet de *l'établissement d'une Maîtrise pour l'instruction des enfants de chœur dans les différentes sciences qui leur sont nécessaires.*

Cette commission, composée de MM. de Belmesnil, grand-chantre, Jobard, chanoine chargé du desservice de la paroisse, Lemarchand et Marchand le jeune, se mit à l'œuvre. Le plan auquel elle s'arrêta fut des plus simples. On ne songea pas d'abord à l'internat des enfants, l'exiguïté du local disponible et aussi probablement le défaut d'argent ne permettant pas d'y penser. L'agent-caissier de la Fabrique, un sieur Becquet, qui occupait déjà une partie de l'immeuble donné par M. de Belmesnil, dut se resserrer et céder la pièce qui lui servait de cuisine, pièce qu'on transforma en salle d'étude pour les enfants. Ceux-ci, au nombre de huit, furent choisis au concours. Le rétablissement de ce mode de recrutement des petits chanteurs de l'église cathédrale ne manqua pas d'une certaine solennité.

Par une association d'idées bien naturelle dans le moment où ils se préoccupaient de rendre aux offices du Chapitre quelque chose de leur splendeur passée, les administrateurs avaient fixé ce concours pour l'admission des enfants de chœur au jour même où le célèbre Dallery, facteur d'orgues patenté de l'empereur et membre de sa musique particulière, devait venir examiner et recevoir les grandes orgues nouvellement restaurées par Guillaume Le Breton.

Cette séance extraordinaire, préalablement annoncée par le

Journal de Rouen, eut lieu le 19 juin 1806. Dix-sept *concourants* s'y présentèrent pour y être *examinés et interrogés et admis à donner des preuves de leur science et de leur voix*. Les huit candidats heureux, jugés *capables de recevoir l'instruction qu'on se proposait de leur donner et qui ayent les dispositions requises pour remplir les vues de l'administration*, furent : Pierre Petters (1), Paul Petters, François Coty, Joseph Marguery, Louis Tardif, Ambroise Gaillard et Joseph Naudin.

Ils eurent pour directeur et maître de latin un abbé Delabarre, qui devint par la suite sous-sacriste du Chapitre. Ce fut lui qui commença d'occuper, en qualité de directeur de la Maîtrise, l'appartement du premier étage de l'immeuble acquis des époux Lénard, appartement dont la destination est restée la même jusqu'aujourd'hui.

Le vénérable M. de Belmesnil avait donc la satisfaction de voir réalisée une partie de ses vœux. Il avait pu présider lui-même aux commencements d'une œuvre qui lui était chère à plus d'un titre et vers laquelle sa bienfaisante générosité l'avait incliné, autant pour l'intérêt bien compris des enfants de chœur que par le désir de rendre à l'exécution des chants liturgiques la vie, la grâce et ce cachet d'art que la Cathédrale avait jadis connus. Ce fut un des derniers actes de son administration comme intendant de l'église Métropolitaine. Son grand âge lui rendait les devoirs de sa charge désormais trop lourds à remplir. Il donna sa démission dans le courant de septembre 1809 et fut remplacé par M. Malleux, vicaire général.

Les regrets de tous les administrateurs de la Cathédrale suivirent M. de Belmesnil dans sa retraite.

Au même moment Mgr Cambacérès préparait une ordonnance qui allait régler l'office canonial non encore entièrement rétabli et prescrire l'établissement d'une *maîtrise de musique*.

(1) Ce Pierre Petters est remplacé à la Maîtrise, le 1er mai 1809, par Jacques Guillers, âgé de sept ans, et admis, deux mois après, comme deuxième serpent, aux appointements de 200 livres par an. La Fabrique, sur la proposition du président, M. de Boisville, lui vote, comme cadeau, une somme de 100 livres, une fois payée, « pour prix de son serpent, lequel lui appartiendra après deux ans de service régulier au chœur de la Cathédrale. »

Cette ordonnance parut le 23 octobre 1809 (1).

Nous venons de souligner à dessein l'expression *maîtrise de musique* qui dévoile toute la pensée de l'éminent prélat auquel avait incombé la tâche de réorganiser le diocèse de Rouen après la Révolution.

(1) Voici le texte intégral de l'ordonnance de Mgr Cambacérès, en ce qui concerne l'office canonial et l'établissement de la Maitrise :

ÉTIENNE-HUBERT CAMBACÉRÈS, par la permission divine, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de saint Étienne, *in monte Cœlio,* archevêque de Rouen, comte de l'Empire, sénateur, grand-officier, décoré du grand-aigle de la Légion d'honneur, etc.

Désirant procurer à l'office divin dans notre Église cathédrale, nous n'osons encore dire toute la splendeur qu'il doit avoir, mais celle à laquelle l'état actuel des revenus de notre église permet d'atteindre.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Jusqu'à ce que l'office canonial soit établi pour tous les jours de la semaine ; et en exécution de l'article 26, section 4, de notre règlement pour le Chapitre, MM. les vicaires de la paroisse érigée dans notre Église cathédrale seront tenus de remplir les fonctions de diacre et de sous-diacre à toutes les messes chantées par le Chapitre et aux saluts où il y aura procession solennelle, sauf l'exception portée en l'article 35, même paragraphe, et avec l'obligation d'assister à tout l'office canonial les jours de dimanche et les fêtes *in populo;*

2° Il sera choisi, dans la classe de MM. les habitués d'honneur, quatre prêtres chapiers ou chantres dont la fonction sera de prendre les premières chapes à tous les offices du Chapitre où il est de règle ou d'usage qu'elles soient portées ;

3° Chacun des prêtres chapiers recevra des deniers de la Fabrique, en quatre payements égaux, un honoraire annuel de trois cents francs ;

4° En cas d'empêchement légitime, les prêtres chapiers pourront et devront se faire remplacer par d'autres prêtres de notre église, soit habitués d'honneur, soit habitués simples ;

5° Nous nous réservons les nominations aux places de chapiers, sur les indications qui nous seront fournies par M. le chanoine grand-chantre ;

6° Les charges et les émoluments attachés à la place de chapier dateront du 1er novembre présente année ;

7° Il ne sera rien changé, quant à présent, aux honoraires de l'habitué d'honneur, sous-chantre ;

8° Il y aura, dans notre Église cathédrale, six chantres et deux serpents, dont nous portons le traitement à huit cents francs par an, lorsque l'office canonial sera entièrement établi, pourquoy lesdits chantres s'exerceront d'avance à la psalmodie afin de satisfaire aux dispositions du paragraphe 4 de notre Règlement, sur le chapitre à ce relatif ;

9° Jusqu'à l'époque de l'établissement entier de l'office canonial, les chantres et serpents recevront annuellement, des deniers de la Fabrique, et en quatre payements égaux, un traitement de quatre cents francs à dater du 1er novembre 1809 ;

10° Au moyen du traitement fixé par l'article ci-dessus, les chantres et les serpents rempliront leurs devoirs à tous les offices du Chapitre, établis ou à établir, passagers ou durables, sans pouvoir prétendre à aucun autre payement ou gratification extraordinaire, sous quelques prétextes que ce soit. Cependant, ils continueront à recevoir ce qui leur serait

Déjà nous avons fait observer l'état nécessairement précaire de la musique à la Cathédrale jusqu'à ce moment (1809). La direction et la surveillance de M. l'abbé Delabarre, depuis la réforme introduite, à l'instigation de M. de Belmesnil, dans les soins à donner aux enfants de chœur, n'y avait apporté qu'une amélioration fort légère, si tant est qu'on en eût obtenu quelqu'une : car l'instruction musicale des enfants était restée confiée à un simple chantre, ce qui était insuffisant pour obtenir de bons résultats. Jusqu'alors, et à cause de cela même, la Maîtrise qu'on avait eu souci de fonder n'en était pas une.

Mgr Cambacérès s'efforça de combler cette regrettable lacune. Il voulut que la Maîtrise fût bien un établissement où l'enseignement musical eût une place principale dans le programme des études et fut dirigé par un maître ayant toute la science compétente. Aussi son premier soin, en établissant, suivant les termes mêmes de son ordonnance, une *maîtrise de musique* dans sa Cathédrale, fut-il d'en confier la direction à un musicien de talent.

Ce musicien était Pierre-Antoine Poidevin.

M. l'abbé Delabarre qui, par le fait de la nouvelle organisation, laissait la direction de la Maîtrise pour devenir sous-sacriste du Chapitre, remit le soin des enfants à M. Poidevin, au mois de novembre 1809. Celui-ci était entré dans la cinquantième année de son âge.

Né à Angers, le 21 avril 1760, il avait fait ses études à la Maîtrise de cette ville. C'est là qu'il avait puisé le premier fonds des qualités

alloué conformément à notre tarif des oblations, pour les inhumations et services funèbres mêmes du Chapitre, lorsque la dépense en sera faite par les familles ou par d'autres personnes extérieures ;

11° Les chantres et les serpents qui manqueraient à un office, ou qui arriveraient tard, ou qui s'y comporteraient mal, éprouveront sur leur traitement une diminution réglée par le chanoine grand-chantre, dans une proportion équitable, et dont ils seront préalablement avertis ;

12° Par notre présente ordonnance nous établissons dans notre église cathédrale une Maîtrise de musique composée de dix enfants de chœur, d'un maître de musique et d'un second maître ecclésiastique. Il sera prélevé chaque année, sur les revenus de la Fabrique, une somme de *huit mille francs* pour satisfaire aux différentes dépenses de ce nouvel établissement.

Nous nous réservons la nomination aux deux places des maîtres, et de faire le règlement pour l'administration de la Maîtrise.

sérieuses de musicien dont il donna à Rouen des témoignages fort appréciés.

Sous sa direction intelligente et éclairée, les enfants de chœur firent des progrès rapides. Ils devinrent lecteurs : ils chantèrent avec goût et bientôt l'on put entendre à la Cathédrale des offices entiers, fort bien exécutés, à trois et quatre parties.

La bibliothèque musicale de la Maîtrise n'était pas alors très riche. Elle se composait, d'après l'inventaire du mobilier de la Maîtrise, dressé par M. Poidevin lui-même, en 1811, des trois volumes du recueil de motets de Choron et d'un exemplaire des psaumes de Martini, dédiés par l'auteur à Mgr le cardinal Cambacérès (1).

Les recueils de musique coûtent cher. Les dépenses assez considérables qu'exigeait le complément de l'organisation de la Maîtrise, suivant le plan conçu par Mgr Cambacérès et dont nous parlerons plus loin, ne permettaient pas présentement d'en augmenter la collection. M. Poidevin se mit donc à l'œuvre pour compléter le répertoire par son travail personnel. Il écrivit des faux-bourdons qui, pendant près de quarante ans, firent résonner les voûtes de la Cathédrale; puis il composa un certain nombre de motets, notamment trois motets tirés des lamentations qui se chantent pendant la semaine sainte : *Manum suam*, solo ; *Ego vir videns*, solo ; *Recordare*, chœur ; enfin il harmonisa la messe royale de Dumont, en contrepoint fleuri, pour trois voix, avec un accompagnement de basse continue par des violoncelles et des contrebasses. On chantait cette messe aux fêtes pontificales.

Malheureusement, la plus grande partie de cette musique est aujourd'hui dispersée ou perdue (2).

Dans le plan de Mgr Cambacérès, la Maîtrise devenait un internat. Le nombre des élèves était élevé à dix; un second maître ecclésiastique était adjoint au maître de chapelle. La Fabrique devait

(1) Cet exemplaire fait partie de la collection musicale de la Maîtrise actuelle.

(2) La bibliothèque municipale de Rouen possède une copie manuscrite du *Credo* de la messe royale de Dumont, harmonisé par M. Poidevin, avec la mention suivante à la fin de la partition : *publié par J.-L. Tardif, élève de l'auteur* (1825). Tardif comptait parmi les huit premiers élèves admis à la Maîtrise au concours de 1806.

prélever chaque année *8,000 francs* sur ses revenus pour les besoins du nouvel établissement, dont le règlement pour l'administration ainsi que la nomination aux deux places de maîtres étaient réservés à l'archevêque.

Après l'expérience forcée qu'on avait faite des résultats possibles, avec des élèves externes de 1803 à 1809, on s'empressait de revenir à la tradition de l'internat, dont les résultats généraux sont autrement sérieux et sûrs. L'internat, en effet, n'est pas seulement favorable au maintien de la discipline, ce facteur si important dans tout plan de travail sérieux, mais encore il aide particulièrement à la sage pondération des études par la facilité et la régularité de la distribution du temps. Aussi, sans l'internat, se heurte-t-on, dans l'organisation d'une maîtrise digne de ce nom, à d'inextricables difficultés.

Mais avec l'internat que Mgr Cambacérès rétablissait si sagement, l'immeuble donné par M. de Belmesnil pour la Maîtrise allait se trouver insuffisant. Becquet, l'agent de la Fabrique, dut quitter le deuxième étage dans lequel on l'avait confiné en 1806. On fit de son logement un dortoir pour les enfants. La pièce du rez-de-chaussée, qui servait précédemment de cuisine à Becquet était devenue, nous l'avons vu déjà, une salle d'étude. Mais il fallait une cuisine, un réfectoire, une salle de musique, un logement pour le maître de latin et les domestiques. On dut songer à bâtir.

Un sieur Lucas, entrepreneur, fut chargé d'étudier les travaux à exécuter et d'en dresser les plans et devis.

Pendant ces études préparatoires du projet d'agrandissement des bâtiments de la Maîtrise, études qui devaient traîner en longueur jusqu'en 1812, M. Poidevin s'installait comme il pouvait, avec ses dix élèves, dans les appartements de l'ancien immeuble Lénard.

On lui donna provisoirement comme maître de latin un chantre du nom de Brunet, auquel on assigna un traitement annuel de 500 livres, jusqu'à ce qu'on pût nommer un maître de latin ecclésiastique.

M. Poidevin, directeur et maître de chapelle, fut donc le premier qui dut joindre aux travaux artistiques que la musique réclame les soins, les soucis et les embarras de l'administration. Cette condition

d'un maître de chapelle à la fois maître d'école et économe, chargé de régler la musique et la dépense a, de prime-abord, un aspect assez piquant. A la seconde vue elle présente, par certains côtés, des avantages incontestables qui la feront toujours préférer, quand elle est possible, à la division sur deux têtes différentes des charges de directeur et de maître de chapelle.

Le bon abbé Poidevin s'acquitta de l'une et de l'autre de ces deux fonctions, qui semblent devoir se contredire, ou, tout au moins, s'embarrasser mutuellement; il s'acquitta, dis-je, de ces deux fonctions si dissemblables avec une égale liberté d'esprit, un jugement sûr et un entier dévouement au bien de l'œuvre qui lui était confiée. Arrivé à un moment où tout était à refaire, aussi bien dans l'organisation intérieure que dans la partie musicale, il écrit des faux-bourdons, harmonise des messes, et règle le bon ordre des études et des leçons ; il laisse un motet qu'il vient de composer pour la fête prochaine, et va aligner les articles d'un inventaire du mobilier de la Maîtrise.

Une histoire comme celle que nous écrivons se compose nécessairement d'une quantité de menus faits qui servent de jonction à quelques autres faits d'importance principale. Nos lecteurs ne nous en voudront pas de leur transcrire le premier inventaire du mobilier de la Maîtrise, dressé par M. Poidevin, en 1811, c'est-à-dire au moment même où, resserré dans le premier bâtiment donné par M. de Belmesnil, il attendait patiemment que les plans du nouveau bâtiment fussent enfin arrêtés, le devis ratifié par la Fabrique, et les travaux conduits à bonne fin. Cette pièce, curieuse à plus d'un titre, nous paraît mériter d'être conservée.

Inventaire du mobilier de la Maîtrise, dressé par M. Poidevin, en 1811 (Séance de la Fabrique du 20 juillet).

Etat du mobilier de la Maîtrise des enfants de chœur fourni par la Fabrique de l'église cathédrale de Rouen :

LINGE DE TABLE.

« Quatre douzaines de serviettes à l'usage des enfants.

LINGE DE CUISINE.

« Une douzaine de tabliers, quatre douzaines de torchons. Deux douzaines d'essuie-mains. Vingt vieux torchons et dix-huit mauvais essuie-mains.

LITERIE.

« Vingt-deux paires de draps, y compris ceux à l'usage d'un domestique, tous de même grandeur, dix couches et à chacune un sommier, douze vases de nuit dont deux grands.

USTENSILES DE TABLE POUR LES ENFANTS.

« Deux douzaines d'assiettes plates d'étain, une douzaine de petites assiettes à soupe aussi en étain, deux douzaines de cuillères, une cuillère à potage, deux cuillères à ragout, trois pots ou litres ; le tout en étain. Deux douzaines de fourchettes en fer, deux douzaines de verres à boire, dont douze plus grands que les autres, une fontaine et sa cuvette en fer blanc.

USTENSILES DE CUISINE.

« Douze plats de service de différentes grandeurs, une douzaine d'assiettes à soupe. Trois soupières dont une en terre commune, les deux autres sont en *fayance*. Deux casseroles en terre commune dont une petite.

Baterie DE CUISINE.

« Une grande casserole en cuivre rouge et son couvercle en tôle. Une autre petite casserole idem. Une passoire en cuivre *jeaune*. Une écumoire en cuivre étamé. Deux poëles à frire dont une grande *(mauvaise)* avec son support et l'autre petite, six chandeliers de fer ou brûle-tout et six paires de mouchettes communes. Une rôtissoire en fer blanc, sa broche et sa brochette. Deux grils, l'un plus grand que l'autre, deux triangles à fourneaux, un couperet et une paire de hachoires, un couteau de cuisine, un *caudron* de fer, deux marmites dont l'une grande et l'autre moyenne, une hache pour casser le bois.

MEUBLES A L'USAGE DE LA CUISINE.

« Une armoire à quatre battants séparés par deux tiroirs, une table, un petit buffet servant de buffet, un gros billot, une mauvaise égouttoire, deux seaux.

FEU.

« Une paire de chenets et une paire de porte-tisons, le tout en fer, un soufflet, trois paires de pincettes de différentes grandeurs, trois *pèles* à feu inégales en grandeur.

AUTRES MEUBLES A L'USAGE DES ENFANTS.

« Un poële dans la salle d'étude et deux mauvais rideaux. Trois tables sur *traitteaux* dont une sert pour les repas.

« Une armoire servant de *garde-robbe*. Trois *pulpitres* dont un long pouvant servir à quatre personnes à la fois. Plusieurs bancs dont on ne peut fixer ni le nombre ni la grandeur, de même que les *traitteaux*, parce que souvent on s'en sert pour l'église, qu'on les change ou qu'on néglige de les rapporter.

« Dans le dortoir des enfants deux mauvaises commodes, une lanterne en fer blanc carrée. Trois sièges d'aisances avec leur vase. Une petite échelle à sept barreaux.

LIVRES DE MUSIQUE.

« Ouvrages de M. Choron en trois gros volumes reliés en parchemin. Un volume de motets de *Martini*, dédiés à son Éminence.

« Le *Cathéchisme* de *Collot*, ou explication de la religion chrétienne. Un volume donné par l'administration pour l'instruction des enfants.

« L'administration a encore fourni, pour un domestique, un lit composé d'une couche, un sommier, un *matelats*, un *traversain*, un petit oreiller, une couverture de laine, une courtepointe piquée et le baldaquin complet; les rideaux et le baldaquin sont de siamoise à carreaux.

« Dans le nouveau dortoir des enfants, trois tringles en fer et leurs pitons y ont été mis nouvellement, en *attendant les rideaux*.

« Rouen, le neuf juillet *mil huit onze* (sic).

« Signé : POIDEVIN,

« Maître de chapelle ».

La Maîtrise actuelle possède encore quelques objets du modeste mobilier dont M. Poidevin dressait l'inventaire en juillet 1811 ; et nous regrettons sincèrement qu'il ne nous soit pas parvenu de plus nombreuses reliques des premiers temps de la renaissance de la vieille Maîtrise de Rouen.

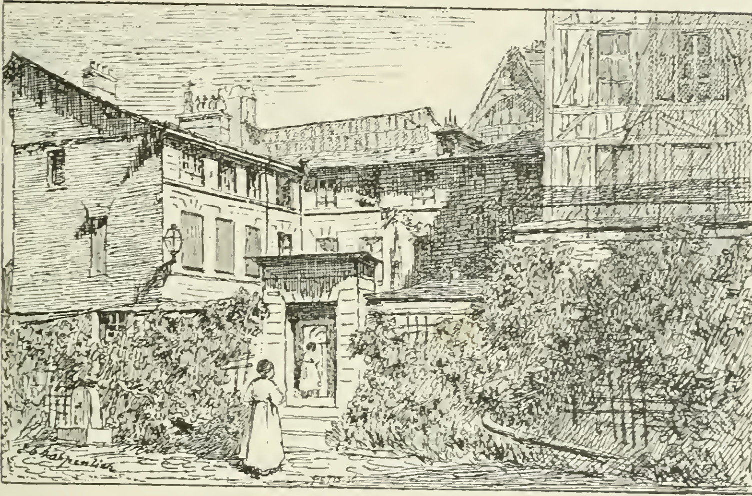
Ce ne fut qu'au mois de mai 1812 que MM. Malleux, Pinel et Fleuttard, commissaires nommés par S. E. Mgr Cambacérès pour étudier le projet d'agrandissement des bâtiments de la Maîtrise, purent déclarer qu'ils étaient prêts à conclure le marché pour l'exécution des travaux.

Le devis du sieur Lucas, plusieurs fois réduit, avait été définitivement rejeté. On s'arrêta à celui de Lescame *qui s'obligeait à construire, pour la somme de 7,000 francs, ledit bâtiment, en charpente et maçonnerie, suivant le devis qui en a été dressé* (1).

Certainement M. Poidevin dut éprouver une grande satisfaction lorsqu'il vit terminés ces travaux si longtemps attendus. Maîtres et élèves allaient maintenant se trouver presque au large et installés, pour leurs exercices et leurs études, sinon confortablement, du moins commodément.

(1) A peu près dans le même temps que l'on construisait le nouveau bâtiment de la Maîtrise, M. Duboc demandait à la Fabrique la mitoyenneté du mur qui fermait la petite cour de l'immeuble Lénard et faisait construire le bâtiment à deux étages qui acheva de masquer la construction monumentale de la Bibliothèque et de la salle du Chapitre. Tout l'immeuble Duboc, aujourd'hui acquis par le Département, doit être rasé sous peu pour le dégagement de la partie nord-ouest de la Cathédrale.

M. l'abbé Baroche, qui succéda, au mois de juin 1813, à M. Malleux, vicaire général, en qualité d'intendant de la Cathédrale, leur donna le règlement suivant (1) :



RÈGLEMENT

POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ROUEN.

1° Les enfants se lèveront à cinq heures trois quarts, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, lorsque les Matines se disent à six heures, et depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, à six heures trois quarts ; ils s'habilleront en silence et ne descendront jamais qu'entièrement habillés ;

2° Au retour des Matines, la prière en commun, ensuite le Doyen des enfants de chœur veillera à ce que les enfants nettoient leurs sou-

(1) Ce règlement n'est qu'une copie du règlement observé à la Maîtrise avant la Révolution.

liers et lavent leurs mains avant qu'on leur fasse la distribution du déjeuner. Ceci fait, on déjeunera;

3° Après le déjeuner, qui ne sera jamais de plus d'un quart d'heure, les enfants se rassembleront dans la classe, étudieront leurs leçons de grammaire, soit latine, soit française; les moins avancés prépareront leurs leçons de lecture; le Doyen aura soin de faire étudier les enfants.

Aux trois quarts, pour dix heures, le Doyen des enfants de chœur fera faire, aux enfants qui doivent chanter, la répétition des versets, soit de Tierce, soit de Sexte, soit du Graduel ou de l'Alleluia, suivant ce qu'ils auront à chanter, pendant lequel temps les autres s'habilleront pour l'office;

4° Au retour de la messe, on préparera les leçons de musique, soit pour le plain-chant, soit pour le . . . . A l'approche des fêtes, les enfants apprendront par mémoire les hymnes et psaumes qu'ils doivent chanter aux fêtes susdites;

5° A midi et demi on sonnera le dîner, pendant lequel celui des enfants qui sera de semaine pour la lecture, lira la vie du saint du jour;

6° Après le dîner, récréation jusqu'à deux heures, le *benedicite* et les grâces, tant du dîner que du souper, seront chantés en musique, et après le dîner on dira l'*Angelus* qui se dira aussi après la prière du matin et du soir;

7° A deux heures, le maître de musique fera la leçon aux enfants, excepté les jours de congés, de dimanches et de fêtes; aux trois quarts pour trois heures, le Doyen fera la répétition des versets de vêpres et complies;

8° Au retour des vêpres, les enfants étudieront les leçons de grammaire, excepté les samedis qu'ils apprendront leur catéchisme jusqu'à cinq heures et demie, heure à laquelle ils collationneront;

9° A six heures on se remettra à l'étude;

10° Le Doyen sera tenu de faire répéter les leçons aux autres enfants, et même de faire lire les petits enfants pendant la classe de grammaire, si le maître le lui ordonne;

11° Le maître de grammaire se trouvera à six heures précises, jusqu'à sept heures et demie, pour faire le catéchisme et enseigner la grammaire les autres jours ;

12° Avant et après la classe, on fera toujours les prières ordinaires : *Veni sancte*, — *Actiones nostras*, — à sept heures et demie on sonnera le souper, tant en hiver qu'en été ; après souper, récréation jusqu'à huit heures trois quarts ; à huit heures trois quarts, la prière en commun que chaque enfant fera à son tour. Après la prière, le Doyen fera répéter, à ceux des dits enfants qui auront à chanter à Matines du lendemain, ce qu'ils doivent chanter;

13° A neuf heures, chacun se retirera et se couchera sans bruit; le Doyen et le Sous-Doyen veilleront à ce que les enfants se couchent de suite et tranquillement ;

14° Les dimanches et fêtes chômées, immédiatement après le dîner, on fera la lecture de l'Evangile du jour, et les enfants auront récréation jusqu'au son de vêpres ;

15° Les enfants se confesseront régulièrement, tous les mois, à un prêtre de la Cathédrale ;

16° Tous les dimanches il y aura un catéchisme exprès pour les enfants de chœur qui se fera publiquement, dans l'église, après les vêpres, tous les jours de dimanches et de fêtes non empêchés ; le catéchisme se terminera toujours par un cantique ;

17° Les enfants seront rasés tous les mois environ ; on aura égard aux grandes fêtes et l'on aura soin qu'ils soient rasés (1), le plus qu'il se pourra, la veille des solennités ou, au plus tard, l'avant-veille ;

18° Il y aura toujours, dans la semaine, un jour de relâche ou de

(1) Cette coutume de raser entièrement la tête des enfants de la Maitrise fut abrogée en 1830. Mais on leur conserva l'usage de la calotte rouge. En 1860, Mgr de Bonnechose supprima la calotte rouge. Toutefois il permit pour l'hiver, de la Toussaint à Pâques, l'usage du capuchon qui fait partie du camail. En 1884, Mgr Thomas conserva aux enfants de la Maitrise leur costume de chœur traditionnel : soutane rouge, aube unie, ceinture blanche, camail rouge avec capuchon en hiver ; en été, pour remplacer l'amict, tour de col en soie rouge. Mais il substitua aux anciennes chaussures de feutre noir des bas rouges et des bottines rouges.

congé, mais qui ne sera jamais au préjudice des offices ou des besoins de la paroisse ;

19° Depuis Pâques, jusqu'à la veille de Saint-Martin, le maître de musique ou le maître de grammaire, alternativement, conduira tous les enfants à la promenade un jour de la semaine, soit le mercredi ou le jeudi, lorsqu'il ne sera point empêché, et, lorsqu'ils ne pourront les conduire eux-mêmes, ils prieront un ecclésiastique, connu de bonnes mœurs, de les mener à leur place ;

20° Depuis la veille de la Saint-Martin, jusqu'à Pâques, les enfants auront quelques jours de sortie pour voir leurs parents, comme le premier jour de l'An, après l'office, la veille et le jour des Rois (le 6 janvier), le lundi et le jeudi gras, le lundi de Pâques et toutes les fois qu'il y aura le *Te Deum* pour les réjouissances publiques, enfin, les jours de fêtes des maîtres de musique et de grammaire ;

21° Cependant, s'il se trouvait quelques beaux jours, tant en décembre que pendant le Carême, le maître les mènera en promenade. En d'autres temps, les enfants ne pourront sortir sans une permission expresse de M. le grand-chantre, ou, en son absence, de M. l'intendant de la Fabrique, qui, dans certaines circonstances, pourront accorder aux enfants des sorties, tant en été qu'en hiver ;

22° Toutes sorties ne seront qu'après vêpres, à l'exception du Mardi-Gras, sans qu'ils soient dispensés de se trouver à l'office ce jour-là ;

23° Toutes les fois que les enfants sortiront, les parents seront obligés de les venir chercher à la Maîtrise et de les y ramener pour le plus tard à neuf heures du soir ;

24° Le temps des vacances sera de quinze jours : elles commenceront toujours en septembre et au jour déterminé par M. le maître de musique, conjointement avec M. le maître de grammaire ;

25° Pendant les vacances, les enfants étudieront le matin, comme à l'ordinaire, mais un jour la grammaire seulement et le jour suivant la musique, et ainsi de suite ;

26° Les parents des enfants et autres personnes de leur connais-

sance ne pourront entrer dans la Maîtrise que les jours de dimanche, de fêtes et de congé pour les voir, et ce sera depuis quatre heures et demie jusqu'à l'heure du souper;

27° S'il arrivait que quelqu'un des enfants fût malade, il sera permis aux parents du malade de venir le voir toutes les fois qu'ils le jugeront à propos;

28° A l'égard des enfants qui seront de la campagne, il sera permis à leurs parents de les voir les autres jours que ceux indiqués ci-dessus, en prévenant le maître et avec son agrément.

Pendant les années qui suivent, la vie de la Maîtrise a repris son cours régulier. A part deux réductions passagères du nombre des enfants, ramené à huit, et conséquemment de l'allocation au directeur, par suite de gêne dans les finances de la Fabrique de la Cathédrale, en 1814 et en 1816, nous n'y trouvons aucun fait qui mérite l'attention.

En 1818, le traité conclu au sujet de la direction de la Maîtrise, entre l'administration du temporel de la Cathédrale et M. Poidevin, expirait. On le renouvela de part et d'autre le 30 mars; voici dans quelle forme :

« Ce jourd'hui, trentième jour de mars mil huit cent dix-huit, d'après une délibération prise par l'administration de la Fabrique de l'église cathédrale de Rouen, le vingt-huit courant.

« Entre Monsieur Malleux, vicaire général de son Éminence le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, et président de la Fabrique, d'une première part,

« Et Monsieur Poidevin, nommé par son Éminence, pour faire les fonctions de maître de musique dans la Maîtrise établie par elle dans son église cathédrale par son ordonnance du vingt-trois octobre mil huit cent neuf, d'autre part, a été arrêté ce qui suit :

Article premier.

« A *datter* du premier avril prochain, Monsieur Poidevin continuera d'occuper le local appelé la Maîtrise, où il sera chargé de la Maîtrise

des enfants de chœur, composée de dix enfants de chœur, de lui, maître de musique, d'un maître ecclésiastique et d'une domestique au moins.

ARTICLE DEUXIÈME.

« Monsieur Poidevin s'engage à tenir et gouverner ladite Maîtrise, composée comme il est dit ci-dessus : enseigner le plain-chant, la musique, la lecture, l'écriture aux susdits enfants, les entretenir d'aliments, ainsi que ses maîtres et domestiques, leur donnant à tous proportionnellement à leur âge et besoin une nourriture saine et convenable, suivant en cela l'usage généralement reçu dans les maisons d'éducation.

ARTICLE TROISIÈME.

« Pour faire la dépense nécessaire, il sera compté annuellement audit sieur Poidevin, par l'agent de la Fabrique, la somme de *six mille six cent francs*, y compris celle de douze cents francs fixée pour ses honoraires, laquelle somme lui sera payée par douzièmes tous les mois.

ARTICLE QUATRIÈME.

« Les meubles, linge et ustensiles accessoires au service de la dite Maîtrise, soit pour les chambres des enfants, salles d'étude, réfectoire et cuisine, continueront, d'après l'état et inventaire annexé au présent, à être à la charge de l'administration.

ARTICLE CINQUIÈME.

« Le sieur Poidevin s'engage en outre, dans le gouvernement de la dite Maîtrise, à se conformer en tout aux règlements établis pour la dite Maîtrise, approuvés par son Eminence.

ARTICLE SIXIÈME.

« Le présent accord aura son exécution pendant l'espace de six ans pour être *renouvellé* de six ans en six ans, afin de pouvoir, à ces époques, y faire les changements que les circonstances demanderont.

Et si, à l'expiration de cet accord, l'administration n'était point dans l'intention de le *renouveller*, comme aussi, si M. Poidevin n'était point dans l'intention d'en recommencer un autre, on s'avertirait réciproquement six mois d'avance.

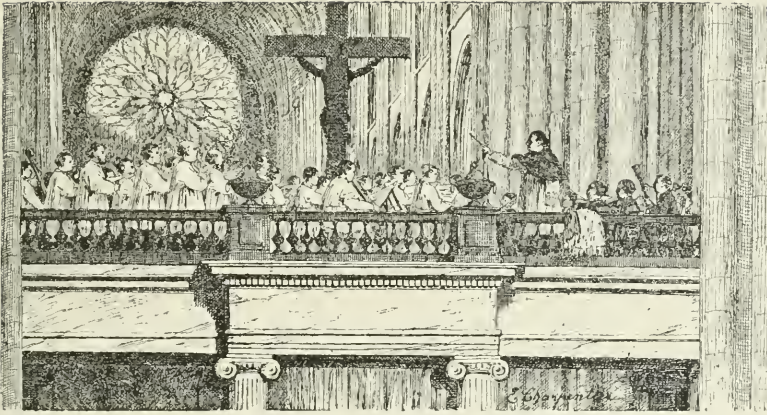
« L'assemblée autorise Monsieur le Président à faire ce marché pour six années qui commenceront au premier avril prochain. »

Le bon M. Poidevin ne devait pas voir les six années de ce nouvel accord.

Dès 1819, sa santé, qui déclinait visiblement, commençait à lui rendre pénibles la vie au milieu des enfants et les exercices de musique; aussi, le 1er août, écrivait-il à M. Malleux, vicaire général, président de la Fabrique, une lettre dans laquelle il demandait à être déchargé de la direction de la Maîtrise.

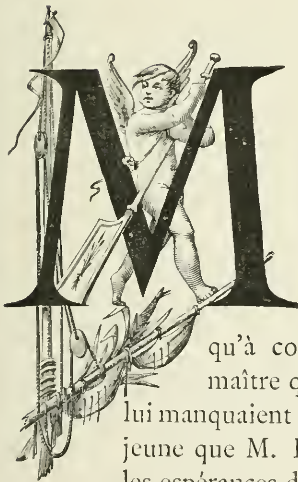
L'administration, qui avait su apprécier ses qualités et le dévouement avec lequel il s'était acquitté jusqu'alors de ses fonctions, aussi bien comme directeur que comme maître de chapelle, le pria, par son président, de différer sa retraite. M. Poidevin travailla donc quelque temps encore. Mais au mois de février de l'année suivante (1820) il dut se résigner à abandonner la tâche qu'il aimait. Il ne le fit pas sans regrets. Sur ses instances motivées sa démission fut acceptée. Toutefois, en considération des services qu'il avait rendus à la Cathédrale, en dirigeant la Maîtrise, *aussi bien que possible, depuis le mois de novembre 1809*, l'administration décida que l'excellent maître des enfants de chœur recevrait une pension viagère de 400 fr. à partir du jour où il cesserait ses fonctions, et continuerait à habiter, sa vie durant, dans la Maîtrise (on lui assignait le deuxième étage), suivant le désir que lui-même en avait manifesté.

Le bon M. Poidevin ne put pas jouir du repos qu'on lui avait accordé. Il mourut le 24 mai 1820 avant qu'on eût fait le choix de son successeur. Il avait lui-même vu descendre dans la tombe Mgr le cardinal Cambacérès qui l'avait discerné.



CHAPITRE II.

DE 1821 A 1844.



ONSEIGNEUR de Pierre de Bernis, qui venait d'arriver à Rouen, eut à pourvoir au remplacement de M. Poidevin à la Maîtrise. Son choix tomba sur un prêtre du diocèse, M. Paumier. Directeur et maître de chapelle, comme son prédécesseur, M. Paumier entra en fonctions le 1er juillet 1820. Il trouvait la Maîtrise en bon état, et n'eut qu'à continuer les traditions et la méthode du maître qu'il remplaçait. Les qualités nécessaires ne lui manquaient pas pour le faire avec succès. Beaucoup plus jeune que M. Poidevin, il apportait à la Maîtrise toutes les espérances d'une santé robuste au service d'une intelligence souple et déliée. Paumier était artiste par tempérament. S'il n'avait pas la maturité de talent de son prédécesseur, il compensait

ce qui pouvait lui manquer sous le rapport de la science longuement acquise par des dons naturels plus riches. Esprit original, entreprenant, il sut vouloir avec persévérance et habileté. Il parvint, malgré plusieurs difficultés et des résistances d'ailleurs plus prudentes qu'obstinées, à donner à la musique de la Cathédrale un caractère artistique et une solennité qu'on n'avait pas encore obtenus depuis 1809.

Malheureusement il paraît avoir manqué pour l'ordre intérieur, l'administration et la discipline, de certaines qualités qui avaient fait la valeur sérieuse de la direction de M. Poidevin.

L'arrivée de M. Paumier à la Maîtrise y marqua le retour à une tradition de la Maîtrise ancienne. Le nouveau maître de chapelle demanda et obtint qu'on lui donnât un maître pour enseigner aux enfants le clavecin et l'orgue. Ce maître de musique fut d'abord un nommé Naudin, ancien élève de la Maitrise, l'un des dix candidats heureux au concours d'admission du 19 juin 1806.

Les deux premières années de la direction de M. Paumier se passèrent sans qu'aucun fait, digne de mention dans cette histoire, se produisît.

Une circonstance malheureuse, un accident désastreux pour la Cathédrale, devinrent le point de départ de l'essor nouveau que la musique allait y prendre.

Le 15 septembre 1822, la flèche, frappée par la foudre, s'écroulait dans un formidable incendie, produisant, sous la chute de ses débris enflammés, des dégâts immenses dans le précieux monument.

Nous n'avons pas à redire ici la stupeur universelle qui suivit ce sinistre, ni les élans de générosité dont il fut l'occasion. Dès le lendemain on songea à réparer le désastre et l'on se mit activement à l'œuvre.

L'office canonial fut nécessairement interrompu à la Cathédrale pendant les longs mois que durèrent les travaux les plus urgents de restauration (1). Il se fit à Saint-Ouen du 17 septembre 1822 au

(1) Le 3 oct. 1822, deux membres de la Fabrique, MM. Motte et Pinel, furent chargés, par le Conseil d'administration, de porter à Mgr de Bernis une supplique pour le prier de rendre à la Cathédrale les offices interrompus; mais Sa Grandeur, après avoir fait remarquer

28 juin 1823. Cette dernière date marque un jour de joie bien légitime pour les chanoines. Enfin ils venaient reprendre possession de l'église Cathédrale! Le chœur de Saint-Ouen avait été pour eux comme un lieu d'exil. Aussi la longue privation de l'office chez eux avait fait naître dans tous un vif désir de lui donner, à leur retour dans l'enceinte naturelle du Chapitre, plus de pompe et plus d'éclat qu'il n'en avait eu jusqu'alors. On demanda en grande partie à la musique cet accroissement de solennité. La Fabrique de Notre-Dame fit dans ce but l'examen de ses ressources et étudia le moyen de les augmenter (1). Les partitions manquaient, on en acheta. On fit l'acquisition d'une contrebasse (2), et deux ténors furent adjoints au chœur pour chanter le *contrepoint* tous les dimanches (3).

L'esprit fertile et entreprenant de M. Paumier le rendait très apte à seconder ces efforts et à remplir le désir des chanoines. Bientôt on eut à la Cathédrale non-seulement du contrepoint à trois et quatre parties tous les dimanches pour le chant des offices, mais aussi aux plus grandes fêtes, des messes solennelles avec accompagnement d'orchestre. Le maître de chapelle, qui avait su se faire apprécier par les musiciens de la ville, trouva dans leur talent, mis gracieusement à sa disposition, l'appoint nécessaire aux exécutions dans lesquelles l'orchestre avait à remplir un rôle important. Quelques amateurs

que cette supplique n'avait pas été signée par le président de la Fabrique, M. Malleux, vicaire général, ajouta qu'elle improuvait la délibération du Conseil, comme contraire à sa précédente ordonnance, qui devait être respectée et dont la sûreté des habitants, ainsi que d'autres considérations, exigeaient le maintien. (Compte rendu des séances de la Fabrique 3 oct. 1822.)

(1) Séance du 17 avril 1823.

(2) Séance du 4 mars 1824.

(3) Un sieur Rivière le jeune, déjà habitué au chœur, devint contrebassiste titulaire, au traitement de 400 francs par an. L'intention était bonne, et l'on se serait contenté de laisser à la contrebasse le rôle qui lui convient dans l'harmonie et dans les ensembles, c'eût été parfait. Malheureusement, on employa la contrebasse dans l'accompagnement du plain-chant en lui faisant exécuter la mélodie avec les voix et non pas seulement la basse du contrepoint. Les mélodies grégoriennes, si déliées, si limpides, si pieuses dans leur allure primitive, furent alors *mugies* une octave au-dessous des voix d'hommes. Cet exemple de mauvais goût fut imité dans bien des églises. L'orgue d'accompagnement, introduit plus tard dans ces mêmes églises, n'en a pas fait disparaître encore l'usage mal entendu de la contrebasse que nous signalons.

complétaient la partie chorale. Dès lors les œuvres religieuses de J. Haydn, de Mozart, de Jomelli, de Lesueur, de Cherubini, etc., composèrent le répertoire des grands jours.

Les encouragements venus de haut lieu ne manquèrent pas à M. Paumier. Mgr le prince de Croy qui avait succédé, en 1823, à Mgr de Bernis, sur le siège archiépiscopal de Rouen, l'avait admis dans ses bonnes grâces à cause de ses talents (1) et lui donna plus d'une fois des marques de sa bienveillance indulgente.

A la fin de 1825, le marché conclu pour six années entre la Fabrique et M. Paumier, au sujet de la direction de la Maîtrise, allait entrer dans les derniers six mois de sa durée ; il avait été passé le 17 août 1820. Le Conseil de Fabrique, qui ne goûtait M. Paumier ni comme directeur, ni comme administrateur, crut devoir profiter de l'occasion qui se présentait de donner une sanction à ses griefs contre le directeur de la Maîtrise. Dans sa séance du 2 décembre 1825, il décida que le marché passé le 17 août 1820 avec M. Paumier ne serait pas renouvelé. Le président fut invité à faire connaître à M. Paumier cette délibération et à la soumettre au cardinal archevêque pour que Son Éminence voulût bien désigner le successeur de M. Paumier. C'était une révocation par voie détournée.

Le prince de Croy n'accepta point cette manière de procéder. Il chargea M. Lesurre, son vicaire général, d'informer le Conseil de Fabrique que la nomination et la révocation des maîtres de la Maîtrise étant dans ses attributions personnelles, il ne croyait point devoir retirer sa charge à M. Paumier. Le Conseil insista, mais finalement il renouvela le marché avec Paumier pour six nouvelles années, à partir du 1er juillet 1826. (Séance du 26 mai 1826.)

Dès le début de la nouvelle période de son administration, M. l'abbé Paumier entama une question très importante au point de

(1) M. Paumier joignait à ses aptitudes musicales un réel talent de dessinateur miniaturiste et calligraphe. La bibliothèque du Chapitre possède un office du Sacré-Cœur dont les enluminures et les vignettes sont de l'abbé Paumier. Il exécuta aussi, à la plume, un portrait du cardinal de Croy, qui doit être conservé dans la bibliothèque de l'archevêché.

vue musical et non moins importante au regard des cérémonies, de la convenance et de la pompe du culte. Il s'agissait du placement des musiciens.

Dans les grandes basiliques de Rome, dans la plupart des églises d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, la place des musiciens a été prévue, à la fois pour la commodité des chanteurs, le bon effet du chant et la facilité des cérémonies. En France il y a peu d'églises où, jusqu'à présent, on ait pris ce soin. On rencontre même chez nous des architectes qui, avec de la science et du talent, tiennent si peu compte, en copiant le passé, des changements survenus dans les goûts et dans les habitudes des fidèles, par suite de progrès de toutes sortes, que dans un plan d'église ils ne prévoient pas l'emplacement commode d'un orgue.

A la Cathédrale de Rouen, l'on n'était point tombé dans cette erreur. L'antique jubé, merveille d'art, si malheureusement disparu, avait servi jadis de tribune aux musiciens de la Maîtrise et un chanoine y avait même fait installer à grands frais des orgues magnifiques. Ces orgues furent brûlées par les huguenots, pendant le sac de Rouen, en 1562.

M. l'abbé Paumier, s'inspirant heureusement de cet exemple, demanda que la Maîtrise et les musiciens qui s'adjoignaient à elle aux jours de grande fête fussent placés sur le nouveau jubé, et il appuya sa demande par d'excellentes raisons pratiques : 1° disait-il, *la musique perd la plus grande partie de son effet par les tapis qui absorbent les sons et par le jubé, dont l'interposition les empêche de se répandre dans le reste de l'église; 2° le grand nombre obligé des musiciens nuit essentiellement à la pompe des cérémonies et produit du désordre dans le chœur, tandis qu'autour des grilles du chœur il y a une affluence de curieux montés sur les chaises.....*

On reconnut la valeur de ses raisons; mais on leur opposa celles-ci : *Cette disposition quasi-théâtrale devait attirer constamment sur le jubé l'attention des fidèles*, premier inconvénient; autre inconvénient encore plus grave : *le jubé où aurait lieu tout le mouvement des musiciens formait le couronnement de l'autel du Vœu où était conservé le Saint-Sacrement;* enfin, et cette dernière raison suffisait à elle seule à faire ajourner le projet : il n'y avait point d'escalier pour accéder au jubé

et l'argent manquait pour en faire construire. Cependant, comme moyen terme, on arrêta qu'aux jours de fête solennelle *les musiciens seraient placés dans la chapelle des enfants de chœur, en face du trône de Mgr l'archevêque et, qu'en cas d'obstacle à cette disposition, les musiciens resteraient provisoirement dans le chœur même.*

Cette décision, que les circonstances défavorables imposaient peut-être, était loin de mener au but cherché par M. Paumier. La chapelle des *enfants de chœur,* assignée aux musiciens, et qui devint plus tard la chapelle *des douze apôtres,* est celle où se trouve aujourd'hui le tombeau du cardinal de Bonnechose. En vérité les musiciens, placés dans cet endroit, dégageaient le chœur ; mais ils ne devaient plus être entendus que par la plus petite partie des fidèles. Cet argument était-il de nature à impressionner fortement en faveur de son projet ceux que M. Paumier avait essayé de convaincre de son utilité pratique ? Sans aucun esprit de critique, nous ne le pensons pas.

On paraissait avoir si peu songé jusqu'alors au légitime désir que pouvaient éprouver les fidèles de suivre, autrement que par les yeux et les oreilles de la foi, les chants et les cérémonies dont on se montrait fier à juste titre ! C'était affaire d'habitude depuis longtemps contractée, car peu à peu on s'était écarté de l'esprit qui avait d'abord présidé à la construction des *jubés.* En principe, le jubé n'était qu'une sorte de pupitre, d'ambon, de lieu élevé, *où l'on chantait l'Épître et l'Évangile, où l'on prêchait, où l'on bénissait le peuple, etc.* (1). On en vint à faire du jubé une barrière qui séparait le chœur de la nef. A Rouen, le nouveau jubé fut une véritable muraille qui divisa la Cathédrale en deux parts (2), de telle sorte que ceux-là seuls qui se trouvaient dans le chœur, ou autour du chœur, pouvaient jouir de l'harmonie des chants et de la belle ordonnance des offices, tandis que le plus grand nombre des fidèles se voyait privé de la part que la piété pouvait légitimement désirer dans ces édifiants spectacles.

Aujourd'hui que la Cathédrale nous est rendue dans la majesté de ses lignes, dans la profondeur et la variété de ses perspectives, nous nous demandons, non sans étonnement, comment put s'accomplir

(1) Grandcolas, *Anciennes liturgies,* tome Ier, p. 206.

(2) Voir au chap. XXI de l'*Histoire de la Cathédrale de Rouen,* par M. l'abbé J. Loth.

et être presque universellement acceptée et louée (1). l'intrusion, sous ses ogives élancées, de ce portique gréco-romain, aux formes élégantes mais froides, qui fut le nouveau jubé.

Celui-ci ne remplaçait l'ancien ni dans sa conception, ni dans son caractère. Il fut un enrichissement inutile et regrettable. Il masqua le chœur au lieu de l'embellir. Il rompit la perspective harmonieuse de la nef et produisit toujours un effet mauvais parce qu'il gâtait les proportions du splendide édifice. On n'avait pu le faire entrer dans la Cathédrale que par une grave erreur de goût et en méconnaissant l'esprit et le symbolisme de nos admirables monuments de l'art ogival.

Vers 1825 on enleva les panneaux qui fermaient l'entre-colonnement derrière les autels du Vœu et de Sainte Cécile et l'on démolit l'unique escalier qui donnait accès à la tribune. Le jubé restait par là même sans aucun but.

Lorsqu'on se décida à en tirer quelque utilité on lui fit perdre beaucoup de sa valeur intrinsèque très réelle et que nos critiques, d'ailleurs justifiées, ne tendent pas à méconnaître. Les deux escaliers étroits et incommodes qu'on y ajouta en façade alourdirent ses formes et lui ôtèrent à peu près toute la valeur artistique qu'il pouvait avoir en lui-même. Du reste, qu'on y fît chanter solennellement l'Évangile aux grandes fêtes; qu'on l'utilisât en y plaçant des instruments ou des voix ; qu'il servît à la décoration et aux illuminations des saluts du Saint-Sacrement, l'inconvénient majeur de sa présence devant le chœur et le sanctuaire n'en était seulement qu'atténué, et, peu à peu, on arriva à souhaiter vivement sa disparition.

Mgr de Bonnechose fut un des premiers à se rendre compte du mouvement des esprits contre le jubé moderne. Dès lors il prépara sa suppression.

Malgré la défaveur presque générale dans laquelle le jubé était tombé, cette suppression n'était point chose aisée à Rouen où le sentiment de la possession et l'esprit traditionnel et coutumier ont une si grande puissance.

(1) Voir l'*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, par M. l'abbé J. Loth, page 242 et suiv.

Le jubé eut ses partisans, peu nombreux, il est vrai, mais ardents et convaincus. Ils exposèrent leurs raisons, exprimèrent leurs regrets et obtinrent que la cause traînât en longueur. Elle fut définitivement perdue le 5 juin 1883 (1) et la suppression ne tarda pas à être un fait accompli (2).

Ainsi que nous l'avons dit, M. l'abbé Paumier demanda à utiliser le jubé pour y placer les musiciens aux jours des grandes fêtes, alors que l'escalier qui y donnait accès avait été démoli. L'insuccès de sa proposition ne le découragea pas. Il la renouvela deux et trois fois sans obtenir un meilleur résultat. Mgr le prince de Croy, qui avait accepté le projet de son maître de chapelle, fit connaître ses intentions à la Fabrique. Celle-ci chargea alors M. Alavoine, architecte du Gouvernement, de construire les deux escaliers nécessaires (3) et la Maîtrise put prendre possession du jubé le jour de la fête de Noël de l'année 1828 (4).

(1) Jour où Mgr de Bonnechose célébrait ses noces d'or.

(2) La démolition du jubé fut au nombre des premières œuvres de l'épiscopat de Mgr Thomas, qui succéda, en 1884, sur le siège de Rouen, au cardinal de Bonnechose.

(3) Marché fut passé avec l'architecte, le 30 oct. 1828, pour les deux escaliers du jubé, au prix de 1,829 fr. 90 c.

(4) Des partisans du jubé nous ont reproché de n'avoir pas réclamé sa conservation au *nom de la musique*, comme eux la réclamaient au nom *des principes, de la tradition, de l'art et même de la solidité de la Cathédrale* (!). Il est certain que l'exemple de M. Paumier nous condamnerait si, d'une part, nous avions eu l'honneur d'être appelé à donner un avis pour ou contre la suppression du jubé, et que, d'autre part, les choses eussent été absolument les mêmes en 1884 qu'en 1828. Mais elles avaient été profondément modifiées. Aux *serpents*, aux *violes* et *violoncelles*, de M. Paumier, on a avantageusement substitué depuis un orgue d'accompagnement loin duquel les chanteurs ne peuvent être placés isolément ou en groupe sans de très grandes difficultés pour l'exécution. Puis, par suite de l'enlèvement du plancher qui fermait la lanterne de la tour centrale, depuis le mémorable incendie de 1822, l'emplacement du jubé est devenu, nous l'avons expérimenté plus d'une fois, très défavorable à la musique. Mais, au reste, pourquoi la musique eût-elle fait passer, dans la discussion alors engagée pour ou contre le jubé, son intérêt particulier avant l'intérêt général et la satisfaction quasi-universelle ? Si nous avions personnellement un désir à exprimer ou un vœu à émettre relativement au placement de la Maîtrise dans la Cathédrale, nous souhaiterions, en nous appuyant d'exemples assez nombreux, une vaste tribune placée dans l'un des transepts et ornée d'un orgue d'accompagnement ; ou mieux encore et toujours en nous inspirant de modèles dignes d'être imités, nous souhaiterions que l'autel-majeur fût placé au bas du chœur, presque à la naissance de la lanterne centrale. Il y a là, entre les quatre gros pillers qui supportent la flèche, un bel espace à ménager pour les cérémonies, dont on jouirait pareillement de la nef principale et des deux vastes transepts. La Maîtrise serait

Moins de deux ans après le jour où M. Paumier avait eu la satisfaction de voir ses vœux remplis, la Maîtrise entrait dans une des phases critiques de son histoire.



placée au chevet du chœur avec un orgue d'accompagnement divisé en deux parties, de manière à laisser entièrement libre la belle perspective de la chapelle de la sainte Vierge. Les avantages de cette dernière disposition ont déjà été appréciés à la Cathédrale puisque, depuis de longues années, pour la cérémonie de la première communion, on y dresse un autel à l'endroit que nous désignons. On fit de même lors des cérémonies de la bénédiction de la statue du vénérable de la Salle, le 2 juin 1875, et en d'autres circonstances très solennelles, telles que le sacre de Mgr Billard, le 24 juillet 1881, et tout récemment pour la messe de la croix rouge (26 février 1891), et le service funèbre pour le repos de l'âme des officiers et soldats du 28e régiment de ligne (13 juin 1891).

Pour des causes qui ne sont que trop faciles à expliquer, les ressources de la Fabrique diminuaient.

Depuis que la Révolution avait dépouillé les églises, les institutions dépendantes de ces églises qui avaient pu renaître, vivaient presque toutes dans un malaise continuel. Les maîtrises étaient de ce nombre. Le Gouvernement, il est vrai, accorda dès le principe, aux églises, pour leurs maîtrises, des allocations assez larges. Mais, sujet lui-même à tant de fluctuations, vivant au milieu de tant de divisions et d'incertitudes, il ne pouvait répondre qu'il tiendrait le lendemain la promesse faite la veille. L'allocation sur laquelle on comptait se faisait attendre ou n'arrivait pas; ou bien, si elle arrivait, c'était plus d'une fois considérablement diminuée et avec une forte déception pour ceux qui l'attendaient.

A Rouen, la Maîtrise fut toujours la première à pâtir de ces embarras financiers dont les administrations qui s'y sont succédé, ont eu toutes plus ou moins à souffrir.

En vérité, une maîtrise quelque peu organisée coûte fort cher à entretenir. La bonne musique exige, avec du talent et du savoir, beaucoup de travail, de temps, et, par suite... d'argent. Cependant la musique n'est point, à l'église, une chose absolument de luxe. Elle a son rôle important dans la liturgie : elle est intimement liée à ses cérémonies les plus imposantes et c'est à elle qu'est donnée la part la plus vivante et, dans une certaine mesure, la plus touchante de nos offices catholiques. Malheureusement, on a trop généralement oublié qu'elle exige du savoir, du travail et du temps, et en y regardant seulement d'un peu plus haut et d'un peu plus près, on trouverait facilement dans la méconnaissance de ce que la bonne musique exige, la raison vraie de l'état de dépérissement et de discrédit dans lequel sont tombées, un peu partout, nos plus belles mélodies grégoriennes, qui sont la musique officielle de l'Église.

Nous le répétons, une maîtrise digne de ce nom ne peut pas ne pas exiger des dépenses relativement considérables.

La Maîtrise de Rouen, sous l'excellente administration de M. Poidevin, coûtait de huit à neuf mille francs par an, et dans certaines années, de neuf à dix mille francs. (Séance de la Fabrique, du 1er février 1812.)

Il y avait alors dix enfants seulement, pas de ténors, ce qui ne permettait pas de chanter à quatre voix. L'exécution était bonne, mais le répertoire des moins variés, attendu qu'on n'achetait pas de musique et qu'il n'y avait d'autre bibliothèque musicale que les trois volumes de motets de Choron, et les psaumes de Martini. On ne chantait pas de faux-bourdons tous les dimanches. Il n'y avait pas de maître de musique en dehors du maître de chapelle.

Ce ne fut qu'en 1824, d'après le désir des chanoines et par l'initiative de la Fabrique, ainsi que nous l'avons dit, que l'on commença à avoir des faux-bourdons tous les dimanches, des messes avec accompagnement d'orchestre aux grandes fêtes.

Les enfants restèrent dix, mais on leur donna un maître de musique pour les former au clavecin ; on augmenta le chœur de deux ténors et d'un contrebassiste. Les dépenses s'élevèrent alors à une douzaine de mille francs annuellement.

Cette période relativement brillante atteignait son apogée, en 1830, lorsqu'elle fut brusquement interrompue.

Dans la séance du 3 décembre, un membre de la Fabrique jeta le premier cri d'alarme : les ressources diminuaient d'une manière inquiétante. Comme premier remède on supprima la musique qui se faisait au jubé les jours de fêtes solennelles parce que, en rendant nécessaire l'adjonction à la Maîtrise de plusieurs musiciens étrangers, elle occasionnait quelques frais. Ce n'était là qu'un commencement. La crise dans laquelle on était entré allait bientôt devenir plus grave. Le 23 décembre, vingt jours seulement plus tard, le président de la Fabrique donnait lecture, au Conseil réuni, d'une lettre du Ministre des Cultes. Dans cette lettre, datée du 15 décembre, le Ministre annonçait qu'il se trouvait forcé de réduire à 3,000 francs la somme de 5,000 francs qui était précédemment allouée par le Gouvernement pour la Maîtrise, et ce, à partir du 1er janvier 1831.

Séance tenante, le Conseil décida qu'à partir du 31 janvier le nombre des enfants serait réduit à six et que la somme de 6,600 francs, allouée au directeur, serait elle-même diminuée de 2,000 francs.

M. Poidevin avait connu, lui aussi, ces décourageantes réductions.

En 1814 on supprima momentanément deux enfants. En 1816, le

Gouvernement tardant à payer l'allocation promise, la question de la suppression de la Maîtrise fut posée par le président de la Fabrique, M. Malleux, vicaire général. Toutefois, le Conseil fut d'avis de différer cette suppression, dans l'espoir que le Gouvernement payerait incessamment, ce qui arriva.

Mais ces crises, qui au temps de M. Poidevin ne furent que très courtes, ou simplement menaçantes, s'accentuèrent de jour en jour sous M. Paumier, jusqu'à une extrême gravité.

Inspiré par le désir d'en conjurer autant que possible l'effet désastreux, le maître de chapelle proposa d'adjoindre aux six enfants qui restaient à la Maîtrise d'autres enfants, externes, qui suivraient avec eux les cours et les leçons. La crainte des inconvénients qui pouvaient résulter de ce mélange fit repousser son projet. On procéda à de nouvelles réductions. Le maître de musique qui avait obtenu, en 1829, une augmentation sur son traitement, le vit ramener au chiffre ancien (600 francs). Les honoraires du médecin (M. Vigné, qui avait succédé, en 1821, à M. Tréhet, choisi en 1810 pour donner ses soins aux enfants) furent abaissés de 150 francs à 100 francs. (Séance du 15 février 1831.)

Les chantres et les serpentistes eux-mêmes n'échappèrent pas à ces réductions successives. Dans la séance du 28 mars 1831, on diminua :

Sur le traitement	du 1er serpentiste	50 fr.
—	du 2e serpentiste	100
—	de 5 chantres, chacun 50 fr.	250
—	du dernier chantre	100
Enfin, on supprima la contrebasse		400

Inutile de dire que les deux ténors choisis pour chanter le contrepoint avaient déjà disparu.

La Maîtrise, ainsi amoindrie, put voir s'écouler une année sans subir de nouvelles épreuves. Toutefois, la situation ne s'était pas améliorée, et ce temps de répit ne devait que la préparer à des atteintes plus rudes encore.

La séance de la Fabrique du 5 mars 1832 ouvrit une autre série de jours malheureux. Les administrateurs constatent que *la Maîtrise*

coûte 5,496 fr. 65 c., sur laquelle somme le Gouvernement ne donne que 3,000 francs. Il résulte du chiffre général de la dépense annuelle, *que chaque enfant coûte 900 francs, prix plus élevé qu'en beaucoup de pensionnats de Rouen. Dans l'état de pénurie de la Fabrique, on serait tenté de mettre en question l'utilité de la Maîtrise, par rapport à l'Église et aux enfants eux-mêmes, comparée aux frais qu'elle cause, et de regarder l'allocation du Gouvernement comme un bienfait onéreux et qu'il serait presque à propos de répudier. Mais on pensera, sans doute, que cette institution doit être conservée, sinon pour le parti qu'on en tire, au moins par respect pour la tradition. Dans ce cas, il est hors de doute qu'on doit introduire dans son régime des économies telles qu'elle ne coûte réellement et strictement que les 3,000 francs à recevoir du Gouvernement. On aurait ainsi une économie d'environ 2,400 francs.*

Le budget de la Maîtrise fut donc dressé et arrêté sur les bases suivantes : *Traitement de M. Paumier, chargé de l'enseignement du latin, écriture et musique, 1,000 francs.*

Nourriture et soins à donner aux enfants, 3,000 francs.

Le maître de clavecin est supprimé et le traitement de l'organiste abaissé à 500 francs. (Séance du 23 mars 1832.)

On touchait à la dernière période de cette lamentable crise. Au mois d'avril suivant, une circulaire du Ministre des Cultes supprimait l'allocation du Gouvernement aux maîtrises. La pauvre Maîtrise de Rouen, qu'on avait pris tant de peine à faire revivre, n'avait plus qu'à succomber.

Cependant elle ne succomba pas. La générosité du cardinal de Croy s'interposa pour éviter ce cruel dénouement, par lequel tant d'efforts eussent été stérilisés, tant de bonnes volontés, de dévouements et de talents rendus inutiles, tant d'espérances ruinées.

Après avoir entendu, dans une séance extraordinaire qui se tint à l'archevêché, les doléances de la Fabrique, réduite à l'impuissance par la décision que le Gouvernement s'était vu obligé de prendre, Monseigneur déclara qu'il se chargeait de pourvoir à l'entretien de la Maîtrise, ne laissant à la Fabrique que le soin du matériel.

Malgré cette intervention si bienveillante et si opportune qui garantissait l'existence de la Maîtrise, M. Paumier songea à quitter sa charge de directeur et maître de chapelle. Les jours d'une existence

précaire et menacée qui avaient suivi ses brillants succès l'avaient fatigué et découragé. Il se retira au mois de septembre 1832, laissant après lui le souvenir d'un musicien distingué. S'il ne fut point compositeur, il sut donner, dans l'exécution, des preuves de savoir-faire et de goût qui lui firent une réputation non sans relief.

A cause de ces qualités même, son remplacement ne se fit pas sans quelques difficultés ; et, comme on ne trouva pas alors, dans le clergé diocésain, un homme réunissant aux aptitudes de directeur la science et les talents de maître de chapelle, force fut de dédoubler les deux charges.

Mgr de Croy nomma comme directeur M. l'abbé Gruchy.

M. Adolphe Godefroy qui, dans la dernière tourmente, avait sombré en tant que maître de clavecin, revint sur l'eau en qualité de maître de chapelle.

M. Pierre-Louis Gruchy (1) n'était pas encore prêtre lorsqu'il fut nommé directeur de la Maîtrise. De conscience timorée, il n'entra dans les ordres majeurs qu'après de longues hésitations et reçut l'ordination sacerdotale seulemement en 1835. Avant de diriger la Maîtrise de la Métropole, il avait été attaché comme professeur au pensionnat fondé par M. l'abbé Motte, curé de la Cathédrale, et remplissait en même temps les fonctions de diacre d'office dans l'église de Saint-Maclou.

M. Gruchy fut un humaniste de bonne école et un excellent professeur. Sous une écorce un peu rude, il cachait un esprit délicat et un bon cœur. Ses élèves le vénéraient : ils le craignaient aussi, car, dur à lui-même et austère pour les autres, il renouvela à la Maîtrise le régime de sévérité un peu exagérée auquel les maîtrises des temps passés avaient été trop de fois soumises.

Il n'eût pas d'autre maître avec lui pour le seconder. De fait, en dehors d'un abbé Lemeilleur, clerc du séminaire, nommé maître de

(1) Une grande partie des notes qui nous ont servi à écrire l'histoire de la Maitrise, de 1832 à 1844, nous a été fournie par M. l'abbé Gasse, actuellement curé de la paroisse du Mont-aux-Malades. M. l'abbé Gasse est entré, comme élève, à la Maitrise, en 1834.

latin à la Maîtrise, dans les derniers mois de M. Poidevin (1) et qui dut quitter ce poste à l'arrivée de M. Paumier, nous ne croyons pas que l'emploi de second maître ecclésiastique à la Maîtrise, prévu par l'ordonnance de Mgr Cambacérès, ait jamais été rempli. Sous la gestion de M. Gruchy, le suppléant du directeur, pour la surveillance et la discipline, n'était autre que le doyen des enfants de chœur. Ce titre de doyen des enfants de chœur n'était point un vain titre. Il conférait dans ce temps-là, à celui qui en était revêtu, une autorité incontestée sur ses condisciples, à laquelle aucun d'eux n'eût osé résister (2).

M. Gruchy ayant été chargé de la direction de la discipline et du latin, le soin de la musique fut mis, avons-nous dit, aux mains de M. Adolphe Godefroy. Celui-ci appartenait déjà à la Maîtrise, depuis 1824, en qualité de professeur de clavecin. Il avait remplacé M. Naudin, nommé en 1820, sur la demande de M. l'abbé Paumier. Naudin, l'un des premiers élèves de M. Poidevin, à la Maîtrise, était un bon musicien, mais il ne sut pas garder le poste qui lui avait été confié. On dut le congédier. M. Adolphe Godefroy, qui fut choisi à sa place, était déjà organiste à la Cathédrale, charge dans laquelle il avait succédé à son père, appelé par la Fabrique, en 1814, à prendre la succession de M. Maurger au grand orgue.

M. Adolphe Godefroy, élève et ami de Goulé, fut un musicien de savoir. Si la période assez longue pendant laquelle il eut à s'occuper de la musique à la Cathédrale n'a pas laissé de meilleurs souvenirs et paraît avoir été notablement inférieure, dans ses résultats, à celles qui l'avaient précédée, nous devons l'attribuer aux circonstances défavorables au milieu desquelles M. Godefroy eut à exercer ses talents. Pas encouragé, peu payé, avec des éléments absolument insuffisants, c'eût été merveille qu'il maintînt la Maîtrise à la hauteur satisfaisante où ses prédécesseurs, depuis 1809, avaient pu la faire monter.

D'ailleurs, il avait sur M. Poidevin et M. Paumier, cette infé-

(1) 1er février 1820.

(2) Les charges et devoirs du doyen et du sous-doyen des enfants de chœur sont détaillés dans le règlement de M. Baroche, art. 2, 3, 7, 10, 12, 13 (voir chapitre I, page 161).

riorité considérable que sa situation de professeur, dont les leçons étaient fixées par un règlement assez peu souple, ne lui permettait pas de donner à la culture musicale des enfants tout le temps qui pouvait être nécessaire.

Le nombre des enfants fut bientôt ramené à dix (1). M. A. Godefroy s'attacha surtout à faire de ces enfants d'excellents lecteurs, capables de déchiffrer à première vue de la musique même difficile et compliquée. Il paraît avoir négligé, faute de temps sans doute, la culture de la voix et la perfection du chant. Disons, à son excuse, que, de son temps, les motets se chantaient presque toujours au grand orgue, par les enfants, habituellement seuls, à une ou deux voix, lui-même étant au clavier. Ceux qui se plaignirent le plus de la manière dont les enfants chantaient alors et en firent à plusieurs reprises des reproches au maître de chapelle (2), étaient placés dans le chœur (derrière le jubé, qui empêchait les voix d'arriver facilement jusqu'à eux), et ne se rendirent peut-être pas suffisamment compte des difficultés dont il avait à triompher.

On songea plusieurs fois à remplacer M. A. Godefroy, même comme organiste : néanmoins, il conserva ses fonctions à la Cathédrale et à la Maîtrise jusqu'après la mort du cardinal de Croy.

Pendant la période de 1832 à 1846, la Maîtrise eut peu d'occasion de paraître, en dehors des offices de la Cathédrale. Elle fut appelée, le 13 octobre 1834, à participer à une cérémonie dont le souvenir doit être conservé dans ses annales. Ce jour-là eut lieu, en très grande pompe, l'inhumation du cœur d'Adrien Boïeldieu, légué, par sa veuve, à la ville de Rouen.

(1) Au mois d'octobre 1835, la Fabrique veut bien contribuer pour 500 francs aux frais de la Maitrise. L'allocation du Gouvernement est de 2,000 francs, auxquels le Conseil général ajoute 500 francs.

(2) Sur les observations faites par plusieurs membres que les enfants de chœur ne paraissent pas, depuis longtemps, faire de progrès dans la manière de chanter, et qu'il y aurait lieu de penser à en attribuer la cause au manque de soin ou de capacité de la personne chargée de les enseigner, MM. Détancourt et Rousselin sont invités, par l'Assemblée, à vouloir bien examiner si effectivement les enfants de chœur ont fait en cela quelques progrès et en faire leur rapport à la prochaine assemblée. (Reg. de la Fabr., séance du 6 avril 1848.)

Boïeldieu, qui avait été autrefois à la Maîtrise, le « petit Boïel », devenu un célèbre compositeur lyrique, venait de mourir, plein de gloire, dans sa maison de Jarcy, près de Paris, à l'âge de cinquante-huit ans. La ville de Rouen s'honora de posséder cette précieuse dépouille et donna le plus solennel éclat à ses funérailles. Quelques extraits d'une brochure qui fut publiée alors (1) donneront à nos lecteurs l'idée des honneurs rendus, par la ville de Rouen, au grand artiste que la France et l'art venaient de perdre.

....

« A dix heures et demie, les cloches de la Cathédrale commencèrent à sonner l'office des morts, et, pendant leurs lugubres tintements, les autorités civiles et militaires, les artistes, les diverses députations et les personnes conviées à escorter le cœur, arrivaient successivement dans le grand salon doré de l'Hôtel-de-Ville, et prenaient rang d'après le cérémonial usité.

« A onze heures moins un quart, les roulements des tambours drapés du 25ᵉ régiment de ligne et de la garde nationale, placés à droite et à gauche de la chapelle ardente, annoncèrent le départ du funèbre cortège.

....

« Pendant la marche du convoi de douleur, les roulements lugubres des tambours voilés et les sons imposants des musiques militaires, exécutant des airs funèbres, s'étaient fait alternativement entendre au milieu du religieux silence de la foule.

« La vieille et noble basilique s'était toute vêtue de deuil ; ses faisceaux de colonnes, jusqu'à leurs premiers chapitaux, étaient tendus de noir, avec des litres blanches semées de larmes ; au-dessus des ogives de la nef, et partant des secondes, arcades retombaient des draperies en festons dont les pentes venaient rejoindre les tentures des piliers.

« Sur chacun de ces piliers, on voyait, alternativement, une palme de gloire et le chiffre du mort.

« Plus de quarante lampes funéraires, de dimensions énormes,

(1) *Honneurs rendus à Boïeldieu, après sa mort, à Rouen, sa ville natale.* Rouen, imprimerie de Nicétas Periaux.

pendaient du haut de la voûte, et formaient, dans la longueur de la nef, une ligne de feu et de gerbes de lumière. Ces lampes et ces tentures, venues de Saint-Denis, n'avaient servi, jusqu'alors, qu'aux funérailles des rois.

L'orchestre en gradins était placé au-dessous de l'orgue et avait été construit d'après les plans de M. Alavoine, architecte renommé, chargé de la construction de la flèche commencée sur la Cathédrale et qui doit s'élever plus haut qu'aucun autre monument européen.

. . . .

« A peine le cortège avait-il franchi le seuil de l'église, que les deux cent cinquante musiciens composant l'orchestre, sous l'habile direction de M. Schaffner (1), firent entendre la magnifique marche de Beethoven.

« Beethoven a aussi fourni sa carrière d'harmonie ; ainsi, c'était un mort qui saluait un mort ! Noble communauté des grands talents, ils s'entre-servent les uns et les autres, et le chef-d'œuvre de celui-là ajoute au triomphe de celui-ci.

« Un passage au milieu de la multitude de femmes et d'hommes en deuil qui remplissait la Cathédrale, avait été avec peine réservé pour le cortège...

« Majestueux et lent, il chemina à travers la foule jusqu'au catafalque qui avait été élevé au milieu de la croix de l'église, en face du jubé.

« Ce catafalque s'harmonisait, par son style, avec l'architecture de la vieille basilique de Notre-Dame.

« Sa hauteur était de quarante-quatre pieds ; sa forme, celle d'une chapelle gothique à quatre faces ouvertes et surmontées de hauts frontons aigus. Les supports des ogives et de la pyramide qui les dominait étaient ornés de statues dans leurs niches et de figurines posées sur les huit clochetons des angles.

« Comme l'harmonie avait fait la gloire de Boïeldieu, pour embellir son cénotaphe, on avait eu recours aux chœurs célestes, et ce n'était que des anges et David avec sa harpe, et sainte Cécile avec son orgue, que l'on avait placés dans les décors du catafalque.

(1) M. Schaffner était alors chef d'orchestre au Théâtre-des-Arts.

. . . .

« Plus de huit cents lampes de cire brûlaient sur les gradins noirs qui dépassaient les galeries, les clochetons et les frontons gothiques; sur le faîte du monument, un archange à genoux priait pour le chrétien trépassé.

« L'ensemble de ce catafalque, monté sur trois marches recouvertes de tapis de deuil, était imposant. Le convoi, en passant sous ses voûtes, y déposa le cœur.

« Quatre hauts candélabres de bronze, une lampe funèbre en fer, brûlaient dans cette chapelle ardente toute tendue de draperies noires, brillantées de mille et mille larmes d'argent, et qui, étant ouverte sur ses quatre faces, laissait les yeux de tous voir le cœur et la lyre du mort pour lequel on était venu prier.

« Un peu après onze heures, la messe commença à l'autel, et l'orchestre en accompagna toutes les parties sacrées.

« L'exécution de cette magnifique messe de *Requiem* a été digne de Boïeldieu, et, depuis bien des années, les voûtes saintes n'avaient retenti de tels accords, car aucun compositeur n'a mieux traduit le grandiose saisissant de nos hymnes de mort que Cherubini.

« L'émotion de tous était grande, en entendant ces sublimes accents montant de derrière un long rideau de crêpe à demi-transparent; mais cette émotion s'accrut encore, lorsque plusieurs de messieurs les exécutants, amateurs et artistes, étant descendus des gradins de l'orchestre, traversèrent la longueur de la nef et vinrent, sur les marches du cénotaphe, chanter à l'entour du cœur une prière de l'église...... »

Une autre cérémonie, à laquelle les enfants de la Maîtrise prenaient part chaque année, était la messe en l'honneur de sainte Cécile, chantée avec accompagnement d'orchestre, par la Société philharmonique, dans la chapelle du Lycée. Ces enfants, qui avaient de la voix et que leurs exercices journaliers de solfège rendaient bons lecteurs, apportaient un concours apprécié à la partie de sopranos composée par les dames sociétaires.

Leur mode de recrutement assurait un choix de voix exceptionnel. L'entrée à la Maîtrise était gratuite et au concours; les places de plus en plus recherchées. Avant le concours, le maître de chapelle passait

dans toutes les écoles de la ville et désignait, après les avoir fait chanter, les enfants qui pouvaient se présenter au grand concours qui avait lieu dans le chœur même de la Cathédrale, en présence du Président de la Fabrique, du grand-chantre et de quelques membres du Chapitre. Une année, il se présenta ainsi plus de cent candidats pour une ou deux places à donner. Un des lauréats de ce mémorable concours, devenu prêtre par la suite, nous a raconté que, pendant qu'on essayait sa voix, en lui faisant chanter, à son tour, les notes de la gamme, sur le mot *amen,* son père, placé derrière lui et désireux qu'il l'emportât sur les autres, lui disait à l'oreille, par manière d'encouragement à bien user de tous ses moyens vocaux : « Tiens bon petit, ne lâche pas ! » Il ne « lâcha pas » et fut admis.

Mgr le prince de Croy, qui s'était si généreusement chargé de pourvoir lui-même aux besoins des enfants de la Maîtrise, lorsque la Fabrique se vit impuissante à y subvenir, ne cessa de leur témoigner une particulière bienveillance. Chaque année il leur faisait l'honneur de les inviter à dîner à sa table, le lendemain de Pâques, et les petites douceurs qu'il leur envoyait de temps à autre leur faisaient oublier la frugalité du régime ordinaire de la Maîtrise et les sévérités du père Gruchy (1).

(1) Les enfants dînaient chez le cardinal en habit de clerc. La première fois que l'honneur de cette invitation princière leur fut fait (en 1835), on leur donna des soutanes rouges neuves et le bon prince, en les recevant, leur dit : « Eh bien ! mes petits enfants, nous allons dîner entre cardinaux. »





CHAPITRE III.

DE 1844 A 1859.



SON Éminence le Cardinal prince de Croy s'endormait dans la paix du Seigneur le 1er janvier 1844, laissant à la Maîtrise le pieux souvenir d'un protecteur généreux.

Huit mois plus tard, Mgr Blanquart de Bailleul venait prendre possession du siège de Rouen (1er août 1844). Une ère nouvelle de prospérité allait s'ouvrir pour la Maîtrise.

Prélat d'une haute intelligence et d'un cœur excellent, Mgr Blanquart de Bailleul apportait à Rouen le charme d'une urbanité exquise et la noblesse d'un grand caractère, qui avaient marqué son administration à Versailles, d'abord comme secrétaire et comme vicaire général de Mgr Borderies, ensuite comme évêque, depuis 1833.

Nature d'élite, « il avait, » dit un de ses biographes (1), « un goût très vif pour tout ce qui constitue l'art, et principalement l'art chrétien. Il avait lui-même, dans sa jeunesse, cultivé avec succès l'une des branches les plus délicates et les plus aimables de l'art, la musique. Non-seulement il exécutait avec talent sur le violoncelle, son instrument de prédilection, la musique classique, mais encore il s'essaya à composer plusieurs mélodies d'un goût et d'une inspiration suaves. Si plus tard, en entrant au service de l'Église, il délaissa la pratique de la musique, il en conserva toujours l'amour, et rien ne le touchait plus que les chants religieux exécutés avec soin et sentiment. »

On comprend qu'avec ces qualités et ces inclinations personnelles Mgr Blanquart de Bailleul ait, dès son arrivée à Rouen, porté son attention sur la composition du chœur de la Cathédrale et sur la Maîtrise. Hélas ! un ou deux serpentistes et six chantres ne durent pas lui représenter un grand luxe pour le chœur ; quant à la Maîtrise, ses dix pauvres enfants, routinés, mal formés au chant, peu ou point soutenus par les voix d'hommes, et qu'on utilisait, d'ailleurs, d'une manière assez maladroite dans la musique des offices, durent produire sur l'esprit de l'éminent prélat une impression de pauvreté et d'abandon, et lui firent juger de suite combien une réorganisation complète était devenue nécessaire. Le nouvel archevêque se mit incontinent à l'œuvre et étudia les moyens de rendre au chant de la Cathédrale sa dignité, et à la Maîtrise son ancienne valeur.

Les difficultés ne manquaient point à vaincre : car tout était ou à fonder ou à reprendre par le pied.

Depuis 1832, bien que Mgr de Croy eût toujours témoigné le plus paternel intérêt aux enfants de la Maîtrise, la musique à la Cathédrale n'avait pas cessé de décliner. On s'était obstiné à en faire sans les éléments convenables, et, chaque année, une somme assez considérable d'efforts et d'argent était dépensée presque en pure perte. De temps à autre on s'en prenait au maître de chapelle ; mais, ainsi que nous

(1) M. l'abbé J. Loth, *Hist. de Mgr Blanquart de Bailleul.*

l'avons dit, il nous est difficile de croire, en jugeant impartialement les choses, qu'il fût seul responsable de tout ce déclin de l'art à la Cathédrale, si l'art avait encore à compter pour quelque part dans la musique qui s'y faisait.

D'ailleurs, à cette époque, encore plus qu'aujourd'hui, on avait, dans certains milieux religieux, contre la musique en général, des préjugés aussi peu raisonnés que fortement enracinés, et d'aucunes personnes de piété et de vertu plus farouche qu'éclairée n'en parlaient qu'avec une sainte horreur. C'était à leurs yeux une cause assurée de perdition. Comme si, parce qu'il arrive, à de certaines époques, que des sculpteurs abusent de leur ciseau, des peintres de leurs pinceaux, des littérateurs, des orateurs, des poètes, de leur parole ou de leur plume pour pervertir et corrompre les intelligences et les cœurs, on pouvait s'autoriser de leurs méfaits pour proscrire les arts, la littérature, la poésie et l'éloquence. Nous n'avons nullement l'intention d'ouvrir ici une thèse que notre sujet ne comporte pas. Nous ne nous réclamerons même pas, au nom de la musique, qui a soutenu leur cœur, consolé leur piété, enflammé leur charité, guéri leur maladie, secondé leur zèle divin, de l'exemple de David, de sainte Cécile, de saint Grégoire, de saint François d'Assise, de saint Philippe de Néri, etc., etc. Nous allons seulement raconter un fait qui jettera quelque lumière sur l'un des genres de difficultés que la restauration de la Maîtrise put rencontrer à son principe.

Au moment où l'institution renouvelée commençait à fonctionner, le maître de chapelle, qui cherchait de tous côtés des sujets capables de la rendre florissante, fit la découverte d'un jeune enfant dont la voix fraîche et pure, l'instinct musical, les yeux limpides et la physionomie honnête et franche lui promettaient merveilles. Il n'hésita pas un seul instant à aller demander cet enfant à sa famille pour la Maîtrise. Les parents donnèrent leur consentement sans difficulté. Mais, telle et telle personne, ayant eu connaissance du fait, vinrent trouver le père et la mère pour leur représenter tous les dangers que leur fils allait courir et essayer ainsi de leur faire retirer le consentement donné. Comme l'enfant était déjà entré à la Maîtrise, des personnes influentes allèrent inutilement jusqu'à l'Archevêque. En fin de compte, ce fut sur l'esprit du bonhomme lui-même qu'on

essaya de peser. On le gourmanda, on le prêcha, on lui dit, pour le détourner de la Maîtrise et de la musique : « Mon pauvre enfant, à quoi pensez-vous donc ? Étudier la musique, pour devenir plus tard un chanteur de café-concert ! Si vous persistez à rester à la Maîtrise, mon pauvre ami, vous êtes perdu ! » Comme complément de la semonce on prononça son exclusion, pour trois mois, de l'école où il étudiait avant d'entrer à la Maîtrise, s'il n'y revenait pas de suite.

L'enfant resta ferme ; son père et sa mère, rendus hésitants par des démarches réitérées qu'on avait faites auprès d'eux, ne cédèrent cependant pas aux sollicitations dont ils furent l'objet. La Cathédrale eut un excellent soliste qui n'est point devenu pour cela un « chanteur de café-concert » et pas davantage un impie ou un libertin. C'est aujourd'hui un excellent père de famille, homme de foi pratique et musicien de talent. Nous ne le nommons pas, par une discrétion qui ne doit étonner personne. Mais nous dirions volontiers son nom à qui viendrait nous le demander. Lui-même pourrait raconter le fait dont nous venons de donner le récit avec les détails que nous tenons de sa bouche.

Ce fait ne fut point isolé. Le maître de chapelle n'en fut point découragé ni même surpris, attendu qu'un fait, moins étonnant sans doute, mais ayant une grande analogie avec celui-ci, et que nous allons raconter un peu plus loin, avait marqué les commencements de sa vocation musicale. Ce fait indique, avons-nous dit, un genre de difficultés que devait rencontrer, à son principe, la réorganisation de la Maîtrise. Mise à part la difficulté de convaincre tout le monde que les choses n'étaient point au mieux pour le décorum des offices de la Cathédrale, il y avait la difficulté de recruter le personnel nécessaire à une réforme qui s'imposait et la difficulté matérielle de la dépense que cette réforme devait entraîner. Le tact, la patience, la générosité, la volonté de Mgr Blanquart de Bailleul triomphèrent de tous les obstacles.

Comme la difficulté principale était de trouver un maître de chapelle capable de comprendre les vues de l'Archevêque et assez expérimenté pour les remplir (1), ce fut au soin de ce choix important

(1) M. A. Godefroy, que Mgr Blanquart de Bailleul trouva encore en fonction, comme

que Mgr Blanquart de Bailleul s'appliqua d'abord. Il y fut aidé par son cousin, Mgr Blanquart de la Motte. Celui-ci avait eu l'occasion de connaître à Boulogne, pendant les vacances qu'il y passait (1), un jeune musicien de talent que M. Danjou, le compositeur religieux et musicologue bien connu, venait de désigner avec éloge comme maître de chapelle de Saint-Vincent-de-Paul de Paris. Il le recommanda vivement à Mgr Blanquart de Bailleul qui le fit venir et le choisit comme maître de chapelle de la Cathédrale de Rouen. Ce jeune musicien était M. Charles Vervoitte.

« M. Charles Vervoitte (2) est né, le 21 mai 1820, à Aire, petite ville du Pas-de-Calais arrosée par la gracieuse rivière de la Lys. Ses parents, peu favorisés des biens de la fortune, étaient mieux partagés du côté de l'intelligence et du cœur et élevèrent leurs six enfants avec foi, honneur et dévouement. Dans ces saines et laborieuses contrées du Nord, les vertus domestiques fleurissent comme naturellement et sont traditionnelles dans tous les foyers. Le jeune Charles eut, dès l'enfance, un goût passionné pour la musique. Il lui venait en propre de son âme : car ses parents, loin d'encourager ses précoces dispositions, s'opposèrent de tout leur pouvoir aux premiers développements de sa vocation d'artiste. Ce fut le seul tort de ces dignes gens qui, ne comprenant rien à l'art, ne pouvaient s'imaginer, par un préjugé encore assez commun, qu'un honnête homme pût sérieusement y consacrer ses efforts et sa vie.

« Ce goût fut si fort et si profond chez l'enfant qu'il triompha de tous les obstacles. Il s'enfuyait à sept ans de la maison paternelle pour aller chez le ménestrel de l'endroit, le père Sirouis, essayer à la dérobée le plus invalide des violons, et il fit si bien qu'il épuisa bientôt le répertoire de son maître et devint son rival. Ses sœurs lui

organiste et comme maître de chapelle, était discuté depuis longtemps. On ne songea pas à le conserver davantage.

(1) La famille Blanquart de Bailleul était originaire de l'Artois et Mgr Blanquart de Bailleul était né à Calais.

(2) Nous empruntons les détails historiques que nous donnons sur l'enfance et la vocation musicale de M. Charles Vervoitte, à la notice que lui a consacrée M. l'abbé J. Loth (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1885), et, pour ne pas les déflorer, nous les transcrivons tels qu'ils sont sortis de la plume de l'aimable écrivain, élève et ami de M. Ch. Vervoitte.

avaient acheté, sur leurs économies, une guitare qu'il dissimulait avec soin aux regards paternels, et à laquelle il confiait, avec un bonheur facile à imaginer, ses premières inspirations. Quand le père était sorti, les sœurs faisaient sentinelle, et l'enfant s'en donnait à cœur joie. Un jour, pourtant, le père découvrit le secret : soit que les sœurs eussent manqué de vigilance, soit que les sons de l'instrument fussent venus jusqu'à lui, il surprit l'infortuné musicien en flagrant délit, brisa sa guitare et en jeta dans l'âtre les morceaux. La flamme se joua quelques instants avec ces bois harmonieux, que Charles regarda les larmes aux yeux et le cœur oppressé, et lorsqu'elle eut consumé le vieil instrument, les forces manquèrent à l'enfant qui défaillit. C'était son bonheur, son rêve, son âme qui s'évanouissaient. Cette crise lui fut propice : la mère alors intervint, et, grâce à ses tendres sollicitations, Charles obtint de son père la permission de suivre ses goûts ; ses visites au père Sirouis furent désormais aussi fréquentes que régulières.

« Il lui fallait, on le comprend, une éducation musicale plus sérieuse. Il alla se présenter, un jour, à M. Catouillard, organiste de Saint-Omer, et lui demanda, avec la confiance naïve de son âge, de faire de lui un grand musicien. Le digne homme se sentit touché de la grâce et des dispositions exceptionnelles de l'enfant et lui promit ses leçons. Charles fit donc, plusieurs fois par semaine, le voyage d'Aire à Saint-Omer, c'est-à-dire huit lieues, à pied et par tous les temps, et fut ainsi initié aux mystères de l'art qui faisait le rêve et l'enchantement de ses jeunes années. Que de fois nous l'avons entendu raconter ces voyages pénibles, entrepris avec tant d'audace et de joie ! Il revenait le cœur plein et bercé des plus douces pensées, répétant les chants qui murmuraient en lui aux arbres du chemin, aux brises du soir, aux étoiles du ciel, et composant, dans le calme de la nuit, qui le surprenait souvent en chemin, ses premières mélodies.....

« ... Un fait de cette époque de sa vie est caractéristique. Le maître d'école d'Aire ayant à s'absenter pendant une après-midi, confie la surveillance de sa classe au jeune Vervoitte, le plus assidu de ses écoliers. Le bonhomme parti, l'élève prend sa place, s'installe au pupitre, justement fier de son rôle. Tout à coup, une idée lui

vient, il se lève, court chez lui et en rapporte une partition toute copiée dont il distribue les parties à ses condisciples étonnés. « C'est « un chœur de ma composition, dit-il, nous allons le chanter. » On savait un peu de musique vocale à l'école d'Aire, comme dans toutes celles du Nord ; on se mit vite à l'œuvre. Charles divise par groupe ces gros enfants joufflus qui, subjugués par la supériorité de leur camarade, obéissent en silence, apprennent avec docilité leur partie et commencent la répétition. A la fin de la classe les élèves chantaient avec ensemble un chœur charmant, le premier jet de cette gracieuse composition, qui porta plus tard le nom du *Printemps*.

« A seize ans, Charles Vervoitte obtint, au concours, la place de maître de chapelle de la paroisse de Saint-Joseph de Boulogne. Sa jeunesse fit hésiter un instant les juges, mais son talent les décida. Ce fut alors qu'il connut Labarre, le célèbre harpiste, aussi savant harmoniste que virtuose incomparable, et il en reçut des leçons pendant son séjour à Boulogne. De dix-huit à vingt-quatre ans, M. Vervoitte put jouir des enseignements et des conseils de cet excellent maître, le seul, à vrai dire, qu'il ait eu. »

Dès qu'il eut trouvé le maître de chapelle qui paraissait apte à remplir ses desseins, Mgr Blanquart de Bailleul pressa la réorganisation de la Maîtrise. Le 13 août 1846 il réunit le Conseil de Fabrique de la Cathédrale et lui fait part de ses projets, dont l'économie est celle-ci : le nombre des enfants de la Maîtrise porté de dix à vingt au minimum; engagement des ténors nécessaires et d'un contrebassiste; formation d'un fonds de bibliothèque sérieux pour le répertoire habituel ; enfin, acquisition d'un orgue d'accompagnement qui doit être placé dans le chœur.

Les dépenses qui s'imposaient avant tout autres étaient d'abord celle de l'orgue (1) d'accompagnement (9 à 10,000 francs), puis celle de la musique pour le répertoire, un millier de francs environ. Afin d'aider à ces premières dépenses, Mgr Blanquart de Bailleul s'inscrivit lui-même pour la somme de 3,000 francs et les membres

(1) Cet orgue fut d'abord placé sans buffet. L'élégant buffet actuel n'y fut ajouté que plus tard.

du Conseil de Fabrique offrirent, séance tenante, une souscription collective de 1,000 francs.

L'orgue du chœur fut immédiatement commandé à la maison Ducroquet, de Paris. Pendant les travaux de construction et d'installation de cet orgue, Mgr Blanquart de Bailleul complétait, avec une intelligente sollicitude, la réorganisation de sa Maîtrise. M. Gruchy, qui en était directeur depuis 1832, était trop fatigué pour entrer dans la combinaison nouvelle. Il fut nommé chanoine honoraire et se retira sur la paroisse de Saint-Nicaise, où il mourut paralysé. M. l'abbé Langlois, alors professeur au Petit-Séminaire diocésain, fut appelé à prendre la direction de l'établissement, renouvelé et agrandi. Le choix de M. l'abbé Langlois comme directeur indique clairement par quelles préoccupations élevées Mgr Blanquart de Bailleul se laissait guider dans la restauration de la Maîtrise. A une institution si complexe par les éléments divers qui devaient nécessairement la composer il fallait une direction éclairée et sage, large et ferme, capable de faire converger les efforts et les aptitudes de chacun au but supérieur que l'on se proposait. Le nouvel archevêque de Rouen sut découvrir dans M. Langlois cet esprit ouvert et conciliant, ce caractère trempé, ce cœur pieux, cette intelligence cultivée dont il avait besoin pour son œuvre. Les quinze années que M. l'abbé Langlois avait passées, soit comme professeur, soit comme préfet des études, au Petit-Séminaire, où il était arrivé en 1831, n'étant encore que diacre, l'avaient fait suffisamment connaître.

Il quitta donc le Mont-aux-Malades « où il avait semé tant de savoir, de sueurs, de travaux et de prières, » dit son biographe, M. l'abbé Cochet, pour venir contribuer au succès de l'œuvre dont Mgr Blanquart de Bailleul lui confiait le soin. « A la tête d'un établissement si nouveau pour lui, » dit encore M. l'abbé Cochet, que nous continuons de citer, « M. Langlois fit preuve de cette grande capacité et de cette rare aptitude qu'il avait pour toutes choses.

« S'identifiant parfaitement au milieu dans lequel il se trouvait pour la première fois, il étudia, dans ses loisirs, l'histoire de la musique sacrée dans les anciennes cathédrales et dans celle de Rouen en particulier. Il pensait, avec raison, que les enseignements du passé sont toujours les plus solides éléments du présent et les meil-

leures garanties de l'avenir. Ce fut sous l'empire de cette idée qu'il publia sa *Revue des Maîtres de chapelle et des musiciens de la Métropole de Rouen* (1777-1783 (1), travail qui obtint une grande faveur auprès du public lettré et de l'Académie.

« Fixé désormais au pied de cette grande Cathédrale de Rouen, où il a désiré mourir, il s'attacha aux murs de cet auguste et séculaire édifice. Détachant quelques-unes des institutions qui avaient jadis animé ce monde de pierre, le digne représentant du moyen-âge chrétien, il prit une fois le vieil escalier de pierre de la bibliothèque, construit par le cardinal d'Estoutteville, et un autre jour le jubé de marbre si malheureusement refait, avec des débris de la Grèce antique, par le cardinal de la Rochefoucauld. C'est à ces deux inspirations monumentales, à ces deux témoins toujours parlants du passé que nous devrons les deux opuscules suivants, si justement appréciés par les archéologues et les bibliophiles : *Notes historiques et descriptives sur les jubés de la Cathédrale de Rouen ; — Recherches sur les bibliothèques des archevêques et du Chapitre de Rouen ; Nouvelles recherches sur les bibliothèques des archevêques et du Chapitre de Rouen.*

« Il fit plus : voyant combien s'effaçait chaque jour le souvenir des hommes pieux et savants qui avaient vécu, chanté, parlé et prié dans ces cloîtres déserts et sous ces arceaux séculaires, il eut la pensée de faire revivre, dans un vrai martyrologe, la dernière génération capitulaire du vieux Rouen. L'ancien Chapitre de la primatiale de Normandie était un vrai conseil de princes, une véritable assemblée de rois. Composé de cinquante-deux chanoines, l'élite de la science et de l'aristocratie du pays, ce grand corps ecclésiastique méritait une histoire : il en a trouvé une digne de lui. L'ouvrage de l'abbé Langlois est, à tous égards, un chef-d'œuvre de récit sobre et animé, véridique et émouvant tout à la fois. Aussi le succès a été tel qu'il a fallu promptement au public une seconde édition que l'auteur a enrichie d'un trésor de notes et de faits nouveaux. »

Cette citation, que nos lecteurs voudront bien nous pardonner d'avoir faite un peu étendue, prouve suffisamment en quelles excel-

(1) C'est de ce travail de M. l'abbé Langlois dont il est parlé dans l'avant-propos placé en tête de la présente histoire de la Maîtrise.

lentes mains Mgr Blanquart de Bailleul mettait la direction de la Maîtrise de la Cathédrale. M. l'abbé Langlois vint prendre possession de son nouveau poste pendant le mois d'octobre 1846.

Depuis plusieurs mois déjà, M. Ch. Vervoitte se préparait, de son côté, à entrer en scène. Enfermé dans une petite chambre située sous les combles d'un vieux bâtiment gothique attenant à la Cathédrale, il travaillait, dans la solitude et le recueillement, à former le nouveau répertoire musical de la Cathédrale et à se familiariser avec le chant liturgique du diocèse de Rouen. Les faux-bourdons de M. Poidevin, restés en usage à la Cathédrale depuis 1810, avaient quelque peu vieilli. Composés dans un contrepoint fleuri non absolument exempt de reproches, ils ne comportaient que trois voix et n'embrassaient pas tout le cycle des offices de l'année. M. Vervoitte, conseillé et guidé par M. Danjou, entreprit le long travail de reconstituer ces faux-bourdons en contrepoint à quatre parties, note contre note, et d'y ajouter tous ceux qui manquaient au complément de l'année liturgique. Il ne voulut pas paraître au chœur de la Cathédrale avant d'avoir achevé la tâche qu'il s'était imposée et qui lui demanda presque une année entière d'étude et de travail assidu.

Entre temps, Mgr Blanquart de Bailleul avait fait venir d'Alsace un jeune homme, diplômé de l'Instruction publique, qui devait remplir à la Maîtrise les fonctions d'instituteur primaire, de professeur de piano et d'organiste accompagnateur, et appelé à être, par ces fonctions mêmes, le bras droit du maître de chapelle. Ce jeune homme était M. Aloys Klein, alors âgé de vingt-deux ans. Nous aurons l'occasion de parler de lui au cours de ce chapitre.

Ainsi, longuement mûrie et soigneusement préparée, l'organisation de la Maîtrise sur les bases indiquées par l'éminent prélat qui avait pris à cœur de relever cette antique et utile institution, put être définitivement arrêtée dans la séance du Conseil de Fabrique (1) du

(1) Ce fut à ce moment que la Fabrique institua dans son sein une commission spécialement chargée de veiller aux intérêts matériels de la Maîtrise et de s'occuper de ce qui était nécessaire au bon entretien du mobilier, du linge, de l'immeuble, de la propreté, de l'hygiène. Nous devons ici un souvenir respectueux et reconnaissant à M. Jourdainne, l'un des membres de la commission de 1846, et qui témoigna, jusqu'à sa mort, un touchant intérêt aux enfants de la Maîtrise. Pendant les longues années qu'il fit partie du Conseil

6 novembre 1846, que Mgr Blanquart de Bailleul tint à présider lui-même. On évalua la dépense du nouvel établissement aux chiffres approximatifs suivants :

Vingt enfants à 400 fr.		8.000 fr.
Traitement du maître de chapelle . . .		2.400
—	du directeur.	1.200
—	de l'instituteur primaire . .	1.000
Gages de deux domestiques		500
	Total . . .	13.100 fr.

Précédemment il avait été arrêté que le maître de chapelle aurait un logement dans les bâtiments dépendants de la Cathédrale (1) en plus de son traitement. Dans ce traitement de 2,400 francs le Grand-Séminaire devait concourir pour *mille francs* en échange des leçons de musique et de chant que le maître de chapelle donnerait dans cet établissement, d'après la détermination prise par Mgr l'archevêque. Sa Grandeur avait aussi fait savoir au Conseil de Fabrique qu'elle établissait, pour les enfants de la Maîtrise, le système de pensions déjà en vigueur à la Maîtrise de Paris, afin d'alléger, dans la mesure du possible, les dépenses nécessaires.

On estima alors qu'il devait rester à la charge de la Fabrique une somme d'environ 8,500 francs. Mais, dans ce chiffre, n'étaient point compris :

L'entretien du linge, du mobilier, de l'immeuble ;

Le costume de chœur des enfants et son entretien ;

Le traitement des ténors, du contrebassiste, de l'organiste du chœur, du maître de latin ;

Les instruments, la bibliothèque, etc., etc.

La dépense générale annuelle s'élevait donc au chiffre de 20 à

d'administration de la Maîtrise, il ne manqua jamais de leur procurer quelques douceurs aux jours de grandes fêtes. Il savait qu'en ces jours les petits maîtrisiens devaient supporter de plus grandes fatigues et il tenait à ce qu'ils eussent un déjeuner plus substantiel dont il fournissait le supplément, qu'il payait de ses deniers.

(1) On lui assigna le logement occupé autrefois par l'archiviste du Chapitre. (Séance du 13 août 1846.)

22,000 francs, et la part de la Fabrique, dans cette dépense, était de 13 à 15,000 francs (1).

C'était évidemment un gros sacrifice, qu'il était nécessaire de justifier par des résultats sérieux. On attendait beaucoup de ces efforts considérables. M. Vervoitte le sentit mieux que personne, lui sur qui reposait tout le poids de cette rénovation pratiquement voulue de la musique religieuse à Rouen, et qui portait la responsabilité de tant d'espérances légitimes qu'elle avait fait naître. Aussi éprouva-t-il une émotion bien naturelle la première fois qu'il prit le bâton pour diriger publiquement le chœur de la Maîtrise qu'il avait été chargé de reconstituer et de préparer à sa noble mission. On était alors arrivé au premier dimanche du Carême de l'année 1847. M. Danjou avait tenu à assister aux débuts de son jeune protégé dans lequel il avait reconnu un avenir plein de promesses.

Assurément le Carême de 1847 dut marquer dans les souvenirs des habitués de la métropole. Ils ne purent manquer de ressentir une pieuse satisfaction en entendant les beaux offices de cette époque de l'année liturgique exécutés, gravement et noblement, par un chœur de voix nourri et exercé. Et maintenant l'orgue (2) chantait avec ces voix pures d'enfants, avec ces voix d'hommes chaudes et mâles, et, en les enveloppant de ses sonorités soutenues, discrètes, profondes, recueillies, puissantes, il leur donnait un relief et un accent que les voûtes vénérables de l'antique métropole n'avaient plus connus depuis de longues années. Le temps était heureusement passé où l'adjonction de quelques clarinettes du régiment, pour accompagner au jubé les chants de la Maîtrise pendant les cérémonies officielles, était presque un événement musical d'importance dans les fastes de la Cathédrale (3).

(1) Le bâtiment fut restauré et meublé à neuf, six pianos et un orgue furent achetés. On forma un répertoire de musique. Ces premiers frais d'installation dépassèrent le chiffre de 12,000 francs. (Note de M. l'abbé Langlois sur la restauration de la Maitrise par Mgr Blanquart de Bailleul.)

(2) L'orgue de chœur, commandé par Mgr Blanquart de Bailleul, avait été achevé et placé dans le courant du mois de janvier 1847.

(3) Le 1er mai, fête du roi Louis-Philippe, la Maitrise chantait au jubé, avec le concours de quelques élèves du Grand-Séminaire et de quelques musiciens du régiment (clarinettes,

La Maîtrise avait désormais, dans l'orgue de chœur, son orchestre naturel, dont les ressources, entre les mains d'un accompagnateur habile et expérimenté, offraient au maître de chapelle un secours des plus utiles pour l'exécution des œuvres religieuses des maîtres de l'art sacré.

Bientôt la réputation de la nouvelle Maîtrise franchit le cercle des habitués de la Cathédrale. Les succès de son maître de chapelle attirèrent sur lui l'attention de tous.

Disons que M. Vervoitte fut admirablement secondé par les circonstances et par les hommes. L'engouement qui suivit ses premiers succès fut d'autant plus vif que la période précédente de la Maîtrise avait été plus terne et plus improductive, et cet engouement lui valut des concours spontanés et précieux qui augmentèrent ses moyens d'action et ses ressources en lui facilitant sa tâche (1). Il eut l'heureuse fortune de pouvoir grouper autour de lui des chanteurs de mérite tels que MM. Litté, Caron, Guillard, l'abbé Simon, etc., qui donnèrent un grand relief artistique à l'exécution des œuvres des maîtres classiques et à ses propres compositions. Mais la protection particulièrement bienveillante de Mgr Blanquart de Bailleul fut son meilleur encouragement.

Justement fier de sa Maîtrise, heureux de la voir redevenue ce qu'elle n'eût dû jamais cesser d'être, préoccupé du soin de la maintenir, par une noble émulation, à cette hauteur, où la grande idée qu'il avait de la dignité des offices du culte et ses goûts artistiques l'avaient fait mettre, le vénérable archevêque prenait plaisir à venir assister aux exercices des élèves. Rarement il manquait, la veille des grandes fêtes, à stimuler, par sa présence aux répétitions générales qui avaient lieu dans le chœur même de la métropole, le zèle du maître de chapelle et de ses exécutants. Son cousin, Mgr Blanquart de la Motte, lui aussi connaisseur délicat, l'y accompagnait ordinairement.

bassons et ophicléides) un *Domine Salvum fac regem* à trois voix. — Le 28 juillet (anniversaire des journées de 1830) on ajoutait au *Domine Salvum* le *De profundis* du P. Martini. (Notes de M. l'abbé Gasse.)

(1) L'école municipale, dont M. Léon Marie était directeur, fournissait l'appoint nécessaire de ténors et de basses dans les exécutions plus solennelles.

M. Vervoitte eut le mérite de se montrer digne de cette haute protion et de ces encouragements, et d'user avec habileté de toutes ces ressources qui s'offraient à lui pour ainsi dire d'elles-mêmes.

Peut-être, depuis, a-t-on trop facilement pris prétexte de sa bonne fortune pour diminuer sa valeur personnelle. Ce n'est pas juste. Il a été heureux, très encouragé, très protégé, très secondé, c'est vrai : mais il avait besoin de l'être pour le bien de l'œuvre entreprise. Qui niera qu'il ait justifié les espérances qu'on avait fondées sur lui ? Si l'œuvre qui lui avait été confiée est sortie de ses mains prospère et brillante, c'est qu'il y avait mis, pour sa part, de l'expérience et du savoir-faire. Nous n'avons pas à rechercher ici ce que furent son influence et ses travaux en faveur de la musique sacrée lorsqu'il eut quitté la Maîtrise de Rouen; si leur valeur fut réelle ou factice. Nous ne le jugeons qu'à la Maîtrise de Rouen. Or, en dégageant son œuvre des exagérations de l'engouement, des louanges de la « camaraderie, » et de toutes les circonstances contemporaines qui, vues un peu à distance, ne peuvent plus tromper, nous trouvons que cette œuvre reste belle et nous devons dire : c'est bien.

L'œuvre de M. Vervoitte, en tant que compositeur, comprend, en dehors de ses faux-bourdons, qui sont chantés un peu partout aujourd'hui et rendent de grands services, une quarantaine de motets, à peu près autant de chœurs de genre avec des paroles françaises, et une messe solennelle à quatre voix, avec accompagnement d'orchestre.

Les meilleures et les plus populaires de ses compositions furent écrites alors qu'il était maître de chapelle de la Cathédrale de Rouen. Parmi celles-ci, nous distinguons volontiers l'*Inviolata*. L'*O Jesu*, l'*Ecce panis*, le *Domine Deus*, le *Panis angelicus*, méritent aussi une mention spéciale; l'inspiration en est pieuse, le sentiment religieux, sans exclusion d'une chaleur contenue et d'un charme recueilli qui sont bien dans le caractère de la musique sacrée. Il y a dans ces compositions de la sincérité d'accent et de la lumière de foi. L'harmonie y est convenablement traitée.

En vérité, la haute culture de l'esprit a manqué à M. Vervoitte. Ses études à l'école primaire d'Aire, conduites jusqu'à l'âge de

quatorze ou quinze ans, ne fournirent pas à son imagination, d'ailleurs fraîche et vive, un champ assez fécond, ni assez vaste d'idées, que des études littéraires supérieures lui eussent certainement fait rencontrer. Son inspiration, dans presque toutes ses œuvres, s'est ressentie de cette lacune. De là ce défaut de juste proportion dans le développement de l'idée qui dépare presque toutes ses compositions en y laissant une impression de longueur, malgré le peu d'étendue de l'œuvre (1); de là aussi, croyons-nous, cette réserve, disons mieux, cette timidité à se servir des ressources de l'harmonie moderne, avec lesquelles l'artiste habile arrive à donner tant de lumineuse puissance à l'idée, tant de vérité à l'expression du sentiment, que les procédés de l'harmonie ancienne maintenaient toujours plus ou moins dans le domaine limité du convenu.

Mais si M. Vervoitte n'eut pas le vol d'aigle qui est le propre du génie, il eut dans son goût naturel et dans son esprit juste deux excellents soutiens qui maintinrent toujours son inspiration au-dessus de la trivialité. Sa foi lui fit mettre dans sa musique religieuse un accent de sincérité, de piété et de prière qui en est le principal mérite et qui lui obtint le succès que nous avons constaté.

L'Académie de Rouen lui décerna, en 1849, une médaille de vermeil, « rendant un hommage mérité, » dit M. André Pottier, rapporteur de la Commission des Beaux-Arts, « au talent du consciencieux artiste, comme compositeur, comme professeur de musique vocale, comme organisateur du chant sacré à la Cathédrale. »

L'année suivante (1850), l'Académie l'appelait à venir siéger parmi ses membres résidants. Déjà elle avait ouvert ses portes au digne compagnon de ses travaux à la Maîtrise, M. l'abbé Langlois, qui en était le directeur.

Mgr Blanquart de Bailleul avait tenu, dans son projet de restauration de la Maîtrise, à ce que les études musicales et les études littéraires fussent traitées avec un soin égal. La charge d'organiser

(1) Nous pouvons citer comme exemple la répétition inutile de la phrase un peu banale *O res mirabilis*, qui termine le *Panis angelicus*. Cette fin gâte l'effet général du morceau. De même, les redites un peu puériles du *Domine Deus*.

celles-ci fut laissée à M. l'abbé Langlois auquel on donna comme aides : M. l'abbé Floquet, professeur de latin, et M. Aloys Klein, instituteur primaire. M. Klein cumula, pendant deux ans, ces fonctions avec celles de professeur de piano, de professeur de solfège et d'accompagnateur. Entre temps, il faisait encore de la surveillance pendant les récréations ou pendant les promenades des élèves. On s'aperçut bientôt que c'était trop pour un seul. L'économie d'homme et d'argent qu'on avait essayée ne pouvait manquer de produire des résultats inférieurs à ceux qu'on attendait. Un professeur n'est point un être infatigable, ni physiquement, ni moralement. De leur côté les élèves ont, eux aussi, besoin de ménagements sagement compris et basés, avec entente de leur délicatesse physique et intellectuelle, sur la variété des exercices et non moins, ajoutons-nous par expérience, sur le changement de physionomie, d'organe, de conduite. Le même homme passant, même avec le discernement professionnel, de l'enseignement de la grammaire à celui du solfège, d'une classe d'arithmétique, d'histoire ou de géographie, à une classe de chant ou de piano, ne réussira jamais à s'imposer, quoi qu'il fasse, la métamorphose suffisante pour éviter l'énervement qui éprouvera fatalement, au bout d'un certain temps, professeur et élèves. Or, quelles longues heures à remplir, du matin jusqu'au soir, la journée d'internat ne fournit-elle pas ? Et comment le professeur et les élèves, restés en présence pendant tout ce temps, ne se fatigueraient-ils pas mutuellement au-dessus de la tolérance possible à la patience humaine ?

M. l'abbé Langlois avait trop l'expérience de l'enseignement et de l'éducation pour ne pas voir ce vice d'organisation qu'on n'avait pas pu écarter tout d'abord. Il jugea vite que, ou les études musicales, ou les études littéraires, et plus probablement les unes et les autres, allaient avoir à souffrir de ce système, et porta ses observations à Mgr de Bailleul. Un professeur spécial fut alors donné à la Maîtrise, pour les études primaires ; M. A. Klein resta chargé seulement des leçons de solfège et de piano.

Cependant la Maîtrise continuait de prospérer. Les offices, à la Cathédrale, étaient de plus en plus suivis, et les jours de fête solennelle la vaste métropole devenait trop étroite. Quelques circonstances extraordinaires permirent à M. Vervoitte d'y faire paraître la

Maîtrise avec un éclat exceptionnel (1). Deux de ces circonstances surtout furent trop solennelles pour que nous puissions omettre de les signaler. La première, en 1854, fut l'institution de l'Adoration perpétuelle. La cérémonie qui eut lieu à ce sujet, dans la Cathédrale, le 1er décembre, eut une splendeur incomparable dont l'éclat ne fut surpassé que par celui des fêtes que l'on fit, le 2 février 1855, pour célébrer la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la Très sainte Vierge (2).

M. l'abbé Langlois ne vit point ces deux fêtes à la Maîtrise. Ses travaux historiques, ses recherches minutieuses sur la liturgie, qu'il conduisait de front avec les soins laborieux de la direction de la Maîtrise avaient peu à peu miné sa constitution délicate. Sa santé était épuisée. Il dut songer à prendre quelques ménagements pour lui-même et demanda à être déchargé de la mission, que la confiance et la haute estime de Mgr Blanquart de Bailleul lui avaient si heureusement imposée dans l'œuvre de la réorganisation de la Maîtrise métropolitaine. Pour marquer le mérite de ses excellents services, Mgr de Bailleul le nomma chanoine honoraire de la Métropole et lui confia l'aumônerie du couvent de Saint-Joseph, vers la fin de 1853.

D'ailleurs, la retraite de M. l'abbé Langlois fut loin d'être inactive. On était arrivé au moment où la question liturgique, qui depuis trois siècles agitait et divisait toute la France, et particulièrement le diocèse de Rouen, allait recevoir sa solution définitive.

Le 10 juillet 1856, Mgr Blanquart de Bailleul publia une lettre pastorale par laquelle il établissait la liturgie romaine dans le diocèse

(1) En 1853, lors du séjour à Dieppe de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, M. Vervoitte fut chargé d'organiser la musique de chant pendant la messe du dimanche à laquelle assistaient leurs Majestés, alternativement, à Saint-Jacques et à Saint-Remi. Les chœurs étaient composé des éléments de la Maitrise et d'amateurs de Dieppe et de Rouen. Le jeune soprano soliste de la Maitrise qui eut l'honneur de chanter plusieurs fois pendant ces messes et dans un concert sur la plage, organisé par la ville de Dieppe en l'honneur des augustes hôtes, était M. Adolphe Fleury, aujourd'hui organiste de Notre-Dame-de-Bonsecours. A cette occasion, l'Empereur manda près de lui M. Vervoitte et lui remit une médaille d'or, accompagnant ce souvenir des paroles les plus flatteuses.

(2) Le dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, a été proclamé à Rome, par le pape Pie IX, le 8 décembre 1854, et la fête religieuse qui eut lieu dans tout le diocèse à cette occasion fut fixée, par Mgr Blanquart, au 2 février suivant.

de Rouen, et il chargea M. l'abbé Langlois de la préparation du Propre diocésain.

L'érudition du docte abbé, en matière de liturgie, rendait ses lumières très utiles et son concours précieux. Depuis trente années il travaillait sur ce sujet, compulsant les documents les plus authentiques, réunissant les matériaux les plus nombreux et les plus variés, dans le but de l'approfondir et de le mettre dans toute sa vérité historique. Quand il l'eut enfin étudié et élucidé avec ce soin et cette conscience parfaite qu'il mettait à tout travail, il écrivit un mémoire : *Sur les variations de la liturgie à Rouen*.

« Il avait compris que c'était surtout à l'histoire de résoudre la question, en l'éclairant de son flambeau ; il fallait que le patient travail de l'historien vînt mettre à nu les fondements ruineux sur lesquels on prétendait élever le système des liturgies modernes. Suivre à la trace et saisir tous les documents qui, depuis trois siècles, se rattachent à la question liturgique dans le diocèse; coordonner ces documents d'une manière complète et suivie, les éclaircir à l'aide d'une critique ferme et sagace et d'une science de bon aloi; arriver, presque sans discussion et par la seule force de la vérité historique, à des conclusions nettes et victorieuses, tel fut le plan de M. l'abbé Langlois » dans ce mémoire érudit (1) qu'il acheva le 10 décembre 1858, et qui ne fut imprimé qu'après sa mort.

Sa succession à la Maîtrise, lorsqu'il quitta cet établissement, en 1853, pour les raisons de santé que nous avons mentionnées plus haut, était difficile. Le poste était assez généralement redouté, à cause de la situation épineuse et pleine de responsabilité réservée au directeur par l'adjonction inévitable d'un pouvoir parallèle qui circonscrivait son action et pouvait, en certains cas, la gêner beaucoup. Directeur d'un côté, maître de chapelle de l'autre, que de points de contact délicats, que les règlements les plus étudiés et les mieux établis ne réussiront point à faire disparaître. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler ce genre de difficultés qu'un défaut d'intelli-

(1) *Mémoire sur les variations de la liturgie à Rouen*. Ouvrage posthume de M. l'abbé Langlois, chanoine honoraire de Rouen. Préface des éditeurs, page III. (Imprimerie E. Cagniard, 1861.)

gence, un manque de tact, un travers de caractère, peuvent rendre inextricables. L'autorité de M. Langlois, faite de mesure, de sagesse et appuyée fortement sur sa supériorité intellectuelle, avait réussi à les aplanir toutes dans la mesure du possible. Mais son successeur, plus jeune, moins posé, aurait-il le même succès ? Car, pour mettre la question dans tout son jour, nous devons rappeler que le maître de chapelle, M. Vervoitte, n'était plus le jeune musicien récemment débarqué de Boulogne et encore inconnu. Il avait de la réputation acquise, l'habitude du succès, les faveurs de l'archevêque, etc., etc., Son autorité personnelle n'allait-elle pas devenir prépondérante..... et indiscrète ? Tout cela nous explique bien comment la succession de M. Langlois à la Maîtrise n'était pas recherchée (1).

M. l'abbé Daubeuf, vicaire à Sainte-Marie du Havre, fut désigné; il se dévoua. Son passage à la Maîtrise fut, d'ailleurs, assez rapide. En 1854, on le nomma curé de Vatteville (2), et M. l'abbé Sommé-nil fut appelé, par Mgr Blanquart de Bailleul, à venir prendre la direction de l'établissement.

Le nouveau directeur avait trente-quatre ans. Comme M. Langlois, il laissait le Petit-Séminaire auquel il s'était dévoué pendant treize années de professorat; comme lui, il avait le goût des

(1) A l'appui de notre dire, nous citons la lettre suivante, adressée par Mgr Blanquart de Bailleul, à M. l'abbé de Chanteloup, alors vicaire à Montivilliers.

ARCHEVÊCHÉ
DE ROUEN

« Rouen, le 7 septembre 1853.

« MON CHER ABBÉ,

« Je pense à vous pour la direction de notre Maitrise de la Métropole. Mais comme je « suis loin de vouloir vous mettre en pénitence, si cette position, qui a ses difficultés et « ses ennuis, ne vous sourit pas, dites-le moi simplement et il n'en sera plus question. Je « ne serai jamais embarrassé de vous placer.

« Croyez, mon cher abbé, à tout mon attachement.

« LOUIS,
« Archevêque de Rouen. »

M. de Chanteloup fut nommé, quelques mois plus tard, curé du Mont-aux-Malades. Il est mort récemment chanoine honoraire et curé doyen de Saint-Laurent d'Eu. Nous devons la communication de la lettre précitée à l'obligeance de son parent, M. l'abbé Deshays, curé de Sassetot-le-Mauconduit.

(2) M. l'abbé Daubeuf est aujourd'hui curé de la paroisse de Sainte-Madeleine de Rouen.

lettres (1), une grande dignité de maintien, une parfaite correction de manières. Il apporta, dans la direction et l'administration de la Maîtrise, un soin minutieux de l'ordre, une observation scrupuleuse des détails, une entente parfaite de l'organisation. On lui donna, au mois d'octobre 1857, pour collaborateur, M. l'abbé Carbonnier, en qualité de maître de latin.

Nous avons dit que le retour complet et définitif du diocèse de Rouen à la liturgie romaine fut décidé par Mgr Blanquart de Bailleul, qui mit fin à toutes les dissidences passées par sa lettre pastorale du 10 juillet 1856. Cette mesure, si utile, entraîna nécessairement le remaniement des livres d'offices diocésains. Une commission constituée par Mgr l'Archevêque, sous la présidence de M. Vervoitte, reçut la mission de s'occuper de la question du chant liturgique. Ce fut là l'écueil contre lequel vint se briser la fortune de M. Vervoitte à Rouen. Il y eut entre la commission et lui divergence d'opinions et d'idées. M. Vervoitte n'ayant pas pu faire triompher sa manière de voir donna sa démission de président de la commission des livres de chant liturgique, bientôt suivie de sa démission de maître de chapelle (mai 1859). Il quitta Rouen pour aller diriger la Maîtrise de Saint-Roch, à Paris.

Mgr Blanquart de Bailleul, forcé lui-même, l'année précédente, par de cruelles et incurables infirmités, de se décharger du fardeau de l'administration, s'était retiré à Versailles (22 février 1858).

Quelques mois après le départ de M. Vervoitte, M. l'abbé Langlois mourait subitement (2), le 29 décembre 1859, laissant inachevée la *Vie du cardinal de la Rochefoucauld,* qu'il se proposait de publier.

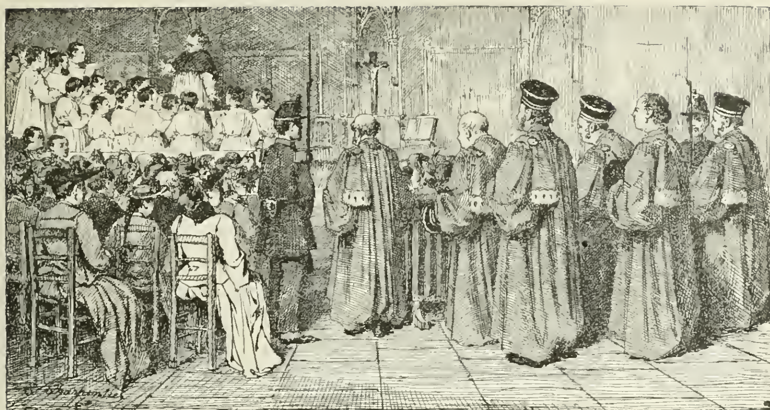
Ainsi, moins de quinze années après la restauration de la Maîtrise, ceux qui avaient le plus contribué à lui donner, avec une nouvelle

(1) M. l'abbé Somménil a publié deux monographies : *Campagne de Henri IV au pays de Caux, d'après les chroniqueurs et plusieurs documents inédits* (1863). — *Chronicon Valassense integrum necnon variis adnotationibus vindicatum ac illustratum* (1868).

(2) M. l'abbé Langlois mourut au Grand-Quevilly, chez Mme la comtesse de la Châtre, dans le château de laquelle il était allé prendre quelques jours de repos. Retiré dans sa chambre, il s'était mis à lire, lorsque, frappé d'une attaque d'apoplexie, il tomba la tête dans le foyer de la cheminée. On le trouva mort, la tête à moitié brûlée.

vie, une splendeur qu'elle n'avait pas encore connue dans notre siècle, s'étaient éloignés ou avaient disparu, entraînés par l'inexorable loi des vicissitudes humaines.





CHAPITRE IV.

DE 1859 A 1881.



NOTRE tâche serait incomplètement remplie si, avant de décrire la période de notre histoire qui va suivre, nous ne montrions dans toute la sincérité des faits les résultats obtenus pendant la période qui s'achevait en 1859.

Mgr Blanquart de Bailleul poursuivit un double but en relevant et en renouvelant la Maîtrise. Le premier projet de restauration, écrit tout entier de la main de l'éminent archevêque, et qui porte en titre : *Maîtrise de la Cathédrale de Rouen, Conservatoire de musique religieuse et classique,* ne peut laisser le moindre doute subsister sur ce point. Mgr Blanquart de Bailleul voulut d'abord redonner de la valeur et du prestige à la musique des offices à la Cathédrale, que la période de

1832 à 1846 avait vue si inférieure à ce qu'on pouvait, à ce qu'on devait désirer qu'elle fût. Il chercha ensuite à rendre les meilleurs élèves de la Maîtrise aptes à devenir des organistes, des maîtres de chapelle, des compositeurs (1). Il prétendait par là travailler d'une manière pratique au relèvement de l'art religieux. Il était dans le vrai. De fait, ces deux buts parallèles se complétaient l'un l'autre. C'était, au fond, l'application plus étendue de la même idée. Le développement des études musicales exigé pour la formation d'organistes ou de maîtres de chapelle devait nécessairement profiter à l'exécution de la musique à la Cathédrale. Le maître de chapelle était appelé à recueillir les premiers fruits du travail plus approfondi, des exercices plus assidus imposés aux élèves. En étendant leur

(1) Voici, dans son texte intégral, cette pièce importante pour l'*Histoire de la Maîtrise :*

MAITRISE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Conservatoire de musique religieuse et classique.

La Maîtrise de la Cathédrale de Rouen, réorganisée sur de nouvelles bases, par les soins de Mgr l'Archevêque, a pour objet de former, à l'ombre des autels, des artistes chrétiens; le programme des études comprend :

Pour l'instruction littéraire :

L'histoire sainte et l'histoire profane ;
La grammaire et les éléments de la littérature ;
Le calcul ;
La géographie ;
Les éléments de la langue latine ;
L'étude de la langue allemande.

Pour l'instruction musicale :

Le solfège ;
Le chant ;
Le piano ;
L'orgue ;
L'harmonie et le contrepoint ;
La fugue et la haute composition.

Les élèves seront mis en état de remplir, à leur sortie de la Maitrise, l'emploi d'organiste d'une église, et de professeur de piano et de chant dans une ville.

Cette double profession présente assez d'avantages pour que des parents se décident à lancer exclusivement dans une telle carrière les enfants qui annonceraient quelques dispositions spéciales pour l'étude de l'art musical.

Les soins les plus attentifs sont donnés aux élèves, en ce qui concerne leur moralité, leur santé et leur instruction.

science, en formant leur goût, en développant leurs aptitudes, en leur donnant l'intelligence vraie de leur rôle, il se préparait des éléments plus souples, des serviteurs plus dociles à sa direction, des exécutants plus habiles à rendre, dans leur esprit, leurs nuances, leur caractère, toutes les compositions musicales des maîtres de l'art sacré. Mais, ces premiers fruits recueillis, l'œuvre n'était point épuisée, ni la moisson finie. Dans ces enfants intelligents et bien préparés à leur tâche, il y avait déjà des amis du noble et du beau, des disciples de l'art religieux, de futurs soutiens de la musique de l'Église.

Telle fut la pensée de Mgr Blanquart de Bailleul lorsqu'en 1846 il fit comprendre, dans la liste du nouveau mobilier de la Maîtrise, l'achat de six pianos et d'un orgue sur lesquels les élèves, se rompant au mécanisme du clavier, devaient se préparer à l'étude sérieuse de ces instruments.

Aussi bien ne faisait-il que continuer les traditions de l'ancienne Maîtrise jusqu'à la Révolution. En effet, dès que le Chapitre eut autorisé l'usage d'instruments pour l'accompagnement des voix pendant le chant des offices, il prit soin aussi que des leçons spéciales fussent données aux enfants de chœur qui montraient des aptitudes, afin qu'ils apprissent à jouer de ces différents instruments (1). Les registres capitulaires du XVIIe siècle mentionnent des achats de violons et de basses de violes pour les enfants de la Maîtrise, et le don fait à ces mêmes enfants, par l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert, de plusieurs instruments de musique (2). Les enfants de la Maîtrise reçurent des leçons d'orgue de l'organiste de la Cathédrale à partir de 1663 (3).

Une tradition aussi utile méritait d'être reprise. Déjà, en 1820, M. l'abbé Paumier avait essayé de la renouer. Mais il le fit peut-être avec trop peu d'esprit de suite, ou du moins sur des bases si minimes qu'aucun résultat appréciable ne fut obtenu de son temps, ni après lui, sous la direction de M. A. Godefroy, professeur de musique, organiste de la Cathédrale et maître de chapelle.

(1) *Hist. de la Maîtrise,* première partie, page 71.
(2) *Hist. de la Maîtrise,* première partie, page 72. (Note 1.)
(3) *Hist. de la Maîtrise,* première partie, page 72.

Il en alla autrement lorsque Mgr Blanquart eut relevé, à la Maîtrise, l'enseignement musical et lui eut fait donner tout le développement qu'il y doit avoir. La liste des élèves devenus organistes, maîtres de chapelle, compositeurs, après leur sortie de la Maîtrise, dans la seule période de 1850 à 1860, prouve éloquemment que le but cherché avait été atteint.

Liste des élèves sortis de la Maîtrise pendant la période de 1850 à 1860 et devenus organistes, compositeurs, maîtres de chapelle, etc.

MM.

Lamare, organiste et maître de chapelle de l'église Saint-Godard, de Rouen. (Soprano soliste à la Maîtrise.)

Baudry, organiste du grand orgue de l'église Saint-Jean, à Elbeuf. (Soprano soliste à la Maîtrise.)

A. Gueroult, d'abord organiste de l'église Saint-Romain, à Rouen, puis organiste du grand orgue de l'église Saint-Jean, à Elbeuf; aujourd'hui organiste du grand orgue de l'église Saint-Ouen, à Rouen ; pianiste, professeur, compositeur d'un grand nombre d'œuvres musicales.

Fournier, de Boulogne-sur-Mer, devenu organiste d'une église de cette ville.

Leroux, de Dieppe, organiste à Saint-Laurent d'Eu.

Laumônier, entré au Conservatoire de Paris et devenu titulaire de l'orgue du Panthéon.

E. Lamy prend l'orgue de l'église Saint-Romain de Rouen, après M. A. Gueroult, devenu organiste de Saint-Jean d'Elbeuf; est encore aujourd'hui organiste et maître de chapelle de cette église et professeur de musique.

E. Loth, organiste de Notre-Dame à Louviers, et professeur de musique. Compositeur de quelques œuvres religieuses.

Deshayes, devenu organiste de l'église Saint-Sever, avant sa sortie de la Maîtrise, organiste accompagnateur à la Cathédrale, de 1859 à 1866; aujourd'hui organiste de l'Annonciation, à Paris-Passy. (A composé un certain nombre de pièces pour orgue.)

Ch. Lamanière, organiste accompagnateur de la Cathédrale, compositeur (1). (Soprano soliste à la Maîtrise.)

Pavie, organiste de l'église de Saint-Remi, à Dieppe.

A. Fleury, organiste de Notre-Dame-de-Bonsecours. (Soprano soliste à la Maîtrise.)

Henri Martin, maître de chapelle à Saint-Vincent de Rouen.

E. Latouche, succéda à M. Deshayes comme organiste de l'église de Saint-Sever, prit ensuite l'orgue de Saint-Gervais, puis celui de l'Immaculée-Conception, à Elbeuf. Il est aujourd'hui titulaire du grand orgue de l'église de Saint-Godard, à Rouen.

Raoul Vivet, organiste à Saint-Patrice, puis maître de chapelle à Senlis en 1867 ; aujourd'hui maître de chapelle à Saint-Godard de Rouen.

Nous pourrions prolonger cette liste, mais nous nous bornons à la période de 1850 à 1860.

M. Ch. Lamanière fut le premier élève de la Maîtrise auquel on confia l'orgue d'accompagnement. Il le prit en 1855. A ce moment, M. A. Klein, professeur de piano et de solfège à la Maîtrise, et accompagnateur à la Cathédrale, se trouvant fatigué, demanda à être déchargé, en raison de l'état de sa santé, du service assez pénible de l'orgue d'accompagnement pour prendre celui du grand orgue beaucoup plus doux (2).

Par une anomalie, d'ailleurs facile à expliquer, depuis la démission de M. Adolphe Godefroy, comme organiste, en 1846, et celle de son fils, Louis Godefroy, qui ne le remplaça que peu de temps, le grand orgue de la Cathédrale avait été occupé par des élèves de la

(1) Ch. Lamanière fut un jour l'objet d'une attention particulièrement encourageante de la part de Mgr Blanquart de Bailleul. Il avait écrit quelques motets qu'on exécuta à la Cathédrale. Après l'audition d'un de ces motets (en 1853), on vit arriver à la Maîtrise, pendant le diner, un domestique de l'archevêché, porteur d'un pli à l'adresse de Ch. Lamanière. C'était un mot aimable de Monseigneur au jeune compositeur, accompagné de deux louis d'or. On juge de l'effet produit sur les élèves par cette distinction flatteuse pour un d'entre eux.

(2) Le service du grand orgue n'a lieu, à la Cathédrale, que dans les fêtes de deuxième classe et au-dessus. Le service de l'orgue de chœur comprend l'office canonial tout entier, samedis, dimanches et fêtes.

Maîtrise (1). Cela se comprend. On ne pouvait tout relever et remettre en valeur du même coup. Or, l'importance particulière de l'orgue d'accompagnement dans une maîtrise n'échappera à personne. C'est là qu'il faut la sûreté, la science, la présence d'esprit, le sentiment de l'art qu'on ne pouvait songer à trouver réunis de prime abord dans les enfants qu'on se proposait de former. Le professeur resta donc momentanément à l'orgue d'accompagnement et les élèves occupèrent, tour à tour, le grand orgue dont le rôle simplifié avait été mis à leur portée.

Quand M. Klein fit la proposition dont nous venons de parler, Charles Lamanière s'était acquis une petite réputation, par la manière intelligente et de tendance artistique avec laquelle il jouait le grand orgue. On le jugea apte à prendre l'orgue d'accompagnement à la place de M. Klein, et il devint accompagnateur titulaire. Depuis, à part une seule exception, l'orgue de chœur et le grand orgue de la Cathédrale n'ont pas cessé d'être occupés très honorablement par d'anciens élèves de la Maîtrise.

Du reste, à peine est-il besoin de le faire remarquer, le passage des élèves de la Maîtrise, dans les conditions modestes que nous venons de décrire, au grand orgue de la Cathédrale, avant que M. Klein y montât, ne devait être qu'une mesure absolument transitoire. Mgr Blanquart de Bailleul avait trop le sentiment de l'art pour permettre qu'elle se prolongeât au-delà du nécessaire. Il voulait que le grand orgue de sa magnifique métropole fût entre les mains expérimentées d'un maître, et il préparait, depuis quelques temps déjà, la restauration prochaine et nécessaire du majestueux instrument. Il fit généreusement un don de dix mille francs pour qu'elle pût s'accomplir. Mais il n'eut pas la satisfaction de commencer lui-même cette restauration désirée et préparée par lui. Elle devint une des premières préoccupations de son successeur, Mgr de Bonnechose, trans-

(1) A partir de 1850, les élèves Lamare, Baudry, Fournier, Lamanière, Pavie, Deshayes, tinrent successivement le grand orgue. Depuis le départ de M. Louis Godefroy, en octobre 1847, jusqu'au mois d'octobre 1850, il avait été occupé par un élève du Grand-Séminaire, ancien élève de la Maitrise, M. l'abbé Neveu, aujourd'hui curé de la paroisse Saint-Remi à Dieppe.

féré du siège d'Évreux à celui de Rouen, en 1858. Mgr de Bonnechose arrivait donc pour parfaire aussi l'œuvre déjà longuement préparée du remaniement des livres d'offices diocésains, remaniement rendu indispensable par le retour de l'Église de Rouen à la liturgie romaine. M. Vervoitte s'étant retiré, pour les raisons que nous avons dites à la fin du précédent chapitre de cette histoire, on dut songer à nommer un nouveau maître de chapelle. Mgr de Bonnechose porta ses regards et fixa son choix sur un ancien élève de la Maîtrise, M. l'abbé Bluet.

Fils d'un modeste employé de la Cathédrale, M. l'abbé Marie-Hippolyte Bluet naquit à Rouen, le 12 octobre 1828. Il fut admis de bonne heure au nombre des enfants de la Maîtrise métropolitaine parmi lesquels ses aptitudes remarquables pour la musique, son intelligence ouverte, son esprit vif, son cœur délicat et élevé, le distinguèrent bientôt. Ses progrès furent rapides. La solmisation, dont les difficultés découragent beaucoup d'enfants, ne tarda pas à être pour lui un amusement, tant la lecture musicale lui était devenue aisée. Son professeur prenait plaisir à lui faire chanter, à livre renversé, les leçons les plus compliquées du solfège d'Italie, exercice qu'il accomplissait avec une sûreté et une correction surprenantes.

La vocation ecclésiastique vint à naître dans son âme et à s'y développer. Il entra donc au Petit-Séminaire, après quelques années passées à la Maîtrise, pendant lesquelles il avait fait l'étonnement de ses maîtres par ses rares dispositions pour l'étude des lettres. Il continuait ainsi une des traditions de cette institution qui envoie, chaque année, au Petit-Séminaire, quelques-uns de ses meilleurs sujets. Dans ce dernier établissement les succès du jeune H. Bluet furent non moins marquants. Aussi vit-on avec joie le brillant élève y revenir comme professeur quelques années plus tard, ses études théologiques une fois terminées. Il n'était encore que diacre. On lui confia la troisième. A Noël 1852 il reçut la prêtrise et fut appelé à la chaire de seconde, puis à celle de rhétorique « qu'il remplit avec une distinction et un succès dont on a conservé la mémoire au Petit-Séminaire. Le professeur avait une science sûre, une méthode judicieuse et en même temps un esprit large, fort au courant et suffisamment érudit ; il avait, en outre, tant de dévoue-

ment à ses élèves, qu'il était, quoique tout jeune, entouré d'autorité, de crédit, autant que d'affection (1) ».

Assurément, le choix de Mgr de Bonnechose était heureux. Mais il privait le Petit-Séminaire diocésain d'un professeur déjà fort apprécié et imposait à M. l'abbé H. Bluet le sacrifice d'un renoncement presque complet à l'étude des lettres dans lesquelles une vocation marquée, un goût sûr, une imagination brillante, lui promettaient les plus heureux succès. La piété solide de M. Bluet lui fit accomplir ce sacrifice avec la simplicité que sa haute intelligence et sa vertu lui faisaient mettre dans toutes ses actions.

Il prit sa nouvelle charge au mois d'octobre 1859 et vint occuper l'appartement du maître de chapelle de la Cathédrale.

En arrivant à la Maîtrise il retrouvait M. l'abbé Somménil, directeur depuis 1854, qu'il avait connu professeur au Petit-Séminaire et qui le reçut avec la cordialité d'un collègue et l'effusion d'un ami.

Pour tout autre que pour lui le fardeau eût été bien lourd. La période brillante et même un peu surfaite qui venait de s'écouler devait amener d'inévitables comparaisons. Seraient-elles toutes désintéressées?... On regrettait généralement M. Vervoitte qui, partant à la suite d'un conflit d'opinions et d'idées, avait, aux yeux de quelques-uns, la posture d'un homme sacrifié. D'autres ne voyaient pas sans déplaisir un ecclésiastique recueillir, à la Cathédrale, sa succession au poste de maître de chapelle. En raison même de la situation que M. Vervoitte s'y était faite, ce poste était assez envié.

La seule infériorité de M. Bluet fut peut-être d'avoir été trop sensible à ces défiances, d'avoir trop souffert de ces jugements préventifs dont une arrière-pensée égoïste diminuait la portée et neutralisait la valeur (2). Dès ses débuts au chœur de la Cathédrale il put soutenir la comparaison sans désavantage. Artiste jusqu'au fond de l'âme, il n'avait pas seulement le goût de la musique mais le savoir

(1) *Semaine relig.*, tome VII, page 710. (Art. nécrol.)

(2) M. Bluet n'avait pas rencontré près des artistes de Rouen la bienveillance et la sympathie sur lesquelles il pouvait compter, aussi se tenait-il à l'écart. (*Semaine relig.*, tome VII, page 710.)

et l'expérience acquise. Ses études musicales à la Maîtrise en avaient fait le lecteur étonnant que nous avons dit. Au Petit-Séminaire, il n'avait pas cessé de s'occuper de musique. Chargé dans cet établissement de la direction du grand orgue (1) et des chœurs, il s'acquittait de cette tâche avec un soin éclairé, un goût sûr et une conscience artistique auxquels M. Ch. Vervoitte, qui assurément ne pensait pas faire l'éloge de son futur successeur à la Cathédrale, avait rendu lui-même, en plusieurs occasions, le plus sincère hommage (2).

M. Bluet était donc préparé, par ses travaux antérieurs, à la mission plus haute et plus difficile qu'il devait remplir à la Métropole. Mais, profondément pénétré des devoirs de sa situation nouvelle, il ne laissa pas, dès son retour à la Maîtrise comme maître de chapelle, de se remettre à l'étude de l'harmonie « et s'appliqua, pendant trois ans, avec une ardeur persévérante, à cette science si profonde et si difficile des lois de la composition (3) ». Il voulut être « le digne continuateur des soixante-sept maîtres de chapelle qui, depuis le VIIIe siècle, s'étaient succédé au pupitre métropolitain, » et il le fut. « Loin de laisser déchoir l'institution qui lui avait été confiée, il la

(1) Le Petit-Séminaire ne possédant pas encore de chapelle, l'office avait lieu pour les élèves dans l'église paroissiale du Mont-aux-Malades.

(2) J'ai de mes oreilles entendu Ch. Vervoitte répondre à notre supérieur, qui le remerciait d'être venu à une de nos fêtes : « Mais, M. le Supérieur, c'est tout avantage pour moi ; *je viens ici apprendre à conduire mes propres morceaux.* » Et de fait, l'abbé Bluet savait trouver des nuances si exquises et si délicates que l'auteur lui-même en demeurait parfois ébahi.

Je n'oublierai jamais le chœur de Laurent de Rillé (*lisez* Saintis) :

Dans nos campagnes fleuries
Au milieu de nos prairies.....

que j'ai entendu chanter, dans un concours, en présence de l'auteur, par des chorales supérieures, et qui ont reçu les plus justes félicitations. L'abbé Bluet avait tout changé, le mouvement, les nuances, etc., il avait fait de cette composition d'orphéon un peu banale, comme toutes ses sœurs, un poème d'une fraîcheur exquise et qu'on ne pouvait entendre sans émotion.

J'ai tenu à rappeler dans ma *Description de l'église de Bonsecours,* page 89, le chant de « ces beaux cantiques du Petit-Séminaire où l'âme pure et poétique du pieux abbé Bluet, d'exquise mémoire, savait trouver et faire saisir tant de nuances délicates. » (Note de M. l'abbé Sauvage).

(3) Art. nécrol., *Semaine relig.*, tome VII, page 710.

maintint, malgré bien des difficultés, à son niveau; il ajouta même à sa splendeur (1) ».

L'inauguration des grandes orgues de la Métropole, en 1860 (2); une messe de sainte Cécile, en 1861; la messe du Saint-Esprit, au Palais-de-Justice, lors de la rentrée des Tribunaux; les prières officielles au moment de la rentrée des Chambres furent, avec les distributions des prix au Petit-Séminaire, les seules circonstances plus solennelles où la Maîtrise dut paraître sous la direction de M. l'abbé Bluet. Dans toutes ces circonstances l'exécution de la musique était des plus soignée. Mais, d'ailleurs, M. Bluet ne comprenait pas qu'on pût exécuter de la musique négligeamment; il trouvait dans le travail consciencieux de la préparation une satisfaction personnelle, et il avait une idée trop haute de son art pour accepter jamais de racheter la qualité par la quantité. L'exécution d'un seul morceau qu'il eût jugé insuffisamment préparé eût été pour lui un supplice.

Cependant, M. l'abbé Somménil, dont la santé était devenue mauvaise, ne remplissait plus sa charge de directeur qu'au prix d'une fatigue qui ne pouvait se prolonger longtemps sans danger. La vie au milieu des enfants lui était désormais pénible; il dut même passer, en dehors de la Maîtrise, dans un repos complet, une grande partie de l'année 1863. Mgr de Bonnechose, qui avait remarqué ses rares qualités d'administrateur (3) et le tenait en grande estime, comprit qu'un changement de situation lui était nécessaire. Il le mit à la tête de la maison de retraite de Bonsecours, où M. Somménil devait rendre les services les plus intelligents et les plus entendus aux prêtres que leur grand âge ou des infirmités précoces amènent dans ce lieu de repos.

Dans le moment même où le changement de directeur s'imposait par suite de l'état de santé de M. Somménil, Mgr de Bonnechose essaya de réaliser, à la Maîtrise, un projet qu'il avait préparé. Il voulait élever le nombre des enfants à soixante. Voici quelle était la

(1) Art. nécrol., *Semaine relig.*, tome VII, page 710.
(2) M. l'abbé Bluet reçut cette année-là le titre d'habitué d'honneur à la Métropole.
(3) Mgr de Bonnechose nomma M. F. Somménil chanoine honoraire en 1859.

pensée de l'éminent archevêque. Bien qu'ignorant absolument la musique, Mgr de Bonnechose avait trop de pénétration d'esprit pour ne pas saisir, sans un long examen, que la musique étant un art difficile, la formation des enfants à cet art devait demander beaucoup de temps, et que, si l'on désirait avoir toujours, à la Cathédrale, une vingtaine d'enfants suffisamment préparés pour la musique des offices, il fallait qu'il y en eût plus de vingt à la Maîtrise (1).

D'un autre côté, sous le rapport financier, le principe de la pension payée par les élèves étant admis et appliqué, on pouvait établir qu'en augmentant le nombre des pensions payées on arriverait à une moyenne permettant de couvrir, non seulement les dépenses de la nourriture des élèves, mais encore une grande partie des frais généraux si considérables que doit nécessairement supporter une Maîtrise bien organisée (2). Dans ce projet, le côté financier et le côté artistique étaient donc envisagés avec avantage. Mais, en troisième lieu, Mgr de Bonnechose y comprenait, de plus, le dessein particulier de satisfaire au désir, maintes fois exprimé par les chanoines et la Fabrique, d'avoir les enfants de la Maîtrise comme servants de messe à la Cathédrale. Toutefois, il ne voulait consentir à accorder les enfants de la Maîtrise, pour le service des messes, qu'avec la garantie d'une organisation parfaite, qui lui ôtât toute crainte de voir la surveillance, le bon ordre, la discipline, les études, subir de ce fait quelque amoindrissement. M. l'abbé E. Delahaye, vicaire général, de vénérable et pieuse mémoire, lui avait vanté l'organisation de la Maîtrise de Chartres qui, sous ce rapport, ne laisse rien à désirer. Mgr de Bonnechose envoya à Chartres, pendant les vacances de 1863, M. l'abbé Carbonnier (3), avec la mission d'étudier la Maîtrise de cette Cathédrale.

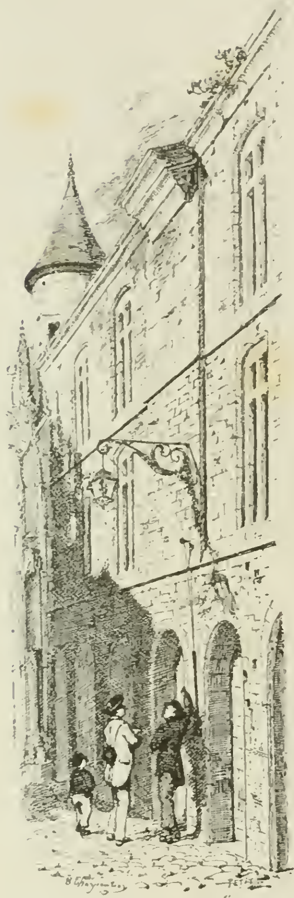
Mais, pour réaliser le plan conçu, il fallait un local convenable. Déjà la question du dégagement de la Cathédrale, qui préoccupait

(1) Mgr Blanquart de Bailleul lui-même, dans l'économie de son plan de restauration de la Maîtrise, avait fixé le nombre de vingt enfants comme un minimum. Dès le principe ils furent au nombre de vingt-deux et, en 1851, ils étaient vingt-six.

(2) Avec le nombre de soixante élèves ce résultat serait facile à obtenir.

(3) M. l'abbé Carbonnier était professeur à la Maîtrise de Rouen depuis le samedi 3 octobre 1857.

depuis longtemps les esprits, avait été résolue ; on paraissait tout prêt d'entrer dans la période d'exécution et les bâtiments actuels de la Maîtrise devaient être des premiers rasés; circonstances qui ne furent certainement pas étrangères à la détermination de Mgr de Bonnechose. On chercha un immeuble assez vaste et assez rapproché de la Cathédrale ; on n'en trouva pas. Enfin, Monseigneur paraissait avoir arrêté d'installer la Maîtrise dans le monumental bâtiment qui borde, à l'Est, la cour d'Albane, et dont une partie compose aujourd'hui les appartements de M. le Curé de la Cathédrale (1), lorsque le dégagement du précieux édifice subit, tout à coup, un temps d'arrêt qui devait se prolonger. Le projet de Mgr de Bonnechose se trouva donc forcément ajourné et l'état de la Maîtrise ne fut point modifié.



Il lui fallait cependant un nouveau directeur puisque M. l'abbé Somménil était nommé supérieur de la maison diocésaine de Bonsecours. Monseigneur ne le chercha pas loin. M. l'abbé Bluet, maître de chapelle, fut chargé du soin de l'administration de la Maîtrise, avec le titre de directeur, comme l'avaient été autrefois M. Poidevin et M. Paumier.

(1) L'image ci-dessus représente non pas le bâtiment dont il est question ici, mais le côté de l'ancienne officialité qui borde, à droite, la cour *des Libraires*. Le lecteur verra plus loin (page 238) comment ce bâtiment de l'ancienne officialité se rattache à l'histoire de la Maitrise. La partie monumentale des dépendances de la Cathédrale où se trouvent encore actuellement les appartements de M. le Curé, est représentée dans la première gravure hors texte. Elle fait suite à l'ancien bâtiment des archives qui a été démoli en 1863.

M. Bluet, maître de chapelle, eut, comme organiste-accompagnateur à la Cathédrale, de 1859 (1) à 1866, M. Deshayes, précédemment organiste de la paroisse de Saint-Sever, à Rouen; de 1866 à 1872, M. F.-Aloys Klein neveu; l'un et l'autre étaient anciens élèves de la Maîtrise. M. Deshayes est actuellement organiste de l'Annonciation, à Paris. M. Franz-Aloys Klein a été enlevé prématurément à l'art, à ses élèves et à ses amis. Ceux-ci nous reprocheraient certainement de ne pas lui avoir consacré quelques lignes dans ce livre, si nous omettions de le faire. Mais nous l'avons trop bien connu et trop estimé pour hésiter à donner un souvenir de cœur à sa mémoire en rendant à son talent un hommage mérité.

Franz-Aloys Klein avait dix ans environ lorsqu'il vint de Romanswiller, petite ville d'Alsace où il était né, à Rouen chez son oncle, M. Aloys Klein, organiste à la Cathédrale. C'était en 1860. Il entra à la Maîtrise ainsi que son jeune frère André (2). Sous les dehors d'une nature timide, froide, presque farouche, il cachait un cœur délicat, une âme élevée, un esprit fin et observateur, un caractère trempé pour le devoir. Ses progrès rapides prouvèrent bientôt qu'il avait pour la musique une organisation merveilleuse. Avant seize ans il devint organiste-accompagnateur de la Cathédrale, ayant déjà épuisé tout le savoir de ses premiers maîtres, sans avoir satisfait son propre désir d'approfondir son art et de s'y perfectionner. C'est une caractéristique des grands talents de ne jamais se contenter de ce qu'ils savent et de chercher toujours à découvrir quelque secret nouveau de leur art, à y ajouter quelque nouvelle perfection. M. F.-Aloys Klein avait dans un haut degré cette passion du travail, cette curiosité de l'esprit pour tout ce qui est digne de fixer son attention, cet attrait de l'intelligence pour tout ce qui peut la grandir et l'élever.

Il est aisé, dès lors, de comprendre ce que furent pour lui des maîtres tels que Marmontel, Saint-Saëns, Lubeck, Widor, dont il

(1) M. Ch. Lamanière, dont nous avons parlé précédemment, quitta l'orgue de chœur de la Cathédrale en 1857. M. Klein, professeur à la Maîtrise et organiste du grand orgue, reprit ses anciennes fonctions d'accompagnateur de 1857 à 1859.

(2) M. André Klein est aussi aujourd'hui un pianiste de valeur et un musicien de savoir.

suivit tour à tour les leçons, après avoir quitté la Maîtrise. Il sortit de leurs mains pianiste impeccable, organiste d'une grande virtuosité, harmoniste d'une science sérieuse et étendue. Mais il ne se borna pas là. Pendant ces années de fort labeur il employait ses heures de délassement à étudier la littérature et l'histoire, non pas exclusivement pour le plaisir intellectuel qu'il y trouvait, mais à cause de leur utilité pour son art même ; car il pensait que sans connaissances littéraires un peu développées, un sculpteur, un musicien, un peintre, un artiste quelconque n'est pas complet. L'exemple des plus grands artistes lui donnait raison, et, pour ne parler que des musiciens, il n'est pas un de ceux qui ont dépassé le niveau de la foule qui n'ait été doublé d'un lettré.

Ainsi préparé, et déjà exécutant supérieur, M. F.-Aloys Klein, s'essaya à écrire. Les premières compositions qui tombèrent de sa plume étaient pleines de promesses. Ses *Feuillets d'album*, ses douze pièces pour orgue, deux sonates pour piano, confirmèrent bientôt le talent original, souple, gracieux et fort que ses œuvres de début avaient fait pressentir. Il prenait rang parmi les maîtres, mais restant d'ailleurs, après ses succès, modeste, simple, candide comme un enfant, et rendant, sans effort, la justice due au mérite des autres. Il était aussi chrétien qu'artiste ; ses œuvres religieuses, la plupart inédites et qui font partie du répertoire de la Maîtrise, sont toutes d'une inspiration puisée dans les régions pures et élevées de la foi (1).

Que n'a-t-il eu quelque ambition ?... Il en pouvait avoir de légitimes qui nous l'eussent peut-être conservé longtemps encore. Pourquoi faut-il qu'il ait succombé si tôt, sous le poids de la vie (2) !

(1) Outre les compositions instrumentales ci-dessus mentionnées, M. F.-Aloys Klein a encore écrit une messe brève à trois voix inégales ;

Plusieurs motets au Saint-Sacrement : *Ego sum* et deux *Tantum ergo;*

Trois cantiques qui sont trop peu connus : *A Marie*, chœur à quatre voix d'hommes et solos ; *Notre-Dame de Bonsecours ;*

Un *Cantique au Sacré-Cœur ;*

Un chœur pour quatre voix d'hommes, intitulé le *Matin*, lui valut une mention honorable au concours de l'Exposition universelle de 1867.

(2) Frappé, en 1884, d'une maladie incurable, il mourut en Alsace, où il était retourné dès les premières atteintes de son mal, le 16 janvier 1889.

Lorsque M. Franz-Aloys Klein quitta l'orgue d'accompagnement de la Cathédrale pour prendre le grand orgue, à la place de M. Aloys Klein, son oncle (1), il y eut d'unanimes applaudissements parmi les artistes de Rouen, qui voyaient, avec satisfaction, celui qu'ils considéraient comme leur maître à tous, appelé à ce poste d'honneur (9 décembre 1872) (2).

M. l'abbé Bluet ne put pas jouir longtemps du triomphe de son ancien élève. Une fièvre pernicieuse l'enleva, en quelques jours, dans toute la vigueur de l'âge, le 22 juillet 1873. Mgr de Bonnechose l'avait nommé chanoine le 1er décembre de l'année précédente.

M. Bluet a laissé quelques compositions religieuses qui appartiennent au répertoire de la Maîtrise. Sa modestie l'empêcha d'en publier aucune. Nous regrettons sincèrement qu'il n'en ait pas écrit davantage, car il avait tout ce qu'il faut pour être un compositeur remarquable de musique sacrée. On entend toujours avec plaisir, à la Cathédrale, son *O quam suavis est,* si frais, si délicat, si suave ; son *Euge serve bone,* d'une franche et belle inspiration. Outre ces deux motets, qui sont les deux meilleures de ses compositions, on a encore de lui :

Un *Ave verum ;*

Un *Tantum ergo,* pour baryton solo, avec un accompagnement de violoncelle très travaillé ;

Un *Panis angelicus ;*

Le *Kyrie* de la messe royale de Dumont, et le *Tantum ergo* de Boulogne, en contrepoint fleuri.

Ses *Psaumes des Vêpres en faux-bourdons,* publiés par lui, sont connus de tout le diocèse de Rouen. On les chante à la Cathédrale les dimanches et fêtes.

(1) M. A. Klein, oncle, avait pris, depuis plusieurs années, la direction d'une importante maison de commerce de musique, à Rouen. Il était heureux de pouvoir se décharger sur M. F.-A. Klein, son neveu, du surcroît d'occupation que lui occasionnaient le grand orgue de la Cathédrale et les leçons de piano à la Maîtrise.

(2) Le même jour, 9 décembre 1872, un ancien élève de la Maîtrise, M. Emilien Ledru, prenait l'orgue de chœur.

La mort, en frappant inopinément M. l'abbé H. Bluet dans sa pleine vigueur, alors que sa jeunesse et sa santé robuste permettaient de compter sur lui pour de longs et précieux services, dérouta une fois de plus les prévisions humaines et rejeta la Maîtrise dans une situation délicate, privée qu'elle la rendait, du même coup, de son directeur et de son maître de chapelle.

Mgr de Bonnechose, pris à l'improviste par ce douloureux événement, se préoccupa d'en conjurer, le plus tôt possible, les conséquences fâcheuses pour l'intéressante institution dont le bon fonctionnement se trouvait menacé. Un intérim quelque peu prolongé devait, en effet, compromettre les résultats acquis au prix d'un patient labeur. Son Éminence avait sous la main un directeur, M. l'abbé Victor Dausbourg, professeur à la Maîtrise depuis sept ans et qui en connaissait par cœur tous les rouages. Mais un maître de chapelle ?...

Mgr de Bonnechose appela M. l'abbé Dausbourg, lui confia l'administration de l'établissement et le pria d'utiliser, en s'essayant à la direction de la musique, les connaissances musicales qu'il avait acquises avec M. Bluet ; car M. Dausbourg avait chanté, depuis plusieurs années, dans les chœurs de la Maîtrise et s'était, par cet exercice répété, rompu à la lecture et au rythme. Il se mit à l'œuvre. Les enfants, qu'on avait dû éloigner, par prudence, pendant la maladie de M. Bluet, furent rappelés et reprirent leur vie accoutumée, à l'ombre de la Cathédrale, le 15 septembre 1873.

Le nouveau directeur ne manquait ni de courage, ni de volonté. Grand, brun, sec, l'œil proéminent, au regard avivé par les reflets de fines lunettes ; un tempérament de fer, des muscles d'acier; il était capable d'un travail actif et persévérant et ne tarda pas à le prouver.

Dès les premiers mois il compulse la bibliothèque, fouille les cartons, découvre des morceaux, copie, prépare et fait exécuter. Puis il recherche encore il copie encore, et l'on entend à la Cathédrale des œuvres religieuses qu'on n'y connaissait pas. Une année ne s'est pas écoulée qu'il a presque doublé le répertoire ordinaire. Au mois de novembre 1874, son activité musicale donnait à la *Semaine religieuse* l'occasion de publier le compte rendu suivant :

« La Cathédrale a renoué magnifiquement, jeudi dernier, les

belles et antiques traditions de nos fêtes de sainte Cécile. Nos vieilles voûtes qui ont recueilli pendant tant de siècles, à pareil jour, les accents harmonieux des générations disparues, ont retenti de nouveau des sons brillants d'un orchestre et d'un chœur puissants. On sait, en effet, qu'avant la Révolution, tous les artistes de notre ville se donnaient rendez-vous, le jour de Sainte-Cécile, dans notre Métropole et exécutaient des œuvres d'ensemble dont l'histoire locale a gardé le souvenir. La messe solennelle de jeudi dernier a donné à la fête de l'aimable patronne de l'art musical un éclat digne du passé. La Société philharmonique, la Maîtrise de la Métropole, la Société Boïeldieu ont exécuté la *Messe impériale* de Haydn.

« Le temps nous manque pour analyser comme elle le mériterait cette œuvre magistrale dont toutes les parties sont également admirables. Dès le début du *Kyrie* on sent que le maître a voulu donner à son œuvre une grandeur et une majesté à la hauteur des pompes les plus augustes du culte catholique. On ne sait lequel admirer le plus, ou la suavité, l'onction, la fraîcheur des mélodies, ou la richesse et la profondeur de l'harmonie. L'orchestre est traité avec une largeur et une abondance d'idées qui étonnent et ravissent; il est manié avec une main puissante et sûre d'elle-même. Le chant est vraiment digne des paroles et s'étudie à en rendre tour à tour la douceur, l'onction, l'éloquence, la majesté. Et c'est toujours une prière, la prière solennelle et éclatante du peuple assemblé. Cette messe a été faite pour une basilique, il lui faut les amples échos et les voûtes immenses.

« L'exécution a été des plus heureuses. L'orchestre et les chœurs, conduits alternativement par M. Dausbourg, directeur de la Maîtrise, et M. Henri Martin, directeur de la Société Boïeldieu, ont rivalisé entre eux d'entrain, d'expression et de vigueur. Les soli, confiés à des artistes de premier ordre, ont été dignes de l'ensemble. Tout a marché avec un succès complet. A l'offertoire on a exécuté le *Nec pulvis nec cinis*, de Mozart, une de ces pages incomparables devant lesquelles l'esprit se recueille dans l'admiration et le cœur dans l'attendrissement.

« La musique du 28e a ouvert et terminé la solennité par des marches religieuses rendues avec sa perfection accoutumée.

« Cette fête a laissé, chez tous les auditeurs, une impression excellente. Depuis longtemps notre Métropole n'avait retenti de pareilles harmonies. Nous ne ferons pas d'éloges individuels. Tous, directeurs, organiste, exécutants et chanteurs les méritent également..... »

Un orchestre, un chœur puissants !... M. l'abbé Bluet rêva de cela pendant tout le temps qu'il fut maître de chapelle. Il ne put jamais voir son rêve réalisé. Lui, dont le goût était si sûr et le talent si vrai, manqua-t-il de diplomatie ? de volonté ? de persévérance ? Peut-être des trois à la fois. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Dausbourg eut le mérite incontestable d'avoir su rendre à la Cathédrale l'éclat des solennités en l'honneur de sainte Cécile, qui y furent jadis de tradition si longuement maintenue (1).

Pendant que M. l'abbé Dausbourg faisait ainsi ses essais de maître de chapelle, un musicien (2) se présenta pour obtenir le poste auquel Mgr de Bonnechose n'avait pas encore nommé de titulaire. Le candidat était certainement, par son talent et par sa science, à la hauteur de la charge qu'il ambitionnait. Toutefois, il fut écarté. M. l'abbé Dausbourg, définitivement nommé maître de chapelle, en 1875, devint donc le sixième maître de chapelle de la Cathédrale depuis la Révolution. En tant que directeur de la Maîtrise il avait eu neuf prédécesseurs, ainsi que l'établit la liste chronologique suivante :

Liste chronologique des Directeurs de la Maîtrise
et Maîtres de Chapelle de la Cathédrale, depuis 1803.

Directeurs	*Maîtres de chapelle*
1803. Dumontier (3).	(4). —
1806. Delabarre.	—

(1) Voir *Histoire de la Maîtrise*, première partie, page 76 et suivantes.

(2) M. Gustave Louchet, ancien élève de la Maîtrise, pianiste de beaucoup de talent, et compositeur.

(3) L'abbé Dumontier n'eut point le titre de directeur : il était chargé seulement de la surveillance des enfants de chœur.

(4) De 1803 à 1809 il n'y a pas eu de maître de chapelle.

1809 (nov). Pierre-Antoine POIDEVIN.	1809. P.-A. POIDEVIN (prêtre).
1820 (1er juillet). PAUMIER.	1820. PAUMIER (prêtre).
1832 (octobre). Pierre GRUCHY.	1832. Adolphe GODEFROY.
1846 (octobre). Pierre LANGLOIS.	1846. Charles VERVOITTE.
1853 (octobre). DAUBEUF.	—
1854 (octobre). François SOMMÉNIL.	—
—	1859 (oct.) Hippolyte BLUET (prêtre).
1864 (janvier). Hippolyte BLUET (1).	—
1873 (août). Victor DAUSBOURG.	—
—	1875. Victor DAUSBOURG (prêtre).

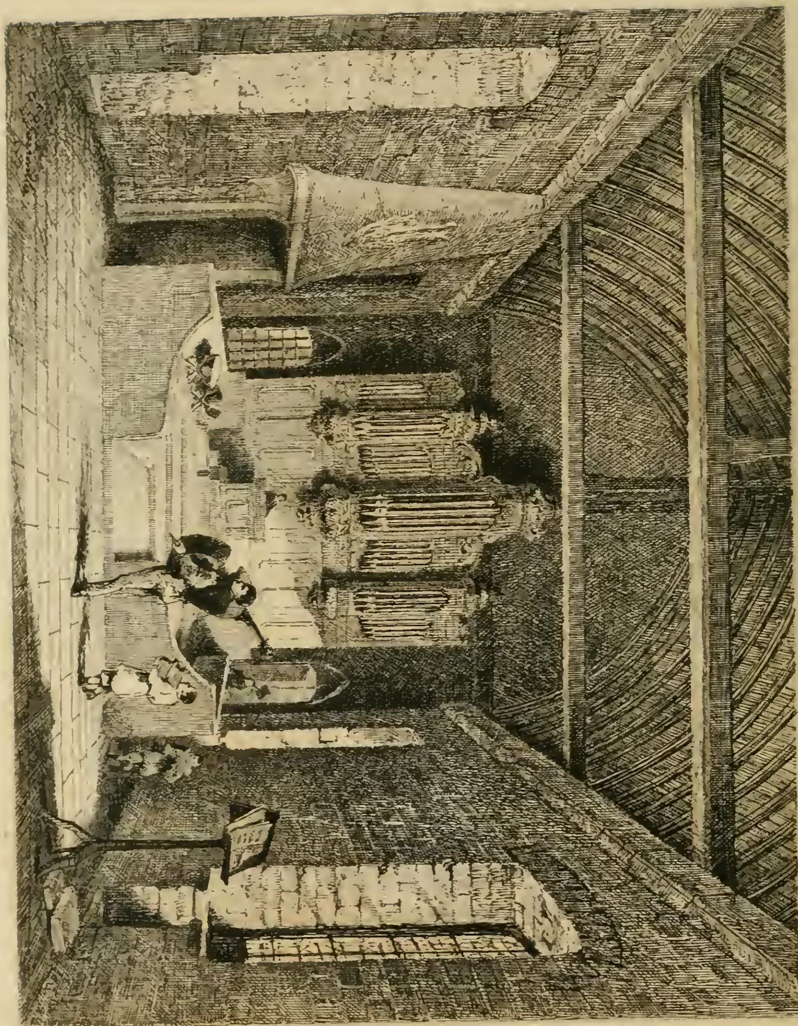
M. l'abbé V. Dausbourg, maître de chapelle titulaire en 1875, n'eut qu'à continuer ce qu'il faisait depuis près de deux ans. Son activité, son ardeur, son zèle ne se démentirent pas un seul instant. S'il ne mit pas dans ses exécutions le charme et la poésie qui caractérisaient le talent de son prédécesseur, il les compensa par la vigueur et la hardiesse ; s'il sut moins finir, il s'appliqua davantage à varier. Ses élèves l'aimaient à cause de son indulgence, qui n'excluait pas la fermeté, et de sa bonté qui ne cessa jamais d'être l'alliée aimable du devoir et de la discipline.

Mgr de Bonnechose lui donna, en 1875, le titre d'habitué d'honneur à la Métropole. C'était la récompense méritée de son dévouement et de ses efforts. Mais déjà une vocation plus haute et qui répondait mieux à son caractère hardi et à ses goûts d'apostolat fit entendre dans son âme sa voix impérieuse. Il devait être missionnaire. Après des instances plusieurs fois renouvelées, il obtint la permission de partir : le 15 août 1881 on le vit remplir pour la dernière fois, à la Maîtrise de Rouen, sa charge de directeur et de maître de chapelle.

(1) Ce fut pendant la direction de M. Bluet que se produisit, au Conseil général, une motion proposant de supprimer l'allocation à la Maitrise. « Messieurs, dit alors M. F. Deschamps, je vous ferai observer que Boïeldieu était élève de la Maitrise. » Il n'y eut pas de discussion et le Conseil passa à l'ordre du jour. (Séance du 11 novembre 1871.)

Nous l'avons suivi de cœur, par nos vœux et par nos prières, dans ces missions d'Afrique où maintenant, comme autrefois à la Maîtrise, il dépense, sans compter, sa santé et ses forces à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. S'il vient à lire ces lignes, qu'elles lui soient l'écho fidèle d'un souvenir ami.







CHAPITRE V.

DE 1881 A 1891.



Bien peu d'institutions humaines arrivent d'un seul coup à leur parfait développement. Les plus utiles et les plus durables sont celles dont l'accroissement progressif est l'œuvre mûrie d'une longue expérience à laquelle plusieurs intelligences et plusieurs volontés, fixées sur la même idée du bien, ont apporté leur somme de lumière, de générosité et de travail.

S'il n'en était pas ainsi, qu'aurions-nous à faire autre chose pour terminer notre tâche (chaque période de l'existence de la Maîtrise restaurée devant ressembler de très près à la période précédente) que d'inscrire maintenant, sur une dernière page, deux ou trois noms, une date, et de laisser au doigt de Dieu le soin de continuer sur les feuillets du

temps l'histoire commencée dans ce livre. Mais nous n'avons pas complètement épuisé notre sujet.

Nous devinons bien les écueils qui vont naître sous nos pas, de ce fait que nous aurons été plus ou moins directement mêlé aux choses dont nous devons raconter l'enchaînement. Toutefois, le devoir de ne point parler de nous peut-il aller jusqu'à nous imposer le silence sur les encouragements précieux, la bienveillance attentive que nous avons vu prodiguer, depuis dix années, à l'œuvre qui nous est confiée ? Et, si ces preuves non équivoques d'un intérêt éclairé qui lui est constamment témoigné, ont été, pour cette œuvre, la cause de quelque progrès nouveau, si elles ont donné lieu d'y entrevoir quelque amélioration désirable et non encore réalisée, est-ce à nous de le taire ? Nous ne le pensons pas : c'est la raison de ce cinquième chapitre.

Le successeur de M. l'abbé Dausbourg, comme directeur de la Maîtrise et maître de chapelle de la Cathédrale, fut nommé par Mgr de Bonnechose le 18 juillet 1881. Il commença ses fonctions au mois d'octobre suivant. Cette date ouvre la période immédiatement contemporaine de l'histoire de la Maîtrise.

L'institution parut alors en passe de voir renouveler presque entièrement son personnel. Plusieurs chantres, ténors et basses, laissèrent leur emploi. Celui-ci et celui-là quittaient la ville ; cet autre ne pouvait plus concilier ses occupations journalières avec ses devoirs à la Maîtrise ; un quatrième avait d'autres raisons et les mêmes regrets, etc. De son côté, l'organiste-accompagnateur, M. E. Ledru, abandonnait l'orgue de chœur, qu'il occupait depuis le 9 décembre 1872, pour monter au grand orgue, devenu vacant par le départ de M. F.-Aloys Klein.

Le grand orgue de la Cathédrale était retombé en mauvais état depuis plusieurs années. Le mécanisme défectueux et la poussière accumulée dans les tuyaux causaient à l'organiste une fatigue grande et de fréquentes déceptions. M. Franz-Aloys Klein, trop timide, ne sut pas se plaindre assez et ne trouva personne pour porter avec autorité à qui de droit ses justes doléances. Enfin, lassé, et désespérant de voir son instrument convenablement restauré, il prit le parti de se retirer.

Mgr de Bonnechose ignorait le mauvais état des orgues de la Cathédrale. Il ne le connut que par le successeur de M. F.-Aloys Klein. Aussitôt qu'il en fut instruit, il s'occupa d'y remédier. L'orgue d'accompagnement, fatigué par un long service, avait besoin, lui aussi, d'une réfection complète. La restauration des deux orgues fut confiée à la maison J. Merklin, de Paris, qui avait déjà restauré les grandes orgues en 1860.

Quelques mois plus tard, en 1882, Mgr le cardinal de Bonnechose rencontrait M. F.-Aloys Klein à Elbeuf, à la cérémonie de l'inauguration des orgues de l'église de l'Immaculée-Conception (1), nouvellement construites par M. A. Cavaillé-Coll. Son Éminence, qui présidait, prit à part M. Klein et lui dit, entre autres choses flatteuses, qu'Elle regrettait de n'avoir pas connu plus tôt le motif de son départ parce qu'Elle eût voulu conserver au grand orgue de la Cathédrale un artiste de sa valeur.

Ce fut M. Henri Lamy, un élève de M. F.-A. Klein, qui remplaça M. E. Ledru à l'orgue d'accompagnement. Les autres emplois vacants furent remplis à leur tour et la Maîtrise reprit bientôt le cours de sa vie habituelle. Toutefois, la disette momentanée de chanteurs mentionnée plus haut ne fut pas sans amener un heureux résultat.

M. le chanoine Robert, intendant de la Cathédrale depuis de longues années, avait été frappé de la pénurie, chaque jour plus grande, de chanteurs aptes à former le personnel du chœur des églises, et des exigences, souvent peu justifiées par leur talent, des musiciens qui se présentaient pour y avoir un emploi. Il crut trouver un remède à ce double mal dans la fondation, à la Maîtrise, d'un cours spécial de musique et de chant grégorien, auquel seraient admis les jeunes gens de dix-huit à trente ans. La gratuité de ce cours devait être un attrait, et des prix (un premier de 100 fr. et deux de 50 fr.) obtenus au concours, auraient pour but d'exciter l'émulation des élèves. Un professeur de la Maîtrise serait chargé des leçons.

M. le chanoine Robert fit part de son projet à Mgr de Bonnechose

(1) M. F.-Aloys Klein, en quittant l'orgue de la Cathédrale, devint organiste de l'Immaculée-Conception à Elbeuf.

qui l'approuva. Le cours spécial de solfège et de chant pour les adultes s'ouvrit donc au mois de janvier 1883. Il eut lieu dans une des magnifiques salles de la tour Saint-Romain qui avait, on ne sait trop pourquoi, cessé d'être à l'usage de la Maîtrise, depuis 1832, et qu'on lui rendit à cette occasion. Vingt-cinq jeunes gens prirent leur inscription au nouveau cours de chant et le suivirent assidûment le lundi et le jeudi de chaque semaine, de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir. A la fin de l'année scolaire, treize d'entre eux affrontèrent les épreuves du concours et se disputèrent les prix. Cette école métropolitaine de chant pouvait certainement rendre des services et remplir le but de sa fondation. Malheureusement, son mode de fondation même avait le défaut d'imposer à la Cathédrale seule un surcroît annuel de 1,200 francs dans ses dépenses. Cependant il eût peut-être été facile, après une entente préalable, de répartir proportionnellement, sur les Fabriques des différentes paroisses de la ville, les charges d'une école dont toutes les églises devaient également profiter. Plusieurs curés de Rouen témoignèrent qu'ils étaient disposés à accepter une combinaison de ce genre. Mais aucune proposition ne fut faite à ce sujet.

Le cours de l'école métropolitaine de chant eut lieu pendant trois années consécutives et fut régulièrement suivi par une trentaine d'adultes. Survint la mort de M. l'abbé Robert. La Fabrique de la Cathédrale ne se résigna pas plus longtemps à porter seule la charge que le vénérable chanoine-intendant lui avait imposée. Le cours de l'école métropolitaine de chant ne fut pas continué (1).

Alors que M. l'abbé Robert se préoccupait du moyen de fournir aux églises des chantres formés à bonne école, Mgr de Bonnechose fit une nouvelle tentative pour mettre les enfants de la Maîtrise plus au large. Il voulut qu'on étudiât la possibilité d'ajouter un étage aux bâtiments actuels et offrit de payer les travaux nécessaires. Déjà, quelques années auparavant, un membre de la Fabrique, M. E. Cosseret, avait proposé de faire lui-même les frais d'un bâtiment

(1) Le jour où les Fabriques de Rouen se seraient entendues pour supporter en commun les frais de ce cours si utile, rien ne serait plus facile que de le rouvrir d'une manière durable.

supplémentaire dans l'enclos voisin. Tous ces bons désirs durent rester sans effet ; l'on reconnut que le meilleur parti à prendre était d'attendre patiemment que l'exécution du dégagement de la Cathédrale vînt favoriser des projets plus étendus et plus durables (1).

Mgr de Bonnechose ne devait pas voir le commencement de ces importants travaux. Pendant les premiers jours d'octobre 1883, comme il traversait Paris pour regagner Rouen, après son séjour habituel à Aix-les-Bains, il fit, dans la gare Saint-Lazare, une chute qui causa de vives alarmes à tout son entourage. Rentré dans son palais archiépiscopal, il dut renoncer à donner ses audiences, tant il se sentait affaibli. Cette faiblesse était, à son âge, un mal incurable contre lequel la science des médecins allait rester forcément impuissante. Mgr de Bonnechose s'éteignit doucement dans la nuit du 28 au 29 octobre un peu après minuit. Les petits enfants de la Maîtrise, qu'il aimait à venir voir de temps en temps au milieu de leurs jeux, eurent l'honneur de l'approcher jusqu'à son dernier jour. Lorsque l'éminent Cardinal ne put plus célébrer lui-même les saints mystères, deux enfants de la Maîtrise allèrent, chaque matin, servir la messe que disait devant lui, à six heures et demie, son secrétaire particulier, M. l'abbé Périer. A eux vinrent ainsi ses dernières bénédictions.

L'histoire de la Maîtrise est forcément le récit des bienfaits dont cette institution n'a cessé d'être l'objet depuis sa fondation, de la part du Chapitre, mais surtout de la part des archevêques de Rouen. Si elle a eu dans le passé quelque relief et quelque gloire, elle le doit à cette protection généreuse. Et si, aujourd'hui, elle n'est pas au-dessous de ce que la virent les siècles précédents, c'est parce que les archevêques qui se sont succédé, dans ce siècle, sur le siège primatial de Normandie, l'ont voulu rendre et maintenir, malgré bien des difficultés, ce qu'elle doit être, autre chose qu'une banale réunion d'enfants de chœur de paroisse.

(1) En attendant mieux, M. Robert, chanoine-intendant, fit tomber plusieurs refends, dont la suppression, en permettant d'utiliser au profit des dortoirs, de la salle d'étude, des parloirs, quelques coins sans destination spéciale, corrigea, dans la mesure du possible, le défaut d'espace.

Mgr Léon-Benoît-Charles Thomas, nommé archevêque de Rouen le 10 novembre 1883, ne devait point rompre cette tradition d'intérêt et de bienveillance. Lorsqu'il vit la Maîtrise pour la première fois, deux sentiments y inclinèrent son cœur : sa tendresse toute paternelle pour les petits enfants et le sentiment de l'importance, dans l'Église, du rôle de l'art en général et particulièrement de la musique, dont ses petits maîtrisiens lui représentaient l'image sous la forme la plus gracieuse.

L'ombre du sanctuaire de Paray-le-Monial, en couvrant son berceau, favorisa-t-elle dans son âme cette inclination délicate vers l'innocence des petits et cette tendance irrésistible vers le noble et le beau qui est le principal caractère de son esprit ? Qui défend de le penser ? L'élévation de son intelligence, la bonté de son âme, la loyauté de son cœur ne sauraient avoir une meilleure cause ; et, il est remarquable, comme on a pu le dire en s'appuyant sur le témoignage des faits, que dès le premier moment de sa présence dans le Diocèse, la Providence semble s'être complu à réunir, sous son pontificat, tous les genres de bienfaits qui ont marqué successivement en faveur de la Maîtrise les pontificats de ses prédécesseurs.

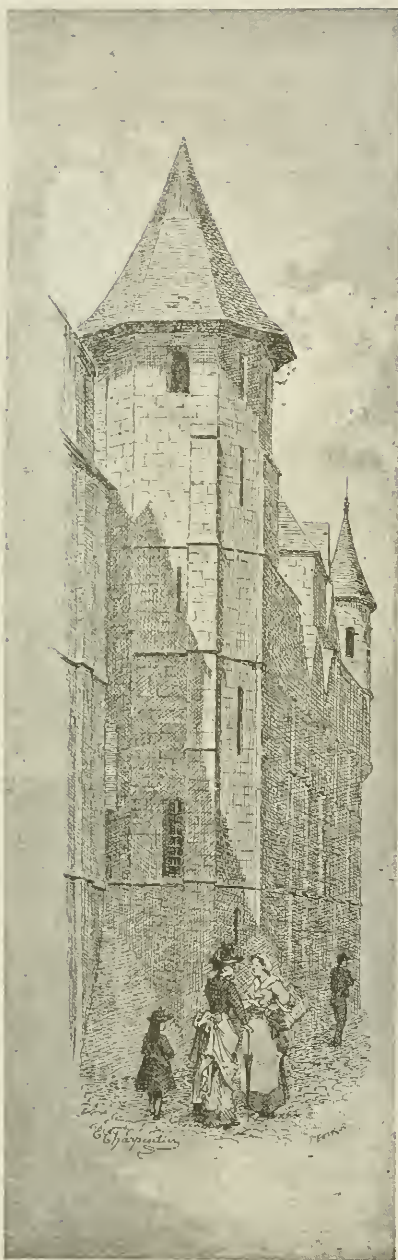
Une des premières œuvres de Mgr Thomas, après son arrivée à Rouen, en 1884, fut la démolition, depuis longtemps désirée, du jubé moderne qui fermait si malheureusement le chœur de la Cathédrale. A partir de ce moment on a pu donner à la Maîtrise un groupement plus logique au point de vue de l'agencement des parties, plus favorable à l'effet des voix et aussi moins encombrant pour les cérémonies. En effet, les chanteurs furent disposés devant l'orgue, de chaque côté de la console des claviers, laissant le milieu du chœur entièrement libre. Il est incontestable que l'effet vocal de la Maîtrise a beaucoup gagné à la suppression du jubé.

Mgr Thomas eut aussi, dès le commencement de son séjour à Rouen, la satisfaction de voir l'œuvre du dégagement de la Cathédrale entrée dans une période d'activité. L'exécution de cet utile projet eût suffi à mettre au nombre des préoccupations du vénéré prélat le transfert de la Maîtrise dans un lieu mieux approprié à ses besoins, si déjà l'exiguité et l'état de vétusté de l'immeuble, donné jadis par M. de Belmesnil à la Cathédrale pour le logement des

enfants de chœur, ne lui avaient fait chercher les moyens de fournir aux petits maîtrisiens un abri mieux en rapport avec les exigences de leur âge, de leurs études et de leurs fonctions.



En 1863, Mgr de Bonnechose, guidé par un même sentiment de bienveillance, avait essayé de tirer les enfants de la Maîtrise de leur



logement de la cour d'Albane; mais il ne trouva rien de satisfaisant pour le remplacer.

En 1885, Mgr Thomas devait être plus heureux. Parcourant un jour les dépendances de la Cathédrale, il s'arrêta devant le bâtiment de l'ancienne officialité, laissé depuis plus d'un siècle dans un état de complet abandon. N'y avait-il aucun parti à tirer de ces hautes et robustes murailles? Ces vastes salles, ces larges fenêtres, ces tourelles qui parlent du passé ne pourraient-elles pas donner encore, à de nouvelles générations, un asile, moins sévère qu'autrefois mais aussi recueilli, derrière ces vieux murs que rajeuniraient et ensoleilleraient l'innocence, les chants et les joyeux ébats des hôtes charmants qu'on leur destinait?

Et puis, le souvenir des petits chanteurs de la Cathédrale n'avait-il jamais habité ces lieux? L'écho de leurs voix pures, chantant les louanges du Dieu des miséricordes, n'était-il jamais venu émouvoir et attendrir, jusque dans l'enceinte du tribunal, l'âme de ceux qu'un austère devoir y avait réunis; les inclinant à une compatissante

indulgence et leur inspirant, comme une voix venue du ciel, le mot du cœur qui tempérerait la juste rigueur de la sanction qu'ils allaient prononcer, et relèverait l'âme de celui qui avait failli ?

Monseigneur n'hésita pas à former le projet de placer là sa Maîtrise et à en préparer l'exécution.

Déjà les laides bicoques qui encombraient les abords du bâtiment ont été démolies, laissant libre une cour aussi vaste que la cour d'Albane et beaucoup mieux abritée contre les mauvais vents. Avec cet avantage, de l'air, du soleil, de l'espace, de la solitude, le voisinage aussi prochain que possible de la Cathédrale. Il était difficile de trouver les conditions désirables pour l'habitation des petits enfants de la Maîtrise mieux réunies que dans ce projet, dont tout permet d'espérer, aujourd'hui, l'exécution à bref délai.

A cette marque de l'intérêt dont elle était l'objet, la Maîtrise vit s'ajouter un nouveau témoignage de bienveillance et de protection.

En 1886, les circonstances donnèrent sujet de renouveler, en faveur de ses intéressants élèves, la générosité dont fit preuve à leur égard Mgr de Croy en 1832 (1). Mais, en même temps que la géné-

(1) La Fabrique de la Cathédrale avait seule subvenu, jusqu'alors, aux besoins de la Maîtrise depuis sa restauration, par Mgr Blanquart de Bailleul, en 1846. A partir de 1886 la Fabrique donna pour :

1° Le traitement du maître de chapelle	1,500 fr.
2° — de cinq ténors (sur six)	1,600
3° — du contrebassiste	400
4° Supplément au premier chantre	200
5° — à l'organiste du grand orgue	200
6° Impositions mobilières et entretien de l'immeuble	500
7° Éclairage, chauffage, propreté de la salle des répétitions	100
8° Achat de musique, entretien de la bibliothèque, etc.	300
9° Leçons de piano et d'orgue, entretien de huit instruments.	300
10° Blanchissage, plissage, raccommodage des aubes, entretien des soutanes, collets et camails pour vingt-cinq enfants (sur quarante)	500
11° Récompenses et imprévu (!)	500
	6,100 fr.

La Fabrique fournit ainsi une somme de 6,100 fr. sur la somme de 28 à 30,000 fr. qui est nécessaire chaque année.

Les pensions des élèves produisent de 12 à 14,000 fr.

Le Conseil général du département sert annuellement une subvention de 2,500 fr.

Mgr l'Archevêque supplée à ce qui manque pour couvrir le chiffre total de la dépense.

rosité de Mgr Thomas arrachait cette utile institution à l'impitoyable enlacement des difficultés matérielles qui devaient compromettre gravement les résultats de quarante années d'efforts et de sacrifices, sa sollicitude, s'élevant du corps à l'âme, s'efforçait de favoriser le développement intellectuel de ses élèves en réorganisant le système des études musicales et littéraires au profit des unes et des autres.

Même après la restauration de Mgr Blanquart de Bailleul, le mode de recrutement des professeurs et surveillants était resté défectueux. On les choisissait parmi les clercs du Grand-Séminaire, souvent déjà avancés dans les ordres et qu'on déplaçait dès qu'ils avaient reçu la prêtrise. Par suite, des changements très fréquents avaient lieu, au grand détriment de la régularité dans la méthode du travail, et non moins de la discipline et de l'éducation.

Mgr Thomas modifia cet état de choses. Il nomma d'abord un sous-directeur prêtre, qui prit sur lui une partie des labeurs et de la surveillance dont le directeur-maître de chapelle était surchargé; puis il confia l'enseignement primaire à deux Frères des écoles chrétiennes. Enfin, par ses soins encore, et dans le but de combiner sagement l'hygiène et le travail, deux classes, spécialement destinées aux enfants de la Maîtrise, furent aménagées séparément dans l'externat des Frères, situé rue de la Chaîne.

Les élèves prennent, dans la Maîtrise, leurs repas, leurs récréations, leurs leçons de musique, etc., etc. Aux heures fixées pour les classes des lettres, un surveillant les conduit à l'externat Notre-Dame. Pendant un court trajet de deux ou trois cents mètres au plus, les enfants prennent le grand air et reposent leur esprit entre deux exercices. La classe finie, les Frères les ramènent à la Maîtrise (1).

Ce système, mis en pratique depuis le mois d'octobre 1888, a donné les meilleurs résultats. Il permet aux élèves d'employer chaque jour à la musique trois heures et demie, réparties en trois exercices, placés à des heures différentes dans la journée; il leur laisse,

(1) Les deux Frères agréés par Monseigneur ne peuvent être changés sans son avis. Ils restent sous la surveillance immédiate de leur directeur, qui est intéressé à ce que les études et la tenue des classes ne donnent lieu à aucun reproche.

pour l'étude des lettres, six heures et demie, réparties en quatre exercices (1).

La distribution des prix de la Maîtrise a lieu chaque année (depuis 1884) dans le palais archiépiscopal. Elle est devenue, mieux que



(1) Le personnel actuel de la Maitrise pour l'enseignement est composé de la manière suivante :

Directeur, maitre de chapelle : M. l'abbé Bourdon, prêtre (nommé en juillet 1881).

Sous-directeur, chargé de l'instruction religieuse, de l'économat, de la surveillance et de la discipline générale : M. l'abbé J. Olivier, prêtre (nommé en octobre 1888).

Professeur de latin et surveillant : M. l'abbé Tieursin (nommé en février 1867).

— de la première classe primaire : Frère Albin (nommé en octobre 1888).

— de la deuxième classe primaire : Frère Abasius (nommé en octobre 1890).

— d'harmonie et de composition : M. F. Le Rey (nommé en 1888).

— de piano, d'orgue et de plain-chant : M. E. Ledru (organiste du grand orgue depuis 1881).

— de piano, d'orgue, de solfège, d'harmonie et d'accompagnement : M. J. Helling (entré à la Maitrise, comme élève, en 1878; organiste-accompagnateur en janvier 1887).

— de violon : M. E. Bleuset (nommé en 1888).

— de violoncelle : M. Crétiny (nommé en 1891).

Les leçons de chant sont données par le maitre de chapelle, qui dirige toutes les études musicales.

jamais, une fête artistique recherchée (1). D'ailleurs, à aucune époque précédente, on n'a pris davantage souci que les petits chanteurs de la Cathédrale fussent formés aux meilleures sources du goût, dans la simplicité et la candeur de leur âme.

Et, en vérité, les manifestations en faveur de l'art chrétien, sous toutes ses formes, que Monseigneur a su faire naître, encourager, et par lesquelles il convie les esprits et les cœurs à monter, à sa suite, jusqu'aux plus hauts sommets du beau, éclairés par la pure lumière de la foi et le chaud rayonnement de la vertu et de l'héroïsme, en restant un des caractères distinctifs de son pontificat, expliquent naturellement l'essor de la Maîtrise contemporaine.

Mais cet essor n'est qu'une conséquence, il n'est point la raison supérieure de ces fêtes qui ont un but plus général et plus élevé.

Ne porte pas qui veut la main à ce hardi flambeau de l'art pour attirer en haut les regards et les cœurs de tous ceux qui pensent, de tous ceux qui souffrent, de tous ceux qui croient, de tous ceux qui aiment. L'Église seule a le secret de garder toujours à sa lumière une clarté sans ombre et un rayonnement sans éclipse. Toutes les époques de son histoire en portent l'irrécusable témoignage, et il est remarquable qu'au commencement de toutes les décadences de l'art on trouve une tentative pour échapper au rayonnement de cette clarté divine.

Il y a donc aussi une sorte d'apostolat à exercer dans les régions intellectuelles de l'art, au nom de la vérité éternelle. Telle est la raison de ces solennités littéraires, musicales, patriotiques, religieuses, chrétiennes, qui ont eu lieu, depuis sept ans, dans le palais archiépiscopal ou dans la Cathédrale, avec un inoubliable éclat.

A l'archevêché : les fêtes en l'honneur de Pierre Corneille (2) et

(1) Le 13 août 1888, la Maîtrise exécuta, à cette occasion, le *Déluge*, oratorio en trois parties, de Camille Saint-Saëns. Le maître tint lui-même le piano d'accompagnement. L'œuvre et l'exécution eurent un grand succès. M. Camille Saint-Saëns dirigea, la même année (13 décembre 1888), dans la Cathédrale, l'exécution de *Rédemption*, de Ch. Gounod. Celui-ci, fortement indisposé, avait eu le regret de ne pouvoir diriger lui-même l'exécution de son œuvre. Les chœurs et l'orchestre comprenaient 450 musiciens. Ce fut une des belles auditions de la Cathédrale.

(2) Pour la fête en l'honneur de Pierre Corneille, un Rouennais, M. Ch. Lenepveu, professeur d'harmonie au Conservatoire de musique de Paris, écrivit la *Méditation* sur des

de Cavelier de la Salle, deux grands chrétiens, deux grands Français, deux nobles enfants de Rouen.

A la Cathédrale : les fêtes deux fois renouvelées en l'honneur de Jeanne d'Arc, la libératrice de la France; les fêtes du *triduum* solennel en l'honneur du Bienheureux de la Salle, l'instituteur et l'éducateur des enfants du peuple; les fêtes en l'honneur de sainte Cécile, la virginale patronne des arts, qui comprennent les deux magnifiques auditions de *Rédemption* et de *Mors et Vita*. Toutes ces fêtes, dans la diversité de leur appareil solennel, ont le même caractère auguste qu'imprime la religion à ce qu'elle inspire (1).

Le livre que nous écrivons est consacré à l'art musical religieux. Nous y devons une mention plus étendue à celle des fêtes religieuses de la Cathédrale, dont la splendeur fut exceptionnelle, à cause de la présence du Nonce apostolique (2) qui vint la présider et de l'illustre maître de l'école française, Charles Gounod, qui dirigea l'exécution.

L'audition de *Mors et Vita*, dans la Cathédrale, le 15 décembre 1887, restera certainement un des plus beaux triomphes de l'*Oratorio* auquel est inséparablement unie la radieuse et douce auréole de saint Philippe de Néri.

Jamais œuvre plus majestueuse n'avait eu un cadre plus grandiose. Comme aux fêtes de Jeanne d'Arc et du Bienheureux de la Salle, l'antique Primatiale était pleine dans toutes ses parties. Au milieu de cette foule grave, religieuse, recueillie, Mgr le Nonce apostolique et Mgr l'Archevêque avaient à leurs côtés des évêques, des généraux, des magistrats, de hauts fonctionnaires, autorités et notabilités du département, toute l'élite de la cité.

paroles tirées du livre de l'*Imitation* traduit en vers par le grand poète rouennais. Cette œuvre, d'une haute valeur, porte le cachet d'un maître. M. Ch. Lenepveu composa aussi, pour les fêtes de Jeanne d'Arc, un oratorio en trois parties sur un beau poème de M. Paul Allard. La *Jeanne d'Arc* de M. Ch. Lenepveu a été accueillie avec une particulière faveur dans le monde artistique.

(1) Les maîtres les plus aimés de l'art français : Gounod, Camille Saint-Saëns, A. Guilmant, Ch. Lenepveu, Widor, etc., etc., se trouvèrent honorés d'apporter à ces fêtes religieuses le lustre de leur renommée et l'appoint de leur talent.

(2) Mgr Rotelli.

Sur des gradins, s'élevant du sol à la tribune des orgues, quatre cents chanteurs et instrumentistes, animés par un même souffle artistique et par un même sentiment de foi, formaient les éléments d'une imposante symphonie, une sorte de clavier vivant et intelligent, auquel le doigt du maître allait, avec le moindre signe, faire rendre tour à tour, dans leur puissance ou leur délicatesse, les pensées et les sentiments qu'il avait mis dans sa musique.

L'exécution fut parfaite. Aucun de ceux qui eurent le bonheur d'y assister ou d'y prendre part ne perdra le souvenir des impressions édifiantes qu'il y a reçues.

Les enseignements de cette journée, qui fut si belle pour l'art religieux, ont été résumés par Mgr Thomas. Dans le dîner qui a suivi la fête, et où se trouvaient réunis les personnages qui lui avaient donné son principal éclat, Mgr l'Archevêque s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur,

« Je rends grâces à Votre Excellence d'être venue au milieu de nous. C'est un honneur pour toute la cité, et une joie pour son Archevêque.

« Après avoir aimé et cultivé la vérité dans les sphères sereines de l'étude et de l'enseignement, vous avez été appelé à la servir sur le terrain mobile de la diplomatie, et déjà votre haute sagesse, votre rare intelligence des temps et des hommes, votre loyal et généreux dévouement au Saint-Siège et à la France, vous ont mérité cette louange que la voix du clergé et la voix du peuple répètent à l'envi : Léon XIII est représenté ici par un autre lui-même. A son exemple, vous vous efforcez de maintenir l'accord de l'Église et de l'État, si nécessaire partout à l'épanouissement et au progrès de la civilisation, plus désirable encore dans cette noble France, la fille aînée de l'Église, qui, depuis quatorze siècles, est à la tête du monde par sa foi et son génie. Je n'hésite pas, Monseigneur, à faire devant vous l'éloge de mon pays : car vous l'aimez et vous souhaitez ardemment qu'il soit grand et prospère, comme aux plus beaux jours de son histoire.

« Je suis heureux d'avoir à mes côtés deux Prélats (1) qui partagent tous mes sentiments de tendre vénération envers Votre Excellence.

« L'un d'eux, le doyen des Évêques de la province de Normandie, est à la fois un penseur éminent et un administrateur justement renommé. Quand il dirigeait une école de hautes études, il a formé des prêtres pieux et savants. A Bayeux, j'ose dire qu'il a tenu école d'évêques, et les Prélats donnés par lui à l'Église font sa meilleure louange.

« Monseigneur de Versailles ne s'étonnera pas de susciter ici de cordiales sympathies ; car, partout où il a passé, il s'est fait chérir par la bonté rayonnante de son cœur, la grâce de son esprit, et cette chaude éloquence où le soleil de son Midi, toujours aimé, semble avoir mis ses rayons d'or.

« Tous ensemble, Messeigneurs et Messieurs, nous venons d'admirer l'incomparable puissance de l'art religieux pour élever les intelligences et les cœurs, sur les ailes de l'idéal, jusqu'à ces hauteurs sublimes où l'on entend un écho lointain de l'éternel et de l'infini. Aussi, dans l'immense auditoire, quelle attitude pleine de majesté, quel profond recueillement, lorsque les austères leçons de la mort, les gémissements de l'abîme et les hosannas du ciel promenaient leur harmonie à travers les voûtes de l'antique Primatiale; lorsque toutes les âmes tressaillaient tour à tour de terreur et d'espérance, sous l'impression de ces graves pensées, déjà revêtues par le génie de l'immatérielle beauté et de la divine poésie des jours éternels !

« Honneur à l'illustre maître ! La France et l'Église sont fières de lui. Non seulement il a continué, dans l'art musical, les traditions de goût, de grâce vive et charmante, de clarté radieuse qui distinguent notre école nationale ; mais il s'est élevé aux conceptions les plus vastes et les plus hardies, et il les a réalisées sous une forme pure et lumineuse, débordant d'expression et de vie, et vraiment enchanteresse. Il a fait mieux. Parvenu à son apogée, il a doté la France de ces grands poèmes religieux, si bien nommés des *oratorios*, parce

(1) Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr Goux, évêque de Versailles.

qu'ils prient et font prier, parce qu'ils ont mission de redire et d'interpréter quelques-unes des strophes du beau cantique de la Création et du cantique encore plus beau de la Rédemption.

« Tel est, cher maître, le caractère de ce chef-d'œuvre : *Mors et Vita*. Vous l'avez composé pour le service de l'Église dont vous êtes un fils dévoué et pour la gloire du suprême Artiste, le Verbe de Dieu, qui tient les mondes dans sa main comme une lyre et préside à toutes les harmonies de la terre et du ciel. Dans le même sentiment de foi qui l'a inspiré, vous l'avez dédié à Léon XIII. C'est un hommage de l'art français au Pontife qui a parlé dans un si noble langage des sciences, des lettres et des arts.

« Il convenait donc qu'après la magnifique audition, une prière solennelle pour le Saint-Père réunît toutes les voix dans une même acclamation et tous les cœurs dans un même amour (1). C'est le grand acte de piété filiale par lequel nous avons préludé à la fête des noces d'or.

« Monseigneur,

« Au nom de la société d'élite que j'ai eu la joie de grouper autour de votre Excellence, au nom de la ville et du diocèse de Rouen, je vous prie d'offrir à Sa Sainteté nos hommages et nos vœux. Je les résume dans ces deux mots : Gloire à Léon XIII ! longue vie à notre Père ! »

« S. Exc. Monseigneur le Nonce apostolique, s'est levé et a répondu, dans notre langue, avec une aisance et une grâce parfaites, la plus exquise bienveillance et le plus heureux à-propos, aux paroles de Monseigneur l'Archevêque. Son léger accent italien ajoutait un charme de plus à son éloquent et aimable langage. Son Excellence a remercié d'abord Monseigneur l'Archevêque de ses sentiments d'affection si précieux à son cœur, et du bonheur qu'il lui avait pro-

(1) Les quatre cents musiciens chantèrent, avant la bénédiction du Très Saint Sacrement, qui fut donnée par Mgr le Nonce apostolique, au milieu d'une illumination splendide, la prière pour le souverain pontife : *Oremus pro Pontifice nostro Leone.*

e
a
e
a
:s
:t
ır
st

ı-
à
sa
re
es
rs

re
nt
ıx
ie
es
es
us
ɔer

ce
;é,
ns
. »
III
ne
ıes

ris-
s, il

q
d
C

I
u
D
à
n
h
la

sc
ac
gr
de

au
Rc
vo
lor

rép
la
de
cha
a
d'a

(1
qui
prièr

curé dans cette journée vraiment céleste, où, sous les voûtes de cette belle Cathédrale, avaient retenti des chants dérobés au paradis. Il a éprouvé là une des émotions les plus délicieuses de sa vie. Le cadre imposant de cette grande Cathédrale, de la foule si édifiante qui la remplissait, convenait merveilleusement aux souvenirs sacrés rappelés par l'oratorio et aux mélodies tour à tour puissantes et idéales enfantées par le génie du grand maître français. Monseigneur le Nonce remercie donc Monseigneur de cette belle fête ; il lui est également reconnaissant de ses paroles si gracieuses.

« C'est avec raison que Monseigneur de Rouen a rappelé ses sentiments d'affection et de dévouement pour la France. Il a appris à l'apprécier et l'aimer avant même de la connaître de près. Dans sa nonciature à Constantinople, il a vu les belles œuvres et la salutaire influence de la France en Orient, où elle continue dignement ses traditions catholiques. Ses traditions, il les avait recueillies d'ailleurs dans l'étude de l'histoire.

« J'ai ici à ma droite, dit Son Excellence, un représentant illustre de la France artistique (1), et à ma gauche un digne et vaillant général représentant de la France militaire. Ne sont-ce pas là deux des grandes sources de la gloire de la France ? Son goût, son génie dans les arts sont attestés dans tous les âges par les monuments les plus variés et les plus précieux ; et ses gloires militaires ne sont-elles pas écrites à chaque siècle dans ce grand livre de l'histoire où nous lisons à la première page cette magnifique parole : *Gesta Dei per Francos*.

« Monseigneur le Nonce poursuit : « Oui, j'aime encore la France « pour son admirable épiscopat, pour son digne et brave clergé, « pour ses fidèles enfants, si fermes dans leur foi, si généreux dans « leurs œuvres, si profondément dévoués au Souverain Pontife. » Son Excellence promet, en terminant, de faire parvenir à Léon XIII les témoignages d'affection au Saint-Siège et à son auguste personne qu'il a recueillis de Monseigneur l'Archevêque, des dignes Évêques

(1) A ce moment le Nonce se tourna vers Gounod, cherchant une expression caractéristique dont il pût accompagner son nom et qui rendit bien sa pensée. N'en trouvant pas, il l'appela, après une seconde d'hésitation : *Celestian Gounod*.

qui l'accompagnent, des prêtres et des fidèles de Rouen, et il lui dira qu'il est aimé et béni ici par les plus nobles cœurs. Les paroles de Son Excellence sont accueillies par des applaudissements et par la plus vive reconnaissance.

« Ainsi tout a été doux et beau et bienfaisant dans cette journée mémorable, dont les derniers accents comme les premiers ont été consacrés à la religion et au Pape, à qui l'illustre maître Gounod a dédié son chef-d'œuvre, notre grand Léon XIII (1). »

Nous sommes heureux de pouvoir inscrire à la dernière page de ce livre un aussi magnifique souvenir. La vieille Maîtrise de Rouen n'en a pas gardé de plus glorieux dans ses annales.

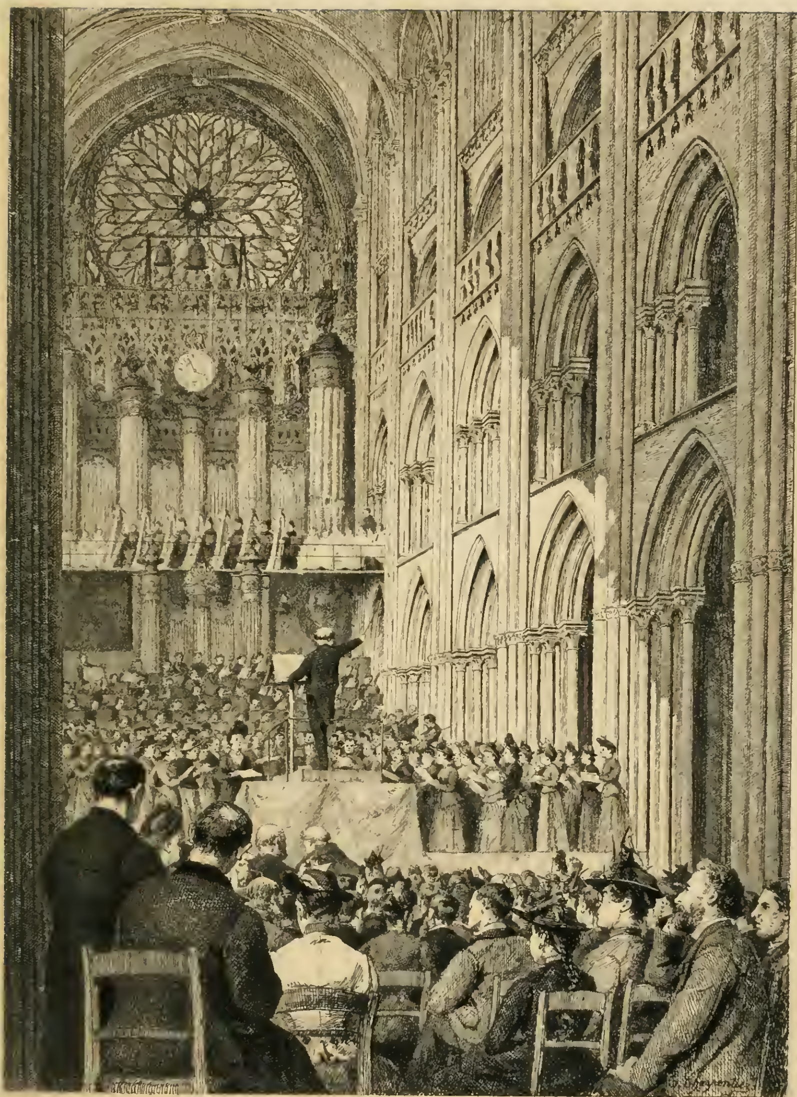
Après quelques années d'une dispersion malheureuse, on a pu la voir renouvelée et rajeunie depuis tantôt un siècle.

Une attention de la Providence l'a fait vivre depuis sept années dans une atmosphère rayonnante, au sein de laquelle elle a repris la sève et la vigueur de ses plus beaux jours.

Puisse-t-elle rester toujours digne d'elle-même et de son passé, et conserver vivante et vénérée dans son cœur la mémoire de tous ceux qui l'ont protégée en faisant rejaillir sur elle quelque intérêt et quelque bien !

S'il doit lui advenir encore, ce qu'à Dieu ne plaise ! d'être éprouvée par une fortune adverse et de revoir des jours de déclin, au moins (c'est la récompense ambitionnée par les auteurs de ce livre) pourra-t-elle retrouver dans les pages de son histoire les raisons de travailler avec courage à refaire sa splendeur pour la plus grande gloire de Dieu.

(1) La réponse de Son Excellence le Nonce apostolique à Mgr l'Archevêque appartenant désormais à l'histoire locale, nous avons tenu à en prendre l'analyse dans le compte rendu même de l'audition de *Mors et Vita*, écrit pour la *Semaine religieuse* par M. l'abbé Julien Loth.



HELIOG DUJARDIN

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Page 5. — Ecoles épiscopales. « Dès le IVe siècle (dit Dom Rivet), on établit près des cathédrales, des écoles tant pour les clercs que pour ceux qui aspiraient à entrer dans le clergé. L'on y enseignait le chant et les lettres humaines..... » D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tome I, 1re partie, p. 236.

Page 26. — Pour la procession de l'âne qui avait lieu à la Cathédrale le jour de la Circoncision, *Voir* un curieux manuscrit de la Bibliothèque de Rouen (Y. 110).

Page 28, ligne 17. — Maintes fois il arrivait que des personnages de marque témoignèrent..... le désir..... *Lisez :* témoignaient.

Page 41. — Les numéros (2) et (3) renvoient à la même note : Bausteine, etc. — (4) renvoie à la note 3. *Ajouter à la suite de cette note :* Peut-être ces chansons profanes, ajoutées aux textes latins, n'étaient-elles que des guide-ânes.

Page 47. — Note 7, chant du *Gloria laus* à la porte des Carmes. « ..... En 1393, il arriva qu'un certain Regnault Cousin, propriétaire de la maison où les jeunes clercs avaient coutume de monter pour chanter le *Gloria laus*, supportant avec peine que l'on violât ainsi son domicile et que l'on s'introduisît chez lui librement et sans même demander permission, prétendit se soustraire à cette gênante servitude ; il voulut empêcher le maître et ses enfants d'entrer dans sa maison et ferma sa porte.

« Comme cette opposition n'avait pas été prévue et qu'elle pouvait retarder indéfiniment l'exercice du service divin, le bailli, qui était présent à la contestation, fit ouvrir la porte dudit hôtel, par force et de son autorité privée. Sur quoi le sieur Regnault ayant porté plainte en l'Échiquier de Normandie, la cause fut évoquée devant le Parlement de Paris, mais, sur l'avis de la Cour, les parties furent renvoyées de la plainte et le différend arrangé sans frais. Il fut convenu que le sieur Regnault Cousin ou ses représentants laisseraient, à l'avenir, entrer dans leur hôtel, sans opposition aucune, le chantre et ses enfants ; que ceux-ci pourraient, comme par le passé, ouvrir ou faire ouvrir les fenêtres d'un appartement situé vers la rue et y chanter le *Gloria laus*, ainsi que l'ordonnance de la procession le requérait, mais que, de leur côté, le Chapitre et le maître de chant feraient connaître d'avance, aux habitants de l'hôtel, leur intention, et demande-

raient permission de célébrer, à la manière accoutumée, la solennité du *Gloria laus*, sans causer aucun préjudice à l'héritage du sieur Cousin. Cet arrêt fut délivré, sous forme de charte, par Charles VI, roi de France, le 22 février 1394. » (L. de Glanville, *Histoire du prieuré de Saint-Lô*, p. 406). Cela dura jusqu'en 1539. L'hôtel de la Crosse, acheté par MM. de la ville, à un certain Allorge, sieur de Pissy, fut démoli cette année-là, ainsi que la porte Sainte-Apolline, sur laquelle il était bâti. Le Chapitre ayant protesté, on lui fit dire que le sieur Allorge ferait dresser chaque année un théâtre pour la station (18 juin 1539), mais celui-ci déclara, quelques jours plus tard, qu'il n'accepterait pas cette charge. (R. C., G. 2155.)

Page 67, ligne 8. — Du Caurroye, *lisez :* Du Caurroy.

Page 67, ligne 10. — De Bourmonville, *lisez :* De Bournonville.

Page 78. — En 1632 la fête eut un éclat tout particulier, *lisez :* En 1631.

Page 84, ligne 11. — En disant que cette réforme du chant se fit avec une certaine habileté..... et qu'on s'appliqua à sauver ce qu'on put des anciens chants. Nous avons peut-être été trop indulgent. Beaucoup de vieilles mélodies furent alors en effet fâcheusement mutilées. On peut s'en convaincre en comparant les livres de chant de cette époque à ceux de François III de Harlay (1662) où le plain-chant se retrouve encore dans sa pureté primitive.

Page 87. — Note (1), *R. C.*, 12 septembre 1777, *lisez :* (3) 12 septembre 1777.

Page 100, ligne 9. — Fut nommé, *lisez :* il fut nommé.

Page 119, dernière ligne. — ..... cinq livres de motets de Guerrero (1), *lisez :* cinq livres de motets de Guerrero (2). — *De même au renvoi :* (1) G. 3464, *lisez :* (2) G. 3464.

Page 120, avant-dernière ligne. — ..... Morel recevait de six cent à huit cent livres, *lisez :* de six cents à huit cents.....

Page 125, ligne 2. — Lesueur, Jacques,..... *lisez :* Lesueur Jacques.....

Page 141, ligne 5. — ..... Elles lui permettaient d'entendre d'excellente musique tous les dimanches, par l'audition répétée de divers chefs-d'œuvre ; il apprenait..... *lisez :* Elles lui permettaient d'entendre d'excellente musique tous les dimanches ; par l'audition répétée de divers chefs-d'œuvre, il apprenait.....

EXPLICATION

DES

GRAVURES HORS TEXTE ET DES TÊTES DE PAGE.

Gravure hors texte : Cour d'Albane, maison du Trésor, démolie en 1863.
PRÉFACE. — *Tête de page :* Station de l'*Inviolata.*
AVANT-PROPOS. — *Tête de page :* Vestiaire des enfants de chœur.
Gravure hors texte : Cour d'Albane, tour Saint-Romain.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION. — *Tête de page :* Une leçon de chant au VIIIe siècle, sous saint Remi.

CHAPITRE Ier. — *Tête de page :* La fête de l'Épiphanie à la Cathédrale.

CHAPITRE II. — *Tête de page :* Défilé d'enfants (costumes du XVIe siècle).

CHAPITRE III. — *Tête de page :* Une exécution musicale au XVIIe siècle, en l'honneur de sainte Cécile.

CHAPITRE IV. — *Tête de page :* Musiciens chantant au chœur (XVIIIe siècle).

CHAPITRE V. — *Tête de page :* Enfants de chœur étudiant derrière le maître-autel (XVe siècle).

LISTE CHRONOLOGIQUE. — *Tête de page :* Divers instruments de musique. — Noms des principaux maîtres de chapelle; au second plan, la Cathédrale.

CONCLUSION. — *Tête de page :* Salle de répétition dans la tour Saint-Romain.

Gravure hors texte : Escalier conduisant au vestiaire des enfants de chœur.

Gravure hors texte : Ancien bâtiment de l'Officialité où l'on doit installer la Maîtrise (projet de Mgr l'Archevêque).

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE Ier. — *Tête de page :* Cour d'Albane. — La Maîtrise.

CHAPITRE II. — *Tête de page :* Musiciens chantant au jubé.

CHAPITRE III. — *Tête de page :* Procession du Saint Sacrement. — Enfants de chœur chantant à un reposoir de la rue Nationale.

CHAPITRE IV. — *Tête de page :* Messe rouge.

Gravure hors texte : Ancienne grand'salle de l'Officialité qui doit être restaurée pour servir aux répétitions de musique de la Maîtrise (projet de Mgr l'Archevêque).

CHAPITRE V. — *Tête de page :* Chant du *Christus vincit* un jour de fête pontificale.

Gravure hors texte : Exécution de *Jeanne d'Arc* de Ch. Lenepveu, à la Cathédrale, sous la direction du maître.



TABLE DES NOMS.

E

F

G

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

Sa Grandeur Monseigneur Thomas, archevêque de Rouen. (Un exemplaire sur Japon.)

MM. L'abbé Lair, vicaire général.
L'abbé Bonamy, vicaire général.

Agésilas (l'abbé), curé de Meulers.
Alexandre (l'abbé A.), curé de Sanvic.
Allais (l'abbé), aumônier d'Ernemont, à Rouen.
Allard (Christophe), avocat à la Cour d'appel, à Rouen.
Allard (l'abbé A.), prêtre auxiliaire de Sainte-Madeleine, à Rouen.
Andrieu (l'abbé), chanoine honoraire, à Rouen.
Anglade (Mlle), propriétaire, à Rouen.
Angot (l'abbé), curé de Froberville.
Angot (Georges), négociant à Rouen.
Association des anciens élèves de la maitrise de rouen. (Cinq exemplaires.)
Audelin (l'abbé), vicaire de Saint-Romain, à Rouen.
Augé, libraire à Rouen. (Trois exemplaires).
Auvray (l'abbé Emmanuel), curé-doyen de Motteville.
Avollée (Léon), propriétaire, à Rouen. (Un exemplaire sur Japon.)
Avrillon (l'abbé), curé de Touffreville-la-Câble.

Balavoine (l'abbé), doyen du Chapitre, à Rouen.
Barbesant (l'abbé), précepteur à Paris.
Barbier (l'abbé), curé de Saint-Clément, à Rouen.
Barré (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
Barré (l'abbé), curé de Veules.
Barré (l'abbé), curé de Mesnières-en-Bray.
Baudry (Paul), propriétaire, à Rouen.
Baudry (Bernard), à Rouen.
Bazire (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Ursulines, à Rouen.

Beaurepaire (Charles de), archiviste de la Seine-Inférieure.
Beauvoir (l'abbé de), curé de Saint-Godard, à Rouen.
Bellest (Mme veuve E.), propriétaire, à Elbeuf.
Bellest (Henri), manufacturier, à Elbeuf.
Bellest (Louis), négociant, à Rouen.
Bénard (Mlle C.), propriétaire, à Rouen.
Bénard (l'abbé), curé-doyen de Saint-Valery-en-Caux.
Bénard (Mlle L.), professeur de musique, à Rouen.
Bénard (Mlle E.), propriétaire, à Rouen.
Benoit (Mme), à Rouen.
Biaggi (l'abbé), professeur à l'Institution Join-Lambert, au Boisguillaume.
Biard (l'abbé), curé de la Bouille.
Bignou (Mme Anaïs), professeur de musique, à Rouen. (Deux exemplaires.)
Billod (l'abbé), vicaire de Saint-Patrice, à Rouen.
Biochet, notaire honoraire, à Caudebec-en-Caux.
Blériot (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques-Saint-Christophe, à Paris.
Boissière (l'abbé), à Rouen.
Bleuset, professeur de musique, à Rouen.
Botté (l'abbé), curé de Morgny.
Boucher (l'abbé), curé de Saint-Lucien.
Boucourt (Eugène), propriétaire, à Rouen.
Boucourt (Émile), receveur honoraire des Asiles des aliénés de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Boudier, ingénieur-mécanicien, à Rouen.
Boulouse, manufacturier, à Rouen.
Bourgeois (Henri), élève au Grand-Séminaire, à Rouen.
Bourret (l'abbé), curé de Fontaine-le-Bourg.
Boursin (l'abbé), chanoine titulaire, à Coutances.
Boutard (l'abbé), directeur de l'école Fénelon, à Elbeuf.
Boutillier (Louis), propriétaire, à Roncherolles-le-Vivier.
Boyer (Justin), maître de chapelle de la Cathédrale, à Carcassonne.
Breteuil (J.-B.), à Rouen.
Breton (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Rouen.
Brisbarre (J.), agrégé de l'Université, à Paris.
Brocard (l'abbé), curé de Criquiers.
Bugnot (G.), médecin-dentiste, à Rouen.

Cacheux (Henri), libraire à Rouen. (Douze exemplaires.)
Cadot (l'abbé), curé de Nolleval.
Campion (l'abbé), curé de Limésy.
Canappe (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Rouen.
Canonville-Deslys, professeur au Lycée, à Rouen.
Capron (l'abbé), curé de Moulineaux.

Carbonnier (l'abbé), curé d'Orival.
Catteville (l'abbé), curé du Thil-Manneville.
Caulle (l'abbé), curé-doyen d'Eu.
Cavaillé-Coll, facteur de grandes orgues, à Paris.
Cavé (F. Marie-Augustin), procureur des PP. Dominicains, à Corbara.
Cayez (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Patrice, à Rouen.
Chauvel (Georges), à Elbeuf.
Choppin-Chalmé, chasublier, à Rouen.
Clerval (l'abbé), supérieur de la Maîtrise de la Cathédrale, à Chartres.
Collette (Charles), propriétaire, à Rouen. (Un exemplaire sur Japon, cinq exemplaires ordinaires).
Collette (Paul), à Paris.
Collette (Amand), propriétaire, à Paris.
Collette (Mme veuve Alphonse), à Paris.
Collette (Eugène), à Paris.
Collette (Paul), manufacturier, à Paris.
Cordier (l'abbé), curé d'Hugleville-en-Caux.
Cordonnier (Charles), propriétaire, au château du Val-Freneuse.
Cottard (l'abbé), curé de Pierreville.
Cottard (l'abbé), curé de Touffreville-la-Corbeline.
Courel (F.), propriétaire, au château de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.
Courel (L.), négociant à Orléans.
Courmont (Frédéric), docteur-médecin, à Paris.
Danzas (Georges), avocat à Caen.

Dausbourg (R. P.), supérieur du Séminaire Saint-Eugène (Algérie), ancien directeur de la Maîtrise.
David (Mlle), propriétaire, à Fauville.
Dedde (l'abbé), curé de Vergetot.
Dehays (l'abbé), curé de Sassetot-le-Mauconduit.
Delaage (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la Maîtrise de Notre Dame, à Paris.
Delabost, docteur, directeur de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, à Rouen.
Delahaye (l'abbé), aumônier de l'Asile de Quatre-Mares.
Delaherche (Alex.), propriétaire, à Beauvais.
Delalande (l'abbé), vicaire de Saint-Maclou, à Rouen.
Delamare (l'abbé), professeur à l'Externat Join-Lambert, à Rouen.
Delamare (l'abbé), curé de Mésangueville.
Delaporte (l'abbé), curé-doyen de Sainte-Marie, au Havre.
Delaquaize, propriétaire, à Boissey-le-Châtel (Eure).
Delan (Mlle), à Rouen.
Delisle (Mme V.), à Rouen.

Demangeon (l'abbé), curé de Gerville.
Démeilliers (l'abbé), curé d'Anglesqueville-sur-Saâne.
Derivière, professeur de lettres et de sciences, à Rouen.
Deshayes (l'abbé), curé-doyen de Montfort (Eure).
Doré (l'abbé), aumônier du lycée, au Havre.
Duboc (l'abbé), curé de Glicourt.
Dubois (l'abbé), curé de Flamanville.
Dubuc, propriétaire, à Rouen.
Duchesne (l'abbé), précepteur, à Hyères (Var).
Ducrocq (l'abbé), curé de la Neuville-Champ-d'Oisel.
Dulau, libraire, à Londres.
Dupont (l'abbé), curé de Sommesnil.
Durand (Mme veuve), à Rouen.
Dupré (Albert), professeur de musique, à Rouen.
Durier (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen. (Deux exemplaires.)

Edouard (l'abbé), vicaire de Saint-Ouen, à Rouen. (Deux exemplaires.)
Einninger (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Brèvedent.
Elie-Lefebvre (le baron), à Rouen.
Enault (l'abbé), curé de Therouldeville.
Esneval (le baron Bezuel d'), à Paris.

Fallet (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
Favé (l'abbé), à Rouen.
Féré (Mme veuve), propriétaire, à Rouen.
Féré (Lucien), à Rouen.
Flavigny (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution Join-Lambert, au Boisguillaume.
Flavigny (Constant), manufacturier, à Elbeuf.
Flavigny (Ernest), à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.
Fleury, organiste de N.-D.-de-Bonsecours, à Rouen. (Deux exemplaires.)
Fleury (l'abbé), curé de Notre-Dame-des-Anges.
Fleury (E.), libraire, à Rouen. (Douze exemplaires).
Foache (l'abbé), aumônier de la Miséricorde, au Havre.
Fournier, agent général de l'*Urbaine*, à Louviers (Eure).
Franque (l'abbé), aumônier des Ursulines, au Havre.
Fresne (l'abbé), curé de La Chaussée.
Fressard (l'abbé), vicaire de Sainte-Madeleine, à Rouen.
Fromage (Albert), manufacturier, à Rouen.

Gambey, professeur au lycée, à Rouen.
Gambu, à Louviers (Eure).
Gasse, à Elbeuf.
Gilles (J.), propriétaire, à Rouen.

Gillier (l'abbé), curé d'Ouville-l'Abbaye.
Gosselin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de l'Immaculée-Conception, à Elbeuf.
Goubert, négociant, à Rouen.
Gouel (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Étienne, à Elbeuf.
Granjux (l'abbé), curé de Saint-Paul-Saint-Louis, à Paris.
Gréboval (l'abbé), aumônier du collège, à Dieppe.
Grégoire, avocat, à Pont-Audemer (Eure).
Greny, propriétaire, à Beuville-Saint-Denis.
Grivault (Mme J.), à Rouen.
Guérin (l'abbé), curé de Longpaon, à Darnétal.
Gueroult (A.), organiste de Saint-Ouen, à Rouen.
Guest (l'abbé), vicaire de Saint-Romain, à Rouen.
Guignant (l'abbé), curé de Sigy.
Guilmant (Alex.), organiste de la Trinité et des Concerts du Conservatoire, à Paris.

Hælling, organiste accompagnateur de la Cathédrale, à Rouen.
Hamelin, professeur au lycée, à Rouen.
Hauchard (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger.
Haumesser (Ch.), professeur de musique, à Rouen.
Hazé (l'abbé), curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.
Hébert (l'abbé), professeur à l'Institution Join-Lambert, à Boisguillaume.
Hédouin (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Carmélites, à Rouen.
Hellot, notaire honoraire, à Rouen.
Hellot (Mme veuve E.), propriétaire, à Rouen.
Héron (l'abbé), curé de la Chapelle-sur-Dun.
Hertel (l'abbé), curé de Saint-Aubin-Celloville.
Houlbrecque (l'abbé), curé-doyen de Doudeville.
Houlière (l'abbé), curé de Graville-Sainte-Honorine.
Joly (l'abbé), curé de Servaville-Salmonville.
Jomard (l'abbé), directeur de l'externat Saint-Joseph, au Havre.
Jouanne (F.), négociant, à Rouen.
Jouet (l'abbé), vicaire de Saint-Sever, à Rouen.
Jourdainne (Mlle), propriétaire, à Rouen.

Klein (Aloys), éditeur de musique, à Rouen. (Deux exemplaires.)
Klein (André), pianiste, à Rouen.

Lachèvre (Léon), à Rouen.
Lachèvre (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre d'Yvetot.
Laigneau (l'abbé), curé de Roncherolles-en-Bray.
Lambert (l'abbé), curé de Saint-Sylvain.
Lamy, maître de chapelle de Saint-Romain, à Rouen.

Lancelevée (l'abbé), maître de chapelle de la Cathédrale, à Évreux.
Lanchon (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
Langlois (l'abbé), curé de Tôtes.
Laperdrix, capitaine au long-cours, au Havre.
Larivière (l'abbé), vicaire de Saint-Étienne, à Elbeuf.
Latouche, organiste de Saint-Godard, à Rouen.
Laurent (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
Lebas (Paul), à Rouen.
Laurent (Marcel), maître de chapelle de la Cathédrale, à Orléans.
Lecaplain, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, à Rouen.
Lecler (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Ursulines, à Rouen.
Lecœur (l'abbé), curé de Quévreville-la-Poterie.
Lecointe (l'abbé), curé de Blosseville-ès-Plains.
Lecomte (l'abbé), vicaire à Sanvic.
Lecour (l'abbé), curé de Saint-Léon, au Havre.
Ledru, organiste du grand orgue de la Cathédrale, à Rouen.
Leduc (Auguste), propriétaire, à Rouen.
Lefebvre (l'abbé), curé de Saint-Hilaire, à Rouen.
Lefebvre (Adrien), étudiant en médecine, à Elbeuf.
Lefebvre (l'abbé G.), curé de Néville.
Legardinier (l'abbé), curé de Sainte-Marguerite-sur-Mer.
Legrain (l'abbé), curé de Grainbouville.
Legrand (l'abbé), curé de Tourville-sur-Fécamp.
Legris (l'abbé), curé-doyen d'Envermeu.
Legrip, marchand d'estampes, à Rouen.
Legros (René), à Fécamp.
Le Hardeley, propriétaire, à Rouen.
Lelièvre (l'abbé), curé de Manéglise.
Lemaire (l'abbé), chanoine honoraire, à Rouen.
Le Manissier, à Rouen.
Lemazurier (l'abbé), curé archiprêtre de Neufchâtel-en-Bray.
Lemétais (Ernest), à Fécamp.
Lemonnier (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, au Mont-aux-Malades.
Lenepveu (Ch.), professeur au Conservatoire national de musique, à Paris.
Lenoir, organiste de Saint-Jean, à Elbeuf.
Lenud (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de la Sainte-Trinité, à Fécamp.
Lépagnol (l'abbé), curé de Saint-Vivien, à Rouen.
Le Rey, professeur de musique, à Rouen.
Le Ricque (Alfred), propriétaire, à la Bouille.
Lerminier (l'abbé), curé de Massy.
Leroux (Mme veuve J.-B.), propriétaire, à Rouen.

LESTRINGANT, libraire à Rouen. (Deux exemplaires.)
LEVACHER (l'abbé), curé d'Hénouville.
LEVAILLANT (Mme veuve), à Rouen.
LEVASSEUR (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
LEVÉE (l'abbé), aumônier du Pensionnat des Frères, à Rouen.
LE VERDIER (Pierre), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, à Rouen.
LEVILLAIN (Émile), négociant à Rouen.
L'HOPITAL, propriétaire, à Angerville-la-Campagne (Eure).
LIOT (l'abbé), aumônier des sœurs de Saint-Aubin, à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.
LOISEL, architecte, à Rouen.
LOTH (l'abbé J.), chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou, à Rouen.
LOTH (l'abbé A.), curé de Notre-Dame du Pollet, à Dieppe.
LOTH (E.), organiste de Notre-Dame de Louviers, à Louviers.
LOUVRIER, propriétaire, à Rouen.
LOZAY (l'abbé), curé d'Heugleville-sur-Scie.

MACKAU (le baron de), député, à Paris.
MALIGE (le T. R. P.), supérieur du Grand-Séminaire, à Rouen.
MALLET (l'abbé), curé de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.
MALLEVILLE, notaire honoraire, à Envermeu.
MALLEVILLE (Mlles E. et M.), propriétaires, à Veules.
MARÉCHAL (l'abbé), curé-doyen de Bolbec.
MARGERIN, propriétaire, à Rouen.
MARIE, propriétaire, à Rouen.
MARS (l'abbé), vicaire à Yvetot.
MARTIN, professeur de musique, à Rouen.
MARUITTE (l'abbé), curé de Belbeuf.
MASSE (l'abbé), vicaire de Saint-Maclou, à Rouen.
MASSIF, libraire, à Caen. (Deux exemplaires).
MAUGER (l'abbé), curé de Daubeuf-Serville.
MAUPAS (l'abbé), professeur à l'école Fénelon, à Elbeuf.
MÉNARD (l'abbé), vicaire de Sainte-Marie, au Havre.
MERKLIN, facteur de grandes orgues, à Paris.
MILLET (Victor), manufacturier, à Paris.
MILLIARD (l'abbé), vicaire-général honoraire, curé de N.-D. de Bonsecours.
MOLLET (Mlle), propriétaire, à Elbeuf.
MONNIER (MM.), à Rouen.
MONNIER (l'abbé), curé-doyen de Saint-Michel, au Havre.
MONTMARTIN (le R. P. de), à Rouen.
MOREL, menuisier-sculpteur, à Rouen.
MOTTES (Mme veuve P. des), propriétaire à Etoutteville.
MOUQUET (Romain), manufacturier, à Paris.

Mouquet (Remy), négociant à Dieppe.
Mure (Edmond), négociant à Surgères (Charente-Inférieure).
Mutel (l'abbé), aumônier des sœurs de l'Assomption, à Rouen.

Neveu (l'abbé), curé de Saint-Remy, à Dieppe.
Niel (E.), vice-consul du Brésil, à Rouen.
Notheaux (l'abbé), curé de Houdetot.

Ochancourt (l'abbé Rolland d'), curé de Maulévrier.
Olivier (l'abbé J.), sous-directeur à la Maîtrise, à Rouen.
Othon (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.
Ouf (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Romain, à Rouen.
Oursel (C.), propriétaire, à Rouen.
Oursel (A.), propriétaire, à Bertreville-Saint-Ouen.
Panel (l'abbé), curé de Saint-Ouen, à Rouen.
Parmentier (l'abbé), prêtre habitué, à Saint-Jean d'Elbeuf.
Paris (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Dieppe.
Patry (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Bondeville.
Pécuchet (Hippolyte), notaire honoraire, à Yvetot.
Pelay (E.), bibliophile, à Rouen.
Pepin (l'abbé), curé-doyen de Carville, à Darnétal.
Périer (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Visitation, à Rouen.
Petit (François), négociant, à Yvetot.
Petit (André), à Yvetot.
Petit (Paul), étudiant en pharmacie, à Yvetot.
Picard (l'abbé), curé de Saint-Vincent, à Rouen.
Piette (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Franqueville.
Pitot, banquier, à Rouen.
Poilevé (l'abbé), vicaire à Londinières.
Polybiblion, *Revue bibliographique universelle*, à Paris.
Prevel (Emile), propriétaire, à Varneville-Bretteville.

Quesnel (Jacques), avocat à la Cour d'appel, à Rouen.
Quesnel (Henry), propriétaire aux Baons-le-Comte.
Quidet (Mme Henri), à Elbeuf.

Rabardy (Mme veuve A.), propriétaire, à Rouen.
Regneaux (l'abbé), vicaire général honoraire, archiprêtre de la Métropole, à Rouen.
Reiset (le comte de), ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoist (Eure-et-Loire).
Renaud (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Jean, à Elbeuf.
Renault (l'abbé), vicaire de Sainte-Madeleine, à Rouen.
Renault (Mlle Marie), propriétaire, à Yvetot.

RENAUX (l'abbé), prêtre auxiliaire de Saint-Godard, à Rouen.
RHOUÉDART, négociant, à Rouen.
RIARD (l'abbé), curé d'Auzebosc.
RIVIÈRE, maître de chapelle de Sainte-Madeleine, à Rouen.
RIVIÈRE (l'abbé), vicaire, à Notre-Dame-de-Bondeville.
ROBIN (l'abbé), curé de la Londe.
ROUX, courtier maritime, à Rouen.
ROYS (le marquis des), propriétaire, à Paris.

SALOU (l'abbé), curé de Gueutteville-les-Grès.
SAINT-ELLIER (l'abbé), curé d'Yport .
SAMPIC (l'abbé), professeur au Petit Séminaire, au Mont-aux-Malades.
SANGUIN, comptable, à Rouen.
SARRAZIN (Albert), avocat à la Cour d'appel, à Rouen.
SARRAZIN (l'abbé), curé de la Mi-Voie.
SARTORIUS (l'abbé), économe à l'Institution Join-Lambert, à Boisguillaume.
SAVOYE (l'abbé), curé d'Harfleur.
SCHWINDT (Mlle J.), à Rouen.
SELLIER (l'abbé), curé du Tréport.
SENÉCHAL (l'abbé), curé d'Emanville.
SOMMÉNIL (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur de la maison diocésaine de Bonsecours, ancien directeur de la Maîtrise.
SONTAG (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, au Havre.
STACKLER, manufacturier, à Rouen. (Deux exemplaires.)
STOFFEL (Le R. P.), directeur du Refuge du Grand-Quevilly.

TANCRÈDE, industriel, à Paris. (Deux exemplaires.)
TERTU (de), propriétaire, au château de Tertu (Orne).
TEXCIER, professeur au lycée, à Rouen.
THIEURY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen.
THIRODE (l'abbé), professeur à la Maîtrise de la Cathédrale, à Besançon.
THOMAS (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Rouen.
THOMAS (l'abbé H.), curé de Manneville-ès-Plains.
THUILLIER (Léon), notaire honoraire, à Rouen.
THURRIER, propriétaire, à Rouen.
TIEURSIN (Charles), professeur à la Maîtrise, à Rouen.
TOUSSAINT (V.), avocat, au Havre.
TRIPLET (l'abbé), curé d'Assigny.

VACANDARD (l'abbé), premier aumônier du lycée, à Rouen.
VARIN, organiste de Saint-Gervais, à Rouen.
VASSELIN (l'abbé), curé de Sotteville-sur-Mer.
VASSEUR (l'abbé), curé-doyen de Gournay-en-Bray.

Vatimesnil (de), propriétaire, au château de Vatimesnil (Eure).
Vauroux (l'abbé Du), secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque, à Rouen.
Vautier (l'abbé), curé de Saint-Maurice-d'Ételan.
Verger (Charles), propriétaire à Pont-Audemer.
Vernétuit (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Rouen.
Villier-Dérosier propriétaire à Rouen.
Vittecoq (l'abbé), curé d'Avesnes.
Vivet (Raoul), maître de chapelle de Saint-Godard, à Rouen.

Wallon (H.), manufacturier, à Rouen.
Weckerlin, bibliothécaire du Conservatoire de musique, à Paris.
Wolf-Oberlin, capitaine au 12e chasseurs, à Rouen.



TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

INTRODUCTION.

CHAPITRE Ier.

DEPUIS LA FIN DU XIVe SIÈCLE JUSQU'AU XVIe.

CHAPITRE II.

XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE III.

XVIIe SIÈCLE.

CHAPITRE IV.

XVIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE V.

SECONDE PARTIE.

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE Ier.

DE 1803 A 1820.

CHAPITRE II.

DE 1821 A 1844.

CHAPITRE III.

DE 1844 A 1859.

CHAPITRE IV.

DE 1859 A 1881.

CHAPITRE V.

DE 1881 A 1891.


E. Charpentier

Les deux pièces ci-après sont les deux plus anciennes œuvres connues de maîtres de chapelle de la Cathédrale de Rouen.

L'harmonie n'en est pas irréprochable. Toutefois, si l'on songe qu'elles ont été écrites près d'un quart de siècle avant Palestrina, on ne pourra leur refuser un certain mérite, ni contester que leurs auteurs furent, à leur époque, des musiciens de talent.

Le motet de Dulot surtout est remarquable par la pureté et la franchise de son inspiration. Les fautes qu'y peut relever un œil exercé tiennent évidemment à ce que le compositeur s'est préoccupé avant tout de bien faire marcher les parties deux par deux, sans s'inquiéter autrement du lien harmonique qui devrait unir les quatre parties entre elles dans les passages où elles se trouvent toutes en contact.

MARIA MAGDALENE

(1[ere] partie)

Notation ancienne d'après l'édition d'ATTAINGNANT

(Paris 1534)

FR. DULOT

DISCANTUS

Ma_ria Magda_le_ne et Maria Jacobi

et Sa _ lo_me emerunt aromata

ut ve_ni_en_tes ungerent Je_sum

ungerent Jesum et va_lde mane

u_na sab_ba _to_rum ve _niunt

ad monumen tum or_to

jam so _le al_le_lu_

_ja al_le_lu_ja.

ALTUS Contratenor

Ma_ria Magdale_ne et Ma_ria Ja_co_

_bi et Sa_lo_me e_merunt a_

_roma_ta ut ve_ni_en_tes ungerent Jesum al_le_

_lu_ja al_le_lu _ ja valde mane

u_na sabba_

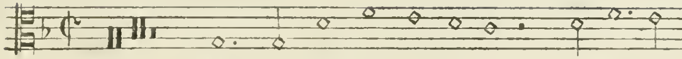
_to_rum ve _ni_unt ad mo_nu_men_tum

o _ rto jam

so_le o_rto jam

so_le al _ le_lu_ja.

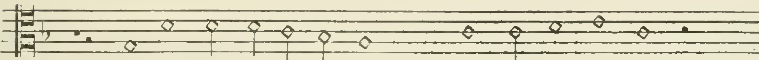
TENOR



Ma - ria Magda - le - ne et Ma - ria
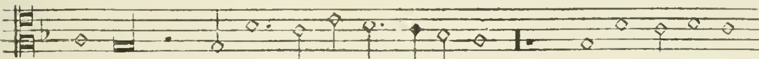


Ja - cobi et Sa - lo - me



e - me - runt a - ro - ma - ta ut ve - ni - en - tes



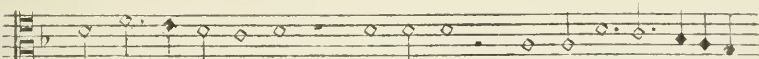
un - ge - rent Je - sum allelu - ja



et val - de ma - ne



u - na sabbato -



- rum ve - ni - unt ad monumentum

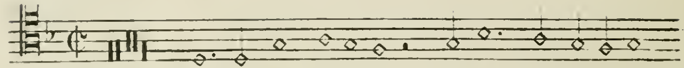


o - rto jam so - le

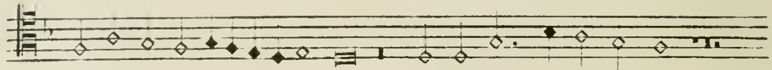


o - rto jam so - le allelu - ja.

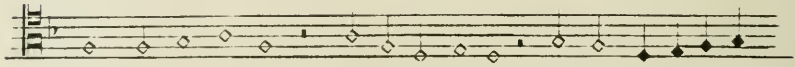
BASSUS



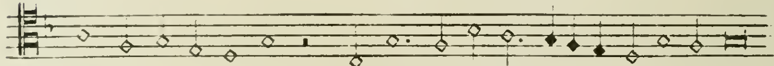
Maria Magdalene et Ma ria Jacobi



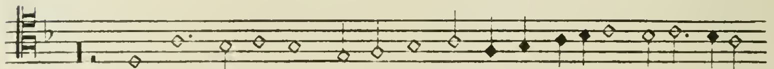
et Salome e_merunt a_ro_ma_ta



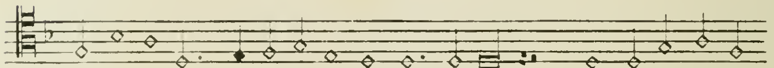
ut ve_ni_en_tes ungerent Jesum al_le _ _ _



_lu _ ja et va_lde mane



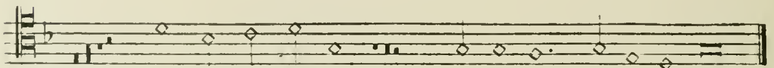
et val_de ma _ ne u_na sabbatorum



ve _ niunt ad monumentum



o_rto jam so_le



o _ rto jam so_le allelu_ja.

MARIA MAGDALENE

Transcription de ce Motet (1re partie) en notation moderne

FRANÇOIS DULOT
1534
Maitre de chapelle de la cathédrale de Rouen
de 1522 à 1530

SOPRANO
Ma_ri _ a Ma_gda_le _ ne et Ma _ ria

ALTO
Ma_ri _ a Ma_gda_le _ ne et

TENOR

BASSE

Ja_co _ bi et Sa _ lo_

Ma - ri _ a Ja_co _ bi et Sa_lo_me

_ me

Ma _ ri _ a Ma _ gda _ le _ ne et Ma _ ria

Ma _ ri _ a Ma _ gda _ le _ ne et

e _ me _

e_me_

Ja_cobi et Sa _ lo_me

Ma _ ri _ a Ja_co _ bi et Sa_lo_me

_ runt a _ ro_ma _ ta Ut ve_ni _

_ runt aro_ma _ ta Ut ve_

e _ me _ runt a _ roma_ta

e_merunt a _ roma_ta

_en_ tes unge_rent Je _ sum

_ni _ en _ tes un _ gerent Je _ sum al _

Ut ve _ ni _ en _ tes un_

Ut ve_ni _ en _ tes

un_ge_rent Je _ sum

_ le _ lu _ ja al _ le _ lu _ ja

_ge_rent Je _ sum al _

un_ge_rent Je _ sum al _ le _ _

_ le _ lu_ja et va _

_ _ _ lu_ja et va _ lde

et va _ lde ma _ ne

et va _ lde mane

_ lde ma_ne

mane

et va _ lde ma _ ne

et va _ _ lde

u _ na sab_ba _ to _ rum

u _ na sab _ _

u _ na sabbato _ rum

ve _ ni_

_ba _ to_rum ve _ ni_unt

u_na sab_ ba _ to _ rum

_unt ad monumen _ tum

ad mo_numen_tum

ve _ ni_unt ad mo_nu _ men_

ad mo numen _

o_

_tum o _ rto jam

_tum o _ rto jam

o _ rto jam so _ le

_ rto jam

al _ le _ lu _ ja

o _ rto jam so _ le

o _ rto jam so _ le

o _ rto jam so _ le

al _ le _ lu _ ja

al _ le _ lu _ ja

al _ le _ lu _ ja

O ORIENS

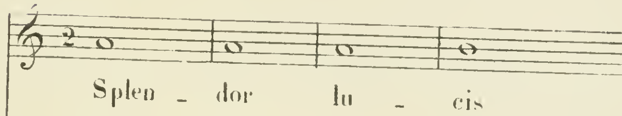
Motet à quatre voix publié par ATTAINGNANT (Paris 1534)

Transcription en notation moderne

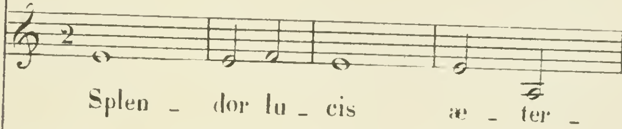
GUILLAUME LEROY

Maître de chapelle de la cathédrale de Rouen
de 1530 à 1536

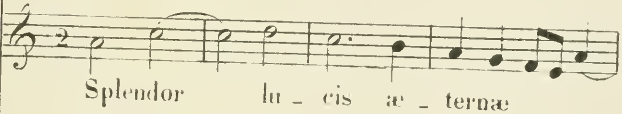
SOPRANO



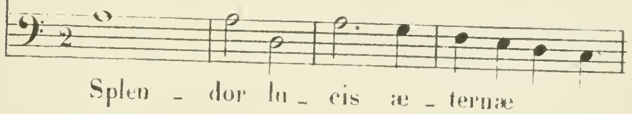
ALTO
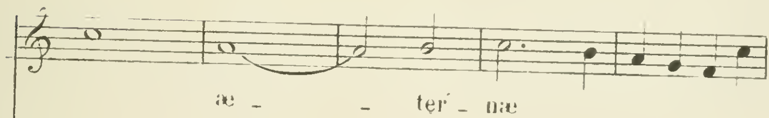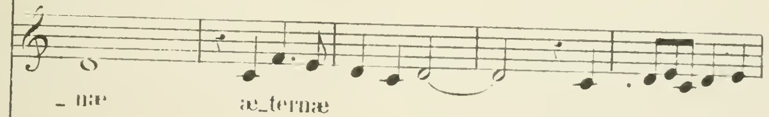


TENOR

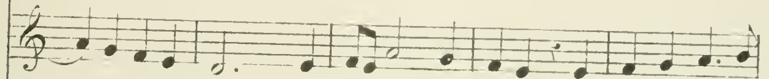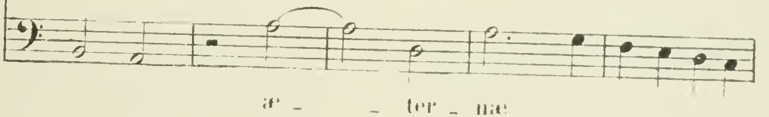


BASSE











Et

Ft sol

Jus_

sol

Jus _ ti _ ti _ æ

_ti_tiæ Jus _ ti _ tiæ

Jus _ ti _ ti_æ

Jus _ ti _ ti_æ

Et sol Justi_ti _æ

Ve_ni et

Ve - - - ni

Ve - ni et

Ve_ni

il_lu_mi - na et il - lu - mi - na

Et il - lu_mi_na

il - lu - mi - na se -

Et il - lu - mi - na

Se -

- den tem in te -

se - den tem in tenebris

Se _ _ den tem in te _ nebris

_ _ den tem in te _ _

_ nebris

Et umbra mor_

_ nebris Et um_bra mor _

Et um_bra mor _ tis

Et umbra mor _ tis

_ tis Et

_ tis

Et

umbra mor _ tis

Et

Et umbra mor _ _

um _ bra mor _ tis

umbra mortis

_ tis

NEUME

NEUME

NEUME

NEUME

